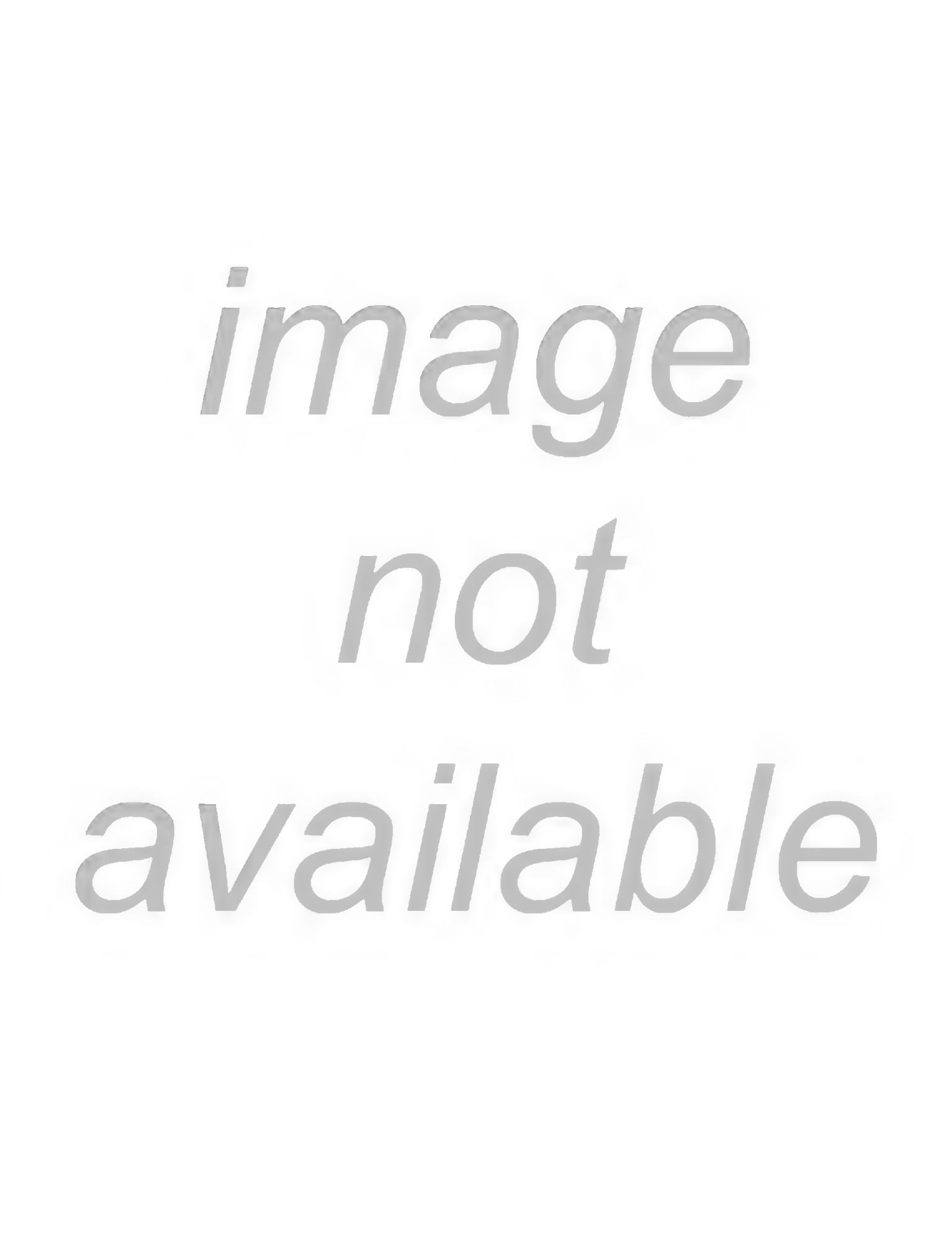
image
not
available

Digitized by Google

5. 6. 441
5 W. 6. 441

XXIV.
DVCLOS
1791.
Tom. II.

MÉMOIRES SECRETS

SUR LES RÈGNES

DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

T. II.

MÉMOIRES SECRETS

SUR LES RÈGNES

DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV;

PAR feu M. DUCLOS, de l'Académie françoise,
Historiographe de France, etc.

TOME SECOND.

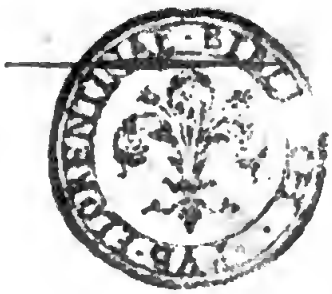

A PARIS,

Chez BUISSON, Libraire, rue Hautefeuille,
Numéro 20.

1791.

MÉMOIRES SECRETS

SUR LES RÈGNES

DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

LIVRE IV.

CETTE année s'ouvrit par la déclaration de guerre contre l'Espagne. Elle avoit été précédée d'un manifeste (1), pour prévenir les esprits sur la justice de nos motifs. Les ennemis du gouvernement ne s'oublièrent pas dans cette occasion, et répandirent quatre pièces séditieuses. La première étoit un manifeste du roi d'Espagne, adressé aux trois états de la France. La seconde, une lettre de Philippe V au roi. La troi-

(1) Ce manifeste fut composé par Fontenelle, sur les mémoires de l'abbé du Bois. Cette pièce et les quatre autres dont je parle ensuite, sont imprimées par-tout, et principalement dans les Mémoires de la Régence, ouvrage d'ailleurs aussi mauvais que j'en connoisse. L'auteur et l'éditeur qui a joint des notes, sont également mal instruits.

sième, une lettre circulaire aux parlemens. Et la quatrième, une prétendue requête présentée à Philippe V, de la part des trois états de France. Le parlement se contenta de supprimer, par arrêt, ces libelles, qui méritoient beaucoup plus.

Les officiers qui devoient servir contre l'Espagne furent nommés, et l'on fut, pour le moins, surpris de voir le maréchal de Barwic, décoré de la Grandesse et de la toison, et dont le fils, duc de..... jouissoit des mêmes honneurs en Espagne, accepter le commandement d'une armée contre Philippe V. D'Asfeld, depuis maréchal de France, fit un parfait contraste avec Barwic, qui le demandoit pour servir sous lui; il alla trouver le régent : Monseigneur, lui dit-il, je suis françois, je vous dois tout, et n'attends rien que de vous; puis montrant sa toison : que voulez-vous que je fasse de ceci, que je tiens du roi d'Espagne? Dispensez-moi de servir contre un de mes bienfaiteurs.

Il eût été bien étrange que le régent, facile sur tout, n'eût résisté qu'à une action aussi honnête; aussi dispensa-t-il d'Asfeld de servir, et ne l'en estima que

plus. Le roi d'Espagne lui en sut beaucoup de gré, et les nations y applaudirent.

Le prince de Conti eut le commandement de la cavalerie, tira beaucoup d'argent pour ses équipages, fit payer jusqu'à ses frais de poste, et ce fut tout ce qu'il recueillit de gloire de sa campagne.

Les jeux de hasard avoient éte défendus. Le duc de Tresmes prétendoit, comme gouverneur de Paris, avoir le droit d'un de ces coupe-gorges privilégiés. Le lieutenant de police Machault, qui ne trouvoit pas ce privilége-là dans les ordonnances, déclara qu'il tolèreroit tous ces repaires, si celui du gouverneur subsistoit.

Le régent, pour ne mécontenter personne, acheta le désistement du duc de Tresmes, de 2000 livres de pension. Peu d'années après, sous le ministère de M. le duc, la dévote princesse de Carignan obtint de faire tenir un jeu dans son hôtel de Soissons. Aussi-tôt le duc de Tresmes reprit le sien, en gardant sa pension. Des fripons galonnés, brodés, et même décorés de croix de différens ordres, faisoient les honneurs de ces deux antres, où les enfans des bourgeois venoient perdre ce qu'ils voloient à

leurs familles. Plusieurs aventures tragiques firent enfin connoître que ces lieux étoient les séminaires de la Grève. Le cardinal de Fleury, devenu ministre, les défendit. Ce vil droit de gouverneurs subsiste encore dans plusieurs provinces. Les protecteurs ne rougissent point de la source infâme du revenu qu'ils en tirent, et pensent apparamment, comme Tibère, que l'argent n'a point d'odeur.

Ce fut dans ce temps-là que parurent les Philippiques, poëme contre le régent, composé par la Grange (1). Cet ouvrage, où il n'y a que très-peu de strophes poétiques, est un amas d'horreurs, où la calomnie la plus effrénée s'appuie de quelques vérités. Les copies s'en répandirent par toute la France. Le régent en entendit parler, et voulut les voir. Le duc de Saint-Simon prétend que ce fut lui qui, pressé par les sollicitations du prince, lui fit lire cet effroyable libelle. Il ajoûte que, lorsque le régent en fut à l'endroit où il est

(1) La Grange avoit été page de la princesse de Conti, fille de Louis XIV. Il a fait plusieurs pièces où l'on trouve des situations, de l'intérêt, et toutes mal ou foiblement écrites.

représenté comme l'empoisonneur de la famille royale, il frémit, pensa s'évanouir, et, ne pouvant retenir ses larmes, s'écria : ah ! c'en est trop ! cette horreur est plus forte que moi, j'y succombe ; il ne revint que difficilement de son désespoir.

La Grange fut arrêté et envoyé aux isles Sainte-Marguerite, d'où il sortit pendant la régence même, et se montra librement dans Paris. J'ai toujours cru que c'étoit pour détruire l'opinion où l'on étoit que le régent l'avoit fait assassiner, sans quoi c'eût été le comble de l'impudence. Un auteur qui en auroit fait la moitié moins contre un conseiller au parlement, eût été envoyé aux galères.

On a pu voir jusqu'ici que je ne dissimule ni les mœurs dépravées ni la mauvaise administration du régent ; mais je dois rendre justice à sa bonté naturelle. Quand on ne fait attention qu'à son caractère d'humanité, on ne peut s'empêcher de regreter qu'il n'ait pas eu plus de vertus de prince.

Dès que le duc et la duchesse du Maine furent arrêtés, l'alarme se répandit dans leur parti. Le maréchal de Villeroi perdit

sa morgue, Villars son audace, d'Huxelles, Tallart, Canillac, d'Effiat et le premier président montroient leur crainte par les efforts qu'ils faisoient pour la cacher. La meilleure protection que les accusés pussent avoir, étoit dans le cœur du régent. Les bons et les mauvais procédés, les services et les offenses le touchoient foiblement; il donnoit et ne récompensoit point, pardonnoit facilement, n'estimoit guère, et haïssoit encore moins.

D'ailleurs, l'abbé du Bois sentoit qu'il seroit chargé, par le public, d'avoir animé, ou du moins de n'avoir pas arrêté la sévérité du régent. L'impétuosité de M. le duc faisoit craindre que, s'il étoit une fois délivré du contre-poids des légitimés et de leurs partisans, il ne s'élevât lui-même sur les ruines du régent, et ne recueillît seul le fruit de tout ce que celui-ci auroit fait pour affermir l'autorité. L'abbé comptoit, en sauvant le duc du Maine et le premier président, se faire, en cas d'évènement, une protection contre le parlement même, qui pouvoit le rechercher un jour. Ce qu'il faisoit pour sa propre sûreté, il persuada aisément au régent

qu'il en étoit seul l'objet, l'effraya sur le caractère de M. le duc, et lui fit entendre que le public ne regardoit pas absolument les accusés comme criminels de lèze-majesté; mais comme des hommes attachés à l'état, et qui n'avoient cherché qu'à mettre les jours du roi en sûreté. Les mœurs du régent, son irréligion affichée, les bruits anciens et nouveaux ne favorisoient que trop ces idées. Ce prince en fut frappé, sa paresse naturelle, la crainte de troubler ses plaisirs, se joignant à ses réflexions, il laissa l'abbé maître unique de cette affaire.

Il n'y eut point de procès en règle, ni renvoi au parlement. Le garde-des-sceaux et le Blanc interrogeoient les prisonniers, et chaque jour on en amenoit de nouveaux. On avoit vu, par les papiers de Cellamare, que ce ministre entretenoit différentes correspondances, qui n'avoient aucun rapport à la duchesse du Maine, et qui, toutes cependant, se rapportoient à l'Espagne, sans que les coupables eussent aucune relation entr'eux. Par exemple, on mit à la Bastille le duc (aujourd'hui maréchal) de Richelieu, et le marquis de Saillans (d'Esteing). Le jour qu'ils furent

arrêtés, le régent dit publiquement qu'il avoit dans sa poche de quoi faire couper, au duc de Richelieu, quatre têtes, s'il les avoit. C'étoient quatre lettres, adressées au cardinal Albéroni, signées du duc, et par lesquelles il s'engageoit à livrer à l'Espagne Bayonne, où son régiment et celui de Saillans étoient en garnison. Ce jeune étourdi, qui n'a guère changé de tête, comptoit être l'auteur d'une révolution dans le royaume, et avoir, pour récompense, le régiment des Gardes. Ce complot, que le dernier officier de la place eût fait échouer, n'excita que la risée publique. Ce jeune homme se crut un personnage en se voyant traité en criminel d'état, et prit sa prison avec la légèreté qu'il a toujours montrée en amour, en affaires et à la guerre. Le régent, qui trouva cela fort plaisant, fit procurer au jeune prisonnier tout ce qu'il demanda, valet-de-chambre, deux laquais, des jeux, des instrumens, de sorte qu'au lieu de liberté, il eut toute la licence possible.

Pendant que le régent étoit occupé des affaires d'état, il étoit encore tourmenté de tracasseries domestiques. La duchesse

de Berri, emportée par le plus fol orgueil, ou avilie dans la crapule, donnoit des scènes publiques dans l'un et l'autre genre.

L'ambassadeur de Venise étant venu pour lui rendre visite, elle s'avisa de le recevoir placée dans un fauteuil, sur une estrade de trois marches. L'ambassadeur s'arrêta un moment, s'avança ensuite avec lenteur, comme un homme qui médite son parti, fit une révérence, et aussi-tôt tourna le dos, et sortit sans avoir dit un mot. Il assembla le jour même les ministres étrangers, et tous déclarèrent publiquement qu'aucun d'eux ne remettroit le pied chez la princesse, s'ils n'étoient assurés d'être reçus comme il leur convenoit (1).

La vie domestique de cette princesse faisoit un étrange contraste avec ses saillies d'orgueil en public. J'ai déja parlé du vil esclavage où le comte de Riom la tenoit, et il se relâchoit d'autant moins de son insolence avec elle, qu'il s'en étoit fait un système, et que ses duretés, ses humeurs, ses caprices affermissoient la constance de sa maîtresse. On n'a pas oublié non plus

(1) Jamais reine, qui ne l'est pas de son chef, n'a donné d'audience sur une estrade.

que des retraites aux Carmélites précédoient ou suivoient des orgies. Une religieuse qui accompagnoit la princesse à tous les offices du couvent, étonnée de la voir prosternée, mêlant des soupirs aux prières les plus ferventes : Bon Jésus, madame, est-il possible que le public puisse tenir sur vous tant de propos scandaleux qui parviennent jusqu'à nous ? le monde est bien méchant! vous vivez ici comme une sainte. La princesse se mettoit à rire. Ces disparates marquoient certainement un dégré de folie. C'étoit avec le plus violent dépit qu'elle apprenoit qu'on osât censurer sa conduite. Elle devint enfin grosse, et quand elle approcha de son terme, elle se tint assez renfermée, et souvent au lit, sous des prétextes de migraine. Mais les excès de vin et de liqueurs fortes qu'elle continua toujours, lui allumèrent le sang. Dans sa couche, une fièvre violente la mit dans le plus grand danger. Cette femme hardie, impérieuse, bravant toutes les bienséances, qui avoit hautement affiché son commerce avec Riom, se flatta d'en cacher les suites au public; comme si les actions des princes pouvoient

jamais être ignorées! Il n'entroit dans sa chambre que Riom, la marquise de Mouchi, dame d'atour, digne confidente de sa maitresse, et les femmes absolument nécessaires à la malade. Le régent même n'entroit que des instans : quoiqu'il ne fût pas possible de le supposer dans l'ignorance de l'état de sa fille, il feignoit devant elle de ne s'appercevoir de rien, soit dans la crainte de l'aigrir, s'il paroissoit instruit, soit dans l'espoir que son silence arrêteroit l'indiscrétion des autres. Tant de précautions n'empêchoient pas le scandale, et alloient bientôt l'augmenter. Le danger fut si pressant, qu'il parvint à la connoissance du curé de Saint-Sulpice Languet. Il se rendit au Luxembourg, y vit le régent, lui parla de la nécessité d'instruire la princesse du péril où elle étoit, pour la disposer à recevoir les sacremens, et ajoûta qu'au préalable il falloit que Riom et la Mouchi sortissent du palais. Le régent, n'osant ni contredire hautement le curé, ni alarmer sa fille par la proposition des sacremens, encore moins la révolter par le préalable du pasteur, essaya de faire entendre au curé que l'expulsion de Riom

et de la Mouchi causeroit le plus grand scandale. Il chercha des tempéramens ; le curé les rejetta tous, jugeant bien que, dans une occasion d'éclat, telle que celle-là, au milieu des querelles de la constitution, où il jouoit un rôle, il se seroit décrié dans le parti contraire, s'il ne se montroit curé en toute rigueur. Le régent ne pouvant persuader le curé, offrit de s'en rapporter au cardinal de Noailles. Languet y consentit, et n'eût peut-être pas été fâché que la complaisance du cardinal, en débarassant un prêtre subordonné, qui auroit eu l'honneur de la morale sévère, prêtât le flanc aux constitutionnaires, et belle matière à paraphraser. Le cardinal, prié de se rendre au Luxembourg, y arriva, et, sur l'exposé du régent, approuva la conduite du curé, et insista à congédier les deux sujets de scandale.

La Mouchy, ne pouvant se dissimuler le danger où étoit sa maitresse, croyoit avoir tout prévu, en faisant venir un cordelier, pour confesser la princesse, et ne doutoit pas que le curé n'apportât ensuite le viatique. Elle ne soupçonnoit pas qu'elle fût elle-même le principal sujet de la confé-

rence, lorsque le régent la fit demander. Elle entr'ouvrit la porte, et le régent, sans entrer ni la faire sortir, lui dit quelles conditions on mettoit à l'administration des sacremens. La Mouchi, étourdie du compliment, paya pourtant d'audace, s'emporta sur l'affront qu'on faisoit à une femme d'honneur, assura que sa maitresse ne la sacrifieroit pas à des cagots, rentra, et, quelques momens après, vint dire au régent que la princesse étoit révoltée d'une proposition si insolente, et referma la porte. Le cardinal, à qui le régent rendit la réponse, représenta que ce n'étoit pas celle qu'il falloit chasser qu'on dût charger de porter la parole, que c'étoit au père à s'acquitter de ce devoir, et à exhorter sa fille à remplir le sien. Le prince, qui connoissoit le caractère violent de sa fille, s'en défendit, et, sur son refus, le cardinal se mit en devoir d'entrer et de parler lui-même. Le régent, craignant que l'aspect du prélat et du curé ne causât à la malade une révolution qui la fît mourir, se jetta au-devant du cardinal, et le pria d'attendre qu'on l'eût préparée à une telle visite. Il se fit encore ouvrir la porte, et annonça à la

Mouchi que l'archevêque et le curé vouloient absolument parler. La malade, qui l'entendit, entra dans une égale fureur contre son père et contre les prêtres, disant que ces cafards abusoient de son état et de leur caractère pour la déshonorer, et que son père avoit la foiblesse et la sotise de le souffrir, au lieu de les faire jeter par les fenêtres.

Le régent, plus embarrassé qu'auparavant, vint dire au cardinal que la malade étoit dans un tel état de souffrance, qu'il falloit différer. Le prélat, las d'insister inutilement, se retira, après avoir ordonné au curé de veiller attentivement aux devoirs de son ministère.

Le régent, fort soulagé par la retraite du cardinal, auroit bien voulu être encore délivré du curé. Mais celui-ci s'établit à poste fixe à la porte de la chambre; et, pendant deux jours et deux nuits, lorsqu'il sortoit pour se reposer, ou prendre quelque nourriture, il se faisoit remplacer par deux prêtres qui entroient en faction. Enfin, le danger étant cessé, cette garde ecclésiastique fut levée, et la malade ne pensa qu'à se rétablir.

Malgré ses fureurs contre les prêtres, la peur de l'enfer l'avoit saisie. Il lui en resta une impression d'autant plus forte, que sa santé ne se rétablissoit pas parfaitement, et que sa passion étoit aussi vive que jamais. Riom, aidé des conseils du duc de Lauzun, son oncle, résolut de profiter des dispositions de sa maitresse pour l'amener à un mariage qui tranquilliseroit sa conscience, et assureroit ses plaisirs. Le duc de Lauzun imaginoit le plan, les moyens, les expédiens, et Riom agissoit en conformité.

Ils ne trouverent pas grande difficulté avec une femme éperdue d'amour, effrayée du diable, et subjuguée de longue main. Riom n'avoit qu'à ordonner pour être obéi; aussi le fut-il, et il ne se passa pas quatre jours du projet à l'exécution. Quelques dates rapprochées le prouveront; et comme la duchesse de Berri mourut fort peu de temps après, je rapporterai tout de suite ce qui la regarde.

Cette princesse tomba malade le 26 mars; Pâque étoit le 9 avril, et dès le mardi saint 4 elle fut hors de danger. Il faut savoir que l'usage des paroisses de Paris est

de porter, pendant la semaine sainte, la communion à tous les malades, sans qu'ils soient dans le cas de la recevoir en viatique ; il suffit qu'ils soient hors d'état d'aller faire leurs pâques à l'église. Il y avoit donc une double raison de porter les sacremens à la princesse, celle de son état et celle du temps. Loin que le public eût vu remplir ce devoir, les motifs du refus avoient éclaté, et la semaine de Pâque n'en étoit que plus embarrassante à passer dans Paris.

Quoique cette princesse fût en convalescence, elle étoit encore loin de soutenir la fatigue d'un voyage ; cependant, quelques représentations qu'on lui fît, elle partit le lundi de Pâque et alla s'établir à Meudon. Son mariage étoit déjà fait, c'est-à-dire, qu'elle et Riom avoient reçu la bénédiction d'un prêtre peu difficultueux et bien payé. Cela suffisoit pour calmer ou prévenir des remords ; mais non pas pour constater le mariage d'une princesse du sang, petite-fille de France.

Le régent le savoit et s'y étoit foiblement opposé. Il supposa que, si sa fille retomboit dans l'état où elle avoit été, une confidence

confidence faite au curé le rendroit plus flexible, et lui feroit éviter un éclat. La complaisance de ce prince n'en est pas moins inconcevable, et faisoit penser qu'il y avoit eu entre le père et la fille une intimité qui passoit la tendresse paternelle et filiale, et que le père craignoit un aveu de sa fille dans un accès de dépit furieux. Malheureusement tout étoit croyable de la part de deux personnes si dégagées de scrupules et de principes. De toutes les horreurs des Philippiques le régent n'avoit paru vraiment sensible qu'à l'article du poison, dont il étoit incapable.

Quoiqu'il en soit, Riom, qui n'avoit pas désiré le mariage par motif de conscience, ne pouvoit satisfaire son ambition que par la publicité. Les plus grands établissemens en devenoient une suite nécessaire. Il échauffa là-dessus la tête de sa maitresse, et l'obligea d'en importuner le régent. Ce prince lui opposoit envain des raisons, elle y répondoit par des fureurs.

Les altercations entre le père et la fille transpirèrent. Madame et son altesse royale duchesse d'Orléans en apprirent la cause. S. A. R. ne fut peut-être pas trop fâchée

de l'humiliation d'une fille dont elle éprouvoit continuellement des hauteurs. A l'égard de Madame, elle n'y voyoit aucun embarras, et outrée de colère, elle ne trouvoit rien de si simple que de finir tout, en jetant Riom par les fenêtres ou dans la rivière.

Le régent étoit le plus peiné, et il auroit pu suivre le conseil de Madame, s'il n'eût craint la vengeance, et peut-être les aveux d'une fille effrénée. Pour éviter ses persécutions, il la vit rarement, sous prétexte des affaires et de l'éloignement de Meudon; et pour gagner du temps, fit ordonner à Riom de joindre son régiment, qui étoit de l'armée du maréchal de Barwic. Tous les colonels étoient déjà partis, et l'honneur ne permettoit pas à Riom de différer. Il obéit sur le champ, malgré les pleurs de sa maitresse. Elle en fut au désespoir, et déclara à son père, qui la vint voir quelques jours après, qu'elle étoit résolue de déclarer son mariage; qu'elle étoit veuve, maitresse de sa personne et de ses biens; qu'elle en vouloit disposer à sa volonté, et répéta enfin tout ce que Riom lui avoit appris de made-

moiselle de Montpensier. Le régent, excédé des emportemens de sa fille, lui donna des espérances, lui demanda du temps, et la quitta bien résolu de ne plus revenir.

Au bout de quelques jours, la princesse, inquiète de ne point revoir son père, craignit que cette rareté de visites ne parût une diminution de crédit, le fit prier de venir souper à Meudon, où elle vouloit lui donner une fête. C'étoit dans les premiers jours de mai. Le régent n'ayant pu la refuser, elle voulut que le souper se fît sur la terrasse, quelques remontrances qu'on pût lui faire sur la fraîcheur de la nuit, et sur le danger d'une rechute, dans une convalescence mal affermie. Ce fut précisément ce qui la fit s'opiniâtrer, s'imaginant qu'une fête de nuit, et en plein air, détromperoit le public de l'opinion qu'elle fût accouchée.

Ce qu'on lui avoit annoncé arriva, la fièvre la prit, et ne la quitta plus. Le régent s'étant excusé sur les affaires de la rareté de ses visites, elle prit le parti de se faire transporter à la Muette, où

la proximité de Paris engageroit son pere à la voir plus fréquemment.

Le trajet de Meudon à la Muette aggrava encore les accidens de sa maladie. Elle se trouva si mal vers la mi-juillet, qu'on fut obligé de lui faire entendre le terrible nom de la mort. Elle n'en fut point effrayée, fit dire la messe dans sa chambre, et reçut la communion à portes ouvertes, comme elle auroit donné une audience d'apparat. L'orgueil inspiroit ou soutenoit son courage; car, aussi-tôt que la cérémonie fut achevée, elle fit congédier les assistans, et demanda à ses familiers, si ce n'étoit pas là mourir avec grandeur? Le même jour elle fit retirer tout le monde, à l'exception de la Mouchy, lui ordonna d'apporter son baguier, qui valoit plus de deux cent mille écus, et lui en fit présent. La Mouchy l'ayant reçu sans témoins, craignit qu'on ne l'accusât de l'avoir volé, accusation que sa réputation n'auroit pas détruite. Elle jugea donc à propos de le déclarer pendant que la princesse vivoit encore, et alla avec son mari en rendre compte au régent. Ce prince, pour toute réponse, demanda le baguier, le prit,

examina s'il n'y manquoit rien, le serra dans un tiroir, et les congédia, avec défenses de retourner à la Muette.

La mourante ne parut pas s'apercevoir, pendant deux jours qu'elle vécut encore, de l'absence de la Mouchy; uniquement occupée de son dernier moment, sans ostentation ni foiblesse, elle demanda ses derniers sacremens, et fut administrée en présence du curé de Passi, par l'abbé de Castries, son premier aumônier, nommé dès-lors archevêque de Tours, et qui depuis l'a été d'Albi. Les médecins n'ayant plus d'espérance, on proposa l'élixir de Garus, qui étoit alors dans sa première vogue. Garus le donna lui-même, et recommanda surtout qu'on ne donnât aucun purgatif, sans quoi son élixir tourneroit en poison. En peu de momens, la malade parut ranimée, et le mieux se soutint jusqu'au lendemain: on prétend que Chirac, par un point d'honneur de médecin, qui sacrifieroit plutôt le malade, que de laisser la gloire de la guérison à un empirique, fit prendre un purgatif à la malade, et qu'aussi-tôt elle tourna à la mort, tomba en agonie, et mourut la nuit du 20 au 21 juillet.

Garus cria au meurtre contre Chirac, qui ne s'en émut pas davantage, regarda l'empirique avec un mépris froid, et sortit de la Muette, où il n'y avoit plus rien à faire.

Ainsi finit à vingt-quatre ans une princesse également célèbre par l'esprit, la beauté, les graces, la folie et les vices. Sa mère et son aïeul apprirent cette mort avec plus de bienséance que de douleur. Le père fut dans la plus grande désolation; mais sans y faire peut-être réflexion, il se sentit bientôt soulagé de ne plus éprouver les caprices, les fureurs d'une folle, et la persécution d'un mariage extravagant. Cette princesse ne fut d'ailleurs regrettée de personne, parce que les appointemens et le logement furent conservés à toute sa maison, à l'exception de la Mouchy, qui fut exilée dans ses terres.

Le duc de Saint-Simon prétend qu'à l'ouverture du corps de la duchesse de Berri, on trouva qu'elle étoit déjà devenue grosse. En tout cas elle n'avoit pas perdu de temps depuis sa couche. Saint-Simon devoit pourtant être instruit, puisque sa femme avoit assisté à l'ouverture comme dame d'honneur de la princesse.

On porta le cœur au Val-de-grace, et le corps à Saint-Denis. Il n'y eut point d'eau bénite de cérémonie; le convoi fut simple, et au service on s'abstint prudemment d'oraison funebre. Le deuil du roi fut de six semaines; et quoique la cour ne porte les deuils de respect qu'autant que le roi, on le porta trois mois, comme le régent, et les spectacles furent fermés huit jours.

Une bagatelle peut encore fournir un trait du caractère de la princesse. Dans le commencement de sa maladie, elle voua au blanc pour six mois elle et sa maison; et pour accomplir son vœu, elle ordonna carosse, harnois et livrées en argent, voulant du moins ennoblir, par le faste, cette dévotion monacale.

La fille de la duchesse de Berri et du comte de Riom, que j'ai vue dans ma jeunesse, est actuellement religieuse à Pontoise, avec 300 liv. de pension.

Une mort qui ne fit pas tant de bruit que celle dont je viens de parler, fut la mort de madame de Maintenon, dont le nom avoit, pendant trente-cinq ans, retenti dans toute l'Europe. Du moment qu'elle eût perdu le roi, elle se renferma

dans Saint-Cyr, et n'en sortit plus. Elle y étoit avec une étiquette équivoque de reine douairière. Lorsque la reine d'Angleterre alloit dîner avec elle, chacune avoit son fauteuil, les jeunes élèves de la maison la servoient, et tout annonçoit l'égalité. Quelques anciens amis de la vieille cour lui rendoient des visites, et toujours après l'en avoir fait prévenir, afin qu'elle donnât le jour et l'heure. Aimée, crainte et respectée dans la maison, elle partageoit toutes ses journées entre les exercices de piété et l'éducation d'un certain nombre d'élèves qui étoient attachées à sa chambre.

Le duc du Maine étoit le seul qui pût aller la voir, sans le lui faire demander. Il lui rendoit des devoirs fréquens, et en étoit toujours reçu avec une tendresse de mère. Elle fut plus sensible à la dégradation de ce fils adoptif, qu'elle ne l'avoit été à la mort du roi. En apprenant qu'il étoit arrêté, elle succomba à la douleur, la fièvre la prit, et après trois mois de langueur, elle mourut à quatre-vingt-trois ans, le samedi 15 d'Avril.

Les mémoires et les lettres de madame de Maintenon étant imprimés, me dis-

pensent de m'étendre davantage à son sujet. J'ajouterai seulement qu'elle n'a jamais nié ni assuré formellement qu'elle eût épousé le roi, mais elle le laissoit facilement croire. La belle princesse de Soubise, mère du cardinal de Rohan, mort en 1749, ayant signé, avec respect, une lettre adressée à madame de Maintenon : celle-ci finit sa réponse, en disant : A l'égard du respect, je vous prie qu'il n'en soit plus question entre nous ; vous n'en pourriez devoir qu'à mon âge, et je vous crois trop polie pour me le reprocher. Cette réponse, que j'ai lue, est une défaite. Si elle avoit épousé le roi, la princesse de Soubise lui devoit beaucoup de respect, sinon madame de Maintenon en devoit elle-même à madame de Soubise. Si elle fût morte avant le roi, c'eût été un évènement dans l'Europe, et deux lignes dans la gazette apprirent sa mort à ceux qui ignoroient si elle vivoit encore.

La banque, le Mississipi, la constitution, la guerre d'Espagne, occupoient tous les esprits. L'union entre la France et l'Angleterre étoit telle, que le marquis de Senecterre, nommé notre ambassadeur à

Londres, ayant demandé ses instructions, l'abbé du Bois répondit qu'il n'en avoit point d'autre à donner, que de suivre ce que lui prescriroient les ministres du roi Georges.

Stairs, ministre du roi d'Angleterre à Paris, étoit trop avantageux pour ne pas chercher les occasions de faire de nouvelles tentatives. Il fit une des plus magnifiques entrées qu'on eût vues, et quand il vint prendre son audience du roi, il prétendit entrer dans la cour en carrosse à huit chevaux. On l'arrêta à la porte, où il y eut une contestation assez longue; mais il fut à la fin obligé de faire dételer six chevaux, et d'entrer à deux, suivant l'usage. Il ne s'en tint pas là. Après avoir fait sa visite aux princes du sang, il attendoit la leur. Le prince de Conti, qui vint le premier pour la rendre, ne voyant point Stairs au bas de l'escalier pour le recevoir, ce qui est de règle, attendit quelque temps dans son carrosse; mais l'ambassadeur ne paroissant point, le prince fit tourner, et alla tout de suite se plaindre au régent. Sur le champ, les princesses, à qui Stairs avoit déja demandé audience, furent aver-

ties de ne le pas recevoir, qu'il n'eût rendu aux princes ce qu'il leur devoit. Il se passa deux mois de disputes et de négociations là-dessus, et il fallut enfin que Stairs rentrât dans la règle.

Le régent, toujours importuné des querelles sur la constitution, les auroit arrêtées avec de la fermeté ; il avoit des exemples de ce que peut un prince qui parle en maître. L'archevêque de Malines, de Bossu, ayant voulu se faire un des apôtres de la constitution, l'empereur lui fit défendre de parler ni d'écrire sur cette matière, et le prélat demeura tranquille.

Le roi de Sardaigne, instruit des premières disputes sur le même sujet, manda les supérieurs des jésuites, leur déclara qu'il ne prétendoit pas qu'on en usât chez lui comme en France, et que s'il étoit question, le moins du monde, de constitution, il les chasseroit tous. Les respectueux pères essayèrent de lui persuader qu'ils n'avoient aucune part à ces disputes. Je n'entre point, dit le roi, en éclaircissement là-dessus ; mais si j'en entends parler davantage, je vous chasse tous sans retour. Il les congédia d'un signe de tête,

leur tourna le dos, et depuis n'entendit jamais parler de constitution.

Il n'en étoit pas ainsi en France, où il y avoit guerre ouverte entre les constitutionnaires et les appellans. Le parlement, très-opposé à la cour de Rome, en réprimoit les entreprises, et rendit un arrêt contre le décret de l'inquisition, qui dénonçoit au saint office tous les opposans. Quelque temps auparavant, un huissier du Châtelet, nommé le Grand, étoit allé à Rome, où, se mêlant dans la foule de ceux qui présentoient des placets au pape, il lui remit en mains propres l'acte d'appel des quatre évêques, le soir il l'afficha au Vatican, au champ de Flore, et repartit en poste. Il rencontra en revenant le courier du nonce Bentivoglio, qui lui demanda ce qu'il y avoit de nouveau à Rome. Quand vous y serez, lui répondit le Grand, vous y apprendrez de mes nouvelles. Paulucci, secrétaire d'état de Clément XI, fut fort étonné de trouver parmi les placets que le pape lui renvoya, une signification faite à sa sainteté, parlant à sa personne.

Cependant l'armée de France agissoit

en Navarre. Fontarabie et Saint-Sébastien étoient pris, et l'armée d'Espagne n'étoit pas en état de s'opposer à la nôtre. Leur flotte avoit été battue l'année précédente, par l'amiral Bing, commandant de la flotte angloise, et le capitaine Bing, fils de l'amiral Bing, en apporta la nouvelle à Paris. C'est celui qui depuis a payé de sa tête le malheur qu'il avoit eu devant Mahon, au commencement de la guerre présente. Son sang, justement ou injustement répandu, a été la sémence de toutes les victoires des Anglois. Quelques malheurs que nous ayons essuyés, nous pourrions nous relever un jour, si nous avions appris de ces rivaux qu'il faut récompenser et punir.

Pendant qu'on faisoit la guerre à l'Espagne, on s'appliquoit à découvrir ceux qui avoient eu des intelligences avec Albéroni. Le régent ne vouloit pas qu'on fît le procès en forme au duc et à la duchesse du Maine; mais il craignoit aussi qu'on ne lui reprochât de les avoir fait arrêter par une haine personnelle. C'est pourquoi il exigea que la duchesse du Maine donnât une déclaration de toute son intrigue avec

Cellamare et Albéroni. De quelques détours qu'elle usât dans ses aveux, il en résultoit toujours que le projet étoit de faire révolter, contre le régent, Paris, les provinces, et particulièrement la Bretagne, où les vaisseaux espagnols devoient être reçus. Pour disculper son mari, elle déclaroit qu'il étoit trop timide pour qu'elle lui eût jamais confié un dessein dont il auroit été effrayé, et qu'il auroit sûrement dénoncé. Si le duc du Maine fut soulagé de se voir justifier, il ne dut pas être fort flatté des motifs.

Elle nomma d'ailleurs tous ceux qui étoient entrés dans la conspiration, parmi lesquels se trouvoient plusieurs gentilshommes bretons.

J'ai lu le procès de ceux qui furent exécutés à Nantes. Je me suis entretenu plusieurs fois de cette affaire avec quelques-uns des juges et de ceux qui furent effigiés, je n'ai jamais vu de complot plus mal organisé. Plusieurs ne savoient pas exactement de quoi il étoit question, ou ne s'accordoient pas les uns avec les autres. Le plus grand nombre pensoit seulement qu'il se feroit une révolution, s'étoit en-

gagé de la seconder, et beaucoup avoient donné leur parole et leur signature sans entrer en plus d'examen. Il y en a qui m'ont avoué une folie dans laquelle je n'aurois pas cru possible de donner, si leur récit n'étoit pas confirmé par la déclaration de la duchesse du Maine. Ils comptoient, disoient-ils, enlever le roi à un voyage de Rambouillet, le conduire en Bretagne, et de-là faire la loi au régent. En suivant les différens chaînons de cette affaire, tel breton s'y trouva impliqué à qui le nom de la duchesse du Maine n'étoit jamais parvenu. On ne pouvoit se défendre de la compassion pour certains complices que j'ai connus, quand on considéroit leur peu de valeur personnelle.

Le duc et la duchesse du Maine obtinrent enfin leur liberté, et le régent la fit rendre successivement à tous ceux qui étoient à la Bastille pour la même affaire. Il y a grande apparence qu'il en eût usé avec la même clémence à l'égard des gentilshommes Bretons, si l'on ne lui eût pas persuadé de faire quelques actes de sévérité. On nomma donc une commission qui alla s'établir à Nantes pour instruire le

procès des accusés. Ainsi on sacrifia les plus innocens ou du moins les plus excusables. L'amour de ma patrie ne me rendra point partial, ni ne me fera trahir la vérité ; mais je rendrai justice à une province noblement attachée au roi, et qui réclamoit contre la violation de ses privilèges. Les peuples les plus jaloux de leurs droits sont les plus attachés à leurs devoirs, et le mécontentement des Bretons étoit fondé dans son origine. Les états avoient voulu faire rendre compte à Montaran, leur trésorier : rien n'étoit plus juste et n'intéressoit moins l'état. Le régent devoit, au contraire, approuver une conduite si régulière. Malheureusement pour la province, Montaran avoit un frère capitaine aux gardes, gros joueur et fort répandu. Un tel sujet est un homme intéressant à Paris. Il employa le crédit de plusieurs femmes qui prouvèrent clairement qu'on devoit beaucoup d'égards au frère d'un homme si utile à la société, et les états eurent le démenti de leur entreprise. Delà l'humeur gagna les bons citoyens, et s'ils cessèrent de l'être, le régent devoit s'imputer d'en avoir été la première cause, en

en sacrifiant la justice et le bon ordre à des intrigues de femmes. Nous en verrons les malheureuses suites, lorsque j'aurai rapporté quelques événemens antérieurs, pour ne pas trop intervertir l'ordre des temps.

Le duc de Richelieu fut un des premiers qui obtinrent sa liberté. Il ne parut pas d'abord à la cour; mais après deux ou trois mois de courses, à différentes campagnes, il se montra avec un vernis d'importance que lui donnoit une prison pour affaire d'état, et l'air brillant d'un jeune-homme qui doit sa liberté à l'amour. J'aurai quelquefois occasion d'en parler, si je continue ces mémoires jusqu'au terme que je me propose. On verra un homme assez singulier, qui a toujours cherché à faire du bruit, et n'a pu parvenir à être illustre; qui, employé dans les négociations et à la tête des armées, n'a jamais été regardé comme un homme d'état, mais comme le chef des gens à la mode, dont il est resté le doyen.

On a vu ce qui faisoit son crime. Pour entendre ce qui lui valut son absolution, il faut savoir que, lors de la chambre de justice, Bertelot de Pleneuf, enrichi

dans les vivres et dans les hôpitaux de l'armée, s'enfuit à Turin. Comme il n'avoit pas moins l'esprit d'intrigues que celui des affaires, il se lia avec les commis des bureaux, s'insinua par dégrés auprès des ministres de cette cour, et pour se faire un mérite qui pût lui procurer un retour agréable en France, il entreprit de négocier le mariage de mademoiselle de Valois avec le prince de Piémont, fils du roi Victor. Quand il vit la proposition assez bien reçue à Turin, il chargea sa femme, qu'il avoit laissée à Paris, d'en instruire le régent, qui goûta fort ce mariage et chargea l'abbé du Bois de suivre cette affaire. Il ne pouvoit pas s'adresser plus mal. L'abbé, dans le dessein de se rendre agréable à l'empereur, dont la protection devoit lui procurer le chapeau de cardinal, favorisoit le projet que ce prince avoit d'enlever la Sicile au roi Victor. Il n'avoit donc garde de faire prendre au régent aucun engagement avec la cour de Turin. Il prit le parti de montrer beaucoup d'ardeur pour le succès de ce mariage, de peur que la négociation n'en fût donnée à un autre, et cependant de la faire

échouer. Il se servit très-habilement des circonstances, et de la connoissance qu'il avoit du caractère de Madame, mère du régent.

Pendant qu'on négocioit le mariage de mademoiselle de Valois, cette princesse s'étoit prise de passion pour le duc de Richelieu; la fatuité de l'un, l'étourderie de l'autre, firent assez d'éclat pour que madame en fût instruite. Elle le prit avec autant de hauteur que de vertu, retint le plus qu'elle put sa petite-fille auprès d'elle, et fit avertir le duc de Richelieu que, s'il se soucioit de ses jours, il eût à ne pas approcher des lieux où elle seroit.

Le duc de Richelieu fut assez prudent pour profiter de l'avis; d'ailleurs, il avoit tiré de l'aventure le fruit le plus précieux pour lui, celui de l'éclat.

L'abbé du Bois saisit ce moment pour laisser transpirer ce qui se négocioit au sujet du mariage du prince de Piémont. Cela fut jusqu'à madame, qui entretenoit avec la reine de Sicile une correspondance d'amitié assez suivie. Dans l'accès d'humeur où elle étoit contre sa petite-fille, elle n'eut rien de plus pressé que

d'écrire à la reine de Sicile, qu'elle étoit trop son amie pour lui faire un aussi mauvais présent que mademoiselle de Valois. Quelques jours après, et lorsque la lettre devoit être rendue, madame déclara au duc et à la duchesse d'Orléans le bel acte de franchise qu'elle avoit fait. La duchesse d'Orléans en fut au désespoir, mademoiselle de Valois ne s'en soucia guère, l'abbé du Bois joua le fâché, et s'applaudit intérieurement de son manège de coquin. Le régent ne fit que rire de l'incartade allemande de sa mère, et s'inquiéta peu du chagrin de sa femme.

Cependant, il songea à se débarrasser de sa fille, craignant qu'elle ne suivit les traces de la duchesse de Berri, sa sœur; et quoiqu'il ne fût pas fort délicat sur les mœurs de sa famille, il voulut prévenir des écarts plus frappans encore de la part d'une fille que d'une veuve, et ne tarda pas à conclure le mariage de mademoiselle de Valois avec le prince, fils du duc de Modène, qui se trouva très-honoré de cette alliance, et quelques propos qui lui fussent parvenus ou non sur la princesse, il n'étoit pas en droit d'être si difficile.

Mademoiselle de Valois ne prit pas son parti avec tant de facilité; mais il falloit obéir. Elle exigea du moins, pour prix du sacrifice, la grace du duc de Richelieu, qui obtint de l'amour ce qu'il eût à la fin obtenu de la clémence du régent.

Ce prince s'inquiétoit beaucoup moins de ses disgraces domestiques, que des difficultés du parlement. Cette compagnie, d'abord consternée du lit de justice, étoit revenue de son étourdissement; son principe est de ne regarder comme juridiques que les enregistremens faits librement et après examen. L'enregistrement n'est point, suivant ses maximes, un simple acte de notoriété; elle pense, sans toutefois le dire formellement, qu'elle donne la sanction à la loi qu'elle enregistre, et que tout ce que le roi fait d'autorité, et sans liberté de suffrages, est nul. Je n'entrerai pas dans une discussion si délicate. Toujours est-il à desirer qu'il y ait, à une autorité absolue, un contre-poids qui l'empêche de devenir arbitraire. J'ai cherché quelquefois à éclaircir ces principes avec de hommes très-instruits de nos loix et de notre histoire. Un des plus éclairés et le

plus zélés parlementaires à qui je demandois de me marquer précisément les bornes qui séparent l'usurpation d'avec le droit des parlemens : les principes, répondit-il, en cette matière, sont fort obscurs; mais, dans le fait, le parlement est fort sous un roi foible, et foible sous un roi fort. Un ministre de bonne foi donneroit peut-être la même réponse, s'il étoit obligé de s'expliquer sur la puissance royale, relativement à la nation.

Le régent, très-mécontent de la résistance du parlement contre les opérations de Law, avoit pris le parti de se passer d'enregistrement; mais il n'en sentoit pas moins la nécessité de compter avec l'opinion publique, parce que le public compte le parlement pour beaucoup. Cependant Law n'avoit rien à desirer pour le succès de son système. Les billets de banque, les actions, tous les différens papiers étoient préférés à l'argent, qui a une valeur fixée par toutes les nations; au lieu que les effets en papier, ayant une valeur idéale, sont toujours susceptibles de celle que l'imagination y met. On ne feroit pas comprendre aujourd'hui la frénésie qui avoit

saisi toutes les têtes. Il y a des folies qui ne sont concevables que dans le temps où règne leur épidémie. Law, qui prévoyoit mieux que personne, quel seroit le dénouement de sa pièce, auroit fort desiré de s'appuyer de l'approbation du parlement, et par-là mettre un jour l'auteur à couvert de la vindicte publique. Mais le régent trouva toujours dans le parlement la plus grande opposition, peut-être autant contre la nouveauté que contre la folie du système.

Law n'ayant plus espérance de réussir auprès de cette compagnie, conçut le projet de l'anéantir. Appuyé de l'abbé du Bois et du duc de la Force, il persuada au régent de rembourser en papier toutes les charges de judicature. Le public, prétendoient-ils, verroit avec plaisir supprimer la vénalité des charges; le roi deviendroit ainsi maître du parlement, et chaque place de président ou de conseiller ne seroit plus qu'une commission amovible.

Quelles que soient les déclamations contre la vénalité des charges, on comprend, après un examen réfléchi, qu'il est aussi dangereux de supprimer que d'établir de certains abus.

Le remboursement des charges, suivi du nouveau plan d'administration qu'on proposoit, anéantissoit la magistrature; et de quelle nécessité n'est-elle pas en France? Si le parlement a quelquefois embarrassé mal-à-propos la marche du gouvernement, quels services n'a-t-il pas rendus? Si tous les membres ne se préservèrent pas du poison de la Ligue, c'est le corps qui l'a étouffée. Ceux mêmes qui formoient le parlement de la Ligue, se déclarèrent, au milieu des Guises et des Espagnols, pour les principes de la monarchie. C'est donc le parlement qui a conservé la couronne dans la maison régnante. Quelques exagérées que soient ses prétentions, si le roi fait craindre sa puissance, c'est le parlement qui la fait respecter. Quel avantage n'est-ce pas pour le roi d'avoir un corps dont les principes, toujours subsistans, s'opposent aux entreprises de la cour de Rome, à celles mêmes du clergé de France, séculier ou régulier? Quel avantage pour les sujets, que ce même corps puisse mettre quelques entraves aux excès du crédit ministériel? Le parlement peut suppléer à la foiblesse d'un prince timide,

éclairer un roi puissant, mais superstitieux, contre les suggestions d'un confesseur fanatique. Dans combien d'occasions un roi ne peut-il pas laisser faire un bien, que sa prudence l'empêche d'opérer lui-même ouvertement?

Quoiqu'une nomination de bénéfices ne soit pas un évènement d'histoire, je parlerai de celles qui auront quelque chose de singulier. L'abbé de la Tour-d'Auvergne fut nommé à l'archévêché de Tours. L'abbé de Thésul, qui écrivoit la liste, sous la dictée du régent : ah! monseigneur, quel sujet, s'écria-t-il! faites attention au scandale. Que diable, dit le régent! je le sais bien; mais les Bouillons me persécutent; je veux m'en délivrer; écris toujours. Thésul écrivit. On nomma en même temps évêque de Sisteron, le jésuite Laffiteau, chargé des affaires à Rome, où il vivoit comme le nonce Bentivoglio à Paris; de sorte qu'avant de se faire sacrer, il fut obligé de faire, chez un chirurgien, une quarantaine qui lui tint lieu d'une retraite au séminaire. C'étoit un des grands arcboutans de la constitution. Ce ne fut pourtant pas ce qui le fit évêque. L'abbé du

Bois lui ayant fait part du desir d'être cardinal, le payoit à Rome pour en préparer les voies. Le jésuite, qui avoit les mêmes vues, prenoit l'argent et s'en servoit pour lui-même. Les coquins se devinent; l'abbé s'en apperçut, et n'étant pas encore assez puissant pour en prendre une vengeance, qui eût dévoilé ses desseins, résolut de s'en débarrasser, sous prétexte de récompenser ses services. Laffiteau, si différent des anciens évêques, le fut comme eux malgré lui. Egalement éloigné de Rome et de la cour, il se vit honnêtement relégué à Sisteron.

Le Blanc, secrétaire d'état, profitant de son crédit, fit, dans la même promotion, donner l'évêché d'Avranches à l'abbé le Blanc, son frère, curé de Dammartin, honnête homme et bon ecclésiastique.

L'abbé Guerin de Tencin alla remplacer Laffiteau à Rome, afin qu'on ne s'y apperçût pas qu'on y eût rien perdu. Celui-ci, à beaucoup d'égards, valoit mieux que son prédécesseur. Fils d'un président au parlement de Grenoble, né avec de la figure et de l'esprit, sur-tout celui d'intrigues, sans scrupules ni mœurs de son

état, il parvint à la plus haute fortune, puisqu'il est mort cardinal et archevêque de Lyon. Il fut parfaitement secondé dans sa carrière par une sœur chanoinesse, qui ne faisoit qu'une ame et un cœur avec ce frère, reporta sur lui toute l'ambition qu'elle auroit eue, si son sexe la lui eût permise. Elle ne se réserva que la galanterie, qu'elle a aussi souvent employée comme moyen de réussir que pour ses plaisirs. Je l'ai beaucoup connue : on ne peut pas avoir plus d'esprit; elle avoit toujours celui de la personne à qui elle avoit affaire. Le frère et la sœur s'étoient fait un système suivi de flatterie, et quoiqu'ils eussent l'indiscrétion de l'avouer, et qu'ils le portassent jusqu'au dégoût, il leur a toujours réussi. Le génie des plus habiles intriguantes s'éclipsoit devant celui de la Tencin. Elle étoit très-jolie étant jeune, et conserva, dans l'âge avancé, tous les agrémens de l'esprit. Elle plaisoit à ceux-mêmes qui n'ignoroient rien de ses aventures.

Ses parens la firent religieuse malgré elle, dans le couvent de Montfleuri, près de Grenoble. En faisant ses vœux, elle

songea aux moyens de les rompre, et son directeur fut l'instrument aveugle qu'elle employa pour ses desseins. C'étoit un bon ecclésiastique, fort borné, qui devint amoureux d'elle, sans qu'il s'en doutât le moins du monde. La pénitente ne s'y trompa nullement, profita habilement du foible du saint homme, en fit son commissionnaire zélé, en tira les éclaircissemens nécessaires; et lorsque les choses furent au point où elle les desiroit, elle réclama contre ses vœux, et réussit enfin à passer de son cloître dans un chapitre de Neuville, près de Lyon, en qualité de chanoinesse. Je tiens tout ceci d'elle-même. Bientôt elle fut aussi libre qu'elle pouvoit le desirer. L'inclination que l'abbé du Bois prit pour elle, acheva le reste. J'ai oui-dire qu'elle eût, avec le régent, une intrigue qui ne dura pas; elle se pressa un peu trop d'aller à ses fins, et dégoûta le prince, qui ne la prit qu'en passade, et dit qu'il n'aimoit pas les P.... qui parlent d'affaires entre deux draps. Elle tomba du maître au valet, et le crédit qu'elle prit sur l'abbé du Bois la consola. Ce n'étoit pas son coup d'essai; elle avoit déjà eu un enfant en

1717, de Destouches, appellé communément Destouches Canon. (1)

Elle aimoit passionnément son frère, l'abbé de Tencin, dont l'avancement devint presque l'unique objet de toutes ses intrigues. Nullement intéressée, elle regardoit l'argent comme un moyen de parvenir, et non comme un but digne de la satisfaire. Elle n'a jamais joui que d'un revenu très-médiocre, et ne vouloit de richesses que pour son frère, afin qu'elles pussent aider à l'ambition. Elle étoit d'ailleurs très-serviable, quand elle n'avoit point d'intérêts contraires. Elle ambitionnoit la réputation d'être amie vive, ou ennemie déclarée; saisit habilement quelques occasions de le persuader, et s'attacha ainsi beaucoup de gens de mérite.

Elle n'eut pas besoin de tout son crédit sur l'abbé du Bois pour l'intéresser en faveur de l'abbé de Tencin. Le premier reconnut bientôt que l'autre étoit l'ouvrier qu'il lui falloit. Il commença par le charger d'une opération ecclésiastique qui n'étoit

(1) Cet enfant est devenu un homme illustre, et qui a autant de vertu que de lumière. C'est d'Alembert.

pas difficile, et devoit cependant faire du bruit. C'étoit la conversion de Law. Cet écossois connoissoit déja assez la France pour savoir qu'on n'y punit guère les coupables qui ont occupé de grandes places. En conséquence, il voulut se faire contrôleur-général. Il ne le pouvoit sans être naturalisé, ni se faire naturaliser sans se faire catholique. Il se portoit pour protestant, et l'abbé de Tencin fut chargé de ce prosélyte. Après le temps supposé nécessaire pour une telle conversion, Law fit son abjuration à Melun, de peur qu'elle ne fût prise en plaisanterie dans la capitale, et l'abbé de Tencin retira de ce pieux travail beaucoup d'actions et de billets de banque. Je vois cependant, dans une de ses lettres à sa sœur, qu'il se plaint de ce que sa fortune ne répond pas à l'opinion publique, et regrète fort de ne l'avoir pas justifiée. Quoi qu'il en soit, cette espèce de simonie ne lui fit point d'affaires; mais il fut déféré au parlement pour une autre, par un abbé de Vessière, et fit une étourderie majeure dans ce procès, où il assista en personne à la plaidoirie. Aubry, avocat adverse, ayant paru foiblir dans ses allé-

gations, l'avocat de l'abbé de Tencin voulut s'en prévaloir, cria contre une accusation vague et destituée de preuves, et nia le marché simoniaque. Aubry joua l'embarras. L'abbé crut faire merveille de saisir ce moment pour confondre la calomnie, et offrit de s'en purger par serment, si la cour le permettoit. Aussi-tôt Aubry l'arrêta, dit qu'il n'en étoit pas besoin, et produisit le marché en original. Ce fut un coup de théâtre. Les juges montrèrent leur indignation, les huées partirent de l'assemblée, l'abbé confondu essaya de s'évader; mais des gens charitables lui fermèrent le passage, et ne le laissèrent fuir qu'après l'avoir donné long-temps en spectacle.

L'abbé de Tencin n'ayant plus rien qui l'engageât à rester à Paris, partit pour l'ambassade de Rome. Je vois encore dans ses lettres qu'il a toujours eu cette affaire-là sur le cœur. Nous le verrons bientôt à Rome, profitant de la leçon de prudence qu'il avoit reçue au parlement, montrer lui-même quel parti on peut tirer d'un marché signé.

Le motif qui m'a fait parler d'une nomination de bénéfices, qui exigeoit quel-

ques remarques, m'engage à m'arrêter un peu sur une nomination de cardinaux de cette même année. Belluga, évêque de Murcie en Espagne, fut de cette promotion. Ce prélat avoit rendu les plus grands services à Philippe V, dans la guerre de la succession. Lorsque ce prince fut obligé de fuir de sa capitale, Belluga exhorta ses diocésains à la fidélité, et joignant aux prédications pathétiques un exemple qui l'étoit encore plus, il vendit tout ce qu'il possédoit, paya de son bien deux mois de solde aux troupes, fit subsister l'armée, enflamma enfin tous les espagnols d'un héroïsme qui remit le roi sur le trône. Belluga, croyant n'avoir fait que son devoir, ne parut point à la cour après le rétablissement du roi, et ne s'occupa, dans son diocèse, que des fonctions épiscopales.

Nous avons vu qu'Alberoni, pour subvenir aux frais de la guerre contre l'empereur, fit demander au pape, par Philippe V, un indult, en vertu duquel on taxa tous les biens ecclésiastiques. La taxe fut poussée bien au-delà de l'indult. Belluga, regardant la sur-taxe comme un

un abus de l'autorité, refusa de payer. L'exemple d'un prélat si respecté, fut suivi de tout le clergé. Le pape, mécontent de Philippe V, révoqua l'indult, et le roi voulant, de son autorité, faire continuer la levée de l'imposition, menaça inutilement l'évêque de Murcie, qui persista dans son refus.

Dans ces circonstances, le pape fit une promotion de dix cardinaux, et y comprit Belluga. Ce prélat déclara qu'il n'accepteroit pas, sans la permission du roi son maître, qui étoit fort éloigné de la donner. Philippe V, regardant cette nomination comme une injure personnelle à lui, ne l'eut pas plutôt apprise, qu'il envoya défendre à Belluga d'accepter; mais le refus avoit prévenu l'ordre du roi. Le pape, alors plus mécontent que le prince, écrivit à Belluga un bref portant ordre de prendre la pourpre en vertu de la sainte obéissance. Belluga répondit au saint père qu'il étoit indifférent pour la religion qu'il fût cardinal ou non; mais qu'il étoit du devoir d'un sujet d'obéir à son prince. Le pape menaça le prélat, qui ne fut pas plus ému des menaces du saint père, qu'il ne

l'avoit été de celles du roi, sur l'imposition, ne s'en fit pas le moindre mérite à la cour, et refusa aussi constamment le chapeau que la taxe.

Plusieurs mois après, l'accommodement se fit entre les deux cours, sans que Belluga daignât s'en informer. Alors le roi envoya à Rome sa nomination au cardinalat en faveur de Belluga, à qui il donna ordre en même-temps d'accepter. Le cardinal vint à Madrid, présenta sa calote au roi, la reçut de sa main, et retourna dans son diocèse.

On ne croiroit jamais qu'une telle conduite fût celle d'un prélat espagnol; en voici le contraste dans un cardinal françois de la même promotion.

Mailly, d'une ancienne noblesse de Picardie (1), né pauvre, et qui le fut longtemps, etoit enfin parvenu à être arche-

(1) Il étoit frère du comte de Mailly, qui épousa une nièce de madame de Maintenon. La comtesse de Mailly fut dame d'atours de la duchesse de Bourgogne. Le marquis de la Vrillière épousa une fille du comte de Mailly. Le comte de Saint-Florentin et la comtesse de Maurepas sont enfans de cette Mailly.

vêque d'Arles, et ensuite de Reims. Il ne lui manquoit, pour couronner sa fortune, que le chapeau de cardinal, et il y avoit aspiré dès le temps où il étoit à peine en état de se vêtir. Il entretint une correspondance suivie avec tout ce qui tenoit à Rome, et gardoit, sur ce commerce, un secret d'autant plus exact, qu'il avoit pensé être perdu sous le feu roi, pour avoir écrit au pape. C'étoit alors un crime d'état, pour un ecclésiastique, que d'écrire à Rome, autrement que par le ministre des affaires étrangères, ou par les banquiers expéditionnaires. Il fallut, pour le sauver et le faire nommer depuis à Reims, tout le crédit du père le Tellier. Mais dès que la constitution eût fait oublier nos principes, et que le régent eût permis toute licence, Mailly ne se contraignit plus. Jaloux de la considération dont jouissoit le cardinal de Noailles, il entreprit de se distinguer dans le parti opposé, et y laissa bientôt derrière lui les plus fanatiques, qu'il appeloit des tièdes. Il fut si flatté de voir une de ses lettres pastorales brûlée par arrêt du parlement, qu'il fonda une messe en actions de graces, disoit-il,

d'avoir été jugé digne de participer aux opprobres de Jésus-Christ, et de souffrir pour la justice. Il espéroit que le parlement l'attaqueroit là-dessus ; mais on voyoit si clairement qu'il ambitionnoit le titre de martyr, dont la couronne seroit le chapeau de cardinal, que, pour le punir, on le laissa en paix.

Cependant ses incartades faisoient merveilleusement pour lui à Rome, et il acheva de gagner le cœur du pape en le priant de lui faire part de ses homélies, dont on parloit, disoit-il, avec admiration. C'étoit l'endroit sensible du bon Clément XI, qui se piquoit d'écrire supérieurement en latin, et cela pouvoit bien être avec le secours du jésuite Jouvenci et autres. Le pape, charmé de trouver à la fois dans Mailly tant de religion et de goût, le nomma cardinal *proprio motu*.

Le régent, déjà très-mécontent de l'archevêque, entra dans la plus violente colère, et ordonna aussi-tôt à Villeron (1),

(1) Gentilhomme provençal, fils d'une sœur du cardinal de Janson. Il s'appella, dans la suite, le comte de Cambis, fut chevalier des ordres, et ambassadeur à Londres, où il est mort.

enseigne des gardes-du-corps, d'aller à Reims défendre à l'archevêque d'en sortir et de porter la calotte, de la lui arracher s'il la lui trouvoit, et s'il le rencontroit en chemin, de le faire rétrograder.

La Vrillière, neveu de l'archevêque, lui avoit dépêché un courier, pour le prévenir de la colère du régent, et parer aux imprudences que l'engouement de la calotte lui feroit faire. Cela ne l'empêcha pas de partir pour Paris, et il avoit déjà passé Soissons lorsque Villeron le rencontra. Heureusement l'archevêque n'avoit pas sa calotte; il étoit trop bien averti : Villeron fut fort aise de n'avoir pas de violence à faire, notifia ses ordres à l'archevêque, l'exhorta à retourner sur ses pas, et, après beaucoup de pour-parlers, le ramena à Soissons, où ils couchèrent. Le lendemain il fut question de continuer la route vers Reims. L'archevêque dit à Villeron qu'il étoit inutile de le conduire; que cela ne feroit qu'un éclat désagréable; que l'ordre étoit censé exécuté; que, pendant qu'il retourneroit à Reims, Villeron iroit à Paris rendre compte au régent de l'obéissance avec laquelle ses ordres avoient été

reçus. Villeron se rendit; mais à peine étoit-il parti, que l'archevêque le suivit assez lentement pour ne le pas retrouver, et assez vîte pour arriver le même jour à Paris, où il se tint caché.

L'abbé de la Fare, intrigant, actif, bavard, ne doutant jamais de rien, difficile à déconcerter, et très-propre à essuyer la première bordée de l'abbé Dubois, vint le trouver de la part de l'archevêque, dont il étoit grand-vicaire. Dubois, enragé de voir deux cardinaux français (1) nommés à la fois, sentant qu'un troisième chapeau, auquel il aspiroit, sans oser encore le dire, n'en seroit que plus difficile à obtenir, avoit lui-même enflammé la colère du régent. On peut juger de là comment il traita la Fare. L'orage fut violent, la Fare laissa tout couler; puis, d'un air affectueux, il représenta à l'abbé

(1) Le cardinal de Gesvres, archevêque de Bourges, étoit l'autre. Il avoit eu successivement la nomination du roi de Pologne, Auguste, puis de Stanislas, et une seconde fois du roi Auguste après son rétablissement. Il se démit ensuite de son archevêché en faveur de l'abbé de Roye, qui a été le cardinal de la Rochefoucault.

Dubois qu'il ne convenoit pas à un homme de son mérite, à un grand ministre comme lui, fait pour être cardinal, de s'opposer aux graces du pape, le supplia d'y faire réflexion, et se retira.

L'abbé Dubois profita de l'avis, comprit que tôt ou tard il faudroit accommoder cette affaire, et qu'il valoit encore mieux s'en faire un mérite à Rome, que de le laisser à d'autres. Il étoit d'ailleurs si flatté que l'abbé de la Fare le trouvât fait pour la pourpre ! Le projet étoit donc naturel, mais il ne falloit pas non plus y mettre soi-même obstacle.

Il manda l'abbé de la Fare, et sans passer trop brusquement de la fureur de la veille à des caresses mal-adroites, il ne montra plus qu'un reste d'humeur et d'embarras. La Fare le pénétra, résolut de lui abréger la moitié du chemin, et prenant lestement son parti : Monsieur, lui dit-il, je vais vous parler franchement ; je n'ai aucun ressentiment de la manière dure dont vous me traitâtes hier ; je vis bien que vous me parliez en ministre. Vous autres, grands politiques, vous ne pouvez pas faire autrement ; mais vous n'êtes sûrement pas

fâché de faire quelque chose d'agréable au pape, dont vous aurez incessamment besoin; car on voit bien que vous ne pouvez pas manquer d'avoir bientôt le chapeau. La Fare partit de là pour se répandre en éloges avec une fausse naïveté dont le ministre fut la dupe. L'abbé Dubois, très-content de l'ouverture que la Fare lui donnoit pour sortir d'embarras, lui dit en souriant; vous êtes trop clairvoyant, l'abbé : il faut bien que j'avoue que vous m'avez deviné; laissez-moi ramener M. le régent; mandez seulement à votre archevêque de se rendre secrètement ici, et de s'y tenir caché, jusqu'à ce que je l'avertisse; cela ne sera pas long. Nos deux fripons s'embrassèrent, se louèrent réciproquement sur leur pénétration, et se séparèrent fort contens l'un de l'autre, chacun s'applaudissant en soi-même, la Fare cependant avec plus de raison que Dubois.

Il fut enfin convenu que l'archevêque se rendroit secrètement au palais-royal, feroit au régent les plus respectueuses excuses; de là retourneroit à Reims, n'y prendroit ni titre ni marque de la dignité de cardinal; que dans toutes ses lettres adressées dans

l'intérieur du royaume, il ne signeroit qu'archevêque de Reims, avec permission cependant de signer cardinal de Mailly dans celles qu'il écriroit pour le pays étranger.

Tout fut ponctuellement exécuté. L'archevêque retourné à Reims, y languit plus de trois mois avec la consolation de tirer tous les jours de sa poche la précieuse calotte, de la regarder, de la baiser, de l'essayer devant un miroir, mourant d'impatience de l'arborer en public.

Le régent voulut tirer parti de cette situation, pour procurer, sinon la paix, du moins une trève dans l'église. Le cardinal de Noailles venoit de donner un corps de doctrine, approuvé des cardinaux de Rohan et de Bissy, et qu'ils eurent pourtant l'art de faire échouer dans la suite par un tour de prêtres. Il s'agissoit de faire signer l'ouvrage par les prélats absens. On n'avoit garde d'oublier l'archevêque de Reims, dont la signature feroit d'autant plus d'impression sur les autres qu'il étoit ennemi déclaré du cardinal de Noailles, et cela faisoit craindre un refus.

L'abbé Dubois proposa cette commis-

sion à la Fare, qui étoit resté, à Paris, le négociateur de son archevêque. La Fare objecta la difficulté d'obtenir la signature d'un homme qu'on laissoit depuis si long-temps dans une position humiliante. Il ajouta qu'il n'y avoit, pour l'y engager, d'autre moyen que de lui accorder enfin les marques de sa dignité, et lui donner, en même-temps, une distinction qui pût réparer le traitement qu'il avoit essuyé. Le corps de doctrine n'étoit porté aux autres prélats que par des ecclésiastiques du second ordre. La Fare proposa de l'envoyer par Languet, évêque de Soissons, premier suffragant de Reims; nous verrons pourquoi. Le régent y consentit; mais, pour flatter la vanité de l'archevêque, et s'assurer en même-temps de sa signature, il chargea Languet de deux lettres cachetées. Dans l'une il ordonnoit à l'archevêque de signer sur-le-champ, sans quoi il devoit renoncer pour toujours au chapeau, et passer sa vie en exil. Dans la seconde, il l'exhortoit à signer dans les termes les plus flatteurs, lui laissant néanmoins toute liberté, et l'assurant que, refusant ou acceptant, il pouvoit venir recevoir sa ca-

lotte des mains du roi. L'archevêque, à la lecture des deux lettres, fut bientôt déterminé. Il signa tout ce qu'on voulut, montra la seconde lettre à tout le monde, supprima la première, et vint jouir de l'objet de ses vœux en recevant la calotte.

Le dessein de la Fare, en proposant Languet, n'avoit pas été seulement d'honorer le cardinal de Mailly, mais encore de relever son triomphe par l'humiliation du prélat qui avoit le plus déclamé contre la promotion. Si la pourpre étoit le prix du fanatisme, Languet n'avoit pas absolument tort d'être jaloux. Mailly avoit eu un mandement brûlé par la main du bourreau; mais Languet en avoit eu deux. Son zèle n'en fut pas refroidi; il continua de servir Rome en troublant l'Eglise, et mourut enfin sans calotte plus de trente ans après.

La promotion de dix cardinaux ne fit pas tant de bruit en Europe, que la chûte du seul Alberoni.

Nous avons vu le soin qu'il prenoit d'écarter de Madrid tous les Parmesans, pour n'avoir pas de témoins de son ancienne bassesse, ou par crainte qu'ils n'eussent plus de facilité que d'autres d'approcher de la

reine. Il ne put cependant réussir à empêcher cette princesse de faire venir sa nourrice Laura Piscatori, dont elle fit son assafeta ou première femme-de-chambre, place plus distinguée en Espagne qu'en France, où elle donne pourtant le crédit qui suit toujours l'intimité domestique.

Laura, paysanne aussi fine que rustre, sachant tout ce qu'Alberoni avoit fait pour l'empêcher d'arriver, ne fut pas la dupe des ménagemens extérieurs du ministre, apperçut la haîne et la rendit. Le cardinal insinuoit sourdement à la reine la distance qu'elle devoit mettre dans sa confidence entr'elle et sa nourrice. Laura, sans entrer dans ces distinctions fines, attaquoit brutalement le ministre, n'aiguisoit pas ses traits, mais portoit des coups assommans.

Le régent vouloit se délivrer d'Alberoni, son ennemi personnel. L'abbé Dubois, instruit par ses espions, de l'ascendant de Laura sur la reine d'Espagne, et sachant, par le sien sur son maître, combien ce ressort est puissant, entreprit de s'en servir pour accabler le ministre. Il fit offrir à Laura tout l'argent qu'elle voudroit; car elle ne pouvoit pas prétendre autre chose

de sa faveur. Ainsi l'intérêt réuni à la haîne détermina la nourrice. Il n'étoit pas difficile de lui persuader que le bien de l'état s'accordoit avec le sien. Quelque idée avantageuse qu'Alberoni eût pu donner de ses projets à leurs M. C. il lui étoit impossible de cacher les mauvais succès : la flotte détruite, des places prises, des prises, des troupes battues ou forcées de se retrancher, un roi sans alliés obligé de soutenir une guerre ruineuse et malheureuse contre les premières puissances, les projets du ministre, grands si l'on veut, mais sans moyens satisfaisans, et dès-là insensés.

Laura profita de tous ses avantages, fit envisager à la reine, et par elle au roi, l'ambition et la folie d'Alberoni. On est trop heureux quand les princes jugent, comme le peuple, les ministres et les généraux par les succès; c'est le plus sûr. La reine, consternée de ses désastres, humiliée de son choix, se dégoûta de son ministre; et comme tous les manifestes des états ligués contre l'Espagne n'attaquoient directement qu'Alberoni, elle crut, en le sacrifiant, mettre à couvert l'honneur de la monarchie; et Alberoni reçut, par un

billet de Philippe V, ordre de sortir en vingt-quatre heures de Madrid, et dans quinze jours de la domination d'Espagne, avec défense de voir personne, d'écrire au roi, à la reine et à qui que ce fût. On mit en même-temps auprès de lui un officier des gardes-du-corps, pour veiller sur sa conduite jusqu'à la frontière.

A Barcelone, le lieutenant-de-roi lui donna une escorte de cinquante cavaliers qui lui furent très-utiles; car deux cents miquelets l'ayant attaqué à Trenta passos, le cardinal, à la tête de l'escorte et de ses domestiques, fit face à ces brigands et parvint à les écarter.

Pendant qu'Alberoni s'éloignoit, on s'apperçut à Madrid qu'il emportoit des papiers de conséquence, et entr'autres le testament de Charles II, qui instituoit Philippe V héritier de la monarchie. Il avoit apparemment dessein de gagner la protection de l'empereur, en lui livrant un titre si précieux. On fit courir après lui, et il fallut user de violence pour le fouiller; mais le détachement qui l'avoit défendu contre les miquelets, obéissant alors aux ordres du roi, l'officier fit défaire le bagage et ou-

vrir les coffres du cardinal. Tout, jusqu'à sa personne, fut exactement visité. Le testament et généralement tous ses papiers furent saisis; et l'officier, jusqu'à ce moment, respectueux pour le cardinal, le traita en exécuteur militaire, et le quitta en l'envoyant, en termes formels, *à tous les diables*. Jamais victoire n'avoit fait éclater en Espagne autant de joie que la disgrace du ministre: chacun en publioit ce qu'il savoit et ne savoit pas. Des actes de despotisme ministériel sont toujours si communs, qu'on n'est pas réduit à citer faux. Le roi étoit le seul à les ignorer; la reine devoit les savoir, mais pour son honneur elle feignoit de les apprendre. Les puissances étrangères félicitèrent à cette occasion leurs M. C., et dès ce moment on ne douta plus de la paix.

La manière dont Alberoni venoit d'être visité, et les insultes qu'il craignoit encore en Espagne, lui firent presser sa marche vers la France, et y entrer avant même qu'il eût reçu le passeport qu'il avoit fait demander.

Le chevalier de Marcieu, qui l'avoit fort connu avant sa fortune, reçut ordre d'aller

le joindre à la frontière, sous prétexte de civilité et de sûreté pour sa personne, sans souffrir pourtant qu'il lui fût rendu aucun des honneurs d'usage, de l'engager à parler sur les affaires d'Espagne, le roi, la reine, le ministère actuel, et sur tout ce qu'il nous importoit de connoître, et de ne le quitter qu'à son embarquement à Antibes, d'où il comptoit passer en Italie.

Le cardinal, en voyant le chevalier de Marcieu venir à sa rencontre, ne douta pas que ce ne fût pour l'observer et en rendre compte, et le lui dit franchement. Marcieu s'en défendit toujours, et quoique le cardinal sût à quoi s'en tenir, il ne se contraignit pas davantage sur le roi et la reine, qu'il traitoit d'ingrats. Si la reine, disoit-il, qui *a le diable au corps*, trouve un bon général, elle troublera l'Europe : il lui est facile de gouverner son mari qui, dès qu'il a dit à voix basse, *je veux être le maître moi*, finit par obéir, et à qui il ne faut qu'un *prie-dieu et les cuisses d'une femme*. Il ajoutoit que lui Alberoni, loin d'avoir excité la guerre, s'y étoit toujours opposé ; qu'il n'avoit eu aucune part à la conjuration du prince ; que le duc du Maine

n'y

n'y avoit point paru ; mais que la duchesse étoit une *méchante diablesse*, et que la plupart de ses partisans, qu'il ne nommeroit jamais, ne valoient pas *un écu de bon argent;* que le débarquement en Bretagne étoit une folie qu'il avoit toujours blâmée ; qu'il avoit même traversé l'embarquement en Espagne; qu'il seroit par-tout pour M. le régent, tel que ce prince pourroit le désirer, et que les écrits contre la régence avoient tous été faits en France. Il prétendoit que le ministère qu'il laissoit en Espagne, ne seroit plus composé que d'ignorans obligés à des égards pour tous ceux qui approchoient un roi foible. Il ne doutoit pas qu'on n'eût voulu le faire assassiner par les miquelets, en l'obligeant de passer par la Catalogne, dont il avoit fait punir la rebellion, au lieu de le laisser sortir par Pampelune comme il l'avoit demandé.

Le chevalier de Marcieu, suivant ses ordres, fit prévenir secrètement la douane de Narbonne de visiter exactement le bagage du cardinal, sous prétexte de voir s'il n'y avoit rien de sujet aux droits. On n'y trouva que 1200 pistoles et aucun bijou

de prix. Il falloit, vu l'état qu'il tint dans la suite à Rome, qu'il eût placé à tout événement, pendant sa faveur, des sommes considérables chez les étrangers. Il voulut persuader qu'il étoit pauvre, mais qu'il s'en inquiétoit peu, attendu qu'il n'avoit de parens qu'un neveu qu'il avoit, disoit-il, *fait châtrer*, c'est-à-dire fait prêtre, et une nièce qu'il faisoit religieuse. Ces détails, et plusieurs autres, se trouvent dans les lettres du chevalier de Marcieu, des 6 janvier 1720 et jours suivans, jusqu'au premier février qu'il vit embarquer à Antibes, sur une galère génoise, le cardinal, qui le chargea pour le régent d'un mémoire et d'une lettre où il lui offroit les moyens de faire à l'Espagne la guerre la plus dangereuse. Le régent ne l'honora pas d'une réponse. J'ai rapporté ailleurs ce que le cardinal dit en passant à Aix sur le renvoi de la princesse des Ursins.

Albéroni passa d'Antibes à Livourne, et se rendit à Parme, où il reçut tous les honneurs dus à sa dignité, par ordre du duc de Parme, dont il étoit né sujet. Cette vaine étiquette ne le consoloit pas de n'avoir d'asyle qu'au milieu de ses compatriotes,

qui l'avoient méprisé dans son origine, jalousé dans son élévation, haï par l'abus de son pouvoir, ce que les Italiens expriment par la *prepotenza*, et qui triomphoient de son abaissement. Il sortit de Parme, et fut plus d'un an errant, fugitif et comme exilé de la terre entière. Le respect pour la pourpre romaine ne lui parut pas une sauve-garde suffisante à Rome contre le ressentiment du pape, qu'il avoit traité insolemment. Ce ne fut qu'en 1721 qu'il se rendit à Rome, au conclave qui suivit la mort de Clément XI.

Le plus vif chagrin d'Albéroni fut de n'avoir pas obtenu les bulles de l'archevêché de Séville, après avoir donné sa démission de l'évêché de Malaga; et comme s'il eût été en droit d'attester le ciel, il entroit quelquefois en fureur, en s'écriant que le pape, l'empereur et leurs M. C. en répondroient devant Dieu. Il est sûr que, s'il fût resté en possession d'un siége considérable, il auroit pu, aidé de la superstition espagnole, lutter souvent contre la puissance royale.

Je terminerai cette année par quelques évènemens particuliers, qui auroient

coupé la narration de faits plus importans.

Le régent accorda à l'université l'éducation gratuite, c'est-à-dire, que par arrêt du conseil du 14 avril, enregistré au parlement le 8 mai, on assigna le vingt-huitième du prix du bail des postes et messageries pour le paiement des professeurs, au moyen de quoi la jeunesse seroit instruite gratuitement. Cette grace a peut-être beaucoup nui à l'émulation. Il ne faut pas que les gens de lettres soient dans le besoin, mais qu'ils aient intérêt de réussir et de se distinguer. Je sais que depuis cet établissement plusieurs professeurs se sont fort relâchés. Le gratis fera, dans les lettres, ce que l'ordre du tableau fait dans le militaire.

Par édit du mois de mai, les compagnies des Indes orientale et occidentale furent réunies sous le nom de compagnie des Indes. Cet édit ayant trouvé des difficultés au parlement, fut regardé, par le régent, comme enregistré, en conséquence du réglement fait au lit de justice de 1718, au sujet des remontrances et des enregistremens.

Le conseil en usa encore ainsi pour l'édit du mois d'avril 1719, par lequel le roi créoit des officiers dans l'ordre de Saint-Louis, à l'instar de celui du Saint-Esprit. Le garde des sceaux d'Argenson en fut chancelier, le Blanc, prévôt-maître des cérémonies, et Fleurieux d'Armenonville, greffier. On trouva un peu étrange de voir trois hommes de robe porter sur leur habit une étoile d'or, avec ces mots inscrits autour : *præmium bellicæ virtutis*. On disoit avec assez de raison, que le cordon rouge ne devoit se porter que par ceux qui l'avoient teint de leur sang.

On essaya cette année un nouveau plan de perception pour la taille, afin d'en ôter l'arbitraire. Cela n'a pas eu de succès, ou n'a pas été suivi, soit qu'on s'y prît mal, soit par la raison qu'il n'y a rien de si difficile à faire que le bien, sur-tout en France, où le particularisme l'emporte toujours sur l'intérêt général.

Le fameux pere Quesnel, dont le nom seroit peut-être déjà oublié, s'il n'eût pas été l'occasion de la bulle *Unigénitus*, mourut à Amsterdam. Le jésuite Tellier, quelques mois avant la mort de Quesnel, rendit

son ame atroce. Après avoir été le fléau des gens vertueux, l'horreur du public, la terreur de sa compagnie, dont il étoit détesté, relégué à la Fleche, méprisé de ses confrères, il succomba à la rage de ne pouvoir plus faire de mal.

Pecoil, maître des requêtes, mourut aussi cette année. Je ne parlerois pas d'un si petit évènement, s'il ne me rappelloit la terrible fin de son père, qui avoit fait une fortune immense, en partant des plus bas emplois de la gabelle. Il ne jouit jamais de ses richesses, et ne songea qu'à les accumuler. Il avoit fait faire un caveau fermé à trois portes, dont la dernière étoit de fer. Il y alloit de temps en temps jouir de la vue de son trésor : quoique ce fût le plus secrètement qu'il pouvoit, sa sa femme et son fils s'en étoient apperçus. Un jour qu'il y étoit allé, et qu'on le croyoit sorti, sa famille ne le voyant point rentrer le soir, s'en inquiéta. La mère et le fils n'osèrent, pendant deux Jours, enfoncer la porte de la cave, dans la crainte de le mettre en fureur, s'il venoit à rentrer. Ils s'y déterminèrent à la fin. Après avoir enfoncé les deux premières

portes, ils se trouvèrent arrêtés par celle de fer, qu'ils ne pouvoient ni rompre ni désceller sans maçons, et comme ils avoient commencé cette opération à la nuit, il fallut encore attendre jusqu'au jour. Alors, ayant fait démonter la porte, dont la clef étoit en dedans, comme celle des deux premières, ils trouvèrent le malheureux vieillard étendu mort entre plusieurs coffres-forts, les bras rongés, et à côté de lui une lanterne, dont la chandelle étoit finie.

Quelques précautions qu'on pût prendre, cet affreux spectacle avoit eu trop de témoins pour que cette aventure ne fût pas connue. Ce fut à Lyon que cela arriva. La mère et le fils vinrent s'établir à Paris, où le fils acheta une charge de maître des requêtes, comme tant d'autres. Il n'en fit presqu'aucunes fonctions, épousa une fille de le Gendre, honnête et illustre négociant de Rouen, et mourut cette année, laissant une fille unique, mariée au duc de Brissac, frère aîné de celui d'aujourd'hui.

Law s'étant déclaré catholique, prit des lettres de naturalité, et le régent lui trouvant alors toute l'ortodoxie et les qua-

lités nécessaires à ses desseins, le déclara contrôleur-général. Le garde des sceaux, prévoyant dès-lors quelle seroit l'issue du système, se retira de l'administration des finances.

Il y avoit déjà long-temps que Law étoit obsédé de solliciteurs qui soupiroient après ses graces ; mais aussi-tôt que son état parût assuré, il eut une cour dans toutes les formes. Des femmes titrées se montroient courageusement sur le devant du carrosse de sa femme et de sa fille, et des hommes du plus haut rang assiégeoient son anti-chambre. Ils croyoient se disculper de leur bassesse, en la tournant en plaisanterie. Mais le ton plaisant, déjà usé, est en cette matière le dernier symptôme de l'incurabilité. Cette noblesse, qui sacrifie si gaiement sa vie à son honneur, immoloit, sans scrupule, son honneur à la fortune. Nous verrons dans la suite la gangrène de la cupidité gagner la classe de la société dévouée par état à l'honneur (le militaire). Si la régence est une des époques de la dépravation des mœurs, le système en est une encore plus marquée de l'avilissement des ames.

Il n'étoit pas possible qu'au milieu de tout l'encens qu'on brûloit devant Law, la fumée ne lui portât pas à la tête. Il demanda que son fils fût admis parmi les jeunes seigneurs qui devoient danser avec le roi, dans un ballet que le maréchal de Villeroi avoit imaginé comme la plus précieuse partie de l'éducation. Le régent ne trouva rien d'étrange dans la demande de Law; mais le maréchal en fut avec raison très-révolté. Le petit Law fut inscrit, et voulut vivre de pair avec les premiers enfans de l'état. Ces petits seigneurs, qui n'avoient encore que l'orgueil de leur naissance, n'eurent point du tout la politique de leurs pères, et firent justice du fils de l'aventurier, par toutes les niches possibles. Leurs parens les réprimandoient; mais le public, plus juste et moins poli que la cour, leur applaudissoit; ainsi ils n'avoient garde de cesser. Heureusement pour le petit intrus, il tomba malade, ce qui le priva de danser avec le roi, mais le délivra de mille désagrémens.

Le prince de Conti joua au père un tour un peu plus sérieux. Law, fatigué de prodiguer à ce prince les actions et les billets,

refusa à la fin de se prêter à sa cupidité ; aussi-tôt le prince envoya demander à la banque le paiement d'une si grande quantité de billets, qu'on en ramena trois fourgons chargés d'argent. Law se plaignit au régent d'un exemple qui, s'il étoit suivi, alloit renverser le système. Le régent ne le sentit que trop, fit au prince de Conti la plus forte réprimande, le contint pour la suite ; et le public, également indigné de l'avidité et de l'ingratitude, se déclara pour Law contre le prince de Conti.

C'étoient là en effet les attaques que Law redoutoit ; il ne s'inquiétoit plus guère de celles du parlement : cette cour avoit été si consternée du lit de justice, qu'au lieu de s'occuper de remontrances sur les opérations de finances, elle s'étoit bornée à demander le rappel des exilés, comme une grace ; et lorsque le régent rendit la liberté au président de Blamont, l'arrêté du parlement fut qu'on feroit au prince les remercîmens les plus forts. Blamont, jugeant de-là que sa compagnie étoit un frêle appui, y fut depuis l'espion du régent. On a quelquefois vu dans le parlement de ces sortes de conversions.

Le premier président, loin de ranimer alors le feu de sa compagnie, en craignoit la vivacité. Le régent avoit sur ce magistrat un avantage qu'on ignoroit, et qui est encore aujourd'hui une anecdote très-peu connue, si ce n'est de cinq ou six personnes ; la voici. Lorsque le duc et la duchesse du Maine furent arrêtés, le premier président, qui ne se sentoit pas net, et désiroit fort s'éclaircir de ce que le régent pouvoit en savoir, lui fit demander une audience secrette, par Mlle. Chausseraye, dont j'ai déjà parlé. Le régent la chargea de faire entrer le premier président par une petite porte de la rue de Richelieu qui est au bas d'un escalier dérobé répondant aux cabinets intérieurs, et pour cet effet on confia la clef à Duplessis (1). Le premier président

(1) Ce Duplessis, qu'on nomme aujourd'hui et depuis long-temps, Bussy, très-honnête homme, étoit alors d'une figure aimable, fort connu du régent, et l'homme de confiance de la Chausseraye. Bussy des affaires étrangères, qui a été deux ou trois fois ministre de France à Londres, passe pour le neveu de celui dont il s'agit, et il y a apparence qu'il est le fruit de l'intimité domestique de Bussy et de la Chausseraye ; au surplus, c'est un homme de mérite. Je dînai hier avec le vieux Bussy, et nous

introduit par Duplessis dans le cabinet du régent, qu'il trouva avec Mlle. Chausseraye, arrivée par la porte ordinaire, débuta par un grand étalage de respect, de reconnoissance, d'attachement inviolable, sentimens dont il étoit, disoit-il, bien aise de renouveller les assurances dans un temps où tant d'autres s'écartoient de leur devoir.

Il cherchoit, en parlant, à lire dans les yeux du régent quelle impression faisoit son discours. Le prince s'observa si exactement, que le magistrat n'appercevant aucun nuage, s'échauffa en nouvelles protestations, et alloit se retirer fort content de lui-même, lorsque le régent, lui présentant un papier, lui dit froidement : reconnoissez-vous cela ? lisez. C'étoit une lettre de la main du premier président par laquelle il répondoit du parlement à l'Espagne, et s'expliquoit si clairement, qu'il n'y avoit point de commentaire à proposer.

Le premier président, frappé comme d'un

remîmes sur le tapis l'affaire dont je parle ; il me la récapitula avec beaucoup d'autres qui étoient dans les mémoires de la Chausseraye. Elle les fit tous brûler avant sa mort ; à la persuasion de l'abbé Daudigné, son parent et son directeur.

coup de foudre, tomba aux pieds du régent, protestant de ses remords et implorant sa grace. Le prince, sans lui répondre, lui lança un regard d'indignation, et passa dans une autre chambre.

La Chausseraye, étourdie de la scène, reprocha au premier président de l'avoir engagé à demander cette audience, dont le régent la soupçonneroit d'avoir su les motifs. De Mesmes, pour toute justification, la conjura de suivre le prince, et de tâcher de le fléchir. La Chausseraye, émue de pitié, alla trouver le régent, qui se récria sur le crime et l'audace du magistrat qu'il vouloit, disoit-il, faire arrêter. La Chausseraye sachant à qui elle avoit à faire : Vous êtes trop habile, monseigneur, lui dit-elle en souriant ; vous n'en ferez rien, cela est trop heureux pour vous. Voilà un homme dont vous ferez tout ce que vous voudrez dans le parlement. Vous avez quelquefois besoin de pareils coquins (car elle ne ménagea pas le coupable afin de le sauver. Il suffit, ajouta-t-elle, monseigneur, de le tenir entre l'espérance et la crainte). Je vais lui remettre un peu l'esprit, afin qu'il ait la force de se retirer. Là-dessus elle revint

trouver le premier président, le rassura et le remit entre les mains de Duplessis, qui le soutint, comme il put, dans cet état d'abattement, et le fit enfin sortir comme il l'avoit fait entrer.

Le premier président resta dans la plus cruelle inquiétude, tant que dura la prison de la duchesse du Maine, et la commission de Bretagne. Aussi-tôt que l'affaire fut finie et l'amnistie publiée, il reprit un ton d'assurance, se ménagea entre sa compagnie et le Régent, se fit acheter aussi cher que jamais, et retira toujours de ses différentes intrigues, tout l'argent nécessaire à un faste qui imposoit au prince même qui en fournissoit les moyens. Il y a apparence que l'abbé Dubois appuya le conseil de la Chausseraye, dans la vue qu'il pouvoit un jour avoir besoin pour lui-même d'un juge corrompu.

Le cardinal de la Tremoille étant mort à Rome, laissa vacant l'archevêché de Cambrai. L'effronté Dubois ne crut pas la place au-dessus de lui, alla la demander au régent, et pour entrer en matiere : Monseigneur, lui dit-il, j'ai rêvé cette nuit que j'étois archevêque de Cambrai. Le régent

regardant l'abbé avec un sourire de mépris : tu fais des rêves bien ridicules, lui dit-il. L'abbé, d'abord déconcerté, se remit aussi-tôt. Mais pourquoi, monseigneur, ne me feriez-vous pas archevêque comme un autre?... Toi! archevêque de Cambrai! toi! c'est actuellement que tu rêves..... L'abbé, sans lâcher prise, lui cita tous les mauvais, les plats, les ignorans sujets, les garnemens dont le régent et Tellier avoient farci l'église; mais il n'y en avoit aucun qui, à quelque égard de naissance, de rang ou d'alliance, ne valût mieux; au lieu qu'il réunissoit en lui seul ce qu'on pouvoit leur reprocher à tous.

Le régent, ennuyé de la liste, et fatigué de la persécution, espéra s'en défaire, en lui disant : Mais tu es un sacre! eh quel est l'autre sacre qui voudra te sacrer? oh, s'il ne tient qu'à cela, mon affaire est bonne; j'ai mon sacre tout prêt..... Eh que diable est celui-là? dis donc?... Votre premier aumônier, monseigneur l'évêque de Nantes (Tressan); il est dans votre anti-chambre, je vais vous l'amener; il sera charmé de la préférence; car vous me promettez l'archevêché; et là-dessus

accabla le prince de remerciemens, sort dans l'anti-chambre, dit à Tressan la grace que, lui Dubois, vient d'obtenir, et le desir qu'a le régent que Tressan soit le consécrateur; celui-ci accepte, Dubois le prend par la main, le présente au régent, redouble de remerciemens, et Tressan ajoute l'éloge du sujet. Le prince est si étonné, qu'il ne répond rien, et Dubois sort et publie qu'il est archevêque de Cambray, pour arrêter toute demande. Les roués applaudissent, les libertins en rient, et les honnêtes gens les moins scrupuleux témoignent leur indignation.

Quoique le régent parût avoir de la répugnance pour cette nomination, ce n'étoit, de sa part, qu'une comédie : car Dubois étoit très-sûr d'obtenir l'archevêché; puisque, dans ce même-temps, le régent cherchoit à lui procurer le chapeau de cardinal, en avoit écrit au pape deux mois auparavant, et que le jésuite Laffiteau en étoit le négociateur à Rome. Je vois, dans la correspondance des deux cours, que, dès 1718, le prétendant, réfugié à Rome, étoit dans une telle détresse, qu'il avoit offert sa nomination à Dubois, s'il lui faisoit

faisoit payer la pension promise par le régent, et qui étoit fort en retard. Mais l'abbé n'avoit garde d'accepter une nomination qui l'auroit décrédité à Londres, auprès du roi Georges. Il prit le parti de se faire un mérite de son refus, pour engager ce prince à s'intéresser lui-même auprès du régent, en faveur d'un ministre auteur de leur union. Le roi Georges sollicita, en effet, en faveur de l'abbé, le régent, et même l'empereur, sur qui il avoit beaucoup de crédit. Clément XI étoit assez disposé à lui donner le chapeau, pourvu que la France voulût concourir à l'ôter au cardinal de Noailles, dont l'abbé Dubois auroit alors la dépouille. Il n'étoit pas facile de satisfaire le pape sur le cardinal de Noailles. Cependant, comme le saint père destinoit alors le même traitement au cardinal Albéroni, fugitif d'Espagne, Dubois essaya de le faire arrêter par les Génois, pour l'envoyer prisonnier à Rome, mais ils le refusèrent.

Pendant que Laffiteau intriguoit à Rome (1), pour la promotion de Dubois,

(1) Dans la correspondance de Dubois avec Laffiteau, pour prévenir l'inconvénient des lettres

celui-ci jugea que la dignité d'un siège tel que Cambray prépareroit très-bien la décoration de la pourpre, et rendroit le candidat plus présentable. Il prit donc, pour se faire archevêque, la même voie qu'il suivoit déjà pour le chapeau. Il écrivit à Néricault Destouches, qu'il avoit laissé à Londres, chargé des affaires à sa place, d'engager le roi Georges à demander au régent l'archevêché de Cambray pour le ministre auteur de l'alliance. Destouches, homme d'esprit, sentant que toute sa fortune dépendoit de l'abbé du Bois, et avec quelle ponctualité il vouloit être servi, fit la proposition au roi d'Angleterre. Ce prince la reçut d'abord avec un éclat de rire. Il avoit de la bonté pour Destouches, et lui permettoit une sorte de familiarité : *Sire*, lui dit-il, *je sens, comme votre majesté, la singularité de la demande; mais il est de la plus grande importance pour moi de l'obtenir. Comment veux-tu*, répondit le roi, en continuant

perdues et cacher l'intrigue, Dubois est désigné sous le nom de la comtesse de Gadagne, et le véritable objet de la négociation sous celui d'un procès qu'on sollicite à Rome pour cette comtesse.

de rire, *qu'un prince protestant se mêle de faire un archevêque en France ? le régent en rira lui-même, et n'en fera rien..... Pardonnez-moi, sire, il en rira, mais il le fera ; premièrement, par respect pour votre majesté ; en second lieu, parce qu'il le trouvera plaisant. D'ailleurs, l'abbé Dubois est mon supérieur ; mon sort est entre ses mains ; il me perdra, si je n'obtiens de votre majesté une lettre pressante à ce sujet : la voici toute écrite, et les bontés dont votre majesté m'honore, me font espérer qu'elle voudra bien la signer. Donne, puisque cela te fait tant de plaisir,* dit le roi, et la signa (1).

Destouches, charmé d'avoir ce dimissoire, le fit partir à l'instant. Le régent ne douta point que Dubois n'eût suggéré la lettre ; mais la nomination fut décidée. Destouches, pour avoir si bien parlé, eut à son retour une place à l'académie françoise, qu'il méritoit encore mieux par son talent dramatique. C'est de lui que je tiens une partie de ce que je viens de rapporter. J'en parlai au maréchal de la Fare, qui

(1) La lettre de remerciement de Dubois, au roi Georges, est du 4 février.

me ramenoit des états de Bretagne, dont j'étois député, à la cour : *Je vois*, dit-il, *que cela est vrai, et, ce qui me le confirme, c'est ce que j'ai entendu un jour que le duc de Brancas, Nocé et moi allions avec le régent à Saint-Cloud. Nocé, qui étoit mécontent de Dubois, voulut égayer la compagnie aux dépens de l'abbé. Monseigneur*, dit-il, *on prétend que ce coquin de Dubois veut être archevêque de Cambray? Cela est vrai, répondit le régent, et cela peut convenir à mes affaires. On se tut là-dessus; le prince parut embarrassé, un peu honteux, et j'ai toujours remarqué qu'il n'aimoit pas qu'on lui parlât sur cet article.*

Achevons, en resserrant un peu les temps, ce qui concerne cette affaire. L'abbé Dubois n'étant que tonsuré, il falloit commencer par prendre les ordres. Il ne douta point que le cardinal de Noailles ne fût très-flatté de faire ce petit plaisir à un ministre puissant, et qui pouvoit influer si fort dans le parti qu'on prendroit sur la constitution. Dubois y fut trompé. Il étoit, de tout point, un

sujet si indigne de l'épiscopat, que le cardinal, ne voulant pas se déshonorer par une complaisance basse et criminelle, refusa nettement. On lui fit parler au nom du régent : il répondit avec modestie et respect, sans s'expliquer sur les motifs, et fut inébranlable. Ce refus humiliant et généralement applaudi, fut un des plus forts argumens qui rendirent Dubois constitutionnaire.

Il n'auroit pas manqué d'évêques qui auroient brigué l'opprobre de l'ordonner ; mais il ne vouloit pas s'éloigner de la cour, et constater, par une absence, l'affront qu'il venoit de recevoir. Il s'adressa à l'archevêque de Rouen, (Bezons) dont le diocèse s'étend à quatre ou cinq lieues près de Paris.

L'archevêque, très-fâché de la préférence qui l'exposoit à la honte de l'acceptation ou au danger du refus, penchoit fort pour le dernier parti ; mais son frère, le maréchal de Bezons, homme grossier et fin courtisan, l'attaqua sur la reconnoissance qu'ils devoient l'un et l'autre au régent, et l'entraîna sous cette apparence de bon procédé.

Dubois, muni d'un bref pour recevoir tous les ordres à la fois, et d'une permission de l'archevêque de Rouen, se rendit de grand matin, avec l'évêque de Nantes, dans une paroisse de village du grand vicariat de Pontoise, la plus voisine de Paris, et y reçut tous les ordres à une messe basse.

Il en repartit assez tôt pour se trouver au conseil de régence, quoique les premiers arrivés eussent déjà annoncé, en présence du régent, qu'il ne falloit pas pas attendre l'abbé, qui étoit allé faire sa première communion à Pontoise.

On se récria sur sa diligence, quand on le vit entrer; le prince de Conti lui fit un compliment ironique sur la célérité de son expédition, en fait d'ordres sacrés. Dubois l'écouta sans se démonter, et répondit froidement, que si le prince étoit mieux instruit de l'histoire de l'église, il ne seroit pas si surpris des ordinations précipitées, et cita là-dessus celle de Saint-Ambroise. Chacun applaudit à l'érudition et au parallèle. L'abbé ne s'en émut pas, laissa continuer la plaisanterie tant qu'on voulut, et quand on en fut las, il parla d'affaires.

Pendant que Paris et la cour s'amusoient de l'abbé et de Saint-Ambroise, on expédioit les bulles, et le sacre fut fixé au dimanche 9 juin. Il se fit au Val-de-Grace, avec la plus grande magnificence. Toute la cour y fut invitée, et s'y trouva. Les ambassadeurs et autres ministres des princes protestans y assistèrent dans une tribune opposée à celle où étoit le régent, dont les grands officiers faisoient les honneurs de la cérémonie. Ce scandale ecclésiastique fut le plus superbe spectacle. Le duc de Saint-Simon, qui se vantoit d'être le seul homme titré que l'abbé Dubois eût assez respecté pour l'excepter de l'invitation, offrit au régent de s'y trouver, si ce prince vouloit se respecter assez lui-même pour s'en abstenir, et le régent y avoit consenti; mais la comtesse de Parabère, (la Vieuville) la maîtresse alors régnante, ayant passé la nuit avec lui, exigea qu'il iroit. Il lui en représenta l'indécence, elle en convint, mais elle ajouta : Dubois saura que nous avons couché ensemble cette nuit, il se prendra à moi de vous en avoir détourné, et, avec l'ascendant qu'il a pris sur vous, il finira par nous brouiller. Le régent

essaya de la rassurer sur ses craintes, la traita de folle. Folle, tant qu'il vous plaira, lui dit-elle! mais vous irez, ou je romps avec vous, ne fût-ce que pour ôter à l'abbé l'honneur de nous désunir lui-même; et le régent alla du lit de la Parabère au sacre de l'abbé Dubois, afin que toute sa journée se ressemblât.

Le cardinal de Rohan voulut être le consécrateur; et comme l'ambition, l'intérêt et l'orgueil réunis font de singuliers raisonnemens, il se persuada que le cardinal de Noailles seroit humilié de voir un homme à qui il avoit refusé les ordres, avoir, pour consécrateur, un cardinal, prince de l'empire. Noailles ne se tint pas pour humilié; mais le régent, très-flatté, et Dubois, très-honoré du procédé du cardinal de Rohan, lui en firent les plus vifs remerciemens, tandis que le public étoit révolté de tant de bassesse.

A l'égard des assistans, l'évêque de Nantes fut le premier. Il avoit donné les ordres, il étoit naturel qu'il suivît son gibier. Dubois n'étoit pas si aveuglé de la prostitution de tant d'honneurs, qu'il ne sentît que l'assistance d'un évêque res-

pectable feroit très-bien à la cérémonie. Le régent pria Massillon, évêque de Clermont, d'être le second assistant. Massillon auroit bien voulu s'en dispenser; mais la grace singulière d'avoir été fait évêque, n'ayant que du mérite, lui fit craindre que son refus ne fût taxé d'ingratitude. Il avoit fallu payer pour lui ses bulles, lui avancer de quoi se procurer les meubles nécessaires à sa nouvelle dignité, afin qu'il n'humiliât pas trop les autres par sa pauvreté, et qu'il ne ressemblât pas absolument à un évêque de la primitive église. D'ailleurs, l'étude et la retraite avoient pu l'empêcher d'être parfaitement instruit de toute la dépravation du nouveau prélat. Ajoutez à ces raisons, une sorte de timidité que la vertu bourgeoise conserve au milieu de la cour. Il obéit enfin à la nécessité. Les rigoristes le blamèrent, et les gens raisonnables le plaignirent et l'excusèrent.

Le mariage de mademoiselle de Valois avec le prince de Modène n'avoit pas tant fait d'éclat que le sacre de l'archevêque de Cambray.

Les fiançailles se firent dans le cabinet du roi, où il ne se trouva guère que les

princes et princesses du sang, parce qu'il n'y eut point d'invitation (1).

Le lendemain, le duc de Chartres, chargé de la procuration du prince de Modène, épousa, dans la chapelle des Tuileries, mademoiselle de Valois, dont la queue étoit portée par mademoiselle de Montpensier sa sœur, depuis reine d'Espagne. Le cardinal de Rohan donna la bénédiction, en présence des curés de Saint-Eustache et de Saint-Germain. Après la messe, le roi donna la main à la mariée, la conduisit jusqu'à son carrosse, et suivant l'usage, dit au cocher, à Modène.

Quoiqu'elle eût le même cortège que si elle fût réellement partie, elle retourna au Palais-Royal, et prolongea, autant qu'elle le put, son séjour : la rougeole qu'elle eut, et sa convalescence, lui fournirent encore des prétextes pour différer son départ. Il fallut enfin s'y déterminer ; mais s'éloignant à regret, elle fit les plus petites journées, les plus longs séjours sur sa

(1) Les fils de France ne prient point, comme les simples princes du sang, aux fiançailles de leurs enfans ; mais le régent n'étoit que petit-fils de France.

route, et n'acheva son voyage que par des ordres réitérés que lui attirèrent les plaintes du duc de Modène.

Elle songeoit dès-lors à profiter de la leçon de la grande duchesse de Toscane, qui lui dit, quand elles prirent congé l'une de l'autre : *Mon enfant, faites comme moi, ayez un ou deux enfans, et tâchez de revenir en France. Il n'y a que ce pays-là de bon pour nous.* Toutes nos princesses ont en effet ce qu'on nomme la maladie du pays. Aussi la duchesse de Modène y est-elle revenue dès qu'elle a pu. Elle préféroit à la représentation de sa petite cour les agrémens de la société de Paris, où elle est morte.

Aussi-tôt qu'Albéroni eut été chassé, la paix ne trouva plus de difficulté ; le roi d'Espagne accéda à la quadruple alliance, et même écrivit au régent une lettre d'amitié. Stanope et Dubois arrangèrent ensemble les articles que le ministère espagnol accepta. Philippe V, délivré d'Albéroni, ne prit point de premier ministre en titre, et chargea Grimaldo du rapport des affaires, en qualité de secrétaire des dépêches universelles.

Grimaldo, biscayen, prit le nom de Grimaldi depuis sa fortune. C'étoit un homme de mérite, originairement commis dans les bureaux d'Orry, qui le fit connoître de la princesse des Ursins, et par elle du roi. Il parvint par dégrés à être secrétaire de la guerre ; car on croit quelquefois en Espagne, qu'un homme capable de remplir une place, peut l'occuper préférablement à un noble ignorant, qui ne pourroit pas se passer des subalternes : témoins Grimaldo, Patino, l'Ensenada.

Lorsqu'Alberoni s'empara du gouvernement d'Espagne, il en écarta les créatures de la princesse des Ursins. Grimaldo fut du nombre, conservant néanmoins son titre de secrétaire d'état, mais sans fonctions. Il avoit mérité l'estime publique dans sa faveur ; il la conserva, et même l'augmenta dans sa disgrace, par l'attachement qu'il témoigna toujours pour la princesse des Ursins et Orry, les premiers auteurs de sa fortune. Modeste dans la faveur, il n'eut point à changer de maintien après sa chûte. Quoique Philippe V l'aimât, il n'osa le soutenir contre Albéroni et la reine ; mais il le mandoit

quelquefois en secret, et le voyoit avec plaisir. Grimaldo se trouva donc naturellement en place à la chute du premier ministre, et la reine ne put du moins lui refuser son estime.

Le régent, assuré de la paix au dehors, ne jouissoit pas de la même tranquillité dans l'intérieur de l'état ; l'illusion du systême commençoit à se dissiper. On vint insensiblement à comprendre que toutes ces richesses de papier n'étoient qu'idéales, si elles ne portoient sur des fonds réels, et que des opérations qui peuvent convenir dans certaines conjonctures à un peuple libre, sont pernicieuses dans une monarchie où l'abus du pouvoir dépend d'une maitresse ou d'un favori. Les profusions du régent charmoient la cour et ruinoient la nation. Les grands payèrent leurs dettes avec du papier, qui n'étoit qu'une banqueroute légale. Ce qui étoit le fruit du travail et de l'industrie de tout un peuple, fut la proie du courtisan oisif et avide.

Le papier perdit bientôt toute faveur, par la surabondance seule : on chercha à le réaliser en espèces ; au défaut de

matières monnoyées, on achetoit, à quelque prix que ce fût, les ouvrages d'orfévrerie, de meubles, et généralement tout ce qui pourroit conserver une valeur réelle après la chute des papiers. Chacun ayant le même empressement, tout devint d'une cherté incroyable, et la rareté des espèces les faisoit resserrer de plus en plus. Le gouvernement voyant l'ivresse dissipée, et qu'il n'y avoit plus de moyen de séduire, usa de violence. L'or, l'argent, les pierreries furent défendus. Il ne fut pas permis d'avoir plus de 500 livres d'espèces. On fit des recherches jusques dans les maisons religieuses. Il y eut des confiscations, on excita, on encouragea, on récompensa les dénonciateurs. Les valets trahirent leurs maîtres, le citoyen devint l'espion du citoyen ; ce qui fit dire à milord Stairs qu'on ne pouvoit pas douter de la catholicité de Law, puisqu'il établissoit l'inquisition, après avoir déjà prouvé la transubstantiation, par le changement des espèces en papier. Quand le système n'auroit pas été pernicieux en soi, l'abus en auroit détruit les principes. On n'avoit plus ni plan ni objet déterminé : au mal

du moment, on cherchoit aveuglément un remède, qui devenoit un mal plus grand. Les arrêts, les déclarations se multiplioient ; le même jour en voyoit paroître qui se détruisoient les uns les autres.

Jamais gouvernement plus capricieux, jamais despotisme plus frénétique ne se virent sous un régent moins ferme. Le plus inconcevable des prodiges, pour ceux qui ont été témoins de ce temps-là, et qui le regardent aujourd'hui comme un rêve, c'est qu'il n'en ait pas résulté une révolution subite ; que le régent et Law n'aient pas péri tragiquement. Ils étoient en horreur ; mais on se bornoit à des murmures ; un désespoir sombre et timide, une consternation stupide avoient saisi tous les esprits ; les cœurs étoient trop avilis pour être capables de crimes courageux.

On n'entendoit parler à la fois que d'honnêtes familles ruinées, de misères secrètes, de fortunes odieuses, de nouveaux riches étonnés et indignes de l'être, de grands méprisables, de plaisirs insensés, de luxe scandaleux.

La facilité, la nécessité même de porter sur soi des sommes considérables en pa-

pier, pour le négocier, rendoient les vols très-communs ; les assassinats n'étoient pas rares. Il s'en fit un, dont le châtiment juste et nécessaire fit une nouvelle dans une grande partie de l'Europe.

Antoine-Joseph, comte de Horn, âgé de vingt-deux ans, capitaine réformé dans la cornette blanche ; Laurent de Mille Piémontois, capitaine réformé dans le régide Brehenne, allemand, et un prétendu chevalier d'Estampes, (1) complotèrent d'assassiner un riche agioteur, et de s'emparer de son porte-feuille. Ils se rendirent dans la rue Quincampoix, et, sous prétexte de négocier pour cent mille écus d'actions, conduisirent l'agioteur dans un cabaret de la rue de Venise, (le 22 mars, vendredi de la passion) et le poignardèrent. Le malheureux agioteur, en se débattant, fit assez de bruit pour qu'un garçon du

(1) Ou Duterne, suivant la déclaration des deux condamnés qui, ne le connoissant que depuis peu, savoient imparfaitement son nom. On sut depuis qu'il se nommoit Lestang, âgé alors de vingt ans, et fils d'un banquier flamand. Il a erré, sous le nom de Grandpré, dans différens états, et a passé dans les indes Hollandoises.

cabaret

cabaret, passant devant la porte de la chambre, où étoit la clef, l'ouvrit ; et voyant un homme noyé dans son sang, retira aussitôt la porte, la referma à deux tours, et cria au meurtre.

Les assassins, se voyant enfermés, sautèrent par la fenêtre. D'Estaupes, qui faisoit le guet sur l'escalier, s'étoit sauvé aux premiers cris, et courut à un hôtel garni rue de Tournon, où ils logeoient tous trois, prit les effets les plus portatifs et s'enfuit. Mille traversa toute la foule de la rue Quincampoix, mais suivi par le peuple, il fut enfin arrêté aux halles. Le comte de Horn le fut en tombant de la fenêtre. Croyant ses deux complices sauvés, il eut assez de présence d'esprit pour dire qu'il avoit pensé être assassiné en voulant défendre celui qui venoit de l'être. Son plan n'étoit pas trop bien arrangé, et devint inutile par l'arrivée de Mille, qu'on ramena dans le cabaret, et qui avoua tout. Le comte de Horn voulut envain le méconnoître ; le commissaire du quartier le fit conduire en prison. Le crime étant avéré, le procès ne fut pas long, et dès le mardi

saint, 26 mars, l'un et l'autre furent roués vifs en place de Grève.

Le comte de Horn étoit apparemment le premier auteur du complot : car, avant l'exécution, et pendant qu'il respiroit encore sur la roue, il demanda pardon à son complice, qui fut exécuté le dernier, et mourut sous les coups.

J'ai su du chapelain de la prison une particularité qui prouve bien la résignation et la tranquillité d'ame du comte de Horn. Ayant été remis entre les mains du chapelain, en attendant le docteur de Sorbonne, confesseur, (1) il lui dit : je mérite la roue ; j'espérois qu'en considération de ma famille, on changeroit mon supplice en celui d'être décapité ; je me résigne à tout, pour obtenir de Dieu le pardon de mon crime. Il ajouta tout de suite : souffre-t-on beaucoup quand on est roué ? Le chapelain, interdit de cette question, se contenta de répondre qu'il ne le croyoit pas, et lui dit ce qu'il imagina de plus consolant.

Le régent fut assiégé de toutes parts

(1) Guéret, curé de Saint-Paul, qui depuis l'a l'a été de Damiens.

pour accorder la grace, ou du moins une commutation de peine. Le crime étoit si atroce qu'on n'insista pas sur le premier article; mais on redoubla de sollicitations sur l'autre. On représenta que le supplice de la roue étoit si infamant, que nulle fille de la maison de Horn ne pourroit, jusqu'à la troisième génération, entrer dans aucun chapitre.

Le régent rejeta les prières pour la grace. Sur ce qu'on essaya de le toucher par l'honneur que le coupable avoit de lui être allié par madame : eh bien, dit-il, j'en partagerai la honte; cela doit consoler les autres parens. Il cita, à ce sujet, le vers de Corneille : *Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.* Maxime vraie en morale, et fausse dans nos mœurs. Dans un état où la considération suit la naissance, le rang, le crédit, et les richesses, tous moyens d'impunité, une famille qui ne peut soustraire à la justice un parent coupable, est convaincue de n'avoir aucune considération, et par conséquent est méprisée; le préjugé doit donc subsister. Mais il n'a pas lieu, ou du moins il est plus foible, sous le despotisme absolu ou chez

un peuple libre, par-tout où l'on peut dire : tu es un esclave comme moi, ou je suis libre comme toi. Chez le despote, l'homme condamné n'est censé coupable que d'avoir déplu. Dans un pays libre, le coupable n'est sacrifié qu'à la justice; et quand elle ne fera acception de personne, la plupart des familles auront leur pendu, et par conséquent besoin d'une indulgence, d'une compassion réciproque. Alors les fautes étant personnelles, le préjugé disparoîtra; il n'y a pas d'autre moyen de l'éteindre.

Le régent fût près d'accorder la commutation de peine; mais Law et l'abbé Dubois lui firent voir la nécessité de maintenir la sûreté publique dans un temps où chacun étoit porteur de toute sa fortune. Ils lui prouvèrent que le peuple ne seroit nullement satisfait, et se trouveroit humilié de la distinction du supplice pour un crime si noir et si public. J'ai souvent entendu parler de cette exécution, et ne l'ai jamais entendu blâmer que par des grands, parties intéressées; et je puis dire que je n'ai pas dissimulé mon sentiment devant eux.

Lorsque les parens ou alliés eurent perdu tout espoir de fléchir le régent, le prince de Robec Montmorency et le maréchal d'Isenghen d'aujourd'hui, que le coupable touchoit de plus près que d'autres, trouvèrent le moyen de pénétrer jusques dans la prison, lui portèrent du poison, et l'exhortèrent à se soustraire, en le prenant, à la honte du supplice ; mais il le refusa. Va, malheureux, lui dirent-ils, en le quittant avec indignation, tu n'es digne de périr que par la main du bourreau.

Je tiens du greffier criminel, qui m'a communiqué le procès, les principales circonstances.

Le comte de Horn étoit, avant son dernier crime, connu pour un escroc, et, de tous points, un mauvais sujet. Sa mère, fille du prince de Ligne, duc d'Aremberg, grand d'Espagne, et chevalier de la toison ; et son frère aîné, Maximilien-Emmanuel, prince de Horn, instruits de la mauvaise conduite du Malheureux dont il s'agit, avoient envoyé un gentilhomme pour payer ses dettes, le ramener de gré, ou obtenir du régent un ordre qui le fît sortir

de Paris ; malheureusement il n'arriva que le lendemain du crime (1).

On prétendit que le régent, ayant adjugé

(1) La maison de Horn a pris son nom de la petite ville de Horn en Brabant, de l'ancien comté de Lootz, dans la seigneurie de Liége, près et vis-à-vis de Ruremonde. Il y a eu trois branches de cette maison. Les deux premières sont éteintes. Le chef de la première épousa Anne d'Egmont, veuve de Joseph de Montmorenci, seigneur de Nivelle. N'en ayant point eu d'enfant, il adopta les deux Montmorenci qu'elle avoit eus de son premier mari, Philippe et Floris de Montmorenci. Philippe fut celui à qui le duc d'Albe fit couper la tête, en 1568. Floris, son frère, eut le même sort en Espagne, en 1570, pour avoir porté à Philippe II les plaintes des Pays-Bas, contre l'établissement de l'inquisition. Leurs deux sœurs furent mariées dans la maison de Lallain. La seconde branche est pareillement éteinte. La troisième branche subsistoit en 1720, dans Maximilien-Emmanuel, prince de Horn, et son malheureux frère. Leur père, Philippe-Emmanuel, prince de Horn, avoit servi en France, en qualité de lieutenant-général, aux siéges de Brizac et de Landau, à la bataille de Spire, et à celle de Ramillies, où il reçut sept blessures, et fut fait prisonnier. Lorsqu'à la paix d'Utrecht, les Pays-Bas passèrent à la maison d'Autriche, la maison de Horn rentra sous la domination de l'empereur.

la confiscation des biens du comte de Horn, au prince de Horn son frère, celui-ci écrivit la lettre suivante :

Je ne me plains pas, monseigneur, de la mort de mon frère; mais je me plains que V. A. R. ait violé, en sa personne, les droits du royaume, de la noblesse, et de la nation. (Le reproche n'est pas fondé; l'assassinat prémédité est puni de la roue, sans distinction de naissance). *Je vous remercie de la confiscation de ses biens; je me croirois aussi infâme que lui, si je recevois jamais aucune grace de vous. J'espère que Dieu et le roi vous rendront un jour une justice aussi exacte que vous l'avez rendue à mon malheureux frere.*

Dans le même temps que le régent sacrifioit le comte de Horn à la vindicte publique, il faisoit faire, en Bretagne, un autre sacrifice à la tranquillité de sa régence. La chambre royale, établie à Nantes, fit le même jour, 26 mars, trancher la tête à quatre gentilshommes bretons (1), pour crime de lèze-majesté et de

(1) De Guer Pontcallet, de Montlouis, le Moyne, dit le chevalier de Talhouet, du Coëdic.

félonie. Il y en eut seize d'effigiés, et un très-grand nombre d'autres dont le procès fut terminé par une amnistie. J'ai déjà parlé de cette affaire. Tous ces malheureux gentilshommes, dont la plupart ne se doutoient pas de ce dont il étoit question, furent les victimes des séductions de Cellamare et de la folie de la duchesse du Maine. Je n'ajouterai que peu de circonstances.

Toute la ville fut garnie de troupes, défense aux bourgeois de sortir de leurs maisons, les canons du château tournés contre la ville. Montlouis, en montant sur l'échafaud, voyant en pleurs ceux qui étoient autour, leur dit : Mes compatriotes, nous mourons pour vous, priez Dieu pour nous. D'Evry, rapporteur du procès, et qui vient de mourir, a dit plusieurs fois qu'il s'attendoit à la grace, après avoir vu rendre la liberté à la duchesse du Maine ; ce qui prouve assez qu'elle étoit la principale coupable.

Le régent, ne sachant comment fournir au paiement des rentes et des pensions, dont ses profusions augmentoient tous les jours la masse, avoit ordonné,

par arrêt du conseil du 6 février, le remboursement en papier, ou la réduction à deux pour cent de toutes les rentes. Par édit du mois de mars suivant, toutes les constitutions de rentes furent fixées au même denier cinquante, comme si le prix de l'argent ne dépendoit pas uniquement de sa rareté ou de son abondance. Le prince peut fixer le taux légal de l'intérêt; mais il ne peut contraindre les prêteurs. Le parlement refusa d'enregistrer, tant l'arrêt que l'édit, et fit des remontrances qui ne constatoient que le droit d'en faire, et leur inutilité. Le premier président, encore dans la crise de son entrevue avec le régent, feignit d'être malade pour ne pas se trouver en opposition avec le prince ou avec le parlement. Nous le verrons reparoître, quand il trouvera les conjonctures favorables pour lui. Elles ne tardèrent pas.

Tous les gens de la cour, obérés de dettes, s'en étoient libérés avec du papier, qui ne leur avoit coûté que des bassesses. L'honnête bourgeoisie étoit ruinée, et l'on exerça, sur le bas peuple, des violences inouies, à l'occasion du Mississipi, aujourd'hui la Louisianne. Law, voyant

bien qu'il falloit donner aux actions un fondement du moins fictif, le fit porter sur les prétendues richesses qui reviendroient du Mississipi. C'étoit, disoit-il; une terre de promission, abondante en denrées de toutes espèces, en mines d'or et d'argent. Il ne s'agissoit plus que d'y envoyer des colons, qui, en s'y enrichissant eux-mêmes, seroient encore les auteurs des richesses de la France.

Cet appât ne réussissant pas, on prit tous les garnemens et les filles perdues qui étoient dans les prisons et les maisons de force, et on les fit embarquer. On se saisit ensuite des gens sans aveu, et, comme ceux qu'on emploie pour purger une ville de coquins, n'en diffèrent guère, sous prétexte de vagabonds, on enleva une quantité d'honnêtes artisans et de fils de bourgeois. Les archers en mettoient en charte privée, et leur faisoient racheter leur liberté. Les excès allèrent si loin, que la patience du peuple s'en lassa. On repoussa les archers, il y en eut de tués, et le ministère, intimidé à son tour, fit cesser cette persécution odieuse. On sut depuis que presque tous les malheureux, conduits à main armée, livrés, pour toute

subsistance, à la charité des provinces qu'on leur faisoit traverser, avoient péri en route, dans la traversée ou dans la colonie.

Le régent et Law ne sachant plus à quoi recourir pour faire face aux effets royaux, le conseil donna, le 21 mai, ce fameux arrêt, qui les réduisoit tous à la moitié de leur valeur. Les cris furent universels, quand on vit, par cette réduction, le peu de fonds qu'il y avoit à faire sur l'autre moitié.

Le premier président, voyant que le régent avoit perdu terre, et que tous les citoyens étoient dans un accès de fureur, reparut sur la scène, et assembla le parlement; mais le régent envoya, dès le 27, la Vrillière, secrétaire d'état, suspendre toutes délibérations, et annoncer un nouvel arrêt du conseil, qui fut publié le lendemain, pour rendre aux effets toute leur valeur.

Le coup étoit porté. La confiance s'inspire par degrés; mais un instant la détruit, et il est alors comme impossible de la rétablir; aussi ne put-elle se relever. Le régent fut si effrayé lui-même des cris,

des rumeurs, des imprécations, des libelles mérités, qu'il essaya de rejetter totalement sur Law la haine publique, en lui ôtant l'administration des finances; et, lorsqu'on le lui amena au Palais-Royal, il refusa hautement de le voir; mais, le soir même, il le fit introduire par une porte secrète, pour lui donner quelques consolations, et lui faire des excuses. Comme la conduite de ce prince étoit aussi inégale qu'inconséquente, deux jours après il mena avec lui Law à l'opéra. Cependant, pour le mettre à couvert de la fureur du peuple, il lui donna une garde de suisses dans sa maison. La précaution n'étoit pas inutile; Law avoit été assailli de coups de pierres dans son carrosse, et, pour peu qu'il eût été loin de chez lui, il auroit été lapidé. Sa femme et sa fille pensèrent avoir le même sort au cours, où elles eurent l'imprudence de se montrer, sans faire attention que la multitude n'est pas composée de courtisans. D'ailleurs, la qualité d'étranger, en France, et dans quelque état que ce soit, aggrave bien les torts d'un ministre. Si Richelieu eût été italien, il auroit peut-

être parmi nous, malgré les éloges de l'académie, un aussi mauvais renom que le cardinal Mazarin, quoique d'un autre genre.

Le régent se faisoit intérieurement assez de justice, pour sentir qu'il avoit plus de reproches à se faire qu'à Law. Celui-ci se réfugia au Palais-Royal, parce que l'émeute populaire se renouvella plusieurs fois contre lui. Il imputoit la chûte de son système au gardes des sceaux, qui, forcé de céder l'administration des finances, en avoit barré toutes les opérations, et conseillé l'arrêt du 21 mai.

Dubois, à qui le système avoit procuré tant d'argent, et qui en espéroit encore, appuya le ressentiment de Law, et l'un et l'autre déterminerent le régent à rappeller le chancelier d'Aguesseau. Law, et le chevalier de Conflans, premier gentilhomme de la chambre du régent, allèrent ensemble le chercher à Frênes, pendant que Dubois alloit, de la part du régent, demander à d'Argenson les sceaux, qui furent rendus au chancelier, dont la réputation reçut une telle atteinte d'avoir été ramené par Law, qu'elle ne reprit que très-difficilement son premier lustre.

Les honneurs de garde des sceaux furent conservés à d'Argenson. Ces distinctions, et la fortune pécuniaire qu'il s'étoit procurée, car il étoit né très-pauvre, ne le préservèrent pas de la maladie de ministre disgracié, espèce de spléen qui les saisit presque tous, et dont la plupart périssent.

Dès le moment que le contrôle général fut ôté à Law, qui ne conserva que la banque et la compagnie des Indes, Pelletier des Forts fut nommé commissaire général des finances, et eut pour adjoints d'Ormesson et Gaumont.

Le régent, pour gagner la faveur du public, ou en diminuer la haîne, parut d'abord associer le parlement à ses opérations. Par arrêt du conseil du premier juin, il fut permis d'avoir chez soi telle somme d'argent qu'on voudroit; mais peu de personnes étoient en état d'user de la permission. Cinq députés du parlement furent admis à conférer avec les commissaires des finances. Pour retirer les billets de banque, on créa 25 millions de rentes sur la ville, dont le fonds étoit à deux et demi pour cent, et les billets constitués étoient brûlés publiquement à l'hôtel-de-ville. Mais cela ne

donnoit pas aux particuliers l'argent nécessaire pour les besoins pressans et journaliers. Les denrées les plus communes étant montées à un prix excessif, et les billets refusés par tous les marchands, on fut obligé de distribuer à la banque un peu d'argent aux porteurs de billets. La foule y fut si grande, qu'il y eut plusieurs personnes étouffées ; on porta trois corps morts à la porte du palais royal. Ce spectacle fit une telle impression, que tout Paris fut prêt de se soulever. Le Blanc, secrétaire d'état, y accourut, manda le guet et la garde des tuileries ; mais en attendant leur arrivée, il prit son parti en homme d'esprit, et appercevant sept ou huit hommes robustes, qui pouvoient très-bien figurer dans une révolte populaire, et même la commencer : mes enfans, leur dit-il tranquillement, prenez ces corps, portez-les dans une église, et revenez promptement me trouver pour être payés. Il fut obéi sur le champ, et les troupes qui arrivèrent, dispersèrent, par leur seule présence, la multitude, qui n'avoit plus devant les yeux les cadavres capables de faire tant d'impression. Une partie de la populace avoit déjà

quitté le palais royal, pour suivre les corps qu'on emportoit, soit par une curiosité machinale, soit pour participer à la récompense promise. Le même jour, on publia une ordonnance qui défendoit au peuple de s'attrouper sous les peines les plus rigoureuses.

Le gouvernement étoit si dépravé, qu'aucun honnête homme n'y avoit de confiance. On brûloit depuis quelques jours, à l'hôtel-de-ville, les billets qu'on retiroit du public; Trudaine, prévôt des marchands, en présence de qui cela se faisoit, aux yeux de tout le corps municipal, crut remarquer des numéros qui lui avoient déjà passé entre les mains, et manifesta assez crûment ses soupçons. Trudaine étoit un homme d'un esprit droit, plein d'honneur et de justice, de mœurs sévères, élevé dans l'esprit et les principes de l'ancienne magistrature, ennemi des routes nouvelles, et encore plus de celles qui lui paroissoient obliques, dès-là frondeur du système, nullement politique, même un peu dur: son fils, avec plus de lumières, lui ressemble assez; c'est une bonne race.

Les soupçons du prévôt des marchands pouvoient

pouvoient être mal fondés ; mais ils ressembloient si fort à la vérité, sa place influoit tellement sur la confiance publique, que le régent la lui ôta, et la donna à Châteauneuf. On représenta inutilement qu'il étoit contre toute règle de déplacer un prévôt des marchands avant la fin de sa prévôté, et contre toutes les loix municipales d'y placer un étranger (1) ; que cette injustice faite à un homme vertueux et cher au peuple, accréditeroit la défiance, loin de la détruire. Les règles n'arrêtoient guère le régent ; ainsi Trudaine fut déposé, et le seul qui ne fut point touché de cette injustice.

L'agiot trop resserré dans la rue Quincampoix, avoit été transféré à la place Vendôme : là s'assembloient les plus vils coquins et les plus grands seigneurs, tous réunis et devenus égaux par l'avidité. On ne citoit guère à la cour que le chancelier,

(1) Castagnères de Châteauneuf étoit né à Chambéry en Savoie : il avoit été premier président de la cour supérieure de cette ville, puis naturalisé en France, ambassadeur en Portugal, en Hollande, à la Porte, et président de la chambre royale de Nantes.

les maréchaux de Villeroi et de Villars, les ducs de Saint-Simon et de la Rochefoucault qui se fussent préservés de la contagion. Le maréchal de Villars, fanfaron des qualités mêmes qu'il avoit, traversant un jour la place dans un carrosse brillant chargé de pages et de laquais, voulut tirer pour sa vanité quelque profit de son désintéressement. Sa marche étant retardée par la foule, il mit la tête à la portière, déclama contre la honte de l'agiot, l'opprobre de la nation, ajoutant que pour lui il étoit bien intact sur l'argent. Il partit à l'instant une huée générale de gens qui crièrent : *eh les sauve-gardes! eh les sauve-gardes!* dont le maréchal avoit tiré grand parti, quand il commandoit l'armée. Ces cris qui se répétoient par écho, d'un bout de la place à l'autre, imposèrent silence au maréchal, qui se renfonça dans son carrosse, passa comme il put; et ne revint plus haranguer.

M. le duc se vantant un jour ingénuement de la quantité d'actions qu'il possédoit, Turmenies, garde du trésor royal, homme d'esprit et qui s'étoit acquis un droit ou un usage de familiarité avec les princes mêmes, lui dit : Monseigneur, deux

actions de votre ayeul valent mieux que toutes celles-là. M. le duc en rit, de peur d'être obligé de s'en fâcher. Ce même Turmenies se trouvant à l'arrivée du comte de Charolois, après trois ans de voyage, s'empressoit, avec beaucoup d'autres, de marquer sa joie. A peine ce prince les regarda-t-il ; sur quoi Turmenies se tournant vers l'assemblée : messieurs, dit-il, dépensez bien de l'argent à faire voyager vos enfans, voilà comme ils en reviennent !

Le comte de Charolois, en arrivant, entra au conseil de régence, et ne le fortifia pas.

Le chancelier se trouvant incommodé du tumulte de l'agiot dans la place Vendôme, où est la chancellerie, le prince de Carignan, plus avide d'argent que délicat sur sa source, offrit son hôtel de Soissons. Il fit construire dans le jardin une quantité de petites baraques, dont chacune étoit louée cinq cents livres par mois : le tout rapportoit cinq cents mille livres par an. Pour obliger les agioteurs de s'en servir, il obtint une ordonnance qui, sous prétexte d'établir la police dans l'agiot, et de prévenir la perte des porte-feuilles, défendoit

de conclure aucun marché ailleurs que dans ces baraques.

Le parlement, depuis que ses députés conféroient avec les commissaires des finances, se flattoit déjà de participer à l'administration : cette illusion ne dura pas. Un édit portant attribution de tout commerce à la compagnie des Indes, fut porté au parlement pour y être enregistré, le 17 juillet, le jour même qu'il y eut des gens étouffés. Pendant qu'on discutoit cette affaire avec chaleur, le premier président sortit un moment, dit en rentrant ce qui venoit d'arriver à la banque, et que le carrosse de Law avoit été mis en pièces. Tous les magistrats se levant en pied, avec un cri de joie peu digne de la gravité de la séance : *et Law est-il déchiré par morceaux ?* Le premier président répondit qu'il ignoroit les suites du tumulte. Toute la compagnie rejetta l'édit, et rompit la séance, pour courir aux nouvelles.

Le régent, outré du peu de complaisance du parlement, assembla, le jeudi 18, un conseil secret où il fut résolu de transférer le parlement à Blois. Le chancelier y opina comme les autres, avec l'embarras

d'un homme ennuyé de l'exil et qui craint d'y retourner. Il obtint cependant du régent, après le conseil, de choisir Pontoise au lieu de Blois.

Le dimanche 21, sans que rien eût transpiré, plusieurs compagnies des gardes s'emparèrent, dès quatre heures du matin, des cours et des dehors du palais; une partie des mousquetaires occupa la grand'-chambre, et d'autres l'hôtel du premier président, tandis que leurs camarades portoient à tous les magistrats ordre de se rendre à Pontoise.

Cette translation du parlement à sept lieues de Paris, loin de relever l'autorité, la rendit ridicule, et devint une scène comique par les circonstances qui l'accompagnèrent. Dès le soir, le régent fit porter au Procureur-général 100,000 livres en argent et autant en billets, pour en aider ceux qui en auroient besoin. Le premier président eut une somme encore plus forte pour soutenir sa table, et tira à diverses reprises plus de 500,000 livres du régent; de sorte que la séance de Pontoise devint une sorte de vacance de plaisir.

Le premier président tenoit table ou-

verte, et ceux qui, par incommodité ou autrement, desiroient de rester chez eux, envoyoient à la première présidence chercher ce qu'ils vouloient. L'après-midi, des tables de jeu dans les appartemens, des calèches toutes prêtes dans les cours pour ceux et celles qui préféroient la promenade. Le premier président montoit dans la plus distinguée, et de-là nommoit, au milieu de la compagnie rangée sur son passage, ceux qui devoient l'accompagner; en conséquence *messieurs* trouvoient que le premier président étoit le plus grand homme qu'il y eût eu dans sa place. Le soir, un souper somptueux et délicat pour toutes les jolies femmes et les hommes du bel air qui, dans cette belle saison, venoient journellement de Paris et y retournoient la nuit. Les fêtes, les concerts se succédoient perpétuellement. La route de Pontoise étoit aussi fréquentée que celle de Versailles l'est aujourd'hui. Il n'eût peut-être pas été impossible d'y amener le régent. Il fournissoit aux plaisirs de ces exilés, qui en faisoient des plaisanteries plus indécentes que légères. Il ne se jugea presque point d'affaire, et il n'y eut

que les plaideurs qui souffrirent de l'aventure.

La chambre des comptes, la cour des aides, le grand-conseil et l'université envoyèrent des députés à Pontoise complimenter le Parlement. Il en fut fait regîstre, et le 15 d'août, la chambre des comptes et la cour des aides affectèrent à la procession du vœu de Louis XIII, de laisser vuide la place du parlement.

Comme il faut une déclaration du roi pour la chambre des vacations, le premier président, ne la voyant pas arriver, prit le parti, après quinze jours d'attente inutile, de venir trouver le régent et de lui demander s'il ne pensoit pas à donner cette déclaration. Le prince lui répondit qu'elle étoit toute prête ; et le jour même il parut un arrêt du conseil pour l'établissement d'une chambre royale, composée de conseillers d'état et de maîtres des requêtes, avec attribution des procès évoqués au conseil, et des causes civiles et criminelles du parlement, sous le nom de chambre des vacations. Là-dessus les magistrats de Pontoise prirent leurs vacances ; il n'y resta qu'un prési-

dent de chaque chambre et quelques conseillers.

Le régent avoit trouvé inutile de nommer au parlement une chambre des vacations, qui ne termineroit pas plus d'affaires que le corps entier qui avoit refusé d'enregistrer une déclaration du 4 août, au sujet de la conciliation des évêques sur la constitution.

Le fonds de cette affaire étoit aussi indifférent au régent qu'à beaucoup d'autres; mais l'abbé Dubois y prenoit un intérêt très-vif. Sa nouvelle dignité d'archevêque de Cambrai fortifioit ses espérances et ses moyens d'arriver au chapeau de cardinal. Il n'osoit encore s'en ouvrir publiquement; mais il n'en étoit pas moins sûr, comme on l'a vu, de l'agrément et même de la sollicitation du régent. Ce prince avoit dit à ses familiers : si ce coquin étoit assez fou, assez insolent, pour penser au cardinalat, je le ferois jetter par les fenêtres; mais il ne s'étoit guère plus obligeamment expliqué sur l'archevêché de Cambray, et avoit fini par l'accorder. Il n'étoit donc question que de préparer les voies du côté du pape.

Dubois, puissant en argent, en crédit, en intrigues, entretenoit à Rome plusieurs agens qui ne se connoissoient pas les uns les autres. L'abbé de Gamache, notre auditeur de Rote (1), découvrit le manége. Piqué du mystère qu'on lui faisoit de cette affaire, il la traversa de son mieux. Il avoit de plus un intérêt personnel : avec beaucoup de mérite, d'esprit et d'étude, il s'étoit tellement distingué, qu'il étoit à la tête de la Rote. Il s'étoit fait un nombre d'amis considérables, et aspiroit lui-même au chapeau, à l'exemple des cardinaux de la Tremouille et de Polignac, à qui la Rote en avoit ouvert le chemin. Il se livra totalement à la cour de Rome, la regarda comme sa patrie, et résolut de sacrifier tout à son ambition.

Les agens de Dubois l'instruisirent de ce

(1) La Rote est un tribunal composé de douze ecclésiastiques; trois romains, un milanois, un polonois, un ferrarois, un vénitien, un françois, deux espagnols et un allemand. L'académie de la Crusca tire l'étymologie de *Rote* de ce que les juges y servent tour-à-tour. Ducange prétend que ce nom vient de ce que le pavé de la chambre est fait de pièces de porphyre en forme de roue.

qui se passoit. Il entra en fureur, et sur le champ envoya un ordre de rappel à Gamache. Celui-ci commença par s'excuser et se plaindre du peu de confiance qu'on lui marquoit : Dubois rejetta les excuses, et réitéra plus durement l'ordre de revenir. Alors Gamache leva le masque, répondit fièrement à Dubois que le rappel d'un auditeur de Rote ne dépendoit nullement d'un ministre ; que le feu Roi, en le nommant, avoit consommé son pouvoir ; qu'aujourd'hui lui Gamache étoit magistrat d'un des premiers tribunaux du monde ; qu'il faudroit un crime prouvé pour déposséder un auditeur; que le pape, seul souverain de Rome et de la Rote, seroit juge d'un tel procès, s'il pouvoit y avoir lieu d'en intenter à un homme irréprochable dans la doctrine, la conduite et les mœurs.

A la lecture de cette lettre, Dubois fit un bond de rage, et se livra à tous ses transports furieux ; c'étoit sa recette pour purger son humeur: après quoi il devenoit calme, capable de conseil et même de prudence.

Le procédé de Gamache, le comble de

la folie et de l'insolence à l'égard de la France, lui faisoit un mérite à Rome. Tout autre ministre qu'un aspirant au chapeau eût obligé Gamache de revenir, l'eût puni, ou du moins l'eût réduit, par la saisie de ses biens, à la condition d'un banni. Mais Dubois n'avoit garde de se déclarer le défenseur des maximes du royaume contre les chimères ultramontaines, dans un moment où il devoit paroître les respecter. Il craignoit de plus d'ébruiter ses prétentions; il savoit que Gamache avoit des amis dans le sacré collége et dans la domesticité intime du pape. Il prit le parti de le gagner, et lui écrivit à l'instant qu'il ne l'avoit fait rappeler que pour le placer convenablement et à sa naissance et à son mérite, en lui donnant l'archevêché d'Embrun. Gamache qui, après s'être fait craindre de Dubois, n'étoit pas fâché de s'en faire un ami, répondit par une lettre de reconnoissance; mais refusa l'archevêché, satisfait, disoit-il, de rester auditeur de Rote, et offrit ses services pour les vues de Dubois. Dès ce moment, les deux ambitieux s'entendirent à merveille. Gamache fut très-utile au ministre pour le

chapeau, et y seroit parvenu lui-même si la mort ne l'eût pas arrêté dans sa course.

Dubois voulant plaire au pape et se signaler par un service éclatant, avoit résolu de faire accepter la constitution. N'ayant pas trouvé dans le parlement les facilités qu'il desiroit pour l'enrégistrement de la déclaration, il crut que le grand-conseil suppléeroit au parlement, et persuada le régent que cela auroit le même effet.

On ne peut pas se conduire plus militairement qu'on le fit dans cette affaire. Le régent, par le conseil de Dubois, fit lire la déclaration au conseil, et sans prendre les voix, la regarda comme approuvée.

On suivit à peu-près le même procédé au grand-conseil. Le régent ne se flattant pas que les magistrats de ce tribunal se prêtassent à un enregistrement pur et simple, se fit accompagner des princes, des ducs et pairs, des maréchaux de France; ces derniers, comme officiers de la couronne, ont voix dans ce tribunal, quand ils y accompagnent le chancelier, au lieu qu'ils ne l'ont au parlement qu'en vertu de la présence du roi, qu'ils y suivent. En effet, plusieurs magistrats opinèrent avec

force contre la déclaration ; un d'eux nommé Perelle, alléguant les principes dont il appuyoit son avis, le chancelier lui demanda où il avoit trouvé de telles maximes : Perelle répondit froidement, dans les plaidoyers de feu M. le chancelier d'Aguesseau. Cependant le cortége du régent étant supérieur en nombre aux magistrats, la déclaration fut enregistrée, et il n'y eut personne qui ne regardât cet enregistrement comme un acte forcé qui n'avoit rien de solide : le pape même n'en fut pas satisfait. La cour de Rome, plus attachée qu'aucune autre à ses maximes, savoit combien une opinion nationale a de pouvoir sur les peuples ; c'est en France le fondement le plus solide de la loi salique. Un enregistrement libre fait au parlement, semble parmi nous la sanction de la loi, et cette cour est seule en droit ou en possession de faire observer ses décisions par les tribunaux inférieurs.

Dubois ne fut pas long-temps à s'apercevoir qu'il n'avoit rien fait pour Rome ni pour lui-même, et qu'il avoit compromis son maître ; mais comment revenir sur ses pas ? Il s'étoit joint à Law, pour per-

suader au régent que les parlemens, loin d'être utiles, étoient un obstacle continuel aux opérations du gouvernement; qu'il falloit les supprimer et rembourser toutes les charges en billets de banque, c'est-à-dire, leur faire banqueroute; et qu'alors le roi seroit véritablement le maître : comme si le pouvoir arbitraire ne détruisoit pas toute monarchie !

Ce projet avoit déja été proposé, et l'on étoit sur le point de l'exécuter, lorsque l'intérêt même de l'abbé du Bois contribua à le faire échouer; et voici comment.

Le cardinal de Noailles s'étoit engagé à donner un mandement d'acceptation de la bulle, avec des explications, aussi-tôt que la déclaration sur la conciliation des Evêques auroit été enregistrée. L'abbé Menguy, conseiller au parlement, homme du premier mérite, ami intime du cardinal, fut instruit des desseins qu'on avoit contre le parlement. Il fit sentir à son ami qu'il pouvoit rendre le plus grand service à l'état, en refusant de publier son mandement, si la déclaration n'étoit enregistrée au parlement, et lui détailla toutes les raisons dont il pouvoit s'appuyer contre le régent, à qui

l'on avoit persuadé que la paix de l'église dépendoit de la publication de ce mandement. Le cardinal saisit cette ouverture, et allégua au régent tout ce qu'on pouvoit dire contre l'enregistrement du grand-conseil.

D'un autre côté, le secrétaire d'état le Blanc servit très-bien le parlement, qui le lui rendit dans la suite, sous le ministère de M. le duc. Le Blanc fit entendre à Dubois combien il importoit à la cour de Rome que le parlement fût le garant de la conciliation des évêques; et Dubois travailla, sur ce plan, à ramener le régent en faveur du parlement, et eut besoin de tout l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit de ce prince. Le régent, qui n'avoit foi à la probité de personne, et qui avoit des preuves de la scélératesse de Dubois, lui avoit cependant donné toute sa confiance. Celui-ci ne se l'étoit pas acquise par l'hypocrisie; s'il avoit osé parler de vertu, il auroit indigné un prince qui le connoissoit à fond: mais il étoit venu à bout de lui persuader que lui Dubois, n'ayant d'existence que par son maître, il lui étoit attaché par un intérêt inséparable, d'au-

tant plus, ajoutoit-il, que le déchet de votre autorité seroit ma perte. Signez cela, monseigneur, lui disoit-il un jour, en lui présentant un mémoire, dont le régent lui demandoit l'explication : signez, vous savez que j'ai un instinct qui n'est que pour vous, et qui doit vous convaincre de la bonté de ce que je vous présente.

Ainsi, le cardinal de Noailles, en résistant modestement au régent, et Dubois, en le flattant, le plus saint et le plus scélérat des prélats, sans se concerter, car ils n'étoient pas faits pour traiter ensemble, concouroient au même but.

Dubois étoit trop adroit pour proposer d'emblée un second enregistrement de la déclaration, encore moins le rappel du parlement, après avoir exalté l'autorité du grand-conseil, et concouru avec ceux qui vouloient anéantir le parlement. Il commença par dire au régent, que le mandement, promis par le cardinal de Noailles, étoit absolument nécessaire pour la pacification de l'église. Le régent manda le cardinal, et le somma de sa parole. Le cardinal se retrancha sur l'enregistrement de la déclaration, qui ne pouvoit être valable

valable qu'au parlement. Le régent, qui, dans ce moment même, s'occupoit des moyens de supprimer cette compagnie, s'échauffa contre le cardinal; celui-ci, sans sortir du respect, persista dans son refus, ajouta qu'il donneroit plutôt sa démission que son mandement, et, qu'après quarante ans d'épiscopat, il se trouveroit heureux de sortir d'un monde rempli d'iniquités.

Le régent, soupçonnant que le cardinal étoit de concert avec le parlement, résolut de se porter aux dernières extrémités contre une compagnie qui, disoit-il, vouloit lui faire la loi. M. le duc, Law, et tous les apôtres du système, l'enflammèrent de plus en plus; des membres mêmes du parlement, tels que le président de Blamont, qui, après s'être fait exiler comme citoyen, étoit revenu espion du régent, fournirent des mémoires sur la forme qu'on pourroit donner à la justice, en supprimant le parlement. Cependant les choses n'étoient pas encore assez arrangées pour effectuer ce projet, et l'on étoit à la veille de la rentrée du parlement à Pontoise.

Le 11 de novembre, tous les magistrats reçurent une lettre-de-cachet, portant ordre de se rendre à Blois, pour y ouvrir la séance du parlement le 2 décembre. Aussi-tôt le chancelier, que la précipitation françoise accusoit de foiblesse, alla trouver le régent, lui dit qu'il n'étoit plus temps de dissimuler les malheurs de l'état; que, ne pouvant faire le bien ni réparer le mal, il venoit remettre les sceaux. Le régent étonné, refusa d'accepter la démission, et le pria d'attendre du moins quelques jours pour se déterminer.

Le cardinal, qui pouvoit jouer alors le rôle le plus brillant, s'il avoit eu l'orgueil d'un chef de parti, donna le lendemain son mandement, de peur que sa résistance ne fût imputée au parlement, et afin qu'il ne restât au régent aucun prétexte à la translation à Blois. Le cardinal venoit de quitter ce prince, à qui il avoit remis son mandement, lorsque le chancelier arriva pour ratifier sa démission. Le régent, touché du procédé du cardinal, et de la fermeté respectueuse du chancelier, pria celui-ci d'attendre encore, parce que les choses pourroient s'arranger.

Ce jour là même, la Vrillière, Leblanc et Dubois, qui, sans se montrer, les secondoit, firent conseiller au premier président d'aller saluer le régent, sous prétexte de prendre congé avant de partir pour Blois.

Le premier président, suivi de vingt-deux présidens ou conseillers, se rendit au Palais-Royal, où il trouva le régent au milieu des ennemis du parlement, qui, prévoyant les suites de cette démarche, avoient chacun le maintien assorti à son caractère. M. le duc étoit très-embarrassé de paroître à la fois l'ami du parlement et celui de Law. Le duc de la Force, trop connu pour se flatter d'en imposer, ne dissimuloit point ses craintes. Law, de peur de céder à la foiblesse, affichoit l'insolence; né pour les succès ou les catastrophes, il paroissoit préparé à tous les évènemens.

Le premier président, après avoir parlé de la soumission du parlement aux ordres du roi, représenta combien de familles alloient souffrir de l'éloignement du parlement, et entra, sur ce sujet, dans quelques détails, qui donnèrent lieu au régent

de répondre qu'il n'avoit pas prévu ces inconvéniens ; de sorte qu'après plusieurs plaintes vagues des procédés des magistrats, dont il exceptoit toujours ceux qui étoient présens, il dit à la Vrillière d'expédier de nouveaux ordres pour Pontoise, au lieu de Blois.

Quelque démarche que des particuliers fassent en faveur d'un corps, elle n'a jamais l'approbation générale. Ceux qui ne s'étoient pas trouvés au Palais-Royal, taxoient cette visite de bassesse, prétendoient que c'étoit faire sa cour aux dépens des absens, et qu'une telle députation n'auroit dû se faire que par ordre du corps. Le premier président et ceux qui l'avoient accompagné, répondoient que tout particulier est libre de faire une visite de politesse ou de respect, qu'ils n'avoient point parlé au nom du parlement, puisqu'ils avoient traité le régent de monseigneur, titre que ne lui donnoit pas le corps ; qu'au surplus, toute la compagnie recueilloit le fruit d'une démarche particulière, puisque le régent, en lui renvoyant la déclaration, faisoit un aveu authentique d'avoir excédé son pouvoir en s'adressant au grand-conseil.

Cependant ce qui n'étoit qu'humeur pouvoit faire un schisme dans la compagnie. L'abbé Menguy avoit eu beaucoup de part à la réunion ; l'abbé Pucelle, ami d'estime, mais rival de réputation de l'abbé Menguy, pouvoit prendre un avis contraire.

Le parlement fit sa rentrée à Pontoise le 25 novembre. Avant de proposer la déclaration, on employa plusieurs jours à gagner l'abbé Pucelle, et lorsqu'on eut concerté avec lui les modifications qu'il vouloit à l'enregistrement, pour mettre les appellans à couvert de toute violence, on ne trouva plus d'obstacle.

Dans les compagnies les plus nombreuses, il ne se trouve guère que deux ou trois personnes qui décident de tout ; ce qui prouve qu'il n'y a point de corps qui ne tende à la monarchie. Le parlement enregistra la déclaration le 4 décembre, fut rappelé le 16, et reprit, le 20, ses fonctions à Paris.

Les affaires s'étoient si fort accumulées, par le peu de travail du parlement à Pontoise, que la chambre établie aux Augustins continua de juger beaucoup de

procès, même depuis le retour du parlement, et se fit honneur par son expédition et son intégrité.

Le rappel du parlement décidoit l'expulsion de Law, qui partit prudemment deux jours avant la rentrée, dans une chaise aux armes de M. le duc, accompagné de quelques valets de livrée de ce prince, qui servoient d'une espèce de sauve-garde, et, à tout évènement, muni de passe-ports du régent. Cela n'empêcha pas d'Argenson l'aîné, intendant de Maubeuge, de l'arrêter à son passage dans Valenciennes, et d'en donner avis par un courier, qu'on lui renvoya sur-le-champ, avec la plus vive réprimande de n'avoir pas déféré aux passe-ports.

Law étoit écossois, gentilhomme ou non, mais se donnant pour tel, comme tous les étrangers. Grand, bien fait, d'une figure agréable et noble, de beaucoup d'esprit, d'une politesse distinguée, avec de la hauteur sans insolence. Il y avoit chez lui plus d'ordre et de propreté que de luxe. Sa femme, ou plutôt celle qui passoit pour l'être, car on a su depuis qu'ils n'étoient pas mariés, étoit une an-

gloise de qualité, d'un caractère altier, et que les bassesses de nos petites ou grandes dames rendirent bientôt impertinente. Après avoir parcouru l'Allemagne et l'Italie, il se fixa à Venise, où il est mort. Son système a été et a dû être pernicieux pour la France. Law ne connut ni le caractère de la nation, ni celui du prince à qui il eut affaire. Le bouleversement des fortunes n'a pas été le plus malheureux effet du système et de la régence. Une administration sage auroit pu rétablir les affaires. Mais les mœurs, une fois dépravées, ne se rétablissent que par la révolution d'un état, et je les ai vues s'altérer sensiblement. Dans le siècle précédent, la noblesse et le militaire n'étoient animés que par l'honneur; le magistrat cherchoit la considération; l'homme de lettres, l'homme à talent ambitionnoit la réputation; le commerçant se glorifioit de sa fortune, parce qu'elle étoit une preuve d'intelligence, de vigilance, de travail et d'ordre. Les ecclésiastiques qui n'étoient pas vertueux, étoient du moins forcés de le paroître. Toutes les classes de l'état n'ont aujourd'hui qu'un objet, c'est d'être

riches, sans que qui ce soit fixe les bornes de la fortune où il prétend.

Avant la régence, l'ambition d'un fermier général étoit de faire son fils conseiller au parlement; encore falloit-il, pour y réussir, que le père eût une considération personnelle. Nous venons de voir un conseiller clerc et même soudiacre (le gendre de Villemorien) quitter sa charge pour entrer dans la finance. Je ne doute pas qu'il n'y ait eu dans tous les temps des magistrats assez vils pour avoir la même avarice : mais ils n'auroient osé la manifester; et s'ils l'avoient fait, il y auroit eu un arrêté pour exclure du parlement les descendans de ces méprisables déserteurs; au lieu que cette infamie a fait, de nos jours, très-peu de sensation; je l'ai même entendu excuser.

J'ai vu, dans ma jeunesse, les bas emplois de la finance être des récompenses de laquais. On y trouve aujourd'hui plus de gentilshommes que de roturiers. Il reste encore en Bretagne un cruel monument du mépris qu'on a eu pour la finance. La plus vile fonction de la société ne prive pas un gentilhomme de l'entrée aux états;

au lieu que le plus superbe financier en est exclus, et ne rentre dans les droits de sa naissance, s'il en a, qu'en abjurant son état.

Nos loix sont toujours les mêmes : nos mœurs seules sont altérées, se corrompent de jour en jour; et les mœurs, plus que les loix, font et caractérisent une nation.

Terminons cette année par quelques faits particuliers. L'inimitié régnoit toujours entre le roi d'Angleterre et le prince de Galles; et la nation se partageoit entre le père et le fils. Celui-ci fut obligé de sortir de Londres, et à peine avoit-il de quoi subsister. Le parlement y pourvut, en lui assignant une pension considérable, et fut près d'attaquer, à ce sujet, les ministres du père. Ils le craignirent, et engagèrent le roi à se prêter à une réconciliation vraie ou apparente. Enfin, l'accommodement se fit par l'entremise de la princesse de Galles, dont le mérite lui avoit attaché tous les anglois. Si tout ressentiment ne fut pas éteint, du moins les bienséances furent gardées, et les puissances étrangères prirent part à cet évènement, suivant leurs différens intérêts.

Dubois crut devoir signaler son attachement pour le roi Georges, par une ambassade solemnelle, et y fit nommer le duc de la Force ; mais le roi Georges, jugeant qu'une pareille commission ne feroit que constater et prolonger un éclat qu'il vouloit étouffer, exigea du régent de révoquer cette ambassade. L'ambassadeur étoit d'ailleurs assez mal choisi. Le duc de la Force, né dans le protestantisme, et devenu catholique par les motifs qui ont converti tous nos seigneurs protestans, avoit alors sa mère à Londres, où elle s'étoit retirée pour cause de religion. Le nouveau catholique auroit fait, aux yeux du peuple, un mauvais contraste avec une mère zélée protestante.

Le nonce Masseï vint cette année remplacer en France Bentivoglio, et il n'étoit pas possible de choisir quelqu'un qui ressemblât moins à son prédécesseur. Masseï, fils d'un trompette de la ville de Florence, étoit parvenu de la plus basse domesticité à la prélature. Beaucoup d'esprit, une probité reconnue, des mœurs régulières, un caractère liant avec de la sincérité, de l'agrément dans la société

lui applanirent les routes de la fortune. Il prouva bien ici qu'un ministre ecclésiastique peut remplir ses devoirs sans fanatisme. La pauvreté, qui ne dégrade que trop souvent ceux qui sont obligés de vivre au sein du faste, lui fit un nouveau mérite. La cour de Rome donne des appointemens très-médiocres à ses nonces, et Masseï n'avoit point de patrimoine pour y suppléer. Il soutint son rang avec décence, et sortit de Paris sans y laisser la moindre dette, après dix ans de nonciature, et emporta autant de regrets qu'il en laissa. Il eut le chapeau, aussi-tôt que Clément XII (Corsini) fût monté sur le siége poutifical. Benoît XIII (Orsini) n'avoit pas voulu le donner à des nonces, disant qu'ils n'étoient que des nouvellistes.

L'empereur entra, par le traité de paix de cette année, en possession de la Sicile, où la cour de Rome se garda bien de le troubler, au sujet du tribunal de la monarchie dont j'ai parlé; et les jésuites se trouvèrent trop heureux de rentrer humblement en Sicile. Victor eut en échange la Sardaigne, pour conserver le titre de roi.

La franchise que Law conserva au port de Marseille, y attira des vaisseaux de toutes parts, et le peu de précaution qu'on prit à l'égard de ceux du Levant, fit le malheur de cette ville. Une peste cruelle et longue en détruisit presque tous les habitans, et s'étendit dans les lieux voisins.

Le célèbre Heinsius, penisonnaire de Hollande, et le plus terrible ennemi qu'ait eu la France, mourut cette année. Créature et instrument du roi Guillaume, il en avoit épousé la haine contre Louis XIV, la conserva après la mort du Stathouder, et succéda à toute son autorité dans la république. Constamment opposé à la paix, il avoit juré, avec le prince Eugène et Marlboroug, l'invasion et le démembrement de la France, et sacrifia sa république à cette passion. Il lui a été aussi funeste qu'à nous. En l'épuisant d'argent, il l'accabla de dettes, et l'a mise par là dans la dépendance de l'Angleterre, dont elle ne s'affranchira peut-être jamais. A sa haine contre Louis XIV, se joignoit l'orgueil d'humilier un prince qui avoit effrayé l'Europe. Le foyer de la guerre étoit à la Haie. Heinsius étoit flatté de

faire attendre, dans son anti-chambre, les deux plus grands généraux qui venoient prendre ses ordres.

Mais lorsqu'après la signature de la paix, les vrais citoyens connurent l'immensité de leurs dettes, et eurent éclairé leurs compatriotes sur leurs vrais intérêts, l'ivresse se dissipa. Le pensionnaire, en conservant une place que son âge avancé alloit bientôt lui ravir avec la vie, perdit toute son autorité. Accablé de reproches et de dégoûts journaliers, il succomba au chagrin et à l'humiliation si cruelle pour ceux qui ont abusé de la domination.

LIVRE V.

L'EXPULSION de Law étoit un léger sacrifice au public, et n'apportoit aucun soulagement à l'état. Le régent, plus coupable que Law, qui n'avoit été qu'un instrument, se voyoit en horreur à tous les vrais citoyens. Il se flatta de faire approuver les opérations qu'il falloit faire, ou du moins d'en faire partager le blâme en cas de mauvais succès. Pour cet effet, il fit assembler un conseil de régence, où il fit assister le roi. Il y avoit long-temps que ce conseil n'étoit qu'une vaine représentation, dont les places étoient des bénéfices simples de 2000 livres de pension. Le régent décidoit de tout avec celui qui, dans chaque moment, avoit sa confiance, tels que d'Argenson, Law, Dubois, ect.

Pelletier de la Houssaye, qui venoit de succéder à Desforts dans le contrôle-général, vint à ce conseil, pour y faire le rapport de l'état des finances, et l'on vit alors l'abîme où la France étoit plongée : les membres du conseil n'en avoient eu

jusque-là qu'une connoissance imparfaite.

M. le duc voyant qu'il alloit être question de la compagnie des Indes, commença par déclarer qu'il avoit quinze cents actions qu'il remettroit le lendemain, dont le roi disposeroit, et que, se mettant ainsi hors d'intérêt, il opineroit librement sur la compagnie.

Le prince de Conti, voulant jouer aussi le désintéressé, dit qu'il n'avoit point d'actions à remettre; mais il n'ajouta pas qu'il avoit enlevé de la banque, pour du papier, quatre fourgons chargés d'argent, ce qui avoit été le signal du discrédit.

Sans m'arrêter sur une matière qui seroit le sujet d'une histoire particulière, je dirai seulement qu'il fut constaté qu'il y avoit dans le public pour deux milliards sept cents millions de billets de banque, sans qu'on pût justifier que cette immensité eût été ordonnée. Le régent, poussé à bout, fut obligé d'avouer que Law en avoit fait pour douze cents millions d'excédent, et que, la chose une fois faite, lui régent, l'avoit mis à couvert par des arrêts du conseil antidatés, qui ordonnoient cette augmentation.

M. le duc demanda au régent comment, étant instruit d'un tel attentat, il avoit laissé Law sortir du royaume. Vous savez, répondit le régent, que je voulois le faire mettre à la Bastille; c'est vous qui m'en avez empêché, et lui avez envoyé les passe-ports pour sa sortie. Il est vrai, reprit M. le duc, que je n'ai pas cru qu'il fût de votre intérêt de laisser mettre en prison un homme dont vous vous étiez servi; mais outre que je n'étois pas instruit de la fabrication, sans ordre, des billets dont vous venez de parler, je n'ai demandé ni sa sortie, ni les passe-ports que vous m'avez remis pour lui. Je déclare devant le roi et le conseil, que j'aurois été d'avis de le retenir.

Le régent, embarrassé de l'interprétation de M. le duc, se borna à dire : je n'ai point fait mettre Law en prison, parce que vous m'en avez dissuadé, et je l'ai laissé partir, parce que je craignois que sa présence ne nuisît au crédit public.

Tous les assistans, étonnés de ce qu'ils entendoient, voyoient clairement que le régent et M. le duc auroient également craint de laisser entre les mains de la justice Law, qui

qui pouvoit les rendre auteurs ou complices de tout ce qu'il avoit fait. Ils jouèrent tous deux, auprès du conseil, un très-mauvais rôle : mais quoique M. le duc fût extrêmement borné, son intérêt l'éclairoit ; sa férocité naturelle lui tenoit lieu de dignité ; il avoit plus de caractère que le régent qui, avec tout son esprit, son imagination, et le courage de soldat, ne montroit ici que de la foiblesse. Le supérieur qui ne dispute que d'égalité de blâme, se trouve nécessairement dégradé.

Le résultat du rapport de la Houssaye fut de nommer des commissaires pour la liquidation des effets par l'examen de leur origine. Le régent s'adressant alors au roi, qui n'avoit que dix ans, prit acte de ne se mêler en rien de l'opération des commissaires ; sur quoi le maréchal de Villeroy ne put s'empêcher de lui dire, avec un sourire amer : Eh, monseigneur ! à quoi sert cette protestation ? n'avez-vous pas toute l'autorité du Roi ?

Le conseil se leva ; il ne fut plus question de l'offre emphatique des 1500 actions de M. le duc. Lui, la duchesse sa mere, Lassé, amant de la duchesse, la comtesse

de Verne, le duc d'Antin et tous les subalternes gardèrent leurs actions. La scène scandaleuse du conseil ne mit pas la moindre altération dans le commerce du régent et de M. le duc, qui continuèrent de vivre ensemble comme à l'ordinaire, sans amitié, estime ni ressentiment. A l'égard du prince de Conti, ils ne lui épargnèrent les mépris en aucune occasion, et ne pouvoient lui pardonner d'avoir donné la première atteinte au crédit de la banque, et de faire encore parade de désintéressement; le public, au contraire, lui en faisoit presque un mérite, tant l'horreur du système étoit générale. Cela parut principalement à la réception au Parlement du duc de Brissac. M. le duc et le prince de Conti vinrent avec le plus grand nombre de gens de condition que chacun put engager à lui faire cortége. Le prince de Conti en eut quatre fois plus que M. le duc. Le procès du duc de la Force sembla les réunir l'un et l'autre : l'un et l'autre vouloient plaire au parlement, et chacun avoit encore son intérêt particulier.

M. le duc cherchoit à détruire ou affoiblir l'opinion qu'on avoit de son dévoue-

ment au système et à ses suppôts. Le prince de Conti vouloit signaler de plus en plus son prétendu zèle patriotique, et rejetter sur les actionnaires l'opprobre qu'il méritoit bien de partager. Un ressentiment personnel l'échauffoit encore : dans le temps qu'il épuisoit d'argent la caisse de la banque, il tâchoit, d'un autre côté, de réaliser son papier en achetant des meubles et des terres. Il sut que le duc de la Force en marchandoit une très-considérable ; il courut sur ce marché, et le trouvant conclu, il voulut, inutilement, engager le duc de la Force à lui céder la terre, et dès ce moment devint son ennemi juré.

L'animosité et le crédit du prince de Conti n'auroient pas fait un grand tort au duc de la Force, si celui-ci n'en avoit eu un très-grave avec le parlement ; c'étoit un des plus vifs sur les prétentions de la pairie, l'ami, le complice de Law, et véhémentement soupçonné d'avoir opiné pour la suppression du parlement.

Comme il avoit réalisé une grande quantité de billets de banque en épiceries, porcelaines et autres marchandises, et qu'il étoit d'ailleurs assez mal voulu du public,

le parlement saisit l'occasion de l'attaquer pour monopole. M. le duc, le comte de Charolois son frère, le prince de Conti et dix-neuf pairs s'y joignirent comme juges, avec autant de passion que s'ils eussent été ses parties.

Tous les pairs ne tinrent pas la même conduite; l'archevêque de Reims (Mailly), l'évêque de Noyon, Rochebonc, et sept pairs laïcs (1) présentèrent au Roi une requête dans laquelle ils prétendirent que les pairs n'ont d'autre juge que le roi; qu'on ne peut instruire, en matière criminelle, le procès intenté à un pair qu'en vertu d'une commission particulière adressée à tel tribunal que le roi juge à propos de choisir, et qu'alors ce tribunal juge conjointement avec les pairs.

Le régent ne voyant pas sans inquiétude une union si nouvelle entre les princes, la plus grande partie des pairs, et le parlement, craignit d'en devenir un jour l'objet. Il évoqua l'affaire au conseil. Aussi-tôt le parlement fit des remontrances; et le régent, avant de décider la question, voulut

(1) Les ducs de Luynes, de Saint-Simon, de Mortemart, Saint-Aignan, de Charost, de Chaulnes et d'Antin.

l'entendre discuter au conseil par des pairs de l'un et l'autre partis. Le duc de Saint-Simon, très-opposé au parlement, défendit très-vivement le duc de la Force, quant à l'incompétence du tribunal. Le duc de Noailles, le plus éclairé du parti contraire, n'osa pourtant pas se commettre avec un tel adversaire, allégua qu'il n'étoit pas assez préparé sur la matière, et demanda du temps pour en conférer avec ses confrères. Le prince de Conti, voulant à toute force figurer dans cette affaire, entreprit de réfuter le duc de Saint-Simon, et ne put jamais faire comprendre autre chose, sinon qu'il ne démordroit pas de la prétention du parlement; et la plupart des pairs ayant déclaré au régent que, pour toute réponse aux raisons du duc de Saint-Simon, ils s'en rapportoient aux remontrances du parlement, le régent se détermina enfin pour le parti le plus nombreux. La crainte lui avoit fait rendre l'arrêt d'évocation; il donna, par le même principe, une déclaration qui renvoyoit l'affaire au parlement.

Les différens incidens prolongèrent cette affaire jusqu'au 12 juillet qu'elle fut jugée.

Les associés ou prête-noms du duc de la Force furent, l'un blâmé, les autres admonestés. A l'égard du duc, le jugement fut concerté avec les pairs, et portoit *qu'il seroit tenu d'en user avec plus de circonspection, et de se comporter à l'avenir d'une manière irréprochable, et telle qu'il convient à sa naissance et à sa dignité de pair de France.*

Il n'est pas facile de prononcer sur les prétentions respectives du parlement et des pairs. Ceux qui nient la compétence du parlement croient prendre un parti plus noble ; ceux qui la reconnoissent, un parti plus sûr.

Il n'est pas aisé non plus de fixer exactement l'idée du crime de monopole, et d'en faire une application juste. Si l'on eût demandé, et si l'on demandoit encore au parlement de donner une bonne définition du monopole, il seroit fort embarrassé. J'ai quelquefois proposé mes doutes aux meilleurs juges du duc de la Force ; ils m'ont fait entendre le plus obscurément qu'ils ont pu, que si l'accusé leur eût été moins odieux, et mieux voulu du public, il auroit été moins coupable.

Pendant que le parlement étoit en curée, il fut tenté d'attaquer un maréchal de France, après avoir fait justice d'un duc; mais le régent jugea que c'en étoit assez, imposa silence, et sauva le maréchal d'Estrées.

Dubois ne se montra pas dans cette affaire; il étoit occupé de choses plus intéressantes pour lui. Le jésuite Laffiteau, évêque de Sisteron, et l'abbé Tencin négocioient pour lui à Rome le chapeau de cardinal. Pour donner plus de poids à la sollicitation, il proposa au cardinal de Rohan d'aller presser la promotion, avec promesse de lui procurer le premier ministère à son retour. Le cardinal ne doutant point que sa naissance, ses dignités, les talens qu'il se supposoit, et les intrigues de Dubois n'effectuassent cette promesse, se disposoit à partir, lorsqu'on apprit la mort du pape. Cet événement hâta le départ du cardinal, qui arriva à Rome muni de tout l'argent nécessaire pour suppléer au mérite du candidat.

Le cardinal prit Tencin pour son conclaviste, et laissa en dehors Laffiteau pour recevoir les lettres de Dubois, qu'il venoit

régulièrement leur communiquer. Il écrivoit à Dubois, le 5 mai, que malgré la prétendue impénétrabilité du conclave, il y entroit toutes les nuits au moyen d'une fausse clef, en traversant cinq corps-de-garde.

L'argent ni les bijoux ne furent pas épargnés : mais Tencin ne s'en reposant pas sur ces foibles séductions, prit des mesures dignes de lui et de son commettant; il offrit au cardinal Conti de lui procurer la tiare par la faction de France, et des autres partisans bien payés, si Conti vouloit s'engager par écrit de donner, après son exaltation, le chapeau à l'abbé Dubois. Le marché fait et signé, Tencin intrigua si efficacement que Conti fut élu pape (le 8 mai), et l'eût peut-être été sans aucune manœuvre par sa naissance et la considération dont il jouissoit.

Après les cérémonies de l'exaltation, Tencin somma le pape de sa parole. Le pontife, naturellement vertueux, qui s'étoit laissé arracher ce malheureux écrit dans une vapeur d'ambition, répondit qu'il se reprocheroit éternellement d'avoir aspiré au pontificat par une espèce de simonie ;

mais qu'il n'aggraveroit pas sa faute par la prostitution du cardinalat à un sujet si indigne. L'abbé Tencin, qui ne comprenoit pas trop ces délicatesses de conscience, insista avec chaleur. Le pape résista avec fermeté. Quand celui-ci parloit de sa conscience, l'autre opposoit son honneur et celui de Dubois. Ces deux hommes réunis n'en paroissoient pas plus forts au Saint-Pere. La lutte dura long-temps et à différentes reprises.

Tencin voyant qu'il ne pouvoit persuader le pape par des raisonnemens, le menaça de rendre le billet public. Le Saint-Pere effrayé crut qu'il valoit encore mieux épargner ce scandale à l'église, que de s'opiniâtrer à refuser un chapeau dont l'avilissement n'étoit pas sans exemple. Cependant le pape balançoit encore, lorsque Scaglione, son secrétaire, vint dire aux négociateurs que son maître avoit grande envie d'une bibliothèque, mais qu'on en demandoit douze mille écus et qu'il ne les avoit pas. La somme fut aussi-tôt comptée, et cette générosité emportant la balance, le pape nomma (16 juillet) Dubois cardinal, pour anéantir le fatal billet. Mais

il n'étoit pas à la fin de ses peines. Tencin ne voulant point avoir été l'instrument gratuit d'une infamie, résolut d'en tirer parti pour se faire lui-même cardinal, en fit impudemment la proposition au pape, et lui déclara qu'il ne rendroit le billet qu'à cette condition. Le pape se vit alors plongé dans un abîme d'horreurs. Il pouvoit du moins s'excuser de la promotion de Dubois sur la sollicitation de la France, sur la recommandation de l'empereur, redouté à Rome, et que le roi d'Angleterre avoit fait agir vivement, enfin sur le crédit et le ministère de Dubois, qui pouvoit être utile à la cour de Rome. Mais quels prétextes donner à la nomination de Tencin sans décoration, sans appui, flétri par le procès qu'il venoit de perdre, par sa fortune même, presque aussi décrié que Dubois, sans être réhabilité par des dignités qui couvrent ordinairement une partie du passé, sur-tout en France où tout s'oublie, où l'on n'est frappé que du présent? Donner le chapeau à Tencin, c'étoit, sinon dévoiler le vrai motif, du moins annoncer un secret honteux.

Le Saint-Pere ne put se déterminer à

faire jouir Tencin de sa perfidie ; il en tomba malade, et depuis ne fit que languir. Une noire mélancolie, causée par le dépit et les remords, entretenue par la présence de Tencin, resté ministre de France à Rome, conduisit à la fin Innocent XIII au tombeau.

Si l'abbé Tencin eût eu affaire à un Jules II ou à un Sixte V, il ne s'en seroit pas tiré si heureusement. Nous le verrons un jour parvenir à ce désiré chapeau.

Une circonstance du conclave qui ne doit pas être oubliée, parce qu'elle fait connoître l'esprit de la cour de Rome, c'est ce qui regarde Albéroni. Poursuivi par l'Espagne, abandonné par toutes les puissances au ressentiment du pape, fugitif, errant ou caché, cité devant une congrégation que Clément XI avoit chargé de faire le procès jusqu'à la dégradation, il trouva son salut dans l'intérêt personnel de ses propres juges, ses confrères.

Le sacré collége avoit été révolté de la promotion d'Albéroni ; mais quand les cardinaux l'y virent aggrégé, ils ne consultèrent plus que leur intérêt commun. Leur principe fixe est que le chapeau ne

peut se perdre pour quelque raison que ce puisse être ; que la conservation ou la perte ne doit jamais dépendre du ressentiment des rois, ni même du pape ; que si la nécessité exigeoit le sacrifice d'un cardinal, il vaudroit mieux le priver de la vie que de le dépouiller de la pourpre. Un cardinal prince peut la quitter pour régner, pour se marier par l'intérêt de sa maison ; mais le sacré collége ne souffriroit pas qu'un cardinal renonçât au chapeau par scrupule de l'avoir mal acquis, par esprit de pénitence : témoin le cardinal de Retz, dont la démission fut rejettée.

La congrégation nommée pour juger Albéroni tira ce procès en longueur jusqu'à la mort de Clément XI, et ne l'auroit jamais terminé.

Comme la voix au conclave est le plus grand exercice de la puissance de cardinal, ce qui en constate principalement la grandeur, le collége ne manqua pas d'y appeller Albéroni, qui ne s'y rendit qu'à la seconde invitation ; il y fut reçu avec les mêmes honneurs que les autres cardinaux. Après l'élection il ne fut plus question du procès. Il prit un palais à Rome, s'y dis-

tingua par sa dépense, eut, quelque temps après, la légation de Ferrare, et vint ensuite se reposer et mourir tranquillement à Rome en 1752.

Dubois, devenu cardinal, s'avançoit de plus en plus vers la place de premier ministre. On n'en pouvoit pas douter en voyant son empire sur l'esprit du régent. Ce prince avoit dit vingt fois que si ce coquin osoit lui parler du chapeau, il le feroit jetter par les fenêtres. Il n'y avoit pas huit jours qu'il s'en étoit expliqué en la présence de Torci, lorsqu'à la fin d'un travail il lui dit : *à propos*, sans que rien amenât cet à propos, *songez à écrire à Rome pour le chapeau de l'archevêque de Cambrai, il en est temps.*

Le duc de Saint-Simon, pour qui le régent avoit une estime et une amitié particulière, ne pouvoit, dit-il dans ses mémoires, concevoir de telles disparates ; mais il ignoroit que ce prince eût écrit lui-même au pape, en faveur de Dubois. Je ne vois dans la conduite du régent que les inconséquences apparentes de tous les caractères foibles, qui ne résistent à rien, accordent tout, en rougissent intérieure-

ment, et ne se déclarent qu'à la dernière extrémité, sur-tout devant ceux dont la probité leur impose. Il y a de certains actes de confiance que l'estime même interdit.

En effet, Dubois étoit si sûr de sa nomination, que le pape ayant donné, six semaines après son exaltation, le chapeau à son frère, bénédictin du Mont-Cassin et évêque de Terracine, Dubois eut l'insolence de se plaindre de n'avoir pas été nommé le même jour. Il le fut un mois après, avec Alexandre Albani, un des neveux de Clément XI. J'en fais mention, parce que j'aurai occasion d'en parler dans la suite, lorsqu'il sera question du cardinal de Bernis.

Comme je me suis fait une loi de dire la vérité, et de marquer les occasions où ceux qui avoient habituellement la plus mauvaise conduite, en ont eu une bonne, j'ajouterai que le cardinal Dubois se comporta, à la nouvelle de sa promotion, avec tout l'esprit et la sagesse possibles. Il ne témoigna ni engouement ni embarras dans ses visites de cérémonies. Le jour qu'il reçut la calotte des mains du roi,

après avoir fait son remerciement, il détacha sa croix épiscopale, la présenta à l'évêque de Fréjus, Fleury, et le pria de la recevoir, parce que, dit-il, elle portoit bonheur. Fleury la reçut en rougissant aux yeux du roi et de la cour, et qui plus est, fut obligé, en courtisan, de s'en décorer; ce qui lui attira quelques plaisanteries, dans un temps où l'on ne pouvoit pas soupçonner qu'il y eût rien à risquer pour l'avenir.

Dès que l'abbé Passarini, camérier du pape, eût apporté la barette, le cardinal Dubois la reçut des mains du roi, et fut ensuite conduit aux audiences de règle, chez madame, mère du régent, et alors première dame de France, où il prit le tabouret; chez S. A. R. femme du régent, où il eut la chaise à dos. A l'égard des princes et princesses du sang, ce ne sont pas des audiences en forme que prennent les cardinaux, mais de simples visites qu'ils font.

L'audience qui excita le plus la curiosité de la cour, fut celle de madame. Personne n'ignoroit le mépris profond qu'elle avoit pour Dubois. Elle ne s'en étoit ja-

mais contrainte. Il se présenta devant elle avec la contenance d'un homme non déconcerté, mais pénétré de respect et de reconnoissance. Il parla de la surprise où il étoit de son nouvel état, de la bassesse de sa naissance, du néant dont le régent l'avoit tiré. Tout ce que la haine et l'envie auroient pu lui reprocher, il le dit lui-même avec dignité, s'assit un moment sur le tabouret qui lui fut présenté, se couvrit pour marquer simplement l'étiquette, se releva presqu'aussi-tôt en se découvrant, et se prosterna devant madame, lorsqu'elle s'avança pour le saluer. Elle ne put s'empêcher d'avouer, lorsqu'il fut sorti, qu'elle étoit contente du maintien et du discours d'un homme dont l'élévation l'indignoit.

Dans la lettre que j'ai lue de Dubois sur le chapeau, il s'attache fort à flatter le Saint-Père sur ce que les ecclésiastiques entrent dans le conseil de France, et ajoute qu'un cardinal peut être secrétaire d'état, depuis que ces ministres ne prêtent plus serment entre les mains du chancelier. En effet, Dubois étant cardinal et premier ministre, continua les fonctions de secrétaire

taire d'état des affaires étrangères, jusqu'à la majorité du roi, qu'il céda ce département au comte de Morville.

Un évènement qui intéressoit toute l'Europe, consterna Paris, et en peu de jours le reste de la France, fut la maladie du Roi. Le 31 juillet, ce prince fut attaqué d'une fièvre violente, avec les plus sinistres symptômes : la tête commençoit à s'embarrasser, et les Médecins effrayés la perdoient eux-mêmes. Helvétius, le plus jeune de tous, que nous avons vu depuis premier médecin de la reine, et qu'elle ne dédaignoit pas de regarder comme son ami (1), conserva toute sa présence d'esprit. Il proposa la saignée du pied ; tous les consultans la rejettèrent. Maréchal, premier chirurgien, dont l'avis étoit compté pour beaucoup, se révolta le plus contre l'avis d'Helvétius, disant que, s'il n'y avoit qu'une lancette en France, il la casseroit, pour ne pas faire cette saignée.

Le régent, M. le duc, M. de Villeroy, la duchesse de Vantadour, la duchesse de la Ferté sa sœur et marraine du roi, et

(1) Elle auroit pu s'en souvenir lorsqu'il a été question du livre du fils.

quelques officiers intimes, étoient présens à la consultation, et fort peinés de ne pas voir d'unanimité. On y appella quelques médecins de la ville, tels que Dumoulin, Silva, Camile, Falconet. Ce furent les premiers qu'Helvétius ramena à son avis, qu'il soutint et motiva avec courage, et finit par dire, si l'on ne saigne pas le roi, il est mort, c'est le seul remède décisif et même urgent : je sais qu'en pareille matière, je ne puis démontrer la certitude du succès ; je sais à quoi je m'expose, s'il ne répond pas à mon avis ; mais je ne dois ici, d'après mes lumières, consulter que ma conscience et la conservation du roi.

Enfin la saignée fut faite. Une heure après, la fièvre diminua, le danger disparut, et le cinquième jour, le roi fut en état de se lever et de recevoir les complimens des compagnies et des ministres étrangers.

Helvétius en eut tout l'honneur à la cour, dans le public, et prouva qu'en bien des occasions la probité et l'honneur ne sont pas les moindres qualités d'un médecin.

On ne sauroit peindre les transports de

joie que la convalescence du roi fit éclater par toute la France, et qui succédèrent à la consternation universelle. Ce que nous avons vu en 1744, lorsque le roi fut dans un si grand danger à Metz, ne donna qu'une foible idée de ce qui étoit arrivé en pareille circonstance en 1721. Témoin des deux évènemens, j'ai vu, en 1744, tout ce que l'amour du François peut inspirer ; mais en 1721 les cœurs, en ressentant l'amour le plus tendre, étoient de plus animés d'une passion opposée et très-vive, d'une haine générale contre le régent, qu'on craignoit d'avoir pour maître. Toutes les églises où, pendant cinq jours, on n'avoit entendu que des cris de douleur, retentissoient de *Te Deum ;* on n'adressoit point de prières au ciel qui ne fussent autant contre le régent que pour le roi.

L'ordonnance pour les fêtes publiques ne fut qu'une permission de les commencer, une simple attention de police pour maintenir le bon ordre. On n'y mit point cette menace d'amende si ridicule, si injurieuse et si absurdement contradictoire dans une ordonnance relative à une réjouissance publique.

En effet, il n'étoit pas besoin d'échauffer l'amour des peuples. On ne voyoit que danses et repas dans les rues ; les bourgeois faisoient servir leur souper à leurs portes, et invitoient les passans à y prendre place. Tout Paris sembloit chaque jour donner un repas de famille. Ce spectacle dura plus de deux mois par la beauté de la saison, la longue sérénité du temps, et ne finit que par les froids de l'arrière-saison.

Les étrangers partagèrent notre joie, et l'empereur disoit hautement que Louis XV étoit l'enfant de l'Europe. Elle pouvoit être replongée dans les horreurs d'une nouvelle guerre, si l'on avoit eu le malheur de le perdre. Par un article secret du traité de paix signé à Rastadt, l'empereur donna à Louis XIV sa parole d'honneur de n'entrer directement ni indirectement dans aucune guerre contre la France pendant la minorité. Le régent n'eut connoissance que fort tard de ce secret, et depuis qu'il l'eut su, ne pardonna jamais au maréchal de Villars de le lui avoir caché. Si le régent en eût été plutôt instruit, peut-être eût-il moins recherché les Anglois : au lieu de se livrer

à eux, comme il fit, il auroit pu se faire acheter lui-même pendant les troubles qui régnoient alors en Angleterre ; l'alliance entre les deux couronnes se seroit également faite, mais plus avantageusement pour nous, et la paix n'en auroit pas moins subsisté.

Aux premiers accidens de la maladie, l'opinion générale l'attribua au poison, et en accusa le régent. Le peuple de la cour, plus peuple qu'un autre, accréditoit les soupçons. Ceux mêmes qui, ne le croyant pas, étoient ennemis du régent, fomentoient ces bruits de tout leur pouvoir. La duchesse de la Ferté, qui étoit de la cabale, avoit affecté de dire : Hélas ! tout ce qu'on fait est inutile, le pauvre enfant est empoisonné. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que les symptômes, le traitement et la curation de la maladie en ayant démontré la nature, les mêmes rumeurs subsistèrent, et ne sont pas encore totalement détruits. Ce qui contribua beaucoup alors à les fortifier, fut que le régent venoit de faire revivre pour son fils, le duc de Chartres, la charge de colonel-général de l'infanterie, place qui donne des priviléges si exhorbitans, qu'on l'avoit

supprimée comme dangereuse, et qui le devenoit infiniment plus entre les mains d'un premier prince du sang. On accusoit le maréchal de Villeroi d'en avoir donné le conseil au régent, pour le rendre de plus en plus suspect d'aspirer à la couronne, et de s'en préparer les voies. Si cela étoit, le prétendu piége étoit digne de la sotise du maréchal; car, s'il faisoit soupçonner le régent de quelque grande entreprise, il lui fournissoit en même-les moyens de réussir.

Le régent parut aussi touché que qui que ce fût pendant la maladie, et partagea sincèrement la joie de la convalescence. Le maréchal de Villeroi éprouvoit, avec raison, le bonheur de voir le roi rendu à nos vœux; mais il y mettoit une ostentation qu'il croyoit injurieuse au régent, et qui le devenoit par-là. Dans les fêtes qui se succédoient journellement, les cours et le jardin des tuileries ne désemplissoient pas, le maréchal ne cessoit de mener le roi d'une fenêtre à l'autre, au point de l'en excéder : Voyez, lui disoit-il, voyez, mon maître, tout ce peuple est à vous, il n'y a rien là qui ne vous appartienne, vous êtes le maître de tout ce que vous voyez, et

autres platitudes. Ce n'étoit pas là ce que Montausier, Beauvilliers ou Fénélon auroient trouvé à dire sur la joie vive et franche d'un peuple amoureux de ses rois : eh ! quel peuple mérite plus d'être cher à ses princes !

L'évêque de Fréjus, Fleuri, se conduisoit avec beaucoup plus de sagesse, du moins pour lui-même. Il avoit une grande attention à flatter la morgue du maréchal, de peur de lui donner de la jalousie ; et, plein de respect pour le régent, il s'attachoit à gagner la confiance de son élève. Tout ce qui approchoit le roi, s'appercevoit de la préférence que le jeune prince donnoit dans son cœur à Fleuri sur le gouverneur.

Le régent le remarqua, et, cherchant toutes les occasions de flatter le goût du roi, il lui proposa Fleuri pour l'archevêché de Reims, qui venoit de vaquer. Il songeoit aussi à s'attacher par là un homme qu'il voyoit gagner sensiblement la confiance du roi, et voulut laisser à ce prince le plaisir de donner à son précepteur un siége d'une si grande distinction. Le roi l'envoya chercher, et lui apprit le présent

qu'il lui faisoit. Fleuri se confondit en remerciemens respectueux et tendres; mais refusa d'être premier duc et pair de France.

Le roi parut affligé du refus, et le montra de manière à faire connoître combien son précepteur lui étoit déja cher. Le régent le sentit, et insista; mais l'évêque, pour motiver son refus, représenta qu'ayant déja quitté un diocèse, parce que son âge ne lui pemettoit plus de remplir ses devoirs, il ne seroit pas excusable de se charger d'un poids supérieur au premier. Le régent lui répondit que ses fonctions auprès du roi le dispenseroient d'aller à Reims, où il auroit un évêque *in partibus* chargé des fonctions épiscopales; que plusieurs prélats en avoient, sans y être autorisés par un devoir aussi privilégié que l'éducation du roi. Fleuri répliqua, d'un ton modeste, qu'il ne blâmoit la conduite de personne, que chacun devoit être son propre juge; que, pour lui, il ne se tiendroit pas en sûreté de conscience d'être évêque sans résidence. Il n'avoit pas toujours été si timoré. Sa prétendue résidence à Fréjus n'avoit été qu'une absence de la

cour. Il avoit passé le temps de son épiscopat à parcourir les villes du Languedoc et du Dauphiné, où il y avoit meilleure compagnie qu'à Fréjus ; il y séjournoit peu, et le regarda toujours comme un exil ; de sorte que son abdication n'avoit été qu'une préférence donnée au séjour et à la société de la cour sur celles de la province.

Le régent comprit très-bien que le saint évêque craignoit qu'à la fin de l'éducation, on ne saisît quelque prétexte de le reléguer à Reims ; que le plus sûr pour lui étoit de rester à poste fixe auprès du roi, dont la confiance ne feroit que se fortifier par l'habitude. Le régent cessa de le presser sur l'archevêché, et finit par le prier d'accepter du moins l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, vacante par la mort du même cardinal de Mailly. Fleuri, dans la crainte de faire croire qu'il ne vouloit rien devoir au régent, accepta ce bénéfice simple de 70,000 livres de rente. Ce fut certainement son unique motif. Il a bien prouvé depuis, dans sa toute-puissance, qu'il étoit peu sensible au faste et à l'intérêt. Il a porté, dans son ministère, l'éco-

nomie jusqu'à de bas détails ; mais il ne s'appliqua jamais ce qu'il retranchoit aux autres, et ne fut avare que pour l'état. Sa succession ne valoit pas dix mille écus. Quelques fades plaisanteries qu'en fissent des courtisans avides, et qui n'auroient jamais rien reçu s'il eût fallu mériter, il seroit à desirer qu'il eût eu des imitateurs. On a sans doute des reproches très-graves à lui faire, je ne les dissimulerai pas ; mais on l'a regretté, et ses successeurs ont justifié les regrets.

Le modeste Fleury fit, ou laissa mettre son refus dans les gazettes et les journaux, et chacun en fit le commentaire, suivant ses idées ou ses intérêts.

Fleury perdit alors une belle occasion de témoigner sa reconnoissance à une famille à laquelle il avoit les plus grandes obligations. L'abbé de Castries, archevêque d'Albi, désiroit fort le siége de Reims, quoique d'un moindre revenu. L'approche du sacre du roi donnoit un grand relief à ce siége. Le régent l'ayant offert à Fleury, voulut qu'il influât dans cette nomination : Fleury devoit sa première existence au cardinal de Bonsi, oncle

de l'archevêque d'Albi, il avoit reçu des services essentiels de tous les Castries. Il avoit été long-temps l'ami, disons mieux, le protégé de la maison ; mais il avoit en opposition un intérêt présent, qui fut toujours la règle de sa conduite.

Il pensoit déjà au chapeau de cardinal, maladie inévitable à tout ecclésiastique en faveur. Le cardinal de Rohan étoit dans ce moment le ministre de France à Rome ; sa maison étoit puissante, l'archevêque d'Albi étoit ami déclaré du cardinal de Noailles, la constitution commençoit à prendre le dessus dans le clergé, et Fleury comptoit bien s'en servir utilement : ainsi, il fit préférer l'abbé de Rohan-Guémené pour l'archevêché de Reims.

Le régent donna en même temps l'évêché de Laon à l'abbé de Saint-Albin, bâtard non-reconnu qu'il avoit eu de la Florence, élève des jésuites, l'un des plus zélés ignorans qui soient sortis de leur école. Il assista l'année suivante au sacre du roi, en sa qualité de duc et pair ecclésiastique. Quand il voulut depuis se faire recevoir au parlement, il fut arrêté par la difficulté de ne pouvoir articuler ni père

ni mère, ni par conséquent produire un nom. Cet obstacle lui valut l'archevêché de Cambrai, où il passa à la mort du cardinal Dubois, en conservant les honneurs de duc et pair. Il eut pour successeur, à Laon, l'abbé de la Fare, espèce de petit monstre par la figure, et qui l'étoit encore plus par son ame.

Le cardinal Dubois venoit de terminer une négociation qui touchoit infiniment le régent : le mariage du roi avec l'Infante d'Espagne, et celui de mademoiselle de Montpensier, fille du régent, avec le prince des Asturies. Philippe V avoit été transporté de joie d'avoir pour gendre le roi de France, et le second mariage étant la condition nécessaire du premier, il avoit sacrifié le ressentiment qu'il pouvoit avoir contre le régent. Il restoit, non pas une difficulté politique, mais un embarras domestique ; c'étoit de l'apprendre au roi, dont le consentement formellement prononcé étoit nécessaire. Ce prince, encore dans l'enfance, et d'un caractère timide, pouvoit ne pas recevoir la proposition comme il étoit à desirer qu'elle fût reçue. Le maréchal de Villeroi, ennemi

presque déclaré du régent, préviendroit peut-être le roi défavorablement, disposeroit la cabale à répandre dans le public que le régent faisoit un mariage disproportionné, quant à l'âge, afin de reculer, autant qu'il pouvoit, l'espérance de voir la succession directe assurée, et comptoit sur le chapitre des événemens : l'infante n'avoit guère alors que trois ans, et le roi étoit dans sa douzième année.

Le régent, pour se fortifier auprès du Roi, confia l'affaire à M. le duc, qui étant surintendant de l'éducation, ne devoit pas apprendre cette nouvelle avec le public. Il reçut très-bien la confidence, et approuva fort l'alliance. Le régent en parla ensuite à l'évêque de Fréjus, en le prévenant que c'étoit une distinction qu'il lui donnoit sur le maréchal, pour qui il lui recommandoit le plus grand secret. Fleury objecta d'abord l'âge de l'infante, répondit assez froidement aux avances que le régent lui faisoit pour l'engager, dit cependant qu'il ne croyoit pas que le roi résistât, et promit de se trouver auprès du roi, lorsqu'on la lui feroit. Il est fort douteux qu'il ait été fidèle au secret, et n'en ait pas fait sa

cour au maréchal, qu'il ménageoit beaucoup, qui lui avoit rendu service, lui étoit utile, et pour qui il n'étoit pas encore temps d'être ingrat.

Quoi qu'il en soit, il parut vouloir éviter de se trouver à la proposition. Elle devoit se faire immédiatement avant le conseil de régence, où le roi devoit se rendre, pour y confirmer tout de suite le consentement, le *oui* qu'il auroit prononcé dans le cabinet, afin que l'affaire fût consommée.

Le régent, avant que d'entrer chez le roi, s'informa de ceux qui s'y trouvoient, et apprenant que l'évêque de Fréjus n'y étoit pas, il l'envoya avertir, et n'entra que lorsqu'il le vit arriver de l'air empressé d'un homme trompé par l'heure. Il n'y avoit avec le roi, dans le cabinet, que le régent, M. le duc, le maréchal de Villeroi, l'évêque de Fréjus et le cardinal Dubois.

Le régent, prenant un air d'enjouement et un ton de liberté respectueuse, dit au roi l'affaire dont il s'agissoit, releva les avantages de l'alliance, et le pria de manifester son consentement. Le roi surpris garda le

silence, parut avoir le cœur gros, et ses yeux devinrent humides. L'évêque de Fréjus voyant qu'il falloit prendre un parti, plaire au régent ou se l'aliéner, appuya ce qui venoit d'être dit. Le maréchal, déterminé par l'exemple de l'évêque, allons, mon maître, dit-il au Roi, il faut faire la chose de bonne grace. Le régent, très-embarrassé, M. le duc fort taciturne, et Dubois d'un air composé, attendoient que le roi rompît un silence qui dura un demi-quart d'heure, pendant lequel l'évêque ne cessa de parler bas au roi, et l'exhortoit avec tendresse à venir au conseil déclarer son consentement. Le silence se prolongeant, et l'assemblée de tout le conseil, où le roi alloit se trouver, ne pouvant qu'augmenter sa timidité, l'évêque se tourna vers le régent et lui dit: Sa majesté ira au conseil; mais il lui faut un peu de temps pour s'y disposer. Là-dessus le régent répondit qu'il étoit fait pour attendre la commodité du roi, le salua d'un air respectueux et tendre, sortit, et fit signe aux autres de le suivre. M. le duc, le maréchal et l'évêque restèrent auprès du roi. Dubois qui, depuis qu'il étoit cardinal, n'entroit

plus au conseil, où on lui refusoit la préséance, se retira dans une autre pièce.

Le régent étant entré dans celle du conseil, trouva tout le monde assemblé, et fort intrigué de la conférence secrète du cabinet du roi. Il y avoit un quart-d'heure qu'on se regardoit les uns les autres sans prendre séance, lorsque le roi parut entouré des trois qui étoient restés avec lui.

Aussi-tôt qu'on fut en place, tous les yeux se portèrent sur le roi, qui les avoit encore rouges. Le régent lui adressant la parole, lui demanda s'il trouveroit bon qu'on fît part de son mariage au conseil. Le roi répondit un oui fort court et assez bas, mais qui cependant fut entendu, et suffisoit au régent, qui partit de-là pour détailler les avantages de l'alliance. Quand tous parurent favorablement disposés, il demanda les avis, qui ne pouvoient manquer d'être unanimes; et chacun appuya le sien de quelques mots d'approbation. Le maréchal de Villeroi, en approuvant comme les autres, ajouta seulement d'un air chagrin, qu'il étoit bien fâcheux que l'infante fût si jeune. La réflexion juste en elle-même, étoit très-mal placée : il devoit

suivre

suivre le conseil qu'il avoit d'abord donné au roi, de faire la chose de bonne grace, puisqu'elle étoit décidée; et l'observation ne pouvoit qu'augmenter l'humeur sombre du roi. Le régent ne lui laissa pas le tems de réfléchir, lui fit compliment, s'appuya sur l'unanimité des suffrages du conseil, garans de celui de tous les François; et dans l'instant, pour faire diversion, fit raporter une affaire.

Dès le jour même, tous les couriers furent dépêchés. Le roi fut fort sérieux le reste de la journée; le lendemain les complimens qu'il reçut, le dissipèrent, et bientôt il s'entretint comme les autres, des fêtes préparées pour l'arrivée de l'infante.

Le régent fut assez bien conseillé pour ne pas parler des deux mariages à la fois; la jalousie du second auroit indisposé bien des gens sur le premier: mais quinze jours après, lorsque tous les esprits furent familiarisés avec la première nouvelle, le régent alla trouver le roi, et en présence de M. le duc, de l'évêque, du maréchal de Villeroi et du cardinal Dubois, après en avoir prévenu les deux premiers, rendit compte de l'honneur que le roi d'Espagne vouloit

lui faire, et demanda au roi la permission de l'accepter. Le roi donna son agrément avec la gaieté d'un enfant, qui depuis quinze jours n'entendoit parler que de mariage et de l'Espagne. Cette alliance avec l'Espagne fut un coup de massue pour la vieille cour. Les maréchaux de Villeroi, de Villars, d'Huxelles, de Tallart, firent leurs complimens comme les autres, et s'efforçoient de cacher leur dépit sans pouvoir cacher leurs efforts.

Ces gens qui ne juroient que par l'Espagne, tant qu'ils s'étoient flattés d'en faire un épouventail contre le régent, ne sachant plus sur quoi s'appuyer, ne pouvoient revenir de leur surprise de voir destinée au trône d'Espagne, la fille d'un prince dont Philippe V avoit demandé la tête sous le dernier régne, et qui depuis avoit porté la guerre en Espagne. Le choix d'un enfant qui retarderoit le mariage du roi de plusieurs années, leur paroissoit le chef-d'œuvre de la politique. Il y a pourtant apparence que le régent eût été moins attaché au choix de l'infante, s'il eût pu sans cela marier sa fille au prince des Asturies.

Le duc de Saint-Simon fut déclaré ambassadeur extraordinaire pour aller faire la demande de l'infante. Le prince de Rohan, grand-père du maréchal de Soubise d'aujourd'hui et gendre de la duchesse de Ventadour, fut nommé pour aller faire l'échange des princesses sur la frontière. Le duc d'Ossone vint à Paris, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, faire la demande de mademoiselle de Montpensier

Nous avions alors pour ambassadeur ordinaire à Madrid, le marquis de Maulevrier-Langeron. Lauftez, irlandois de nation et major des gardes du corps du roi d'Espagne, eut à Paris le même titre pour l'Espagne.

Quelqu'union que le double mariage mît entre les deux branches de la maison de France, la conduite à tenir par nos ministres à Madrid, exigeoit de la prudence. Il y avoit à la vérité entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, une alliance défensive, fondée sur les traités d'Utrecht et de la triple alliance. On y avoit stipulé une garantie réciproque des états dont jouissoient ces trois puissances, qui confirmoient au moins tacitement les renonciations et la succes-

sion de la couronne d'Angleterre dans la maison protestante d'Hanovre. Ces articles convenoient fort au régent, mais n'étoient nullement du goût du roi ni de la reine d'Espagne, qui conservoient l'espoir du retour en France, si l'on avoit le malheur d'y perdre le roi. De plus, la France et l'Angleterre avoient promis leurs bons offices pour terminer les différends qui restoient à régler entre l'empereur et l'Espagne. Or il y avoit dans ce moment-là un nouveau germe de mésintelligence.

L'empereur conservant toujours les idées autrichiennes, venoit de faire une promotion de grands d'Espagne. Philippe V s'en plaignit aux puissances alliées. L'Angleterre en reconnoissance des avantages qu'elle avoit tirés d'Espagne, accommoda cette affaire, et engagea l'empereur à donner une déclaration par laquelle il notifioit qu'il n'avoit point prétendu faire des grands d'Espagne, dont le titre ne se trouvoit point dans les titres des seigneurs à qui il avoit simplement donné des distinctions et des honneurs dont tout souverain est maître dans sa cour. La nouvelle de cet accommodement arriva à Madrid deux jours

après la signature du contrat, et tranquillisa beaucoup Philippe V.

On a pu remarquer que je m'arrête peu sur des relations de fêtes qui remplissent les gazettes et les journaux ; je me bornerai à des circonstances qu'on n'y trouveroit pas, et qui peuvent avoir quelque utilité. Par exemple, le régent chargea le duc de Saint-Simon de deux lettres pour le prince des Asturies ; dans l'une il le traitoit de neveu, et dans l'autre de frère et neveu. Il s'agissoit de faire passer la seconde ; car elles étoient d'ailleurs pareilles. Il falloit que cette prétention eût été suggérée au régent, qui très peu délicat sur le cérémonial, n'étoit pas en droit de prétendre à l'égalité avec le prince des Asturies. Tous deux petits-fils de France, le prince des Asturies avoit l'aînesse, et de plus étoit l'héritier naturel de la couronne d'Espagne. Cependant la seconde lettre passa ; Grimaldo, ministre d'Espagne, à qui la copie en fut communiquée, ou n'y fit pas d'attention, ou prit le titre de frère pour une expression de tendresse. Pour peu qu'il eût fait de difficulté, l'Ambassadeur devoit substituer la première lettre.

L'usage d'Espagne est que le roi ne signe pas lui-même le contrat de mariage, mais le fait signer par des commissaires. Cela s'étoit pratiqué ainsi aux contrats de mariage de nos deux dernières reines, quoiqu'à celui de Marie-Thérese, Louis XIV et Philippe IV se trouvassent en personne sur la frontière. Le duc de Saint-Simon desiroit la signature du roi, Grimaldo réclamoit l'ancien usage. Le roi et la reine d'Espagne consentirent à signer, pour marquer la satisfaction qu'ils avoient de l'alliance.

Dans tout le cours de cette affaire, Philippe V se montra plus françois qu'il n'avoit jamais fait. Ce n'étoit point la joie mesurée d'un roi qui réussit dans une négociation : c'étoit celle d'un père content, d'un homme généreux qui se réconcilie. Ayant appris que la ville de Paris avoit complimenté le duc d'Ossone, il voulut que la ville de Madrid fît son compliment à l'ambassadeur de France; honneur qui ne s'étoit encore rendu à aucun ambassadeur, du moins à Paris.

A propos de chose sans exemple; il s'en fit pour le duc d'Ossone une qui depuis en a

servi en plusieurs occasions; le régent voulant lui donner l'ordre du Saint Esprit, crut que le roi n'étant pas encore chevalier, et ne devant recevoir le collier que le lendemain de son sacre, ne pouvoit aussi faire des chevaliers que lorsqu'il le seroit lui-même. Il portoit simplement le cordon tel qu'on le donne à tous les enfans de France au moment de leur naissance. Le duc d'Ossone eut donc la permission de porter le cordon en attendant qu'il pût être nommé (1).

On fit encore plus en Espagne pour le duc de St.-Simon, qu'on n'avoit fait en France

(1) Le roi en a usé depuis ainsi pour quelques-uns de nos ambassadeurs et autres, qui ont porté le cordon avant que d'être reçus chevaliers.

Il est étonnant que le régent et les chevaliers de ce tems-là, fussent si peu instruits de l'histoire de leur ordre. Le roi, quoique mineur et non sacré, pouvoit, sans blesser les régles, faire des chevaliers. Henry IV, encore huguenot au siége de Rouen, ne pouvant par conséquent lui-même être chevalier, ni porter le cordon, donna une commission au premier maréchal de Biron, pour recevoir le baron de Biron son fils, depuis maréchal de France et décapité; et pour donner en même tems le cordon à Renaud de Baunes, archevêque de Bourges, grand aumônier de France, à la place d'Amiot, forcené ligueur.

pour le duc d'Ossone. Philippe V donna la grandesse à lui et à un de ses fils au choix du père, pour en jouir en même tems. Il choisit le cadet, et ils se couvrirent ensemble en Espagne. La toison fut donnée à l'aîné.

Tout levain Autrichien parut étouffé dans le cœur des espagnols qui avoient pu en conserver ; et les françois de naissance qui se trouvoient encore alors attachés par leurs places à la personne du roi, faisoient éclater les transports de leur joie. Tel étoit Boutin de Valouse, premier écuyer de Philippe V et chevalier de la toison. Tel étoit encore la Roche, premier valet de garde-robe, homme d'une probité reconnue, au point que Philippe V lui confia la garde de l'estampille qui est un sceau où la signature du roi est imitée dans la plus parfaite ressemblance. On s'en sert en Espagne pour éviter au Roi la peine de signer lui-même ; invention commode et dangereuse ; paresse asiatique qui passera peut-être un jour jusqu'aux ministres. La garde de l'estampille n'est pas une dignité, mais une commission de confiance qui n'en est que plus honorable, et la Roche étoit à ce

titre secrétaire du cabinet. Parmi les françois estimables établis à Madrid, je dois d'autant moins oublier Sartine, que nous voyons à Paris son fils en passe de devenir un personnage considérable. Sartine, né à Lyon, y avoit fait la banque; des circonstances l'avoient fait s'établir en Espagne. C'étoit un homme d'esprit & de probité, actif, grand travailleur, et fécond en expédiens. Il avoit eu la direction générale des vivres des armées en Espagne; souvent consulté par les ministres, les généraux et le roi même, il eut beaucoup d'amis et les méritoit. Il étoit intendant général de la marine, lorsqu'il fut entraîné par la chute de Tinnaguas, secrétaire d'état, son ami, au commencement du ministère d'Albéroni. Ce ministre violent et despote lui fit un crime de ses liaisons avec le duc de Saint-Aignan, notre ambassadeur à Madrid; et celui-ci étant obligé de sortir précipitamment d'Espagne, Sartine fut mis en prison et n'en sortit qu'à la disgrace d'Albéroni. Il épousa depuis une camériste qui fut ensuite senora di honor de la reine d'Espagne, et devint intendant de Barcelone où il est mort. Son vrai nom étoit des Sardines. Son père étoit épicier à Lyon.

Sartine portoit en Espagne la croix de Saint-Michel. Je ne crois pas cependant qu'il ait été fait chevalier en titre ; il n'est dans aucune liste. Je desire que le fils me donne occasion de parler de lui comme de son père ; c'est son affaire : la mienne est de rendre justice.

Un des principaux articles de l'instruction du duc de Saint-Simon, étoit de voir et de cultiver beaucoup le jésuite d'Aubenton, confesseur du roi, place bien importante quand elle n'est pas un vain titre. Dès la première visite, le bon père se répandit en protestations d'attachement au régent et à la France, et de la plus tendre estime pour le duc de Saint-Simon dont il connoissoit, disoit-il, l'amitié pour les jésuites. Delà il passa au desir que le roi d'Espagne avoit de mettre l'infante entre les mains d'un de leurs pères, seuls capables d'inspirer de bonne heure à cette princesse les vrais principes de la religion.

D'Aubenton parloit vrai sur le desir de Philippe V ; car à la première audience particulière que ce prince donna à l'ambassadeur, il coupa une discussion d'affaires, pour le charger de demander au

régent que l'infante fût instruite par un jésuite, et revint sur cet article à diverses reprises.

Le duc de Saint-Simon, déjà prévenu du desir de Philippe V, ne put répondre que favorablement à la proposition de d'Aubenton. Le zèlé père, charmé de l'ouverture, devint radieux, caressant, et après plusieurs circonvolutions patelines, des mots entrecoupés et quelques phrases d'un clair obscur: Ce n'est pas tout, dit-il, le roi attend encore plus de votre excellence, de votre attachement pour lui, de votre amour pour la religion, de votre amitié pour notre compagnie. Ce n'étoit pas assurément par ce dernier sujet d'éloge, que Saint-Simon étoit le plus connu; mais une figure de rhétorique des moines, est d'inspirer du zèle pour eux, en supposant qu'on l'a déjà. Le roi, continua d'Aubenton, meurt d'envie de vous prier de demander de sa part au roi, son neveu, de prendre un jésuite pour confesseur, et d'engager le régent à vous appuyer. Les infirmités de l'abbé Fleuri le menacent d'une mort prochaine; il seroit donc convenable de prendre les avances, et que dans la même dépêche où vous de-

manderez un jésuite pour l'infante, vous proposassiez d'en donner un au roi.

D'Aubenton termina son discours par mille offres de services pour la grandesse que desiroit l'ambassadeur, et finit par lui demander de dire amicalement ce qu'il en pensoit.

Le piége étoit assez bien tendu, et l'appât bien présenté. S.-Simon s'en tira cependant. Il témoigna au jésuite beaucoup d'estime pour sa compagnie, et convint que rien n'étoit mieux que de donner un jésuite à l'infante, puisque le roi son père le desiroit; mais qu'à l'égard du confessional du roi et de l'intérieur de sa maison, la proposition pourroit bien n'être pas mieux reçue en France, que ne le seroit en Espagne celle de changer le confesseur de Philipe V ou ses ministres; que c'étoit un grand pas de faire accepter un jésuite pour l'infante; que la considération pour la compagnie feroit le reste, et qu'on y réussiroit d'autant mieux qu'on paroîtroit moins l'exiger.

D'Aubenton ne fut pas trop content de la réponse, et s'attendoit à mieux; mais il ne perdit rien de sa sérénité, et de peur de

montrer du refroidissement, redoubla de protestations d'amitié, d'offres de services pour l'ambassadeur, et approuva de bouche des raisons qui lui répugnoient fort.

Que d'Aubenton eût été chargé ou non par Philippe V de la proposition qu'il fit de donner au jeune roi un confesseur jésuite, il est certain que ce prince n'en parla point à l'ambassadeur. Pour réunir tout ce qui concerne cette affaire, j'ajoûterai ici ce qui arriva trois mois après. On persuada à l'abbé Fleuri de se retirer, et le père Taschereau de Linieres fut nommé à sa place. Il étoit déjà confesseur de madame, mère du régent; et le cardinal de Noailles n'avoit pas trouvé grand inconvénient à donner des pouvoirs à ce jésuite pour confesser madame. Le père de Linieres étoit un bon-homme, sans intrigues, et n'auroit pu, quand il auroit été tout autre, tirer aucun parti de la dévotion du palais royal. Madame, la seule pénitente qu'il eût, étoit catholique parce qu'il avoit fallu l'être pour épouser monsieur: du reste pleine de vertu, de bonté d'ame, d'une hauteur allemande, un confesseur n'étoit pour elle qu'un domestique de plus.

Il n'en étoit pas ainsi du confessional

d'un roi encore enfant, et accessible aux premières impressions. Le cardinal de Noailles jugea le choix du confesseur une affaire de la plus grande importance, et refusa les pouvoirs à Linieres. Quelque fût le caractère personnel d'un jésuite, le cardinal savoit que le confesseur d'un roi est par état l'homme de la société et de son général; et sans proposer lui-même un confesseur, il se bornoit à exclure les jésuites. Le maréchal de Villeroi offroit le choix de trois sujets, le chancelier de Notre-Dame, Benoist curé de S. Germain-en-Laye, et l'abbé de Vaurouy, qui avoit refusé l'évêché de Perpignan. L'évêque de Fréjus proposoit Paulet, supérieur du séminaire des Bons-Enfans, ou Champigny, trésorier de la Sainte Chapelle. Le cardinal de Rohan, au défaut des jésuites qu'il eût préférés, présentoit le docteur Vivant, curé de S. Merry, et fanatique constitutionnaire. Noailles, Villeroi et l'évêque de Fréjus s'opposèrent de tout leur pouvoir au choix du jésuite (1); mais le crédit du cardinal Dubois l'emporta en faveur de

(1) J'ai tiré cet article d'une lettre du cardinal Dubois au père d'Aubenton, du 2 mars 1722.

Linieres. Il étoit difficile de lui supposer d'autre motif que le ressentiment contre le cardinal de Noailles qui avoit refusé de lui conférer les ordres, lors de la nomination à l'archevêché de Cambrai. Il n'avoit aucune obligation de son chapeau aux jésuites; on a vu comment il l'avoit conquis. Le refus des pouvoirs rendoit cependant la nomination inutile. Les sollicitations ne purent rien obtenir du cardinal de Noailles, il fut inflexible. Dubois, au mépris des droits et de l'honneur de l'épiscopat, s'adressa au pape qui envoya au roi une permission de choisir quel confesseur il voudroit.

Dubois, pour se disculper devant ceux de ses confrères qui seroient plus jaloux que lui de l'honneur de l'épiscopat, répandit que la nomination d'un jésuite pour le confessional du roi, avoit été une condition stipulée par l'Espagne dans le traité de paix avec la France. Cependant pour lever toutes les difficultés, on transféra la cour de Paris à Versailles, d'où le roi alloit se confesser à S. Cyr, dans le diocèse de Chartres, où les jésuites avoient des pouvoirs.

A l'égard de la stipulation par laquelle l'Espagne avoit, dit-on, exigé et obtenu que

le confessional du roi fût rendu aux jésuites, c'est une pure supposition. Cette prétendue anecdote du traité a été tellement adoptée, qu'elle passe pour certaine chez les gens qui croyent avoir pénétré dans les secrets de la politique. Cependant rien n'est plus faux. En voici la preuve.

Dans la première conférence que le duc de S.-Simon eut à son retour d'Espagne avec le régent et le cardinal Dubois, celui-ci récapitulant les divers points de la négociation : monsieur, dit-il au duc, nous avons fait ce que le roi d'Espagne a désiré. Quoi, dit le duc? Nous avons donné au roi un confesseur jésuite. Comment, reprit le duc! le roi d'Espagne ne m'en a jamais parlé. Il me semble pourtant, reprit le cardinal, que le roi vous a parlé des jésuites, et que vous nous en avez écrit. Vous confondez certainement, repliqua St.-Simon. Je vous ai parlé du désir du roi d'Espagne au sujet d'un jésuite pour l'infante; mais jamais il ne m'en a ouvert la bouche pour le roi. Vous avez mes lettres, relisez-les. Il est bien vrai que le père d'Aubenton m'en fit la proposition : mais je la rejettai, et j'aurois cru manquer au roi et à M. le régent de

de me charger d'une commission par laquelle une puissance étrangère seroit entrée dans le gouvernement intérieur de la France. Vous auriez dû m'en blâmer vous-même.

Le cardinal voyant qu'il avoit affaire à un contradicteur peu complaisant, balbutioit; car il passoit quelquefois de l'audace du brigand au déconcertement du friponneau. Le régent se mettant à rire : eh bien, dit-il! tout ce que nous vous demandons, c'est que vous ne nous démentiez pas; car nous avons dit à tout le monde que c'étoit aux pressantes instances du roi d'Espagne que nous avons donné au roi un confesseur jésuite. Tout ce que je puis, Monsieur, répondit St.-Simon, c'est de faire le mystérieux, si l'on m'en parle; mais je ne pousserai pas la complaisance jusqu'à mentir.

Il fallut bien se contenter de la discrétion qu'il promettoit. En effet, il n'en parla qu'autant que son honneur l'exigeoit; mais il en instruisit le cardinal de Noailles, dont l'estime lui étoit précieuse, le maréchal de Villeroi et l'évêque de Fréjus, qui seuls s'étoient opposés à la résurrection des jésuites, et ne put cacher au comte de Cereste la suite d'une intrigue dont il avoit vu le

commencement. Je ne crois pas qu'il en ait fait part à d'autres. C'est par ce dernier que j'en ai eu les premières notions, avant que les pièces originales me fussent tombées entre les mains.

Le comte de Cereste-Brancas, frère du maréchal, avoit accompagné en Espagne le duc de S.-Simon, comme ami, et fut un des témoins du mariage de l'infante. Ne sachant pas jusqu'où je continuerai mes mémoires, je saisis cette occasion de lui rendre une partie de la justice qui lui est dûe. Je n'ai point connu d'homme en qui l'esprit et la vertu fussent dans un plus parfait équilibre; c'est de lui que j'ai dit dans les mémoires sur les mœurs de ce siècle, qu'il pouvoit n'être pas le premier par-tout, mais qu'il n'auroit jamais été le second, et je n'ai jamais trouvé de contradicteur sur son mérite. Il est mort conseiller d'état d'épée, et chevalier des ordres du roi, après avoir refusé d'être chevalier d'honneur de la reine.

Reprenons ce qui se passa en Espagne sur le double mariage, avant de repasser aux affaires de France.

La reine, italienne de naissance et de cœur, haissoit les Espagnols autant qu'elle

en étoit haïe, et les témoignages qui en éclatoient journellement, entretenoient cette haine réciproque. La reine ne se contraignoit même pas de l'avouer, et le peuple de son côté, lorsque le roi et la reine passoient, crioient librement de la rue et des boutiques : Viva el Re y la Savoyana, (la feu reine) adorée des espagnols, et dont la mémoire est encore en vénération. La reine régnante affectoit en vain de mépriser ces cris du peuple : elle en étoit au désespoir; malheureusement le peuple et elle ne luttoient pas à force égale. Elle avoit la toute-puissance par un moyen assez naturel. Le tempérament du roi lui rendoit une femme nécessaire, et sa dévotion ne lui permettoit aucune infidélité. La reine étoit laide, quoiqu'elle eût l'air assez noble, et le roi étoit toujours dans des dispositions qui la lui faisoient trouver belle, et la traiter comme telle. Elle y joignoit toute la coquetterie possible pour son mari, le louoit publiquement et en face sur sa beauté; et quoiqu'il eût été beau étant jeune, il étoit alors dans un tel état de délabrement sur la figure, que si les princes n'étoient pas invulnérables contre les louanges les plus dégoutantes, il auroit

pu prendre celle de la reine pour une dérision.

Le roi et la reine, sains ou malades, n'eurent jamais que le même lit. Les couches de la reine n'obligeoient pas le roi d'en changer, et ce ne fut que trois jours avant la mort de sa première femme, qu'il prit un lit séparé, quoique depuis long-tems elle fût perdue d'écrouelles.

Le roi et la reine étant d'une jalousie réciproque sur tout ce que l'on pouvoit dire à l'un ou à l'autre, ne se quittoient ni jour ni nuit. Tous les jours à leur réveil, l'Assafeta (1) venoit leur donner des manteaux de lit, et ils faisoient leurs prières; après quoi Grimaldo, à qui les autres secrétaires d'état remettoient les affaires de leurs départemens, entroit et en faisoit le rapport. Grimaldo congédié, le roi prenoit sa robe de chambre, passoit dans une garde-robe pour s'habiller, et la reine dans la pièce où étoit

(1) Première femme de chambre. Cette place a plus de considération en Espagne qu'en France, peut-être par la seule raison que l'Espagnol imagine que ses princes ont, sur tous les autres, une supériorité qui se communique à tout ce qui les approche. Laura Piscatori, nourrice de la reine, étoit alors Assafeta.

sa toilette. Le roi bientôt habillé faisoit entrer son confesseur, et après un quart d'heure de confession ou d'entretien particulier, alloit trouver la reine ; les infans s'yrendoient. Quelques officiers principaux, les dames et les camériſtes de service formoient toute l'assemblée ; la conversation rouloit sur la chasse, la dévotion ou autre chose de pareille importance. La toilette duroit environ trois quarts d'heure. Le roi et la reine passoient ensuite dans une chambre où se donnoient les audiences particulières aux ministres étrangers, et aux seigneurs de la cour qui en avoientdemandé.

Quand on introduisoit quelqu'un, la reine affectoit de se retirer dans l'embrâsure d'une fenêtre ; mais celui qui avoit à parler au roi, n'ignorant pas que ce prince rendroit le tout à la reine, qu'elle seroit choquée du secret qu'on auroit voulu lui faire, et préviendroit le roi défavorablement, ne manquoit pas de la supplier de s'approcher, ou parloit assez haut pour en être entendu, si elle persistoit dans sa fausse discrétion.

La reine savoit donc exactement tout ce qu'on disoit au roi, et avoit de plus chaque semaine une heure où elle pouvoit, à

l'insçu du roi, s'entretenir avec ceux qu'elle vouloit faire introduire secretement ; ce jour étoit celui où le roi donnoit audience publique.

Le roi assis et couvert devant une table, les grands debout, rangés contre la muraille et couverts, chaque particulier qui avoit donné son nom, étoit appellé dans l'ordre où il étoit inscrit. Il se mettoit à genoux devant le roi, expliquoit son affaire en très peu de mots, laissoit ordinairement un mémoire sur la table, se relevoit, et se retiroit après avoir baisé la main du roi. Les prêtres étoient distingués des séculiers en ce que le roi leur ordonnoit de se relever, quand ils faisoient la génuflexion. Si quelqu'un de ceux qui venoient à cette audience, vouloit n'être entendu de personne, et qu'il fût très connu, il le disoit. Alors celui qui tenoit la liste, se tournoit vers les grands, disoit à haute voix : c'est une audience secrete ; tous sortoient, et ne rentroient que lorsque ce particulier se retiroit. Le seul capitaine des gardes en dehors, tenoit la porte entrebaillée, d'où, sans rien entendre, mais la tête dans la chambre, il pouvoit toujours voir le roi et celui qui lui parloit.

Si la reine profitoit de cette audience pour s'entretenir avec quelqu'un, il falloit que ce fût bien secretement ; car le roi étoit toujours inquiet de ce qu'on pouvoit dire de particulier à cette princesse, au point que, lorsqu'elle se confessoit, si la confession se prolongeoit plus qu'à l'ordinaire, il entroit dans la chambre et il appelloit la reine.

Ils communioient ensemble tous les huit jours, et les dames de la reine lui auroient déplu, si elles n'en avoient pas usé ainsi.

Le seul divertissement du roi étoit la chasse qui n'étoit pas moins triste que le reste de sa vie. Des paysans formoient une enceinte pour une battue, et faisoient passer cerfs, sangliers, chevreuils, renards, &c. devant le roi et la reine, qui, enfermés dans une feuillée, tiroient sur les animaux.

Ce qu'on sait de la vie de madame de Maintenon, et ce qu'on voit ici de la conduite de la reine d'Espagne, prouve assez quel est le tourment des femmes qui veulent gouverner les rois les plus subjugués. Si l'on dévoile la vie intérieure des favorites, on aura pitié d'un état si envié.

Quelque crédit que la reine eût sur l'es-

prit du roi, elle étoit obligée de l'étudier à chaque instant, de faire naître ou de saisir les occasions, de ployer dans des momens, et quelquefois de se servir des avantages que lui donnoit le tempérament du roi. Les refus de la reine irritoient son mari, l'enflammoient de plus en plus, quelquefois produisoient des scènes violentes, et finissoient par faire obtenir à la reine ce qu'elle vouloit. La violence des desirs du roi faisoit la force de la reine.

Philippe V, né avec un sens droit, mais peu étendu, étoit silencieux, reservé, même timide, se défiant de lui-même. Son éducation en France et son genre de vie en Espagne, n'avoient fait que confirmer ce caractère que j'aurai encore occasion de développer davantage. Sa dévotion consistoit en pratiques minucieuses. Taciturne, et par-là même observateur plus attentif de ceux qui l'approchoient, il en remarquoit très bien les ridicules, et en faisoit quelquefois dans l'intérieur de sa solitude des récits plaisans.

Il étoit fort attentif sur sa santé; son médecin, s'il eût été intriguant, auroit pu jouer un grand rôle. Lyghins Irlandois,

qui occupoit cette première place, fort éloigné de l'intrigue et de la cupidité, instruit dans son art, s'en occupoit uniquement. Après sa mort, la reine fit donner la place à Servi, son médecin particulier.

Philippe V avoit aimé la guerre, quoiqu'il l'eût faite d'une façon singulière. Jamais il ne fit de plan de campagne, se reposant des opérations militaires sur ses officiers généraux; il n'y contribuoit que de sa présence. S'ils le plaçoient loin du danger, il y restoit, et ne croyoit pas sa gloire intéressée à s'en approcher. Si les hasards d'une journée le portoient au milieu du feu le plus vif, il y demeuroit avec la même tranquilité, et s'amusoit à examiner ceux qui montroient de la peur.

Aisé à servir, bon, familier avec ses domestiques intérieurs, tout François dans le cœur, il n'accueilloit les Espagnols que par reconnoissance de leurs services. Aimant tendrement le roi son neveu, il conservoit un esprit de retour, si nous avions le malheur de perdre cet unique rejeton de la famille royale. Cependant il n'auroit pas monté sans scrupule sur le trône de ses pères, après les renonciations solemnelles

qu'il avoit faites à la couronne de France. Il ne pouvoit, par le même principe, regarder comme illusoires les renonciations de Marie-Thérèse d'Autriche à la couronne d'Espagne, en épousant Louis XIV. Il n'auroit eu la conscience tranquille sur aucun des deux trônes. Ces scrupules, que son confesseur avoit peine à dissiper, ne sont pas d'une tête bien forte, ni, si l'on veut, dignes d'un prince ; mais ils sont d'une ame pure. Ces remords, plus réprimés que détruits, ont été la principale cause de son abdication, et de la peine qu'il eût à reprendre la couronne après la mort de son fils, Louis premier. Le trône transmis à son fils ne devoit pas, suivant ses scrupules, lui paroître une moindre usurpation, s'il y en avoit ; mais enfin il lui suffisoit de faire l'unique sacrifice qui dépendoit de lui. D'ailleurs, les ames scrupuleuses ne sont pas bien conséquentes ni dans ce qui les agite, ni dans ce qui les calme.

La reine étoit d'un caractère fort opposé. Régner étoit tout pour elle. La possession la moins légitime, eût été un droit à ses yeux. Elevée dans la petite cour de son père, elle n'y avoit pas pris une idée bien

exacte des cours de l'Europe. Cependant elle se crut faite pour régner bien ou mal, au premier instant qu'elle fut sur le trône. Nous avons vû comment la fortune l'y plaça.

Elle se proposa d'abord deux objets, et ne les perdit jamais de vue. Le premier d'établir tellement son crédit sur l'esprit du roi, qu'elle régnât sous le nom de ce prince. Le second, de se prémunir contre le triste état de veuve d'un roi d'Espagne, qui auroit pour successeur un fils dont elle n'étoit pas la mère.

Elle résolut donc de procurer une souveraineté à un de ses fils, chez qui elle pût un jour se retirer, y régner encore, ou du moins ne pas obéir.

On peut juger de quels maneges elle avoit besoin pour suivre ce second objet, et dérober en même tems son dessein à un roi soupçonneux. Albéroni, dans le désespoir de sa disgrace, avoit publié les vues que cette princesse s'efforçoit de cacher. Elle se flattoit en vain qu'Albéroni suspect par son ressentiment, ne seroit pas cru; le caractère connu de la reine, ne laissoit pas douter de ses desirs. Ses caresses froides et

forcées aux infans du premier lit, les aigreurs qu'elle laissoit échapper, annonçoient suffisamment son projet, qui, pendant le règne entier de Philippe, a été la base ou l'obstacle de toutes les négociations.

La cour d'Espagne étoit et continua d'être divisée en deux cabales; l'Italienne, la moins nombreuse, étoit la dominante par la faveur de la reine. La cabale Espagnole à laquelle adhéroient les vœux de la nation, gémissoit du crédit des Italiens, et les haissoit cordialement. Presque toutes les grandes places étoient à la vérité occupées par des Espagnols; mais ils étoient bornés aux titres de ces places dont ils faisoient très peu de fonctions par la solitude où la reine tenoit constamment le roi. Le chirurgien, l'apothicaire et les valets intérieurs étoient François.

Les deux princesses dont les contrats venoient d'être signés, arrivèrent le même jour dans l'île des Faisans de la rivière de Bidassou où se fit l'échange, et où s'étoit fait en 1659, l'entrevue de Louis XIV, de la reine sa mère et de Philippe IV, frère de la reine.

Il y eut d'abord quelques difficultés sur

l'acte d'échange entre le prince de Rohan et le marquis de Santacruz. Le premier avoit pris de l'altesse dans l'acte François. Santacruz majordome, major de la reine d'Espagne, chargé de la conduite de l'infante, déclara qu'il passeroit tout ce qu'on voudroit dans l'acte François, parce que l'Espagne n'avoit point à régler les titres et les qualités des François ; mais que dans l'acte espagnol, on ne donneroit à l'un et à l'autre que l'*excellence* (1). Le prince de Ro-

(1) L'excellence se donne en Espagne à tous les grands, aux successeurs immédiats d'une grandesse, aux vice-rois, gouverneurs de provinces, capitaines-généraux, conseillers d'états (titre des ministres) aux chevaliers de la toison d'or, au gouverneur du conseil de Castille, et aux femmes de tous ceux que je marque ici. L'archevêque de Tolede est le seul qui reçoive l'excellence. On ne la donne pas même au nonce, quoique le premier des ambassadeurs qui l'ont tous. Le titre des évêques est seigneurie illustrissime.

L'omission de l'Espagnol étoit un trait de hauteur. Les grands en négligent le titre par orgueil, comptant que leur grandesse est partout aussi connue que leur nom. Comme ils affectent d'ailleurs la plus grande ancienneté, ils craindroient qu'on ne fixât la date de leur grandesse, aux actes où elle se trouveroit. Si quelques-uns l'ont énoncée dans un acte, c'est depuis Philippe V, à l'imita-

han voyant que dans cet acte, Santacruz ne prenoit pas même le titre de *grand*, ne prit pas celui de *duc et pair*, et se contenta de signer, sans addition de qualités, l'échange.

L'échange fait, l'infante prit la route de Paris, et mademoiselle de Montpensier celle de Madrid. Les deux princesses ne furent suivies de qui que ce fût de leur nation, à l'exception d'une sous-gouvernante (de Nieves Senora di Honor) qu'on laissa à l'infante à cause de son bas âge.

Je ne m'arrêterai sur aucune des fêtes qui remplissent les journaux; mais je continuerai d'observer les particularités dignes de remarque.

La gravité et la pudeur espagnoles ne

tion des grands qui sont en France. Par une suite de ce principe, ils ne gardent point de rang entr'eux. La toison n'étant pas héréditaire, les chevaliers en observent un entr'eux; mais c'est toujours celui de la date de leur réception.

Il n'y a d'exception que pour les têtes couronnées et pour les infans, depuis Philippe V, qui le demanda en plein chapitre. Les souverains non rois n'ont point d'exception. Les princes du sang et nos légitimés en ont prétendu; mais ayant trouvé de la résistance, ils ont été reçus sans cérémonie, et ne se trouvent point aux chapitres.

permettent pas de voir coucher des mariés. Cependant notre ambassadeur voulant d'autant mieux constater le mariage de la princesse des Asturies, que les mariés ne devoient habiter ensemble que dans un an, à cause de la délicatesse du prince, obtint de leurs majestés catholiques, une dérogation à l'étiquette d'Espagne, et pour les persuader, s'appuya de ce qui s'étoit passé au mariage du duc de Bourgogne. Un exemple françois étoit bien puissant sur l'esprit de Philippe V. On prit ensuite la précaution de gagner quelques personnages graves dont l'approbation empêchât les autres de s'effaroucher. Enfin on mit les deux époux au lit, et les rideaux ouverts, on laissa entrer dans la chambre tout ce qui s'y présenta. Un quart d'heure après on ferma les rideaux. Le duc de Popoli, gouverneur du prince, resta sous le rideau de son côté, et la duchesse de Monteillano, gouvernante de la princesse, sous le rideau opposé. Après quelques minutes, toute l'assemblée fut congédiée, et les époux séparés.

La princesse des Asturies fit voir dès les premiers jours de son arrivée à la cour d'Espagne les preuves d'une humeur sombre

et maussade. Il falloit presque la violenter pour qu'elle rendît visite au roi et à la reine. On avoit fait les plus superbes préparatifs pour un bal dont L. M. C. et toute la cour se faisoient une fête. La princesse refusa constamment d'y paroître, sans aucun motif de chagrin, mais uniquement par l'humeur d'un plat et sot enfant. Ou elle ne répondoit rien aux représentations qu'on lui faisoit, ou sa répouse étoit que le roi et la reine pouvoient vivre à leur fantaisie, et qu'elle vouloit vivre à la sienne. Le détail de scènes tristement ridicules seroit dégoûtant même dans de simples mémoires tels que ceux que j'écris. Pour finir en peu de mots ce qui la regarde, elle continua d'être à Madrid aussi sote, aussi plate, aussi maussade, que nous l'avons vue depuis à Paris, où elle vint végéter reine douairière d'Espagne, depuis 1725 jusqu'en 1742 qu'elle mourut au Luxembourg.

L'infante arriva à Paris, et y reçut les honneurs de reine; on lui en donna même le titre dans toutes les relations. L'événement a fait voir qu'on s'étoit trop pressé, en la traitant de reine. On ne risquoit rien, et il étoit plus dans la régle d'attendre, puisqu'indépendamment

puisqu'indépendamment de sa destination, elle avoit par sa naissance seule la préséance sur madame. Il est vrai qu'on avoit fait prendre par anticipation le titre de dauphine à la duchesse de Bourgogne aussitôt qu'elle étoit arrivée en France; mais cela étoit nécessaire pour lui donner la préséance qu'aucune princesse du sang n'auroit pu lui céder, attendu qu'elle n'étoit alors que fille d'un duc de Savoye, qui n'étant pas encore roi, cédoit aux électeurs (1).

(1) Il y a si peu de principes dans les différentes étiquettes, qu'on ne peut que marquer les faits, sans en rien conclure. Le prince de Conti, grand-père de celui d'aujourd'hui, précéda toujours, en Hongrie et à Vienne, les électeurs. Cependant celui de Bavière, qui étoit un de ceux là, étant venu à Paris, obtint du roi d'y garder l'incognito. Louis XIV alla jusqu'à lui accorder une audience particulière où ils restèrent tous deux debout, quoique le roi d'Angleterre, Guillaume III, n'eût donné une pareille audience qu'assis dans un fauteuil, et ce même électeur placé sur un tabouret. L'électeur profitant ou abusant de la bonté de Louis XIV, prétendit avoir la main chez le premier dauphin. Le roi eut la complaisance de consentir à un mezzo-terminé, savoir que l'électeur ne verroit le dauphin que dans les jardins de Meudon, et qu'ils monteroient ensemble dans la même caleche,

Aussitôt que notre ambassadeur eût rempli sa mission en Espagne, il se pressa d'autant plus d'en partir, que le cardinal Dubois avoit envie de l'y retenir sous différens prétextes. Les motifs du cardinal nous ramènent naturellement aux intrigues de la cour de France.

On se rappelle que Dubois, pour se servir du cardinal de Rohan à Rome, l'avoit flaté de lui faire obtenir le premier ministère à son retour. Celui-ci n'en douta point, eut la sotise de le dire à Rome où il étoit

chacun par sa portière. Ce qu'il y a de singulier et de contradictoire, c'est que l'électeur de Cologne, frère de celui de Bavière, aussi incognito, étoit debout devant le roi dans un fauteuil. Il dina et soupa plusieurs fois à Meudon avec le dauphin, et n'y eut qu'un siége pliant au bas bout de la table, avec les courtisans. Cet électeur vouloit quelquefois dire la messe devant la duchesse de Bourgogne, et lui rendoit alors les mêmes honneurs que le dernier des chapelains. C'est le même qui étant à Valenciennes, annonça qu'il prêcheroit le premier avril. La foule fut prodigieuse à l'église. L'électeur étant en chaire, salua gravement l'assemblée, fit le signe de la croix, et cria *poisson d'avril*, puis descendit de chaire, pendant qu'une troupe de trompettes et de cors de chasse, accompagnés de timbales, faisoient un tintamare digne de cette farce scandaleuse.

le seul qui en fût persuadé, et revint le plutôt qu'il put à Paris, sommer son cher confrère de sa parole.

Depuis que Dubois étoit cardinal, il ne se trouvoit plus au conseil de régence à cause de la préséance. Pour y rentrer, comme il convenoit à sa pourpre, il vouloit y faire entrer le cardinal son ancien, et se glisser à sa suite. Il lui fit l'accueil le plus vif, lui réitéra sa promesse, et lui dit qu'il falloit d'abord entrer au conseil, pour arriver au premier ministère; qu'après avoir si bien servi le roi à Rome, il étoit fondé à le demander; et que lui, Dubois, étoit trop son serviteur, pour ne pas appuyer sa demande auprès du régent.

Le crédule cardinal de Rohan, touché de tant de cordialité, témoigna la plus tendre reconnoissance à son confrère, promit bien de partager avec lui l'autorité d'une place qu'il lui devroit, et peu de jours après, demanda au régent l'entrée au conseil. Le régent la lui accorda si promptement et de si bonne grace, que le cardinal auroit pu voir que tout étoit arrangé d'avance, ou qu'on ne lui faisoit pas un grand présent.

Le chancelier et les ducs voyant les cardinaux entrer au conseil, s'en retirèrent à l'instant. Le maréchal de Villeroi n'y parut plus que sur un tabouret derrière le roi, dans sa qualité de gouverneur, sans y dire un mot sur les affaires.

Dubois l'avoit prévu; mais c'étoit déjà beaucoup que de faire cause commune avec un homme de la naissance du cardinal de Rohan, qu'il avoit mis en épaulement devant lui. Une circonstance qui auroit dû combler le dégoût, fit grand plaisir à Dubois, et lui servit merveilleusement. Les maréchaux de France suivirent l'exemple des ducs. Dubois partit de là pour persuader au régent que c'étoit une cabale formée contre lui personnellement, puisque les maréchaux de France qui n'avoient jamais rien disputé aux cardinaux, prenoient parti dans l'affaire. Dubois en écrivit dans cet esprit-là au duc de St.-Simon, duc jusqu'au fanatisme, mais très-attaché au régent. Dubois glissant légèrement sur la question de préséance, appuyoit dans sa lettre sur la cabale dont il faisoit chef le duc de Noailles, très-haï du duc de Saint Simon, et finissoit par le charger d'enga-

ger le roi d'Espagne, à prendre dans cette occasion parti pour le régent, et à se déclarer hautement pour un gouvernement qui intéressoit aujourd'hui les deux branches de la maison de France.

Le duc de St.-Simon ne fut pas la dupe de cette prétendue cabale; mais il falloit dumoins paroître en avoir rendu compte à Philippe V. Il s'en acquitta de façon que ce prince regarda cette affaire comme une tracasserie domestique, dont il ne vouloit ni ne devoit se mêler. Saint-Simon, pour ôter tout prétexte à le retenir en Espagne, rendit compte au cardinal Dubois, de la réponse de Philippe V, et tout de suite prit congé et partit. En arrivant à Bayonne, il reçut une dépêche par laquelle le cardinal lui donnoit les plus grands éloges sur la manière dont il s'étoit acquitté de sa commission, avec mille protestations d'amitié et d'impatience de le revoir. Le cardinal lui en avoit écrit une autre, par laquelle il le chargeoit de rester à Madrid, jusqu'à ce qu'il y eût accrédité Chavigny, aujourd'hui ambassadeur en Suisse. Chaque dépêche étoit ajustée pour le lieu où le courier rencontreroit l'ambassadeur : la pre-

mière, s'il le trouvoit déjà sur les terres de France ; l'autre, si le duc étoit encore en Espagne, où Dubois l'auroit beaucoup mieux aimé qu'à la cour de France.

Dans le fait, le cardinal redoutoit le duc de Saint-Simon, pour qui le régent avoit de l'amitié, et très-opposé aux prétentions ministérielles et cardinales; mais il ne lui en prodiguoit pas moins les protestations d'attachement. Cependant comme l'impétuosité de son caractère l'emportoit quelquefois sur sa dissimulation, il ne témoigna que trop son humeur contre le duc de St.-Simon, par la manière dont il reçut un capitaine d'infanterie, que le duc avoit envoyé porter en France le contrat de mariage du roi. On avoit promis à cet officier la croix de S. Louis et un avancement. Le cardinal lui dit brusquement qu'on verroit. Ce jeune homme se présenta pendant deux mois devant lui, sans pouvoir seulement s'en faire regarder. Il s'adressa au secrétaire d'état de la guerre, qui lui dit qu'il avoit été lui-même si mal reçu du cardinal à ce sujet, qu'il n'osoit plus lui en parler. L'officier continua donc à paroître humblement devant le cardinal.

Un jour d'audience où se trouvoient les ambassadeurs et nombre de gens distingués, le cardinal importuné par quelqu'un, l'envoya promener en termes grenadiers, jurant et criant à tue-tête. Le nonce qui étoit présent, en parut au moins très-étonné; mais le jeune officier, frappé du contraste de l'habit et du style du cardinal, éclata de rire. Le cardinal se retourne brusquement, apperçoit le rieur, et le frappant sur l'épaule à le faire rentrer en terre, s'il ne l'eût aussitôt rassuré; tu n'es pas trop sot, lui dit-il, je dirai à Leblanc d'expédier ton affaire; elle le fut le même jour.

Dubois voulant se défaire des honnêtes gens qui l'incommodoient le plus, commença par le chancelier d'Aguesseau qui fut pour la seconde fois exilé à Frênes. Les sceaux furent d'abord offerts à Pelletier de la Houssaye qui les refusa, n'étant pas plus disposé que d'Aguesseau à céder la préséance aux cardinaux. D'Armenonville (Fleuriau) fut moins difficile, les accepta et obtint de plus de faire passer sa place de secrétaire d'état à son fils le comte de Morville. Le marquis de Chatelus, (Beauvoir) qui

venoit d'épouser la fille du chancelier, ne vit dans la disgrace de son beau-père, que des motifs de redoubler de soins et d'amitié pour la famille où il étoit entré. Ces Beauvoir sont des gens de qualité de Bourgogne, race de braves et honnêtes gens.

La principale attention du cardinal étant d'éloigner le régent de tous ceux qui étoient dans sa familiarité, il fit exiler le marquis de Nocé, un des auteurs de sa fortune, et qui par-là méritoit sa disgrace. Il étoit fils de Fontenay, qui, étant sous-gouverneur du régent, avoit tâché de lui inspirer des principes de vertu, dans le tems que Dubois l'instruisoit à la pratique des vices. Le régent respectoit la mémoire du père, et s'amusoit fort de l'esprit caustique et plaisant du fils. Mais c'étoit par-là qu'il déplaisoit au cardinal, qui, depuis leur désunion, car ils avoient été fort unis, étoit devenu l'objet de ses plaisanteries, et qui en redoutoit l'effet dans une cour où les saillies valoient des raisons. Nocé s'apperçut aisément que le régent le sacrifioit à regret au cardinal. Quelqu'un lui disant, pour le consoler, que cette disgrace ne seroit pas longue; qu'en savez-vous? dit Nocé. Je le sais, répondit

l'autre, du régent même. Eh qu'en sait-il? repliqua Nocé, faisant entendre que le régent ne faisoit plus rien par lui-même.

Le comte de Broglio, un des roués du régent, fut aussi exilé. Il devint suspect au cardinal, parce qu'il vouloit se servir de la crapule du palais royal, pour mettre le pied dans les affaires.

Un des meilleurs moyens dont se servit le cardinal pour se rendre maître du terrein, et rétrécir la cour du régent, fut la translation du roi à Versailles. La cour ne pouvoit pas manquer d'être nombreuse à Paris, au lieu que la plûpart ne pouvant s'établir à Versailles, y viendroient rarement, et peu à peu en perdroient l'habitude. Les ministres ont toujours cherché à isoler le roi, et il n'y en a aucun qui voulût le voir habiter la capitale. Ils lui persuadent qu'il est instruit par eux de tout ce qui s'y passe, sans être obsédé d'une foule importune. Que de choses cependant qu'un roi peut apprendre, appercevoir et sentir, en vivant au milieu de ses sujets! En traversant la ville, il lit dans tous les yeux la passion dont les cœurs sont affectés, le mécontentement ou la satisfaction, les dégrés d'a-

mour ou de réfroidissement. Les ministres ne sont eux-mêmes instruits que par des subalternes vils ou intéressés, et ont souvent intérêt de cacher au prince ce qu'ils apprennent.

Le roi fut donc établi à Versailles, et depuis n'est revenu à Paris que pour tenir quelques lits de justice inutiles ou désagréables, ou pour deux jours au retour d'une campagne. Le régent ne fut pas longtems à Versailles sans éprouver l'ennui. La cour proprement dite n'est supportable qu'aux gens occupés d'affaires ou d'intrigues. Le régent étoit par son rang au dessus de l'intrigue, et devenoit chaque jour plus incapable d'affaires.

Quoiqu'il fût dans la force de l'âge, la continuité des excès dans sa vie privée l'avoit blasé. Il lui restoit tout les matins un engourdissement de l'orgie de la nuit; et quoiqu'il reprît peu à peu ses sens, les facultés de son ame perdoient de leur ressort; la vivacité de son esprit en étoit ralentie; il ne comportoit plus une application forte ou continue: il falloit des plaisirs bruyans pour le rappeler à lui-même. Ses soupers dont la compagnie étoit si mê-

lée, si différente d'états et si conforme de mœurs; sa petite loge de l'Opéra d'où il choisissoit des convives, tout lui manquoit à Versailles. Il ne pouvoit pas, même en bravant le scandale, transporter à la cour ce qui étoit nécessaire à son amusement. Ayant tout usé, jusqu'à la débauche, il avouoit quelquefois qu'il ne goûtoit plus le vin, et qu'il étoit devenu nul pour les femmes. Deux ou trois de ses serviteurs profitoient de ces aveux, pour l'engager à chercher dans les devoirs de son état, la dissipation, le délassement qu'il ne trouvoit plus dans la dissolution. Conseils inutiles. Le commun des hommes quitte les plaisirs, quand ils en sont quittés; mais on ne se dégage jamais de la crapule. Le goût du travail naît de l'usage qu'on en fait, se conserve, mais ne se prend plus à un certain âge. Il y a deux genres de vie très opposés, dont l'habitude devient une nécessité, la crapule et l'étude.

Le cardinal Dubois ayant très bien prévu l'ennui du régent à Versailles, et ses fréquens voyages à Paris, saisissoit habilement les occasions de contrarier les goûts du prince, en lui présentant des affaires dans les momens où elles l'excédoient le plus.

Le régent, pour s'en débarrasser, les renvoyoit à son ministre, qui par là se rendit le seul maître de la correspondance de tous les départemens ; et la surintendance, avec le secret de la poste, dont il avoit dépouillé le marquis de Torci pour s'en emparer, lui donnoit la connoissance du dehors et de l'intérieur.

Les affaires languissoient nécessairement par la surcharge du cardinal et par les entraves qu'il y mettoit à dessein. On se plaignoit, on crioit après les expéditions. Le cardinal, pour prévenir les reproches de son maître, lui en faisoit lui-même. Le régent, fatigué des cris et des plaintes, s'adressoit au cardinal pour sortir d'embarras. C'étoit précisément où celui-ci l'attendoit. Il est impossible, lui dit-il, que la machine du gouvernement puisse agir, si tous les ressorts ne sont pas dirigés par une seule main. Les républiques mêmes ne subsisteroient pas, si toutes les volontés particulières ne se réunissoient pas pour former une volonté unique et agissante. Il faut donc, ajoutoit Dubois, que le point de réunion soit vous ou moi, ou tel autre que vous voudrez choisir, sans quoi rien n'ira,

et votre régence tombera dans le mépris.

Le régent ne pouvant pas nier la vérité du principe : ne te laissé-je pas tout pouvoir, disoit-il à Dubois? que te manque-t-il pour agir? Non, répondoit celui-ci. Le titre fait principalement l'autorité d'un ministre. On lui obéit alors sans murmure. Sans un titre, tout exercice de la puissance paroît une usurpation, révolte et trouve des obstacles.

Le régent étonné, quelquefois indigné de la servitude où il s'étoit mis, desiroit s'en affranchir, et ne pouvoit se dissimuler la honte d'un régent, obligé de recourir au remede d'un premier ministre. Un roi qui ne se sent pas les talens du gouvernement, peut et doit s'en reposer sur un homme qui en soit digne, et n'est comptable que du choix. Mais un prince revêtu d'une puissance précaire, qui prend un ministre unique, déclare publiquement son incapacité, et mérite l'opprobre d'un ambitieux pusillanime qui s'est chargé d'un poids qu'il ne peut soutenir.

Malgré ses réflexions, le régent ne pouvoit sortir de sa léthargie, pendant que ceux que le cardinal s'étoit attachés par

l'espérance ou la crainte, ne cessoient par eux et leurs amis, de se répandre en éloges sur les talens supérieurs du ministre, sur son attachement à son maître, répétoient ces propos et les faisoient parvenir au régent. D'un autre côté, le cardinal avoit pris soin d'écarter ceux qui auroient pu détruire dans l'esprit du régent, les idées qui commençoient à y germer. Le duc de Noailles et le marquis de Canillac venoient d'être exilés, sans autre prétexte que d'être les fauteurs, les chefs d'une prétendue cabale contre le gouvernement. Le premier avoit dit publiquement que l'infante seroit renvoyée un jour et que le mariage auroit le sort du système. Canillac avoit voulu conserver avec le cardinal, dont il étoit autrefois protecteur, des airs et un ton de supériorité qui n'étoient plus de saison. Les ministres souffrent à peine des amis, et ne veulent que des complaisans.

Les *roués* du régent et les dignes compagnes de leurs soupers, étoient intimidés ou vendus au ministre. Deux seuls hommes l'embarassoient, le maréchal de Villeroi et le duc de Saint-Simon.

Le premier, considérable par sa place,

avoit autant de mépris pour le cardinal, que de haine contre le régent, et versoit sur le valet le fiel qu'il étoit obligé de retenir à l'égard du maître.

L'autre, aimé et estimé du régent dès l'enfance, lui avoit été attaché dans les tems les plus critiques, avoit part aux affaires, un travail réglé, et en tout le coup d'œil d'un homme distingué de la société de plaisir, dont il se tint toujours fort loin par des mœurs assez sévères.

Le cardinal qui avoit éprouvé plusieurs fois que le régent avoit confié au duc de Saint-Simon, des choses sur lesquelles il avoit promis un secret absolu, ne douta point qu'il ne lui parlât du projet de premier ministre, peut-être même en consultation. Il chercha à gagner ces deux principaux personnages. En attendant, il ne négligeoit aucune occasion de faire vanter ses services au régent. Le jésuite Laffiteau, évêque de Sisteron, qui arrivoit de Rome, fut un des instrumens que le cardinal employa avec succès. Il le connoissoit bien pour un fripon; mais il ne l'en estimoit pas moins, et tâchoit de parer aux inconvéniens quand il s'en appercevoit. Par exem-

ple, il l'avoit fait évêque, pour le retirer de Rome, où il avoit su que Laffiteau payoit ses maîtresses et ses autres plaisirs, de l'argent qu'on lui envoyoit pour distribuer dans la maison du pape, lorsqu'il étoit question du chapeau de Dubois.

Laffiteau avoit le caractère d'un vrai valet de comédie, fripon, effronté, libertin, nullement hypocrite, mais très-scandaleux et grand constitutionnaire. Comme il n'est pas possible de s'expliquer ainsi sans preuves sur un prélat qui vit encore, voici ce que je lis dans une lettre du cardinal Dubois au cardinal de Rohan : *En suivant le chemin que l'évêque de Sisteron m'a marqué avoir fait faire à des montres et à des diamans, j'ai trouvé des détours bien obscurs, et d'autres trop clairs.* Dans une lettre de l'abbé de Tencin à sa sœur : *l'évêque de Sisteron est parti d'ici avec la ver..., c'est apparemment pour se faire guérir qu'il va à la campagne.*

Laffiteau n'avoit pas employé pour ses plaisirs, tout l'argent qu'il avoit reçu pour la promotion de Dubois; il en avoit répandu dans la domesticité du pape : mais il comptoit en recueillir le fruit pour lui-même.

L'abbé

L'abbé de Tencin écrivoit à sa sœur : *Il est certain que l'évêque de Sisteron prétendoit se faire cardinal, je le sais du camerlingue.*

Je pourrois rapporter d'autres lettres fort démonstratives : mais ce qu'on vient de voir me paroît suffisant pour faire connoître quelqu'un d'aussi peu important que Laffiteau, qui ne se trouve dans ces mémoires que par occasion et comme instrument d'autrui.

Le cardinal Dubois, résolu de l'employer dans une conjoncture où il pouvoit s'en servir sans risquer ni argent ni bijoux, lui fit à son retour de Rome le plus grand accueil, le remercia de ses services, sans lui laisser soupçonner qu'il fût instruit de ses perfidies, lui promit force bénéfices, si dans l'audience particulière qu'il auroit du régent, il disoit à ce prince combien la cour de Rome étoit satisfaite de la conduite et des talens admirables du cardinal, s'il insinuoit qu'on s'attendoit à le voir bientôt premier ministre, et que jamais le prince ne pouvoit faire un meilleur choix pour sa tranquillité personnelle et pour le bien de l'état.

L'appât étoit assez grossièrement pré-

senté; mais le cardinal étoit impatient de régner, chargeoit du même rôle tous ceux qu'il produisoit au régent, et s'il ne le persuadoit pas, vouloit dumoins le fatiguer.

A peine Laffiteau eut-il effleuré la matière, que le régent voyant où l'évêque en vouloit venir, l'interrompit : Que diable veut donc ton cardinal? Je lui laisse toûte l'autorité d'un premier ministre. Il n'est pas content, s'il n'en a pas le titre. Eh qu'en fera-t-il? combien de tems en jouira-t-il? Il est tout pourri de ver.... Chirac qui l'a visité, m'a assuré qu'il ne vivra pas six mois. Cela est-il bien vrai, monseigneur? Très vrai, je te le ferai dire. Cela étant, reprit l'évêque, dès ce moment je vous conseille de le déclarer premier ministre et plutôt que plutard..... Comment?... Attendez, monseigneur. Nous approchons de la majorité. Vous conserverez sans doute la confiance du roi. Il la devra à vos services, à vos talens supérieurs; mais enfin vous n'aurez plus d'autorité propre. Un grand prince comme vous, a toujours des ennemis ou des jaloux; ils chercheront à vous aliéner le roi; ceux qui l'approchent de plus près, ne vous sont pas les plus attachés; vous ne

pouvez pas, à la fin de votre régence, vous faire nommer premier ministre; cela est sans exemple; faites cet exemple dans un autre. Le cardinal le sera, comme l'ont été les cardinaux de Richelieu et Mazarin. A sa mort, vous succéderez à un titre qui n'aura pas été rétabli pour vous, auquel le public sera accoutumé, que vous aurez l'air de prendre par modestie et par attachement pour le roi; et vous aurez en même tems toute la réalité de la puissance.

Le raisonnement de l'évêque frappa le régent, encore plus sollicité par l'ennui des affaires. Il ne voyoit que le cardinal Dubois sur qui il pût s'en reposer. Sans appuis personnels, il n'existeroit que par celui qui l'avoit créé. Ce parti pris, le régent n'étoit arrêté que par la honte de le déclarer.

Le cardinal voyant sa nomination assurée, chercha les moyens de prévenir les clameurs dont le maréchal de Villeroi donneroit le signal, et les reproches que le duc de Saint-Simon pourroit faire au régent.

Il n'y eut point de respects, qu'il ne prodiguât au maréchal; mais celui ci les regardant comme un devoir, n'y répondoit que par des mépris. Le cardinal redoubloit

de soumissions, et le maréchal de hauteurs.

Pour dernière ressource, le ministre s'adressa au cardinal de Bissy, ami du maréchal, et le pria d'être le médiateur de cette liaison. Bissy ne demandoit pas mieux que de faire quelque chose qui fût agréable à Dubois, espérant par là obtenir l'entrée au conseil, comme le cardinal de Rohan, et le cardinal Dubois entretenoit toujours les espérances de ceux dont il avoit besoin. Il avoit introduit le cardinal de Rohan au conseil, pour s'y frayer l'entrée à lui-même, avoit choisi celui des cardinaux, qui étoit personnellement un seigneur; mais il s'embarassoit fort peu de Bissy.

Quoiqu'il en soit, celui-ci lié avec le maréchal de Villeroi par le zèle de la constitution et l'ancienne société de madame de Maintenon, alla le trouver, lui peignit la douleur du cardinal Dubois de ne pouvoir obtenir les bonnes graces de l'homme qu'il respectoit le plus, dont il admiroit les lumières supérieures, et qui seroit si nécessaire au gouvernement, s'il vouloit permettre que le cardinal ministre vînt le consulter, lui ouvrir son porte-feuille, ne se conduire enfin que par ses conseils.

Le maréchal trop persuadé de son mérite, pour douter un instant de la sincérité des louanges qu'il recevoit, étoit intérieurement combattu par son antipathie pour le ministre; mais il crut devoir la sacrifier au bien de l'état, puisqu'il étoit si nécessaire, & permit au négociateur de porter des paroles de paix à son commettant.

Bissy charmé du succès de sa mission, vint en rendre compte au ministre qui, transporté de joie, le pria de retourner à l'instant, faire au maréchal les plus vifs remerciemens de ses bontés, et en obtenir une audience pour le ministre qui lui étoit le plus dévoué.

Le maréchal touché de tant de soumissions qui alloient jusqu'à la bassesse, crut mettre le comble à la générosité, en faisant répondre au ministre qu'il lui défendoit de venir, et lui mandoit de l'attendre chez lui. Dubois obéit, savourant d'avance l'honneur éclatant que lui feroit une visite du maréchal; il n'attendit pas long-tems.

Le lendemain, jour d'audience des ambassadeurs, le maréchal accompagné du médiateur Bissy, se rendit chez le cardinal Dubois. La piéce qui précede le cabinet,

étoit remplie de ministres étrangers et des personnages les plus considérables de la cour. L'arrivée du maréchal causa la plus grande surprise à l'assemblée, dont aucun n'ignoroit les mépris que le maréchal avoit toujours prodigués au cardinal. Celui-ci étoit alors enfermé avec le ministre de Russie, et la régle est de ne point couper les conférences particulières (1).

Cependant les valets de chambre, sans doute par ordre particulier de leur maître, vouloient annoncer le maréchal qui le défendit.

Lorsque le cardinal, en reconduisant le ministre de Russie, apperçut le maréchal, il se précipita au devant de lui et presque à ses genoux, se plaignit d'avoir été prévenu, lorsqu'il n'attendoit que la permission de se présenter. Il fit passer dans son cabinet le maréchal et le cardinal de Bissy, et les suivit, en s'excusant auprès des ministres sur l'importance et l'assiduité des fonctions du maréchal auprès du roi.

(1) Les ministres étrangers sont successivement introduits chez le secrétaire d'état de ce département, suivant l'heure où ils sont arrivés, pour éviter toute compétence de rang entr'eux.

La conversation s'engagea par force complimens, assurances de respect, protestations d'attachement inviolable de la part du cardinal Dubois, dont son confrère étoit garant. Le maréchal y répondit d'abord par des politesses dignes, puis voulant prouver la sincérité de ses sentimens par la franchise de ses conseils, il rappella au cardinal quelques fautes de conduite. Dubois un peu étonné, reçut avec des remerciemens vagues et généraux ces marques d'intérêt qui par dégrés devenoient un peu vives. Le maréchal voulant les continuer, céda, sans s'en appercevoir, à l'ancienne antipathie qui se réveilloit dans son cœur, et passa à des vérités dures. Le cardinal de Bissy voulut prévenir ou arrêter la fougue du maréchal : il n'en étoit plus tems. La colère qui, dans les vieillards, est le seul vice de la jeunesse qui se ranime par l'extinction des autres, emporta le maréchal. Il ne ménagea plus les termes, traita le cardinal comme le dernier des hommes, et d'un ton qu'on entendoit de la dernière antichambre, passa aux menaces, et lui dit que tôt ou tard il le perdroit. Il ne vous reste, lui dit-il en dérision, qu'un moyen de vous sauver, vous êtes

tout-puissant, faites moi arrêter si vous l'osez. Dubois pâle, interdit, n'avoit pas la force de répliquer, regardoit Bissy qui, après avoir inutilement tâché d'arrêter ce torrent d'injures, et outré d'une scène très offensante pour lui, prit le maréchal par le bras, et l'entraîna comme par force vers la porte.

Ils voulurent en vain composer leur maintien et leur visage en traversant l'assemblée ; l'altération étoit trop forte. D'ailleurs les éclats de voix s'étoient fait entendre ; et de plus le maréchal s'applaudissant de ce qu'il venoit de faire, affecta de s'en vanter à qui voulut l'entendre.

Le cardinal hors d'état de continuer son audience, courut furieux, essoufflé et bégayant de colère chez le régent, lui dit qu'il falloit opter entre le maréchal et lui, raconta, autant que la fureur lui permettoit de parler, ce qui venoit de se passer, ne disant pas quatre paroles, sans offrir l'option du maréchal ou de lui. Le régent lui demandoit des détails : le cardinal ne se possédant pas assez pour les faire, le renvoyoit à Bissy, et finissoit toujours par demander sa retraite ou l'exil du maréchal. Le régent, pour calmer un peu son ministre, lui promit justice, et manda Bissy qui se

trouvant presque aussi offensé que son confrère, ne ménagea pas le maréchal qu'il étoit impossible d'excuser, et qui ce jour-là et les suivans chargea encore de rodomontades sa sote extravagance.

Le régent avoit toujours témoigné au maréchal une considération à laquelle celui-ci ne répondoit qu'avec la morgue d'une haine difficilement contenue, et souvent la manifestoit par les précautions qu'il affectoit de prendre pour la conservation du roi contre de prétendus mauvais desseins du régent, et s'étoit rendu par-là le point de ralliement des frondeurs, la dérision des gens sensés et l'idole de la populace. Il ne perdoit pas la moindre occasion de se montrer au peuple avec le roi, et portoit cette attention jusqu'au ridicule. Par exemple, le roi ayant voulu suivre la procession de S. Germain le jour de la Fête-Dieu, le maréchal qui marchoit avec peine, accompagna à cheval son élève qui étoit à pied, ce qui produisit plus de rires que d'édification.

Quelque mépris que le régent eût pour les forfanteries du maréchal, il en étoit quelquefois piqué, et avoit été deux ou trois fois près de l'exiler; mais la dernière

incartade combla la mesure. Il sentit que c'étoit s'attaquer à lui-même que d'outrager son ministre. Soit dessein formé de troubler le gouvernement, soit radotage du maréchal, dans l'un et l'autre cas, c'étoit un homme fort déplacé auprès du roi, et qui n'avoit jamais eu d'autres qualités de gouverneur que la représentation. Il avoit quelquefois craint sa disgrace, et passoit alors de l'audace à la frayeur. Cependant à force de succès dans ses sotises, il en étoit venu à se croire inattaquable. Si quelque ami lui représentoit qu'il s'exposoit au ressentiment du régent, il répondoit qu'un gouverneur tel que lui, étoit inséparable de son élève, et que si on le mettoit en prison, il faudroit qu'on y mît le roi; enfin il parloit aussi follement qu'il agissoit.

Le régent ayant pris son parti sur l'exil du gouverneur, voulut avant l'exécution s'appuyer de M. le duc en le consultant. Il admit encore à cette délibération le duc de S.-Simon, par qui il desiroit faire remplacer le maréchal, et qui fut assez sage pour le refuser; son attachement reconnu pour le régent, l'auroit rendu désagréable à cette partie du public qui admiroit le maréchal.

Tous les trois convinrent de la nécessité d'éloigner le gouverneur, mais de mettre douze ou quinze jours d'intervalle, et de lui fournir l'occasion de quelque injure personnelle au régent, afin qu'il ne parût pas uniquement sacrifié au cardinal.

Personne n'excusoit le maréchal ; mais le ministre étoit si odieux que l'exil du gouverneur eût été regardé comme un châtiment supérieur à la faute. Le maréchal ne donna pas au régent le tems de s'impatienter.

Ce prince venoit assez régulièrement rendre compte au roi de la nomination aux emplois, aux bénéfices, pour que le jeune prince pût se persuader qu'il avoit part au gouvernement. Ce travail se faisoit en présence du gouverneur et souvent du précepteur. Quelquefois le régent avoit voulu parler bas au roi ; à l'instant le maréchal mettoit la tête entre eux deux, et prétendoit qu'on ne pouvoit rien dire qu'il ne dût entendre. Le régent en étoit piqué, mais en avoit caché son dépit. Il résolut donc de mettre le maréchal dans le cas d'une pareille indiscrétion, et de la lui faire pousser jusqu'à l'insulte.

Il alla chez le roi, et le supplia, en entrant,

de vouloir bien passer dans un cabinet où il auroit un mot à lui dire en particulier. Le gouverneur, comme on l'avoit prévu, s'y opposa. Le régent, avec une politesse et une douceur encore plus marquées qu'à l'ordinaire, lui représenta qu'il étoit tems que le roi fût instruit de choses concernant l'état, qui n'admettoient point de témoins, et le pria que le dépositaire de l'autorité du roi pût l'entretenir un moment tête-à-tête.

Le maréchal prenant pied des égards dont l'excès eût été suspect à tout autre, répondit qu'il connoissoit les devoirs de sa place, et que le roi ne pouvoit avoir de secrets pour son gouverneur, protesta qu'il ne le perdroit pas de vue un instant, et qu'il devoit répondre de sa personne. Le régent prenant alors le ton de supériorité, dit au maréchal : vous vous oubliez, monsieur, vous ne sentez pas la force de vos termes ; il n'y a que la présence du roi qui m'empêche de vous traiter comme vous le méritez. Cela dit, il fit une profonde révérence au roi, et sortit. Le maréchal déconcerté, suivit le régent jusqu'à la porte, et vouloit entrer en justification ; mais le prince lui jettant un regard méprisant, et sans lui répondre, continua de s'é-

loigner. L'évêque de Fréjus et quelques domestiques intérieurs qui étoient présens, se composèrent assez, pour ne rien laisser paroître de ce qu'ils pensoient, et le roi resta fort étonné.

Le maréchal voulant justifier sa conduite et ses discours devant ceux qui avoient été témoins de la scène, ou à qui il en parla, n'eut pas de peine à s'appercevoir qu'ils gardoient un silence de neutralité fort inquiétant pour lui. Dès le jour même, il affecta de dire et de répéter qu'il n'avoit écouté que son devoir, et qu'il seroit bien malheureux que le régent pût penser qu'un ancien serviteur eût voulu lui manquer; que dès le lendemain il iroit chez lui expliquer sa conduite et ses motifs, et que certainement le prince les approuveroit. Tous ses discours de la journée furent un mélange de hauteur de romain et de bassesse de courtisan.

Le jour suivant, il se rendit vers midi à l'appartement du régent; c'étoit là qu'on l'attendoit. Les mesures pour l'arrêter avoient été concertées chez le cardinal Dubois entre le maréchal de Barwick, le prince et le cardinal de Rohan, le comte de Belle-

Isle et le secrétaire d'état le Blanc, seule partie nécessaire : les autres s'y trouvoient pour le moins indécemment. Barwick devoit principalement sa fortune au maréchal de Villeroi, et l'avoit toujours cultivé autant en protecteur qu'en ami ; mais il étoit charmé de se voir affranchi de la servitude que le maréchal de Villeroi imposoit à ceux qu'il avoit obligés ; c'étoit un tort à celui-ci, et une infamie à l'autre.

Les deux Rohans calculèrent tout simplement de qui ils pouvoient désormais attendre le plus, du gouverneur ou du ministre, et se décidèrent en conséquence. D'ailleurs le cardinal de Rohan n'étoit pas encore détrompé de l'espérance de parvenir au premier ministère par le secours du cardinal Dubois. On ne prendra pas là-dessus une grande opinion de son talent pour connoître les hommes. En effet, avec une figure charmante, des graces, de l'agrément dans la société, il étoit aussi propre au ministère que le maréchal de Villeroi à l'éducation d'un prince.

Le comte de Belle-Isle, ami de le Blanc, cherchoit déjà à être de quelque chose dans les affaires, et malgré mille traverses, est

parvenu à jouer un assez grand rôle. Avec un esprit actif, patient quoique vif, il ne perdoit jamais de vue son objet, et eut autant d'honneur et de probité qu'un ambitieux en peut conserver.

Si la présomption du maréchal ne l'eût pas aveuglé, toutes les mesures prises pour l'arrêter auroient été inutiles; il n'avoit qu'à rester continuellement auprès du roi: la gêne n'étoit pas grande, puisqu'il pouvoit conduire son élève par-tout où il avoit lui-même envie d'aller, et qu'il couchoit dans la chambre du prince. Jamais le régent n'auroit osé hasarder une violence aux yeux du roi.

Mais le maréchal, dans une pleine sécurité, s'imagina pouvoir aller chez le régent, comme à une explication d'égal à égal. Il traverse avec ses grands airs, au milieu de toute la cour, les pièces qui précédoient le cabinet du prince: la foule s'ouvre, et lui fait passage avec respect. Il demande d'un ton haut où est M. le duc d'Orléans: on lui répond qu'il travaille. Il faut pourtant, dit-il, que je le voie; qu'on m'annonce. Dès l'instant qu'il s'avance vers la porte qu'il ne doute point qui ne s'ouvre devant

lui, le marquis de la Fare, capitaine des gardes du régent, se présente entre la porte et le maréchal, l'arrête, lui demande son épée; le Blanc lui remet l'ordre du roi; et dans le même instant le comte d'Artagnan commandant des mousquetaires gris, le serre du côté opposé à la Fare. Le maréchal crie et se débat: on le jette dans une chaise à porteurs, on l'y enferme, et on le passe par une des fenêtres qui s'ouvre en porte sur le jardin. La chaise entourée d'officiers des mousquetaires traverse le jardin, descend l'escalier de l'orangerie, au bas duquel se trouve un carrosse à six chevaux entouré de vingt mousquetaires. Le maréchal furieux, tempête, menace: on le porte dans la voiture; d'Artagnan se place à côté de lui, un officier sur le devant avec du Libois gentilhomme ordinaire; le carrosse part; et en moins de trois heures le maréchal est à Villeroi, à 8 ou 9 lieues de Versailles. Il ne cessa pendant tout le chemin de crier à la violence, à l'insolence du scélérat Dubois, à l'audace du régent, à l'indignité de d'Artagnan qui s'est chargé d'une si horrible commission, à l'infamie de du Libois. On le laisoit déclamer, sans

lui

lui répondre. Il passoit ensuite aux louanges de son mérite, à l'énumération de ses services, où il ne comprenoit pas sans doute ses campagnes. Toute l'Europe, s'écrioit-il, seroit révoltée de cet événement, et Paris alloit se soulever à la première nouvelle. Un tel espoir tempéroit un peu l'amertume de son ame. Cette expédition ne produisit cependant autre chose que des murmures dans le peuple, crainte et silence à la cour.

Ce qui embarrassoit le plus le régent, étoit d'en instruire le roi, avant qu'il l'apprît par la voix publique : il fallut donc y aller. A-peine le régent eût-il dit que le maréchal venoit de partir, que le roi, sans faire la moindre attention aux motifs que le prince exposoit sommairement, se mit à pleurer, et ne proféra pas une parole. Le régent ne jugea pas à propos de prolonger un entretien gênant pour tous deux, et se retira.

Le jeune prince fut extrêmement triste tout le reste du jour ; mais, dans la matinée suivante, ne voyant pas paroître l'évêque de Fréjus, ce furent des pleurs, des cris et toutes les marques du désespoir. On n'en sera pas étonné, lorsqu'on saura que le

maréchal lui avoit persuadé que la sûreté de ses jours dépendoit uniquement de la vigilance de son gouverneur. Un enfant à qui on avoit inspiré de si horribles idées, crut ne voir que des ennemis autour de lui, lorsqu'il n'apperçut plus les deux hommes qu'il regardoit comme les défenseurs de sa vie. Le prélat avoit disparu, sans qu'on sût où il étoit allé. Le régent, dans le plus cruel embarras, envoyoit de tous côtés; on le crut d'abord à Villeroi : on apprit qu'il n'y étoit pas. Dubois imagina assez ridiculement que l'évêque seroit à la Trape, et l'on alloit y dépêcher un courier, lorsqu'on apprit que la veille il étoit allé à Basville, chez le président de Lamoignon.

Le régent courut à l'instant dire au roi que l'évêque arriveroit dans la journée. Cette nouvelle consola un peu le jeune prince. Le courier destiné pour la Trape, fut dépêché à Basville, et le précepteur revint charmé des preuves de tendresse que son absence avoit fait éclater de la part du roi. La douleur d'avoir perdu l'évêque, lui avoit fait presque oublier le maréchal; et le plaisir de retrouver celui des deux qui lui étoit le plus cher, l'empêcha de revenir à son

premier chagrin. Il ne tenoit à son gouverneur que par l'habitude de l'enfance. Le maréchal étoit très attaché à son élève; mais son zèle, ses empressemens, ses carresses étoient toujours si gauches, que le roi n'en sentoit que l'importunité.

L'évêque, en homme d'esprit, et sur-tout très insinuant, s'étoit conduit avec plus d'adresse. Il avoit l'art d'amener à lui son pupile, sans paroître aller au devant, et par là s'étoit rendu nécessaire.

Le régent comprit qu'il faudroit désormais ménager l'évêque, mais aussi qu'il pourroit s'en servir utilement, à commencer par l'occasion présente. Loin de lui faire des reproches amers sur sa fuite, il ne lui en fit que d'obligeans, le caressa beaucoup, chercha à lui persuader que si l'on ne l'avoit pas prévenu sur ce qui s'étoit passé, c'étoit uniquement pour lui épargner l'embarras qu'il auroit eu avec le maréchal. On lui expliqua les motifs de l'exil; on l'engagea à les faire goûter au roi, et à présenter lui-même le duc de Charost pour gouverneur, en qui il trouveroit plus d'égards et plus de docilité en ses conseils que dans le maréchal.

L'évêque ne fut pas difficile à persuader. Il étoit intérieurement charmé d'être délivré d'un collégue dont il avoit souvent éprouvé les hauteurs et les jalousies.

Lorsque le maréchal apprit le retour de Fleury, et la nomination du duc de Charost, il ne se posséda plus, et déclama contre l'indignité du duc d'avoir accepté sa place ; mais ses transports de fureur contre Fleury sont inexprimables. Il le traita de coquin, de traître, de scélérat, de misérable serpent qu'il avoit réchauffé dans son sein ; et l'on apprit par les fureurs du maréchal les vrai motifs de la retraite de Fleury.

On sut qu'ils s'étoient promis, dès le commencement de la régence, que, si l'un étoit renvoyé, l'autre se retireroit à l'instant, et ne reviendroit jamais sans son collégue. Fleury, par sa fuite, prétendoit avoir acquitté la première partie du serment, et que l'ordre du roi lui donnoit l'absolution de la seconde. Sa conscience étant donc tranquille, il ne sentit plus que la satisfaction de se voir en état de suivre un plan d'éducation sans contradicteur, et il ne fut plus question du maréchal qui fut envoyé de Villeroi à Lyon.

Le cardinal Dubois, sûr du consentement et même du desir du régent de se décharger des affaires sur un premier ministre, ne craignit plus les clameurs du maréchal. Mais il étoit encore embarrassé du crédit du duc de St.-Simon auprès du prince ; il voulut le faire pressentir, et chargea de cette commission le comte de Belle-Isle qui ne demandoit pas mieux que d'agir de quelque façon que ce pût être. Sa vie s'est passée dans une activité continuelle. Je lui ai ouï dire que, pendant trente-quatre ans, il n'avoit dormi que quatre heures par nuit.

Belle-Isle déclara franchement au duc de St.-Simon que l'affaire étoit décidée, que c'étoit une preuve d'estime du cardinal de rechercher son approbation, et de lui laisser le choix de se montrer ami ou ennemi dans une si grande occasion.

Le duc, très persuadé de l'inutilité de la résistance, avoue ingénuement dans ses mémoires que sa réponse au comte de Belle-Isle fut pleine d'égards, quoique sans fausseté, pour le cardinal ; mais il prétend qu'il parla contre ce projet avec la plus grande force au régent. S'il lui a tenu le discours

que j'ai lu de sa main, il seroit difficile de dire rien de plus fort, et qui prouvât mieux la foiblesse du régent.

Quoiqu'il en soit, le cardinal fut déclaré premier ministre. Le parlement enregistra les lettres par complaisance; les journaux furent remplis de vers fades; les courtisans applaudirent : toute la France cria contre le choix, et l'académie françoise, suivant sa noble coutume, l'instala parmi ses illustres.

Le cardinal de Rohan s'apperçut enfin qu'il avoit été joué par Dubois. Il en fut un peu humilié; mais il s'humilia encore davantage, en exaltant les talens supérieurs de son confrère, et la nécessité du choix. Il se flatta que tant de résignation mériteroit à sa maison quelques dédommagemens de la part du ministre, et le sacre du roi s'étant fait deux mois après, le prince de Rohan fut choisi pour faire les fonctions de grand-maître de la maison du roi, à la place de M. le duc, qui représenta le duc d'Aquitaine.

Les relations du sacre ont été si répandues, que je me bornerai encore à quelques observations que les journalistes

ont ignorées ou supprimées à dessein.

L'évêque, duc de Langres (Clermont Tonnerre) que son âge et ses infirmités empêcherent de se trouver à Reims, fut remplacé par celui qui le suivoit dans l'ordre des pairs, de sorte que l'évêque comte de Noyon (Châteauneuf de Rochebonne) sixième pair, représentant le cinquième, fut représenté par l'ancien évêque de Fréjus, Fleuri, qui depuis en conserva les honneurs.

Le régent et cinq princes du sang, représentèrent les six pairs laïques. Les ducs et pairs n'ayant rien à objecter contre de tels représentans, prétendirent, peut-être avec raison, devoir les suivre immédiatement. Le cardinal Dubois, qui avoit ses vues en faveur des cardinaux, répondit aux ducs et pairs d'une façon si équivoque, qu'à l'exception de ceux qui eurent des fonctions particulières au sacre, aucun duc et pair n'y voulut paroître.

Le duc du Maine, réduit alors à son rang de pairie, depuis le lit de justice de 1718, n'eut garde de se présenter, et le comte de Toulouse, quoiqu'en possession des honneurs de prince du sang, craignant

de se compromettre, s'absenta aussi ; et le cardinal de Noailles, duc et pair, ne voulant manquer, ni à sa dignité de cardinal, ni à celle de pair, resta à Paris.

Le cardinal Dubois, pour illustrer la pourpre romaine, imagina un expédient. N'osant placer les cardinaux devant les pairs ecclésiastiques, et ne voulant pas qu'ils parussent à leur suite, il fit mettre un banc un peu en arrière de celui des pairs, mais plus avancé vers l'autel, de manière que le dernier cardinal ne fût pas effacé par le premier pair. Ainsi les cardinaux pouvoient paroître avoir le premier rang, ou dumoins n'être pas au second.

Qui que ce soit de l'ordre de la noblesse ne fut invité, comme simple assistant, excepté ceux qui faisoient fonctions, et deux maréchaux de France qui n'en avoient point. Cela étoit d'autant moins régulier, que plusieurs prélats sans fonction et même des ecclésiastiques du second ordre, avoient été invités.

Une curiosité puérile, occasionna une autre irrégularité. Les quatre ôtages de la Sainte Ampoule, au lieu de rester, suivant la règle et l'usage, à l'abbaye de Saint

Remy, jusqu'à ce que l'Ampoule y fût rapportée, ne voulurent pas se priver du spectacle du sacre, et l'on se contenta de leur serment de rapporter l'Ampoule. Ces ôtages ne sont à la vérité qu'une simple formalité ; mais le mépris des formes entraîne bientôt parmi nous celui du fond. Nous employons si souvent la formule, *sans tirer à conséquence*, qu'à la fin tout sera sans conséquence.

Parmi les formalités qu'on négligea, il y en avoit une, honorable pour le corps de la nation, et qui avoit toujours été observée jusqu'au sacre de Louis XIV, inclusivement. C'étoit de laisser entrer dans la nef de l'église, le peuple, bourgeois et artisans, qui joignoient leur applaudissement à celui du clergé et de la noblesse, lorsqu'avant de faire l'onction du roi, on demande à haute voix le consentement de l'assemblée, représentant la nation. Au sacre de Louis XV, on n'ouvrit les portes au peuple qu'après l'intronisation. L'ancien usage ne devoit pas s'abolir sous un ministre sorti de la lie du peuple.

Le lendemain du sacre, le roi reçut le collier de l'ordre du S. Esprit, des mains

de l'archevêque de Reims, et le Roi, comme grand-maître de l'ordre, le donna ensuite au duc de Chartres et au comte de Charolois.

A la cérémonie, les quatre grands officiers se couvrirent comme les chevaliers, quoique le chancelier de l'ordre en ait seul le droit.

A la cavalcade, les princes du sang eurent auprès d'eux un de leurs principaux officiers; distinction jusque-là réservée aux seuls fils et petits-fils de France; le régent devoit donc l'avoir seul.

Au retour de Reims, il conclut le mariage de mademoiselle de Beaujolois sa fille, avec Dom Carlos, infant d'Espagne. Huit jours après, madame, mère du régent, mourut (1), généralement estimée, et particulièrement aimée de ceux qui l'approchoient. Les mécontens lui firent une épitaphe, très-injurieuse à son fils et fort peu contredite. Ci-gît l'oisiveté.

Le 16 février, le roi étant entré dans sa

(1) Les spectacles furent fermés pendant huit jours, parce qu'elle étoit veuve d'un fils de France. Le roi qui drapa reçut les complimens des compagnies. Le deuil fut de quatre mois et demi.

quatorzième année, reçut les complimens de la cour, sur sa majorité; et le 22 il vint à ce sujet au parlement, tenir son lit de justice, et fit trois ducs et pairs dans cette séance, Biron, Lévi et la Valliere. La famille du premier, alléguoit naïvement dans ses sollicitations, la perte du duché, par la condamnation de Charles de Biron, pour crime de lèze-majesté. D'autres vouloient en faire un motif d'exclusion, cependant on ne sauroit trop rendre les fautes personnelles. Il est juste et d'un gouvernement sage, qu'une famille qui s'est perdue par des fautes, puisse se relever par des services.

Le conseil de régence cessa à la majorité, et les conseils reprirent la forme qu'ils avoient sous le feu roi (1), à l'exception des deux princes du sang, le duc de Chartres et M. le duc, qui entrèrent dans le conseil d'état, à la suite du duc d'Orléans. Le cardinal Dubois en étoit de droit, et il y fit entrer le comte de Morville, en lui cédant le département des affaires étrangères.

(1) Louis XIV n'avoit point admis de princes du sang dans ses conseils.

Le cardinal Dubois, malgré sa puissance, craignoit tous ceux qui approchoient du roi. Pour resserrer le plus qu'il le pouvoit la cour intime, il fit supprimer les grandes et premières entrées accordées par Louis XIV, et en imagina d'autres appellées familières, qu'il restraignit à lui, aux princes du sang et au comte de Toulouse, à la duchesse de Ventadour, et au duc de Charost, et les étendit au duc du Maine et à ses deux fils, lorsqu'ils furent rétablis dans les honneurs de princes du sang. Il ne les accorda pas d'abord à l'évêque de Fréjus: mais jugeant bientôt qu'il seroit imprudent de les refuser à un homme chéri du roi, et qui finiroit par les obtenir de ce prince même, peu de jours après il le mit sur la liste, comme n'ayant été omis que par oubli.

Les soupçons du cardinal croissoient de jour en jour. Il s'appercevoit que le roi n'avoit aucun goût pour lui. Indépendamment de la disgrace personnelle de la figure, d'un bégayement naturel qu'une habitude de fausseté et de servitude primitive avoit encore augmenté, ses manières n'étoient jamais plus gauches et plus désagréables que lorsqu'il cherchoit à plaire.

Il manquoit d'un extérieur d'éducation, qui ne se prend plus à un certain âge : de sorte que ne pouvant atteindre à la politesse, quand il en avoit besoin, il paroissoit alors bas et rempant ; et sa grossièreté habituelle aux yeux d'un jeune prince accoutumé aux respects et aux graces du régent, avoit un air d'insolence.

Le cardinal, pour vaincre, autant qu'il pouvoit, le dégoût du roi, lui présentoit souvent quelques curiosités de son âge. Destouches, notre résident à Londres, étoit chargé de ces commissions; et le cardinal recommandoit de ne les envoyer que successivement, pour multiplier les occasions de plaire au roi et entretenir sa reconnoissance.

Dubois désiroit fort que le duc de Chartres, premier prince du sang et colonel-général de l'infanterie, vînt travailler avec lui. Il n'osa pas le proposer ouvertement; et s'adressa à l'abbé Mongault, ci-devant précepteur du prince, et qui avoit conservé beaucoup de crédit sur son esprit. Mongault, plein d'honneur, d'esprit, et très-peu flexible, n'aimoit ni n'estimoit le cardinal, et se contraignoit peu sur ses sen-

timens. Il répondit sèchement qu'il n'abuseroit jamais de la confiance d'un prince, en l'engageant à s'avilir. Le cardinal vit bien qu'il n'avoit pas affaire à un seigneur, et ne jugea pas à propos de témoigner le moindre ressentiment. La plûpart des gens en place n'aiment point les gens de lettres ; mais ils les ménagent, et ne veulent pas s'aliéner ceux qui ont peu à perdre, voyent, sentent, parlent et écrivent. Le cardinal ayant, peu de jours après, rencontré Mongault, lui dit : l'abbé, le roi a su que vous aviez commencé à ajuster une maison de campagne, dont la dépense vous a obéré ; il m'a chargé de vous donner une gratification de dix mille écus. L'abbé sentit d'abord le motif de cette générosité, et comprit que le cardinal n'ayant pu le séduire, vouloit le corrompre. Il n'en fit rien paroître, et le pria de le présenter, pour en faire son remerciement au Roi. Le cardinal voulut au retour remettre sur le tapis l'affaire du travail ; mais l'abbé se contenta de répondre avec plus d'égards que la première fois, et ne fut pas plus docile.

Le cardinal ayant échoué dans son pro-

jet à l'égard du duc de Chartres, ne fut pas fort sensible à l'honneur de voir travailler chez lui le comte d'Evreux, colonel-général de la cavalerie, et le comte de Coigny, qui l'étoit des dragons. Il prit donc le parti de renvoyer au secrétaire d'état de la guerre, le détail de l'infanterie, de la cavalerie et des dragons. La marine continua de s'adresser au comte de Toulouse. Le duc du Maine conserva les suisses et l'artillerie, sur le pied où il les avoit sous le feu roi; mais ce fut en se soumettant à travailler chez le cardinal.

Leblanc, secrétaire d'état de la guerre, et le comte de Belle-Isle, paroissoient absolument livrés au premier ministre, dont ils étoient même le conseil secret. Mais M. le duc avoit entrepris de les perdre tous deux, et le cardinal n'étoit pas disposé à les défendre contre un prince du sang, le seul qu'il redoutât.

M. le duc étoit très-borné, opiniâtre, dur, même féroce, et quoique prince, glorieux comme un homme nouveau. Il n'avoit d'esprit que pour sentir combien il pouvoit se prévaloir de son rang. Sans aucun motif personnel dans la persécution

qu'il suscitoit à Leblanc et à Belle-Isle, il n'étoit que l'instrument de la marquise de Prie sa maîtresse. Cette femme a régné si despotiquement sous le ministère de M. le duc, qu'il est à propos de la faire connoître.

La marquise de Prie avoit plus que de la beauté; toute sa personne étoit séduisante. Avec autant de grâces dans l'esprit que dans la figure, elle cachoit sous un voile de naïveté, la fausseté la plus dangereuse; sans la moindre idée de la vertu, qui étoit à son égard un mot vuide de sens, elle étoit simple dans le vice; violente sous un air de douceur; libertine par tempérament; elle trompoit avec impunité son amant qui croyoit ce qu'elle lui disoit contre ce qu'il voyoit lui-même. J'en pourrois rapporter des traits assez plaisans, s'ils n'étoient pas trop libres. Il suffit de dire qu'elle eut un jour l'art de lui persuader qu'il étoit coupable d'une suite de libertinage dont il n'étoit que la victime.

Elle étoit fille de Bertelot de Pléneuf, riche financier, qui étant un des premiers commis du chancelier Voisin, ministre de la guerre, avoit fait une fortune immense dans

dans les entreprises des vivres, et tenoit une maison opulente. Sa femme en faisoit les honneurs. Avec de l'esprit, de la figure et un ton noble, elle s'étoit formé une espèce de cour dont elle se faisoit respecter. Entourée d'adorateurs qui s'empressoient à lui plaire, elle eut beaucoup d'amis distingués qui ne lui manquèrent dans aucun tems de disgrace. Elle se fit une occupation durant l'enfance de sa fille, de lui donner l'éducation la plus soignée, et s'applaudissoit de ses soins. Mais à peine la fille commença-t-elle à fixer sur elle les regards, qu'elle déplut à sa mère. L'aigreur de celle-ci excita les plaisanteries de l'autre; une haine réciproque s'alluma entre elles, et bientôt devint une antipathie. Pléneuf, pour avoir la paix chez lui, maria sa fille au marquis de Prie, parrain du roi, et qui fut nommé à l'ambassade de Turin où il amena sa femme. Au retour, la fille se prévalant de son état, traita sa mère comme une bourgeoise, et ne voulut voir de l'ancienne société que ceux qui abandonneroient totalement sa mère. Plusieurs désertèrent et s'attachèrent à la fille, qui ne voulant point de partage, étendit son animosité contre sa

mère, sur ceux qui lui restèrent attachés, du nombre desquels étoit le Blanc. La marquise de Prie saisit, pour le perdre, l'occasion de la banqueroute de la Jonchere, trésorier de l'extraordinaire des guerres, qui fut mis à la Bastille; et comme c'étoit un protégé de le Blanc, on prétendit que ce ministre avoit puisé dans la caisse, et contribué à la faillite du trésorier. M. le duc, excité par sa maîtresse, s'adressa au duc d'Orléans et au premier ministre, demanda qu'on fît justice de ceux qui avoient eu part au dérangement de la Jonchere et insista principalement sur le Blanc.

Le duc d'Orléans auroit desiré de sauver un homme qu'il aimoit, et par qui il avoit été bien servi; mais il y avoit longtems que toutes ses volontés étoient subordonnées à celles du cardinal, qui pour plaire à M. le duc, abandonna le Blanc. D'ailleurs il étoit charmé de se défaire d'un ministre qui ne lui devoit rien, et de donner la place à un homme qui fût uniquement à lui. Le Blanc fut donc obligé de donner sa démission, peu de tems après mis à la bastille, et la chambre de l'arsenal eut ordre d'instruire son procès.

Le département de la guerre fut donné à

Breteuil, intendant de Limoges. On fut étonné de voir un ministre consommé, actif, plein d'expédiens, aimé des troupes, estimé du public, ferme sans hauteur, remplacé par le moindre intendant du royaume, et jusqu'à ce moment, plus occupé de plaisirs que d'affaires. On ignoroit que ce choix étoit un effet de la reconnoissance du cardinal et un prix de la discrétion de Breteuil.

Dubois s'étoit marié très-jeune, dans un village du Limosin, avec une jolie paysane. La misère les obligeant de se séparer à l'amiable, ils convinrent que la femme, en changeant de lieu, gagneroit sa vie comme elle pourroit, et que le mari iroit tenter fortune à Paris; leur obscurité facilita leur arrangement. Dès que Dubois commença à se faire jour, il envoya à sa femme de quoi se procurer de l'aisance; et leur intérêt commun conserva le secret. Dubois, parvenu à l'épiscopat, craignit plus que jamais la révélation d'un engagement qui passoit les libertés de l'église gallicane. Il fit sa confidence à Breteuil, qui se chargea volontiers de tirer de peine un si puissant ministre,

partit pour Limoges, et bientôt se mit à faire des tournées suivi de deux seuls valets. Il prit un jour si bien ses mesures, qu'il arriva à une heure de nuit dans le village où s'étoit fait le mariage, et alla descendre chez le curé à qui il demanda amicalement l'hospitalité. Le curé, transporté de joie de recevoir monseigneur l'intendant, lui auroit sacrifié toute la basse-cour du presbytère et le vin des messes. La servante, avec les valets, apprêta le souper que Breteuil affecta de trouver excellent, et traitant le curé avec une familiarité qui le ravissoit, il renvoya au dessert les valets souper avec la servante. Resté tête-à-tête avec le curé, il lui dit par manière de conversation, qu'il ne doutoit pas que les registres de la paroisse ne fussent en bon ordre. Le curé l'en assura, et pour l'en convaincre, les tira d'une armoire, et les mit sur la table. Breteuil les parcourut négligemment, et quand il fut à l'année intéressante, il les referma avec une indifférence apparente, les jetta sur une chaise à côté de lui, et continua de s'entretenir gaiement avec son hôte à qui il se chargeoit souvent de verser à boire, pour faire meilleure mesure, et se ménager lui-même, outre

que Breteuil avec qui j'ai quelquefois soupé, soutenoit très-bien le vin.

Tant fut procédé que la tête du bon curé se brouilla, et bientôt il s'assoupit. Breteuil, profitant du sommeil, détacha proprement le feuillet nécessaire, et tout remis en place, sortit de la chambre. C'étoit dans l'été, et le jour commençoit à poindre. Breteuil donna quelques louis à la servante, la chargea de remerciemens pour le curé, avec qui il vouloit, disoit-il, se retrouver quelque jour, et partit. Peu de tems après, le curé vint remercier monseigneur l'intendant de l'honneur qu'il lui avoit fait; Breteuil le reçut à merveille, et ne s'apperçut pas qu'il eût le moindre soupçon sur l'altération des registres.

Tout n'étoit pas fait. Il y avoit eu un contrat de mariage; le tabellion qui l'avoit passé, étoit mort depuis plus de vingt ans; Breteuil parvint à découvrir le successeur, le fit venir, et lui laissa l'option d'une somme assez considérable ou d'un cachot, pour la remise ou le refus de la minute du contrat; le notaire n'hésita pas sur le choix : ainsi le contrat et l'acte de célébration furent envoyés à Dubois qui les anéantit.

Breteuil, pour consommer l'affaire, envoya chercher la femme, lui parla sur le secret du mariage, avec cette éloquence qui avoit persuadé le notaire. Elle n'eut pas de peine à promettre pour l'avenir la discrétion qu'elle avoit toujours eue. Après la mort de son mari, elle vint à Paris, où dans une vie opulente et obscure, elle lui a survécu près de vingt-cinq ans. Elle voyoit assez souvent son beau-frère, et ils ont toujours été fort unis.

Le clergé qui ne s'étoit point assemblé depuis 1715, le fut au mois de Mai de cette année 1723, et d'une voix unanime, élut pour président le cardinal Dubois, afin qu'il ne lui manquât aucun des honneurs où il pût prétendre, et qu'il n'y eût pas un corps dans l'état qui ne se fût pas prostitué. Le cardinal en fut extrêmement flatté, et pour être plus à portée de jouir quelquefois de sa présidence, transporta la cour de Versailles à Meudon, sous prétexte de procurer au roi les plaisirs d'un nouveau séjour.

La proximité de Meudon, en abrégeant de moitié le chemin de la cour à Paris, épargnoit au cardinal une partie des dou-

leurs que lui causoit le mouvement du carosse. Attaqué depuis long-tems d'une ulcère dans la vessie, fruit de ses anciennes débauches, il voyoit en secret les médecins et les chirurgiens les plus habiles, non qu'il rougît du principe de sa maladie, mais par la honte qu'ont tous les ministres de s'avouer malades.

Le roi faisant la revue de sa maison, le cardinal voulut y jouir des honneurs de premier ministre, qui sont à peu près les mêmes qu'on rend à la personne du roi. Il monta à cheval un quart-d'heure avant que ce prince arrivât, et passa devant les troupes qui le saluèrent l'épée à la main. J'ai vu quelques années après, la maison du roi en user ainsi à l'égard du cardinal de Fleury, qui n'avoit pas pris le titre de premier ministre, mais qui jouissoit de la toute-puissance. Ce qui prouve cependant qu'on lui rendoit librement ces honneurs, c'est que le duc d'Harcourt, capitaine d'une compagnie des gardes du corps et mécontent du cardinal de Fleury, le vit passer sans lui faire le moindre salut, et la troupe resta aussi tranquille que le capitaine.

Le cardinal Dubois paya très cher cette pe-

tite satisfaction. Le mouvement du cheval fit crever un abcès qui fit juger aux médecins que la gangrene seroit bientôt dans la vessie. Ils lui déclarèrent qu'à moins d'une opération prompte, il n'avoit pas quatre jours à vivre. Il entra dans une fureur horrible contre eux. Le duc d'Orléans, averti de l'état du malade, eut beaucoup de peine à le calmer un peu, et à lui persuader de se laisser transporter à Versailles, où ce fut une nouvelle scène. Quand la faculté lui proposa de recevoir les sacremens avant l'opération, sa fureur n'eut plus de bornes, et il apostrophoit en phrénétique tous ceux qui l'approchoient. Enfin, succombant de lassitude après tant de fureurs, il envoya chercher un récollet avec qui il fut enfermé un demi quart-d'heure. On parla ensuite de lui apporter le viatique. Le viatique, s'écria-t-il! cela est bientôt dit; il y a un grand cérémonial pour les cardinaux: qu'on aille à Paris le savoir de Bissy. Les chirurgiens voyant le danger du moindre retardement, lui dirent qu'on pouvoit en attendant faire l'opération. A chaque proposition, nouvelles fureurs. Le duc d'Orléans le détermina à force de prieres, et l'opération fut

faite par la Peyronnie; mais la nature de la plaie et du pus fit voir que le malade n'iroit pas loin. Tant qu'il eut de la connoissance, il ne cessa d'invectiver avec des grincemens de dents, contre la faculté. Les convulsions de la mort se joignirent à celles du désespoir, et lorsqu'il fut hors d'état de voir, d'entendre, et de blasphémer, on lui administra l'extrême-onction qui lui tint lieu de viatique. Il mourut le lendemain de l'opération.

Ainsi finit ce phénomene de fortune, comblé d'honneurs et de richesses. Il possédoit, outre l'archevêché de Cambrai, sept abbayes considérables (1); et quand il mourut, il cherchoit à s'emparer de celles de Cîteaux, de Prémontré et d'autres chefs d'ordre. Je vois dans une lettre du 19 Mai 1722, écrite par le cardinal à Chavigni un de ses agens à Madrid, que non content du premier ministère, il vouloit faire revivre pour lui l'ancienne souveraineté de Cambrai. Il charge Chavigni d'en chercher les titres en Espagne. *Si le roi d'Espagne*, dit-

(1). Les abbayes de Nogent sous Couci, Saint Just, Airvaux, Bourgueil, Berg Saint Vinox, Saint Bertin et Cercamp.

il dans sa lettre, *a été usurpateur, comme il le paroît par les protestations que les archevêques ont toujours faites, le roi de France est injuste détenteur.* Chavigni ne put réussir dans ses recherches.

La place de premier ministre valoit au cardinal 150,000 livres, et la surintendance des postes 100,000 livres. Mais ce qui est honteux pour un ministre et le seroit pour tout françois, il recevoit de l'Angleterre, une pension de 40 mille liv. sterlings, valant près d'un million, preuve évidente du sacrifice qu'il faisoit de la France aux anglois. Il leur en fit un bien indigne de sa place. Le roi Georges avoit imposé une taxe extraordinaire de 100,000 livres sterlings sur les catholiques d'Angleterre. A la première nouvelle, tout notre conseil prit parti pour eux, et chargea le cardinal Dubois d'en faire les plaintes les plus vives, et de demander la révocation de la taxe. La dignité seule du cardinal ne lui permettoit pas de tergiverser. Il écrivit la lettre la plus forte, la lut au conseil qui l'approuva, et la fit partir. Les ministres de Georges furent d'abord si embarrassés, que ne sachant quel parti prendre, ils étoient près de faire

révoquer la taxe ; mais ils furent bientôt rassurés. Le cardinal après le départ du premier courier, en avoit promptement dépêché un second à Destouches notre agent à Londres, avec une lettre en chiffres du 19 Novembre 1722, par laquelle il le chargeoit de calmer les ministres anglois, et les assuroit que nous ne suivrions pas cette affaire.

Il jouissoit de plus de deux millions de revenu, sans compter un argent comptant et un mobilier immense, en meubles, équipages, vaisselle et bijoux de toute espèce. Plus avide qu'avare, il entretenoit une maison superbe et une table somptueuse dont il faisoit très bien les honneurs, quoique sobre pour lui-même.

Le prodigieux mobilier du cardinal passa à son frère aîné Dubois, secrétaire du cabinet, depuis que le cadet étoit devenu secrétaire d'état.

Ce Dubois exerçoit la médecine à Brive, avant de venir à Paris. C'étoit un très honnête homme. Il n'avoit qu'un fils, chanoine de Saint-Honoré, digne ecclésiastique, vivant dans la retraite, sans avoir jamais

voulu ni pensions, ni bénéfices que son canonicat.

Le frère et le neveu firent élever un mausolée au cardinal dans l'église de Saint-Honoré où il est inhumé. Pour toute épitaphe, on y lit ses titres terminés par une réflexion morale et chrétienne (1).

L'assemblée du clergé, dont le cardinal étoit président, lui fit un service solemnel. Il y en eut un dans la cathédrale où les cours supérieures assistèrent, honneurs qu'on rend aux premiers ministres : mais on n'osa en aucun endroit hazarder une oraison funèbre. Son frère et son neveu ne furent point éblouis d'une si riche succession. Ils l'employèrent presque toute en charité, et ont conservé leur modestie jusqu'à la mort.

Je ne me suis point attaché à faire un portrait en forme de ceux dont j'avois à parler. J'ai voulu les faire connoître par les faits, et ne me suis permis que les réflexions qui en naissoient. J'en ferai en-

(1) *Quid autem hi tituli? nisi arcus coloratus et vapor ad modicum parens.*

Solidiora et stabiliora bona mortuo precare.

core quelques-unes sur le cardinal Dubois, et je les appuierai de certaines personnalités qui les justifieront.

Le cardinal Dubois avoit certainement de l'esprit; mais il étoit fort, inférieur à sa place. Plus propre à l'intrigue qu'à l'administration, il suivoit un objet avec activité, sans en embrasser tous les rapports. L'affaire qui l'intéressoit dans le moment, le rendoit incapable d'attention pour toute autre. Il n'avoit ni cette étendue, ni cette flexibilité d'esprit nécessaires à un ministre chargé d'opérations différentes, et qui doivent souvent concourir ensemble. Voulant que rien ne lui échappât, et ne pouvant suffire à tout, on l'a vu quelquefois jetter au feu un monceau de lettres toutes cachetées, pour se remettre, disoit-il, au courant. Ce qui nuisoit le plus à son administration, étoit la défiance qu'il inspiroit, l'opinion qu'on avoit de son ame. Il méprisoit si ingénuement la vertu qu'il dédaignoit l'hypocrisie, qnoiqu'il fût plein de fausseté. Il avoit plus de vices que de défauts; assez exempt de petitesse, il ne l'étoit pas de folie. Il n'a jamais rougi de sa naissance, et ne choisit pas l'habit ecclésiastique com-

me un voile qui couvre toute origine, mais comme le premier moyen d'élévation pour un ambitieux sans naissance. S'il se faisoit rendre tous les honneurs d'étiquette, une vanité puérile n'y avoit aucune part : c'étoit persuasion que les honneurs dûs aux places et aux dignités, appartiennent également, sans distinction de naissance, à tous ceux qui s'en emparent, et que c'est autant un devoir qu'un droit, de les exiger.

En se faisant rendre ce qui lui étoit dû, il n'en gardoit pas plus de dignité. On n'éprouvoit de sa part aucune hauteur, mais beaucoup de dureté grossière. La moindre contradiction le mettoit en fureur, et dans sa fougue, on l'a vu courir sur les fauteuils et les tables autour de son appartement.

Le jour de Pâques, qui suivit sa promotion au cardinalat, s'étant éveillé un peu plus tard qu'à son ordinaire, il s'emporta en juremens contre tous ses valets, sur ce qu'ils l'avoient laissé dormir si tard, un jour où ils devoient savoir qu'il vouloit dire la messe. On se pressa de l'habiller, lui jurant toujours. Il se souvint d'une affaire, fit appeler un secrétaire, oublia d'aller dire la messe, même de l'entendre.

Il mangeoit habituellement une aîle de poulet tous les soirs. Un jour, à l'heure qu'on alloit le servir, un chien emporta le poulet. Les gens n'y surent autre chose que d'en remettre promptement un autre à la broche. Le cardinal demande à l'instant son poulet; le maître-d'hôtel, prévenant la fureur où il le mettroit en lui disant le fait, ou lui proposant d'attendre plus tard que l'heure ordinaire, prend son parti, et lui dit froidement : monseigneur, vous avez soupé. J'ai soupé, répondit le cardinal ? Sans doute, monseigneur. Il est vrai que vous avez peu mangé, vous paroissiez fort occupé d'affaires; mais, si vous voulez, on vous servira un second poulet, cela ne tardera pas. Le médecin Chirac, qui le voyoit tous les soirs, arrive dans ce moment. Les valets le préviennent, et le prient de les seconder. Parbleu, dit-il ! voici quelque chose d'étrange ! mes gens veulent me persuader que j'ai soupé; je n'en ai pas le moindre souvenir, et qui plus est, je me sens beaucoup d'appétit. Tant mieux, répond Chirac ! le travail vous a épuisé; les premiers morceaux n'auront que réveillé votre appétit, et vous pourriez, sans danger, manger encore, mais

peu. Faites servir monseigneur, dit-il aux gens ; je le verrai achever son souper. Le poulet fut apporté. Le cardinal regarda comme une marque évidente de santé, de souper deux fois de l'ordonnance de Chirac, l'apôtre de l'abstinence, et fut en mangeant de la meilleure humeur du monde.

Il ne se contraignoit pour personne. La princesse de Montauban-Bautru l'ayant impatienté, ce qui n'étoit pas difficile, il l'envoya promener en termes énergiques. Elle alla s'en plaindre au régent, dont elle n'eut d'autre réponse, sinon que le cardinal étoit un peu vif, mais d'ailleurs de bon conseil. Dubois n'en usa pas autrement avec le cardinal de Gêvres, homme grave et de mœurs sévères. Les réparations du régent étant de même espèce que les offenses du ministre, on s'accoutuma à regarder ses propos comme étant sans conséquence.

Il n'étoit pas nécessaire de l'impatienter, pour en éprouver des incartades. La marquise de Conflans, gouvernante du régent, étant allé uniquement pour faire une visite au cardinal, dont elle n'étoit pas connue, et l'ayant pris dans un moment d'humeur, à peine lui eût-elle dit, monseigneur... Hô, monseigneur,

monseigneur, dit le cardinal, en lui coupant la parole, cela ne se peut pas... Mais, monseigneur... mais, mais; il n'y a point de mais, quand je vous dis que cela ne se peut pas. La marquise voulut inutilement le dissuader qu'elle eût rien à lui demander. Le cardinal, sans lui donner le temps de s'expliquer, la prit par les épaules, et la retourna pour la faire sortir. La marquise effrayée le crut dans un accès de folie, ne se trompoit pas trop, et s'enfuit en criant qu'il falloit l'enfermer.

Quelquefois on le calmoit, en prenant avec lui son ton. Il avoit parmi ses secrétaires de confiance, un bénédictin défroqué, nommé Venier, homme d'un caractère leste. Le cardinal, en le faisant travailler avec lui, eut besoin d'un papier qu'il ne trouva pas sous sa main à point nommé : le voilà qui s'emporte, jure, crie, qu'avec trente commis il n'est pas servi, qu'il en veut prendre cent, et qu'il ne le sera pas mieux. Venier le regarde tranquillement, le regarde sans lui répondre, le laisse s'exhaler. Le flegme et le silence du secrétaire augmentent la fureur du cardinal, qui, le prenant par le bras, le secoue, et lui crie : mais réponds

moi donc, bourreau : cela n'est-il pas vrai ? Monseigneur, dit Venier sans s'émouvoir, prenez un seul commis de plus, chargé de jurer pour vous, vous aurez du temps de reste, et tout ira bien. Le cardinal se calma, et finit par rire.

Le régent fut charmé de la mort de son ministre. Le jour de l'opération, l'air extrêmement chaud tourna à l'orage ; aux premiers coups de tonnerre, le prince ne put s'empêcher de dire : j'espère que ce tems là fera partir mon drôle. Il n'avoit pas en effet plus d'égards pour son ancien maître que pour tout autre ; le régent osoit à peine lui faire une recommandation. Ce prince s'étoit réservé la feuille des bénéfices et des graces pour son travail avec le roi ; mais il s'étoit laissé assujettir à communiquer auparavant la liste au cardinal, qui rayoit insolemment les noms de ceux qui ne lui convenoient pas. Jamais servitude ne fut plus honteuse que celle où ce prince s'étoit mis, qu'il sentoit douloureusement, qu'il avoit honte d'avouer, et dont il n'avoit pas la force de s'affranchir.

Aussitôt que le cardinal eût expiré, le régent vint de Versailles à Meudon l'annoncer

au roi, qui, déja préparé par l'évêque de Fréjus, pria le prince de se charger du gouvernement, et le lendemain le déclara publiquement premier ministre.

Comme le roi n'avoit été transféré à Meudon que pour la commodité du cardinal, il retourna deux jours après habiter Versailles.

Le duc d'Orléans parut d'abord vouloir se livrer au travail; mais sa paresse et la dissipation lui firent bientôt abandonner les affaires aux secrétaires d'état, et il continua de se plonger dans sa chère crapule. Sa santé s'en altéroit visiblement, et il étoit la plus grande partie de la matinée dans un engourdissement qui le rendoit incapable de toute application. On prévoyoit que d'un moment à l'autre il seroit emporté par une apoplexie. Ses vrais serviteurs tâchoient de l'engager à une vie de régime, ou dumoins à renoncer à des excès qui pourroient le tuer en un instant. Il répondoit qu'une vaine crainte ne devoit pas le priver de ses plaisirs; cependant, blasé sur tout, il s'y livroit plus par habitude que par goût. Il ajoûtoit que, loin de craindre une mort subite, c'étoit celle qu'il choisiroit.

Il y avoit déjà quelque tems que Chirac

voyant à ce prince un teint enflammé et les yeux chargés de sang, vouloit le faire saigner. Le jeudi matin, 2 décembre, il l'en pressa si vivement, que le prince, pour se délivrer de la persécution de son médecin, dit qu'il avoit des affaires urgentes qui ne pouvoient se remettre; mais que le lundi suivant, il s'abandonneroit totalement à la faculté, et jusque-là, vivroit du plus grand régime. Il se souvint si peu de sa promesse, que ce jour-là même il dîna contre son ordinaire qui étoit de souper, et mangea beaucoup suivant sa coutume.

L'après-dînée, enfermé seul avec la duchesse de Phalaris (1), une de ses complaisantes, il s'amusoit en attendant l'heure du travail avec le roi. Assis à côté l'un de l'autre devant le feu, le duc d'Orléans se laisse tout-à-coup tomber sur le bras de la Phalaris, qui, le voyant sans connoissance, se lève toute effrayée, et appelle du secours, sans trouver qui que ce fût dans l'appartement.

(1) Gorge d'Antragne, fait duc de Phalaris par le pape, étoit fils du financier Gorge, dont Boileau parle dans sa première satire. Il y avoit dans la première édition: *que Gorge vive ici, puisque Gorge y sait vivre.* On a mis George dans les éditions suivantes.

Les gens de ce prince, qui savoient qu'il montoit toujours chez le roi par un escalier dérobé, et qu'à l'heure de ce travail il ne venoit personne, s'étoient tous écartés. Nous avons vû un exemple de pareille dispersion chez le roi, le jour de l'attentat du 5 janvier 1757, parce que ce prince ne devoit pas revenir ce jour-là à Versailles.

La Phalaris fut donc obligée de courir jusque dans les cours, pour amener quelqu'un. La foule fut bientôt dans l'appartement; mais il se passa encore une demie-heure avant qu'on trouvât un chirurgien. Il en arriva un enfin, et le prince fut saigné; il étoit mort.

Ainsi périt à 49 ans et quelques mois, un des hommes les plus aimables dans la société, plein d'esprit, de talens, de courage militaire, de bonté, d'humanité, et un des plus mauvais princes, c'est-à-dire des plus incapables de gouverner.

La Vrillière alla sur le champ annoncer la mort du duc d'Orléans au roi et à l'évêque de Fréjus, de-là chez M. le duc, qu'il exhorta à demander la place de premier ministre, passa tout de suite dans ses bureaux, et fit à tout événement dresser la patente

nécessaire sur le modèle de celle du duc d'Orléans. Muni de cette pièce et de la formule du serment, il revint chez le roi, où M. le duc s'étoit déjà rendu suivi d'une foule de courtisans.

Le roi, tout en larmes, avoit auprès de lui l'évêque de Fréjus, qui, après avoir laissé passer les premiers momens de la douleur, lui dit que pour réparer la perte qu'il venoit de faire, ce qui convenoit de mieux étoit de prier M. le duc d'accepter la place de premier ministre. Le roi, sans répondre, regarda l'évêque, et donna son approbation par un simple signe de tête. Dans l'instant, M. le duc fit son remerciement. La Vrillière tirant alors de sa poche la formule du serment, demanda au prélat s'il n'étoit pas à propos de le faire prêter tout de suite. L'évêque l'approuva fort, et le proposa au roi, qui, par conséquent, l'approuva aussi. M. le duc prêta serment, et tout étoit consommé une heure après la mort du duc d'Orléans.

L'évêque de Fréjus auroit pu, dès-lors, s'emparer du ministère tout aussi facilement qu'il le fit donner à M. le duc. Ses amis le lui conseillèrent; mais le prélat, plein d'ambition pour l'effectif du pouvoir, ne crut

pas devoir manifester si brusquement ses vues, et se flattoit de gouverner sourdement sous le voile d'un prince dont il connoissoit l'incapacité. En cas de mécompte, il savoit, et prouva bien depuis, qu'il étoit en état de détruire son ouvrage, s'il avoit lieu de se repentir de l'avoir fait.

Les sentimens que fit naître la mort du duc d'Orléans, furent très-différens suivant les divers intérêts. Ses familiers disoient que la France perdoit un grand prince, parce qu'il leur prodiguoit les graces, et qu'ils soupoient agréablement avec lui.

Les dévôts de profession parloient avec complaisance de cette mort, comme d'une punition visible de Dieu. Les ames pieuses en gémissoient. Les deux partis de l'église ne le regrettèrent point. Les Jansénistes, après une lueur d'espérance de se relever, se revoyoient sacrifiés à leurs ennemis. Les constitutionnaires ne trouvoient pas leur triomphe complet.

Le militaire, et sur-tout le subalterne qui fait le corps et l'ame des troupes, désespéré de voir les distinctions, les grades donnés à la protection, à l'intrigue, ou vendus par les courtisans ou les femmes, humilié d'a-

voir à respecter plus un commis des bureaux qu'un maréchal de France, soupiroit après un changement d'administration qui n'arriva point.

La classe moyenne des citoyens, plus attachée à l'état et aux mœurs, voyoit le fruit de son économie perdu, les fortunes patrimoniales renversées, les propriétés incertaines, le vice sans pudeur, la décence méprisee, le scandale en honneur. On étoit réduit à regretter jusqu'à l'hypocrisie de la vieille cour. On ne peut nier que la régence ne soit l'époque, la cause principale, et n'ait donné l'exemple et le signal d'une corruption sans voile.

D'ailleurs, cette régence prétendue tranquille, mérite-t-elle cet éloge, pour avoir conservé ou acheté la paix au-dehors, quand elle a bouleversé et mis tout l'intérieur en combustion? Les Anglois seuls auroient peut-être regretté le duc d'Orléans, s'ils n'avoient pas trouvé les mêmes complaisances sous le ministère suivant.

Lorsque le duc de Chartres apprit la mort de son père, il étoit à Paris, chez une maîtresse qu'il entretenoit par air, et qu'il quitta bientôt par remord. Il se rendit sur le champ

à Versailles, ne s'avisa pas de rien disputer à M. le duc, et peu de jours après prit le titre de duc d'Orléans. J'en aurai peu d'autre chose à dire. Ce prince qui, dans sa petite débauche de passage, avoit toujours conservé des sentimens de religion, fut si frappé de la mort subite de son père, qu'il prit tout-à-coup un parti extrême, et se jetta dans une dévotion monacale, où il a persévéré jusqu'à la mort (1).

(1) L'abbé Mongault, homme de beaucoup d'esprit et d'érudition, théologien et pensant librement sur les matières de religion, fut le précepteur du fils du régent. Soit qu'il ne jugeât pas son élève capable d'une morale éclairée, soit qu'il crût qu'on ne peut retenir les princes par des liens trop forts, il s'attacha à inspirer au sien les principes de religion les plus capables de l'effrayer.

LIVRE SIXIÈME.

MINISTÈRE DE M. LE DUC.

LE duc de Bourbon, communément nommé M. le duc, qui sans doute ne regretta pas son prédécesseur, fut celui qui le fit le plus regretter. Son ministère fut le régne de la marquise de Prie, sa maîtresse, et la plus effrénée créature. Il commença par disposer des places vacantes à son avénement au ministère. Le premier président de Mesmes, mort au mois d'août, n'étoit pas encore remplacé. Il le fut par Novion le plus ancien des présidents à mortier, et petit-fils de celui qui pour malversation fut obligé de se démettre de la première présidence en 1689.

Le petit-fils n'avoit rien de son aïeul. Moins éclairé, mais très-honnête, fort instruit de la procédure et peu de la jurisprudence, avec moins de paresse, il eût été un excellent procureur : il fut un très-mauvais premier président. Brusque, sauvage, inabordable, il se sauvoit du palais et des affaires, pour aller dans son ancien quar-

tier causer dans la boutique d'un charon son voisin et son ami particulier.

Novion étoit depuis long-tems assez connu, pour qu'on n'eût pas dû lui donner une place qui exigeoit du travail, de la vigilance et de la dignité ; mais il étoit doyen des présidents à mortier : on suivit cet ordre du tableau si respecté et si funeste en France. Il avoit d'ailleurs le mérite d'avoir épousé une tante de la marquise de Prie : M. le duc eût-il pu refuser le parent de sa maîtresse ! Les petites considérations parmi nous font les intérêts graves, & décident des grandes places. Pour que rien ne manquât à la faveur, la charge de président fut donnée à son petit-fils âgé de quinze ans, et Lamoignon de Blancmenil, aujourd'hui chancelier, eut le *custodi nos*, et exerça pour l'enfant.

Heureusement pour le public, Novion à qui les fonctions de sa place étoient aussi à charge qu'il l'étoit lui-même aux plaideurs, s'ennuya de la contrainte du palais, et donna sa démission après neuf mois d'exercice (1) ; si l'on peut donner ce nom

(1) Il fut nommé en décembre 1723, & se démit en septembre 1724.

à la manière dont il s'en acquitta.

J'ai fort connu son petit-fils président à mortier. Il a plus de probité que de talens ; aussi s'est-il fait justice en honnête homme, et s'est pareillement démis pour aller vivre dans sa terre.

M. le duc donna la charge de premier écuyer, au chevalier de Beringhen d'aujourd'hui, et frère du précédent titulaire, mort le premier décembre, un jour avant le duc d'Orléans. Si ce prince eût vécu, il n'auroit pas fait la même grace à un homme qui avoit été son rival heureux, en lui enlevant la comtesse de Parabere. Le ressentiment du prince ne devoit pas être un motif de refus ; mais certainement le roi s'en seroit bien trouvé, quant à la partie de la finance. Le marquis de Nangis, depuis maréchal de France, désiroit fort cette place. M. le duc l'en dédommagea, en lui donnant par anticipation celle de chevalier d'honneur de la reine future. Il nomma aussi d'avance le maréchal de Tessé, premier écuyer de la reine. Le maréchal devant aller ambassadeur en Espagne, obtint pour son fils la survivance de son expectative.

Deux jours après la mort du duc d'Orléans, le maréchal de Villars entra dans le conseil d'état. Le même jour le comte de Toulouse déclara son mariage avec la marquise de Gondrin, sœur du duc de Noailles (1).

L'évêque de Fréjus, en procurant le premier ministère à M. le duc, savoit bien qu'il ne lui confioit qu'un dépôt, et faisoit lui-même trop peu de cas de la reconnoissance, pour en espérer beaucoup d'un prince; mais il vouloit, sous un fantôme respecté, accoutumer la cour à son crédit, et la préparer à sa puissance. Il avoit le plus difficile, en parvenant où il étoit. Fils d'un receveur des tailles de Lodève, il

(1) Quoique le comte de Toulouse fût en possession des honneurs de prince du sang, il ne se mésallia point. Les vrais princes ont épousé des filles qui n'étoient pas supérieures pour la naissance aux Noailles. Il y en a peu à la cour à mettre vis-à-vis d'eux, et encore moins à leur préférer. Ils prennent leur nom d'un château qu'ils possedent de tems immémorial, & paroissent avec éclat dans leur province dès la fin du douzième siécle. La comtesse de Toulouse pouvoit bien jouir des mêmes honneurs que la duchesse de Verneuil (Seguier) qui fut du festin royal à la noce du duc de Bourgogne père du roi.

obtint une place d'aumônier du roi par le crédit des dévotes de la cour que lui avoit procuré des femmes qui ne l'étoient pas tant. Devenu ensuite évêque malgré la répugnance de Louis XIV, il fut nommé précepteur de Louis XV, malgré l'opposition des jésuites, et il jouissoit de la confiance la plus intime de son élève. Ce prodige de la fortune, sans exciter comme le cardinal Dubois le mépris et la haine, apprivoisa l'envie.

M. le duc prit d'abord tout l'extérieur de premier ministre, s'établit dans l'appartement où le duc d'Orléans étoit mort, et fit afficher à la porte de son cabinet les jours et les heures destinés à chaque ministre pour son travail. La foule des courtisans inonda son appartement; ceux qui ne pouvoient parvenir au cabinet, remplissoient les antichambres, d'où ils alloient ensuite assiéger celle de la marquise de Prie.

D'un autre côté, le modeste évêque de Fréjus resserré dans un petit appartement mal meublé, ne se rehaussa pas en apparence d'un seul cran; mais étant entré dans le conseil, il se trouvoit auprès du

roi, lorsque M. le duc venoit, à l'imitation du duc d'Orléans, faire sa cour au jeune monarque, et feindre de lui communiquer les affaires.

L'évêque soigneusement en tiers ne s'écartoit pas d'une minute; et pour ne pas effaroucher un prince du sang ombrageux, il lui-prodiguoit les respects et les attentions, et le mit dès les premiers jours sur le pied de ne rien proposer que de concert avec lui.

L'ascendant du vieil évêque sur M. le duc par l'adresse, et sur le roi par la confiance, n'échappa nullement à la pénétration des ministres subalternes. Ils recherchèrent sa protection, lui portoient secretement leur porte-feuille de travail, et lui avec autant de secret vouloit bien en prendre communication et les guider en reconnoissance de leur politesse à son égard.

Bientôt le prélat, d'un air et d'un ton aussi religieux que discret, fit entendre à M. le duc qu'en se soumettant à ses lumières sur les affaires temporelles, sa conscience ne lui permettoit pas d'abandonner les spirituelles, que cette réserve seroit même un soulagement pour un prince déja chargé

d'un si grand nombre d'affaires, et que celles de l'église avoient besoin de quelqu'un qui s'en occupât uniquement. Soit que M. le duc ne connût pas la force de cette branche d'administration, soit qu'il n'osât mécontenter un homme cher au roi, il laissa l'évêque s'emparer de la feuille des bénéfices dont il fut absolument maître, sans cesser d'entrer dans toutes les autres affaires. Ainsi il devint et se montra moins le second que le collègue du premier ministre.

La marquise de Prie fut outrée de se voir enlever la dispensation des biens ecclésiastiques; car elle comptoit bien, sous le nom de son amant, gouverner l'état et l'église. En effet, à l'exception du dernier article, elle fut, pendant deux ans et demi de ministère, maîtresse absolue du royaume. Au retour de l'ambassade de Turin, où elle avoit accompagné son mari, elle entreprit de plaire au régent, ou du moins à quelqu'un qui pût lui faire jouer un rôle; le régent n'y eût pas été insensible; mais il étoit inconstant. En comblant ses maîtresses de galanteries et de graces de toute espèce, il ne leur donnoit point de part dans

dans les affaires d'état. L'ivresse même ne lui arrachoit pas une indiscrétion sur cet article. J'en ai cité un exemple. La marquise de Prie se rabbatit donc sur M le duc.

Madame la duchesse mère auroit bien voulu prendre l'empire sur son fils ; mais elle connoissoit trop elle-même l'amour, pour se flatter de le balancer par l'autorité maternelle. Elle se borna à vivre politiquement avec la maîtresse de son fils, de peur d'en être totalement abandonnée, et à ménager l'évêque de Fréjus.

La marquise de Prie avoit trop d'esprit pour ne pas connoître l'incapacité de son amant, et pour s'imaginer avoir elle-même tout ce qu'il lui falloit, pour y suppléer dans le gouvernement. Elle résolut de se choisir des guides qui ne pussent exister que par elle. Les Paris lui parurent propres à remplir ses vues. Elle en forma son conseil intime, et les produisit auprès de M. le duc (1). Quoique ce prince eût déja

(1) Ces quatre frères avoient commencé à se faire jour sous la régence, et influoient déja assez dans les finances, pour devenir suspects à Law dont ils n'approuvoient pas les opérations. Il les fit exiler ; mais lorsqu'il

la plus haute idée du mérite de sa maîtresse, le comité des Paris y ajouta beaucoup.

fut sorti du royaume, l'usage qu'on voulut faire de leurs talents, les fit rappeller. Le rôle qu'ils jouèrent sous le ministère de M. le duc, et la considération dont jouissent les deux qui vivent encore, m'engagent à faire connoître ici leur origine.

Leur père tenoit une auberge au pied des Alpes où ses fils, grands et bien faits, l'aidoient à servir les passans. En 1710, un munitionnaire cherchant dans la montagne quelque chemin, pour faire passer promptement des vivres en Italie à l'armée du duc de Vendôme qui en étoit fort pressée, arriva par hazard à l'hôtellerie des Paris, et dit l'embarras où il se trouvoit. L'hôte lui promit de l'en tirer par le moyen de ses fils qui connoissoient tous les défilés des montagnes. Ils tinrent parole, et firent passer le convoi. Le munitionnaire les présenta au duc de Vendôme, se loua beaucoup de leurs services, et les employa dans les vivres. Dès ce moment, la porte de la fortune leur fut ouverte. Nés avec du génie, une figure distinguée, étroitement unis, actifs et agissans de concert sur un plan suivi, ils devoient nécessairement réussir. Ils eurent encore l'avantage d'être d'abord protégés par la duchesse de Bourgogne. Une des femmes de cette princesse, en la suivant en France, tomba malade et fut laissée dans l'hôtellerie des Paris à la Montagne, qui étoit leur enseigne, et dont un des frères prit le nom. Cette femme y fut si bien traitée, qu'à son arrivée à la cour elle en parla avec reconnoissance à la princesse dont elle leur procura la

Chaque projet, avant d'être présenté au prince, étoit concerté avec elle. On avoit soin d'y laisser à dessein quelques rectifications à faire qui passoient la portée de M. le duc, et que la dame endoctrinée d'avance ne manquoit pas de faire observer. Les Paris, comme frappés d'étonnemens, admiroient sa sagacité, corrigeoient le plan sur ses remarques; et le prince admirateur plus naïf, se félicitoit de trouver dans une maîtresse adorée, un adjoint si utile au ministère.

La marquise, pour se faire des amis ou des créatures, engagea son amant à faire une nomination de chevaliers du S. Esprit, et présida à la liste. Il y avoit alors 61 cordons vacans. Le régent n'avoit jamais osé

protection. Leur fortune étoit déjà assez bien établie en 1722, pour que Paris l'aîné fût un des gardes du trésor royal. On créa pour lui une troisième place. La disgrace de M. le duc en 1726 entraîna celle des Paris. En 1730, ils reprirent faveur, et la charge de garde de trésor royal fut donnée à Paris de Montmartel le cadet des quatre, qui l'occupe encore aujourd'hui. Devenu banquier de la cour, il influe tellement sur la finance du royaume, qu'il fixe le taux de l'intérêt, et qu'on ne placeroit, ni ne déplaceroit, sans le consulter, un contrôleur général.

les donner. Ne sachant jamais refuser en face, il en avoit promis quatre fois plus qu'il n'y en avoit, et ne pouvant tenir sa parole à tous, il ne la tint à personne.

M. le duc, dans le chapitre du 2 Février, nomma 58, tant chevaliers que commandeurs ecclésiastiques; quelques-uns des premiers étoient d'assez mauvais aloi.

Avant de déclarer la promotion, M. le duc communiqua la liste à l'évêque de Fréjus. Celui-ci que sa naissance devoit en exclure, et dont la modestie étoit un moyen d'ambition, trouvant son nom parmi ceux des prélats commandeurs, l'effaça et y substitua celui de l'Archevêque de Lyon, Villeroi.

Le même jour, on fit sept maréchaux de France (1).

La de Prie, en attendant les contributions qu'elle devoit tirer de France, s'assura de la pension de 40,000 livres sterling que l'Angleterre donnoit au cardinal Dubois, pour les sacrifices que nous faisions à cette couronne. Le cardinal de Fleury, pendant

(1) Broglie, Roquelaure, Medavi, du Bourg, d'Alegre, la Feuillade et Grammont.

son ministère, ne fut pas moins favorable aux Anglois : mais il ne se fit pas payer.

Dès le commencement de cette année, les ministres de la plupart des puissances de l'Europe se rendirent au congrès de Cambrai indiqué dès 1720. Les plénipotentiaires de l'empereur remirent d'abord à ceux d'Espagne le décret d'investiture des états de Toscane, Parme et Plaisance, stipulé par le traité de la quadruple alliance en faveur de l'infant dom Carlos, aujourd'hui roi d'Espagne. On ouvrit ensuite le congrès; on commença par régler le cérémonial, et cet article important fut tout ce qui résulta de quinze mois de conférences.

M. le duc s'occupant du gouvernement intérieur, crut annoncer de grandes vues, en faisant donner contre les protestans une déclaration qui renouvelloit toute la sévérité de celles de Louis XIV, et y auroit encore ajouté, s'il eût été possible; car on peut se rappeller que l'arrêt du 10 Décembre 1686 défendoit aux médecins, chirurgiens et apothicaires l'exercice de leur profession, desorte qu'il falloit plutôt mourir de la main d'un orthodoxe, que de devoir la vie au secours d'un hérétique. Ces fureurs religieuses

ne partent que trop souvent des princes sans morale et même sans décence. La marquise de Prie avoit sûrement approuvé ce dévot projet, et cette femme adultère ne se contraignoit nullement dans ses propos sur les choses les plus respectées du public. Lorsqu'en 1725, année où les pluies perdirent la récolte, on porta en procession la châsse Ste. Geneviève: *Le peuple est fou*, disoit-elle; *ne sait-il pas que c'est moi qui fait la pluie et le beau tems?*

Sur les représentations des états généraux, on fit des modifications en faveur des négocians étrangers établis en France et des protestans d'Alsace, dont les privilèges sont fondés sur des traités qu'il eût été dangereux d'enfreindre. Le fanatisme est quelquefois obligé de compter avec la politique. Celle des Suédois saisit cette occasion d'inviter par un manifeste les protestans François à venir porter leur industrie en Suède, et les étrangers profitèrent encore de l'intolérance de notre gouvernement.

Deux mois après la déclaration contre les protestans, il en parut une contre les mendians, aussi inutile que toutes celles qui l'avoient précédée, ou qui la suivront. Tant

qu'on ne présentera pas à la mendicité une ressource de travail et des salaires, il sera également cruel et impossible ou dangereux de proscrire les mendians qui se multiplient journellement, au point que par les calculs les plus modérés, on les fait monter à 28 ou 30 mille dans la seule capitale.

Dans le même tems que le ministère venoit de changer en France, un changement plus considérable se faisoit en Espagne. Philippe V qui avoit conquis et défendu sa couronne avec courage, ne l'avoit portée qu'avec ennui. Il résolut donc de la quitter, et par un acte authentique la résigna à son fils le prince des Asturies, qui monta sur le trône sous le nom de Louis Ier. Philippe se retira à S. Ildefonse, pour s'y occuper uniquement de son salut, emmenant avec lui son ministre Grimaldo, dont les emplois furent partagés entre ses premiers commis. Ces promotions ne sont pas rares en Espagne, où l'on croit encore que, pour remplir les places, la première condition requise est d'en avoir les talens. Orri, Grimaldo, Patinno et plusieurs autres ministres avoient originairement été commis. D'ailleurs aucune place en Espagne n'est vénale.

Le règne de Louis Ier ne fut que de sept mois et demi ; il mourut de la petite vérole le 31 Août, et son père remonta sur le trône. Philippe V fut six jours à s'y déterminer et à résister aux prières de la reine et de ses ministres et principaux officiers, tous les conseils restant dans l'inaction. Grimaldo reprit ses fonctions, et la reine à qui la retraite avoit rendu la couronne plus chère, s'appliqua à prévenir ou empêcher les nouveaux dégoûts que le roi pourroit avoir, et souvent elle en essuya elle-même de terribles en combattant ceux de son mari.

Quoique les affaires étrangères ne soient pas l'objet principal de ces mémoires, je ne dois pas omettre des faits qui intéressent toute l'Europe, telles que la pragmatique de l'empereur Charles VI. Dès l'année 1713, il avoit voulu assurer dans sa maison la succession à tous ses états héréditaires. Il n'avoit point alors d'enfans; mais il pouvoit en avoir, et fit rédiger dans son conseil une loi par laquelle ses enfans mâles, et à leur défaut ses filles, les uns et les autres par ordre de primogéniture, posséderoient ses terres, états et principautés, le tout en entier sans

division ni partage. Cette succession indivisible devoit, au défaut de la branche Caroline issue de lui, passer dans la branche Josephine issue de son frère Joseph, et au défaut des deux branches aux sœurs de Sa Majesté. Depuis ce plan de succession, Charles avoit eu un fils, mort l'année même de sa naissance, et trois filles auxquelles il vouloit assurer le droit à sa succession indivisible par ordre de primogéniture. Il commença par s'assurer de la renonciation de ses deux nièces princesses électorales, l'une de Saxe et l'autre de Bavière, et publia ensuite la loi de la succession sous le titre de *pragmatique-sanction*. On verra dans la suite les événemens que cette loi fit naître.

Les arrangemens politiques, les opérations de cabinets qui ne doivent avoir que des effets éventuels ou éloignés, intéressent peu le gros d'une nation telle que la nôtre. Ce qui attiroit son attention étoit l'état des finances. Les papiers royaux répandus dans le public montoient encore à près de deux milliards, quoique le visa en eût proscrit pour cinq ou six cent millions. Le gouvernement n'avoit trouvé d'autres moyens

pour retirer les billets liquidés, que des créations de rentes perpétuelles ou viagères, et d'offices bientot après supprimés. Chaque opération de finance étoit imaginée comme un remède qu'on reconnoissoit ensuite pour un nouveau mal. On crut aussi trouver une ressource dans la diminution des monnoies qu'on avoit quelquefois augmentées ou diminuées, sans s'appercevoir que ces variations indifférentes pour le commerce étranger, occasionnent toujours une convulsion pour le commerce intérieur. Il paroît qu'on s'est depuis désabusé à cet égard. Des défenses de faire sortir du royaume les espèces, n'eurent et ne devoient pas avoir plus de succès.

Si M. le duc s'occupoit comme il pouvoit des affaires de l'état, il étoit encore plus attentif à ce qui l'intéressoit personnellement. Quelque bien affermi que fût son ministère, il sentoit que sa puissance tenoit à la vie du roi qui avoit à peine quinze ans, et que l'infante n'en ayant encore que huit, il se passeroit encore plusieurs années avant que ce prince eût des enfans. Si dans l'intervalle on avoit le malheur de le perdre, la couronne passoit au roi d'Espagne ou

dans la maison d'Orléans, et dans l'un ou l'autre cas, M. le duc n'étoit plus maître. Il tremblait donc à la moindre incommodité du roi. Ce jeune prince ayant eu une fièvre avec des symptômes qui paroissoient dangereux, fut saigné deux fois. La maladie ne fut pas longue : mais tant qu'elle dura, M. le duc fut dans les plus grandes alarmes. Comme il couchoit dans l'appartement au-dessous de celui du roi, il crut une nuit entendre plus de bruit et de mouvement qu'à l'ordinaire. Il se lève précipitament, et monte tout effrayé en robe de chambre. Maréchal, premier chirurgien, qui couchoit dans l'antichambre, étonné de le voir paroître à une telle heure, se lève, va au devant et lui demande la cause de son effroi. M. le duc hors de lui, ne répond que par monosyllables : j'ai entendu du bruit..... le roi est malade..... que deviendrai-je? Maréchal eut peine à le rassurer, et l'engagea à s'aller coucher ; mais tout en le conduisant, il l'entendit comme un homme qui croit ne parler qu'à soi-même : je n'y serai pas repris..... s'il en revient, il faut le marier.

Dès ce moment, le renvoi de l'infante fut

résolu ; M. le duc n'y mit que le tems de faire part à la cour d'Espagne du parti pris en France, puisque trois semaines après, Philippe V fit partir pour retourner en France, la reine veuve de Louis Ier et mademoiselle de Beaujolois sa sœur, destinée à dom Carlos, aujourd'hui roi d'Espagne. Avant leur arrivée, l'infante partit aussi de Paris pour retourner à Madrid.

Le roi et particulièrement la reine d'Espagne, ressentirent le plus vif chagrin du renvoi de l'infante. Le maréchal de Tessé notre ambassadeur auprès d'eux l'avoit prévu, et n'osant pas s'exposer aux premiers emportemens de la reine, s'il lui annonçoit lui-même un si cruel revers, partit de Madrid, laissant cette désagréable commission à l'abbé de Livri qu'il chargea des affaires.

M. le duc s'étoit déterminé à renvoyer l'infante, avant même d'avoir fixé son choix sur la princesse qu'il destinoit au trône. Il porta d'abord ses vues sur sa sœur, mademoiselle de Vermandois, aujourd'hui abbesse de Beaumont-lez-Tours. Devenant ainsi beau-frère du roi, son autorité n'en auroit été que mieux appuyée, et la marquise de Prie approuvoit fort le mariage. Personne

n'ignorant que M. le duc ne faisoit rien que par le conseil ou de l'aveu de sa maîtresse, mademoiselle de Vermandois ne pourroit pas douter qu'elle ne dût son élévation à la marquise, qui se croyoit en droit d'espérer tout de la reconnoissance d'une reine qu'elle auroit faite. Cependant avant de se décider absolument, elle voulut s'assurer à cet égard des sentimens de la princesse, et convenir avec elle des conditions préliminaires. La première étoit que mademoiselle de Vermandois, en se bornant à des égards de bienséance avec sa mère madame la duchesse, ne lui donneroit aucun crédit. La marquise qui ne pouvoit pas souffrir la sienne, fut aussi étonnée que mécontente de trouver dans la princesse des sentimens fort différens. De plus accoutumée aux soumissions de son amant, elle fut choquée de n'en pas recevoir autant de la sœur. Il n'en fallut pas davantage à la marquise pour lui faire abandonner son projet et chercher une princesse plus complaisante. Elle n'eut pas de peine à persuader à M. le duc, que loin de s'affermir par une alliance avec le roi, il se mettroit lui-même dans la dépendance de sa sœur et de sa mère. Il ne s'agissoit plus que

de trouver un parti sortable pour le roi ; ce qui n'étoit pas aisé par les disproportions d'âge des différentes princesses de l'Europe, les unes étant trop jeunes et les autres trop âgées.

Au premier bruit du renvoi de l'infante, le prince Kourakin, ambassadeur de Russie en France, en donna avis à la czarine qui venoit de succéder à Pierre Ier. son mari, et qui, dans l'instant, de concert avec Campredon, notre ministre en Russie, proposa pour le roi la princesse Elizabeth sa seconde fille, qui a régné depuis, et du même âge que le roi ; offrant en reconnoissance à M. le duc de le faire roi de Pologne après la mort d'Auguste. M. le duc qui, du vivant du czar, avoit recherché la princesse Elizabeth en vue du trône de Pologne, répondit à la czarine qu'il se croiroit encore plus sûr de sa protection, en devenant son gendre, que s'il faisoit Elizabeth reine de France.

On fut quelque tems à s'épuiser en conjectures sur le choix qui devoit se faire. Personne ne pensoit seulement à la princesse Leczinski, fille de Stanislas précédemment roi de Pologne, et alors fugitif,

et même proscrit. Ce fut cependant ce qui détermina la marquise de Prie, et conséquemment M. le duc. Ils ne pouvoient pas douter de la reconnoissance d'une princesse qu'ils faisoient passer de la situation la plus malheureuse sur le premier trône de l'Europe. En effet Stanislas échappé avec sa femme et sa fille à la poursuite du roi Auguste, étoit proscrit, et sa tête à prix par un décret de la diete de Pologne. Il s'étoit d'abord réfugié en Suède, puis en Turquie, ensuite aux Deux-Ponts. Tant que Charles XII avoit vécu, il avoit, malgré ses propres malheurs, fourni à la subsistance de Stanislas. Mais après la mort de Charles, Stanislas toujours poursuivi, privé de tout appui, sans biens ni sûreté de sa personne, exposa sa malheureuse position au duc d'Orléans régent, qui, touché de compassion, lui permit de se retirer secretement dans un village près de Landau, où il lui faisoit donner de quoi vivre. Il n'y fut pas long-tems sans être découvert, et apprendre que ses ennemis prénoient des mesures pour l'enlever. Il se réfugia aussitôt auprès du commandant de Landau, et obtint du régent la permission d'y demeu-

rer en sûreté, jusqu'à ce qu'on eût pris des arrangemens pour le fixer à Weissembourg, dans une vieille commanderie dont la moitié des murailles étoit ruinée, et qu'on ne releva pas.

Ce fut là que, par une lettre particulière de M. le duc, il apprit le bonheur inespéré qu'il lui arrivoit. Il passe à l'instant dans la chambre où étoient sa femme et sa fille, et dit en entrant : Mettons-nous à genoux, et remercions Dieu. Ah, mon père, s'écria la fille, vous êtes rappellé au trône de Pologne ! Ah, ma fille, répond le père, le ciel nous est bien plus favorable ! vous êtes reine de France.

A peine concevoient-elles que ce ne fût pas un songe. Il seroit difficile de peindre les transports de la mère et le saisissement de la fille, qui, la veille de cette nouvelle, se seroit trouvée heureuse d'épouser un de ceux qu'elle alloit avoir pour principaux officiers de sa cour. Elle en voyoit un exemple vivant dans la duchesse de Bouillon, petite fille du roi Sobieski mort sur le trône ; elle venoit récemment d'essuyer un refus. Lorsque la princesse de Bade épousa le duc d'Orléans, Stanislas proposa sa fille pour le frère de

de cette princesse, et sa proposition fut rejettée. La princesse de Bade mère, considérant depuis que sa fille devenoit la sujette de celle qu'elle avoit refusée pour sa bru, s'empressa d'écrire une lettre embarrassée de complimens et de soumissions, par laquelle elle réclamoit pour sa fille la protection et les bontés de la reine. Tout étant ainsi réglé, Stanislas se rendit avec sa famille à Strasbourg, où la demande en forme devoit être faite par les ambassadeurs avec plus de dignité que dans les masures de Weissembourg.

Le duc d'Antin et le marquis de Bauveau furent choisis pour cette commission, et l'on fit partir en même tems la maison de la reine future, pour aller avec eux au-devant d'elle. Le duc d'Antin, quoiqu'homme d'esprit et le plus fin courtisan, dit assez mal-adroitement dans sa harangue, que M. le duc ayant pu préférer une de ses sœurs, n'avoit cherché que la vertu. Sur quoi, mademoiselle de Clermont, une des sœurs, nommée sur-intendante de la maison de la reine, et présente à ce compliment, dit : d'Antin nous prend apparemment mes sœurs et moi pour des catins. La reine sur les élo-

ges qu'on lui faisoit de la figure et des graces du roi, répondit : hélas, vous redoublez mes alarmes. Le duc d'Orléans, fondé de la procuration du roi, épousa la princesse dans la cathédrale de Strasbourg où le cardinal de Rohan leur donna la bénédiction. Quinze jours après, la reine arriva à Fontainebleau, où ce même prélat fit le 4 Septembre la célébration du mariage de leurs majestés. Cette cérémonie ne changea rien dans le gouvernement. La reine monta sur le trône, et la marquise de Prie continua de régner. Affaires générales ou particulières, tout étoit de son ressort. M. le duc, en prévenant tous les goûts ou les fantaisies de cette femme, étoit encore obligé d'en servir les fureurs. Nous avons vu le Blanc mis à la bastille, et la chambre de l'arsenal chargée d'instruire son procès. Le comte et le chevalier de Belle-Isle et Moreau de Sechelles, qui depuis fut ministre des finances, se trouvant impliqués dans la même affaire, furent arrêtés au commencement du ministère de M. le duc. Qu'ils fussent innocens ou non à l'égard de l'état, ce n'étoit pas là le point intéressant. Le crime le plus impardonnable aux yeux de la marquise

étoit d'être les amis de sa mère. Une commission étoit le vrai tribunal qu'elle désiroit, parce que le ministère régnant est toujours sûr de dicter la sentence, et M. le duc étoit dans cette disposition. Mais le maréchal duc de la Feuillade, voulant faire ostentation de crédit dans le parlement, persuada au prince d'y renvoyer l'affaire, et lui répondit de la condamnation des accusés ; au lieu que les commissions sont si odieuses au public en affaires criminelles, qu'un coupable même qu'elles condamnent, passe toujours pour un innocent sacrifié à la passion. M. le duc se rendit, et l'affaire fut renvoyée au parlement. La Feuillade se mit aussitôt en devoir d'effectuer sa promesse, et se fit presque la partie des accusés ; mais ne trouvant pas dans les magistrats des dispositions pareilles aux siennes, de solliciteur et d'ennemi caché, il se fit ouvertement juge. Il alla donc au parlement siéger comme pair, dès qu'on eût entamé l'affaire, et y en entraîna deux qui vouloient, comme lui, en faire leur cour à madame de Prie. L'indignation publique fut au point, que M. le duc sentant

qu'une partie pouvoit en rejaillir sur lui, leur dit dès la seconde séance de ne plus se montrer au parlement. L'arrêt qui suivit, fut si favorable à M. le Blanc, et l'applaudissement si général, que ce fut une espèce de triomphe. M. le duc et sa maîtresse en furent outrés ; mais il fallut dissimuler. Il y a des occasions où la voix publique impose aux despotes.

Le gouvernement sans économie, ayant toujours des besoins, M. le duc fit donner un édit portant imposition du cinquantième en nature sur tous les biens du royaume pendant douze années, terme assez éloigné pour annoncer souvent en France la perpétuité d'un impôt. Comme il devoit encore se lever, ainsi que la dîme, sans entrer dans les frais de culture et autres, le cri fut universel. Tous les parlemens adressèrent des remontrances qui obligèrent M. le duc de faire tenir par le roi un lit de justice pour l'enregistrement. Ce fut le premier de cette espèce sous le règne présent, et qui eut le même succès que tant d'autres pareils que les ministres ont obligé de tenir. Ils ne cessent de crier que l'autorité du roi ne doit pas être compromise, et ne cessent de la

compromettre : on en verra souvent des exemples.

A la mauvaise administration, se joignirent des malheurs réels, qu'un gouvernement sans principes aggravoit encore. Je veux parler de l'intempérie des saisons; les pluies ne permirent de mûrir, ni aux moissons ni aux raisins (1).

L'état des campagnes fit craindre une famine; cette crainte pensa la faire naître et occasionna dumoins une si grande cherté, que le pain monta dans Paris jusqu'à 9 sols la livre, et à proportion dans les provinces. Le monopole profitant de la crainte, l'excitoit encore, pour exercer son brigandage. Des magistrats peu éclairés, et qui d'ailleurs étoient flattés de paroître les pères du peuple, en voulant s'opposer au monopole, ne servoient qu'à le fortifier. Les recherches dans les greniers, engageoient ceux

(1) Ce n'étoit pas que le volume d'eau qui tomba cette année, fût plus considérable que dans les autres. Il le fut moins que dans plusieurs, puisqu'il ne fut que de 17 à 18 pouces, au lieu que de 1750 à 1757, par exemple, il a été à 20, année commune. Mais en 1725, des pluies fines et continuelles commencèrent avec le mois d'avril, et ne finirent qu'en octobre.

qui pouvoient s'y soustraire, à resserrer les grains dans l'espérance de les faire augmenter de prix. Des gens en crédit, moins innocens que des magistrats, exagéroient des terreurs qu'ils n'avoient point, et sous prétexte de servir le public, formèrent des magasins qui leur valurent des sommes immenses. On en accusoit ouvertement madame de Prie et les Paris son conseil. Peut-être le reproche n'étoit-il pas fondé; mais c'est toujours à ceux qui gouvernent que le peuple s'en prend lorsqu'il souffre; et ils l'auroient évité, s'ils s'étoient bornés à procurer une pleine et constante liberté sur le commerce des blés. On y viendra sans doute, lorsque la nation sera assez éclairée pour que les gens intéressés ne puissent lui en imposer.

La cherté des blés ne fut pas de longue durée; la récolte se fit et fut même abondante, et le grain trop nourri d'eau n'étant pas de garde, les blés tombèrent bientôt au plus bas prix.

Je terminerai ce qui concerne cette calamité par un fait peu important en lui-même, mais qui, dans mon objet principal de faire connoître les hommes, sert à mon-

trer combien les ministres, et surtout les moins instruits, craignent d'être soupçonnés d'avoir besoin de lumières.

Il y avoit eu dans Paris, des émotions populaires si vives sur le pain, qu'il y eut même du sang répandu, et que le gouvernement fut obligé de faire exécuter trois des plus coupables ou des plus malheureux. Cette sévérité ne calma pas les esprits, parce qu'elle ne fit pas cesser la misère et que la faim commande plus absolument que les rois. Jannel, aujourd'hui intendant général des postes, étoit dès-lors en liaison avec les ministres, et voyoit assez familiairement M. le duc. Il sut par plusieurs commissaires de quartier, la veille d'un marché, qu'ils craignoient pour ce jour là une violente sédition et d'y être eux-mêmes massacrés par la populace. Il alla aussi-tôt en donner avis à M. le duc. Le prince en eut la plus grande frayeur, ne la cacha point, et les ordres furent à l'instant donnés de faire venir à tout prix des blés et des farines. Le marché et les suivans, furent abondamment pourvus; ces blés vendus à un prix un peu au-dessous de l'achat, firent par la concurrence baisser le prix courant. Les mono-

poleurs, de système ou de crainte, redoutèrent l'abondance, ouvrirent leurs réserves, et de jour en jour, l'équilibre se rétablit.

M. le duc pleinement rassuré, eut honte d'avoir eu et surtout laissé voir de la peur. Il ne sut pas distinguer un malheur prévenu d'un malheur imaginaire. Ses affidés, pour couvrir leurs mauvaises opérations passées, et se dédommager des gains qu'ils auroient faits, lui exagérèrent le sacrifice léger et nécessaire dans les circonstances, qu'on avoit fait sur le prix des blés. Enfin M. le duc, dans son dépit contre Jannel, témoin de ses alarmes, fit expédier une lettre de cachet pour le mettre à la bastille, comme auteur d'une terreur panique. L'évêque de Fréjus en fut instruit, en sentit, en représenta l'injustice, fit révoquer l'ordre, avertit Jannel d'être plus discret, au hasard d'être moins utile. C'est de lui-même que je tiens tout ce détail.

Quoique nous eussions dans le tems dont il s'agit ici, peu de rapports politiques avec la Russie, la mort du czar Pierre Ier fut un événement trop considérable en Europe, pour n'en pas faire mention.

J'ai déjà donné quelques traits de son

caractère à l'occasion de son voyage en France; mais je dois faire connoître un peu plus un homme si extraordinaire, à qui l'on a donné le surnom de grand, et qui l'a mérité à plusieurs égards. Il est d'autant plus à propos de s'y arrêter, que les deux principales histoires (1) de ce prince, ont altéré ou omis plusieurs particularités importantes ou curieuses, par des motifs d'intérêt. J'anticiperai même ici les événemens, pour présenter en racourci

(1) Les mémoires du baron de Huissen, donnés sous le nom d'Yvan Nestezuranoy. Cet allemand, payé par la cour de Russie, écrivoit sous la dictée du duc de Holstein.

Voltaire, chargé par la czarine Elizabeth, d'écrire l'histoire du czar, reçut pour 50,000 liv. de médailles d'or que lui envoyoit Van Schevalow, et qui furent apportées par le chevalier Déon, qui les remit à Strasbourg, aux banquiers Hermani et Dietrick. Depuis, le comte Pouschkin fut encore chargé pour Voltaire, de 4,000 ducats; mais il les dépensa, fit encore des dettes, fut mis au For-l'Evêque. J'ignore quand et comment il en est sorti.

Voltaire a si bien senti ce qu'on lui objecteroit sur ses omissions, que dans sa préface il s'élève fort contre les écrivains qui révèlent les foiblesses des princes. C'est cependant ce qui les fait mieux connoître.

un tableau des diverses révolutions arrivées en Russie, jusqu'au moment où j'écris.

On sait que Michel Romanow, aïeul de Pierre Ier, monta sur le trône en 1613, et fut le premier czar de sa race. Fils d'un archevêque de Rostou, il étoit allié par les femmes, aux anciens czars; mais il ne dut la couronne qu'à l'assemblée des boyards, qui la lui déférèrent par élection. Il fit son père patriarche de Russie, et lui confia toute son autorité. Michel eut pour successeur, son fils Alexis, en 1645. Celui-ci eut de sa première femme, Marie Milaslowski, quatre fils, Simon et Alexis, morts jeunes, Fœdor et Yvan qui régnèrent; et quatre filles, Théodosie, Marie, Sophie, qui fut corégente, et Catherine. Alexis eut de sa seconde femme, Natalie Nariskin, Pierre qui fut le czar, dont je vais parler, et la princesse Natalie.

Alexis étant mort en 1676, Fœdor, son fils aîné, lui succéda, et mourut le 27 Août 1682, sans laisser d'enfans de ses deux femmes Euphemie Grotzeska, polonoise, morte en 1681, et Marthe Mathowna Apraxin, morte en 1716.

Fœdor avoit nommé, pour lui succéder,

Pierre, son frère cadet, âgé de dix ans, mais en qui il apperçut déjà un homme, au préjudice de Jean, l'aîné, âgé de treize ans, également foible de corps et d'esprit. Mais la princesse Sophïe, craignant que les deux Nariskins, frères de la jeune czarine, douairière, et oncles de Pierre, ne s'emparassent du gouvernement sous le nom de leur neveu, et voulant régner elle même sous celui de Jean, excita les strelitz (1) à une révolte en faveur de cet aîné, fit massacrer les deux Nariskins et les principaux seigneurs qui lui étoient suspects, associer Jean à l'empire, et finit par se faire déclarer co-régente, ou plutôt régna seule pendant quelques années. C'étoit avec plus d'inquiétude que de remords. Pierre, à l'âge de dix-sept ans, annonçoit tout ce qu'il devoit être, et l'état de langueur de Jean le menaçoit d'une mort prochaine. Marié en 1684 avec Parascowie Solticof, il n'en avoit que trois filles, Catherine, Anne et Parascowie.

(1) Les strelitz étoient en Russie, ce que la garde prétorienne fut sous les empereurs Romains, et ce que sont les janissaires dans l'empire Ottoman : une troupe toujours prête à servir les fureurs de leurs princes, ou à les précipiter du trône.

Sophie jugea qu'elle ne jouiroit pas du fruit de ses crimes, si elle n'en commettoit encore un, et résolut de faire périr Pierre qui n'étoit pas encore marié. On a prétendu qu'elle avoit d'abord employé le poison, mais que de prompts remedes, joints à la force du tempérament du jeune prince, en avoient paré l'effet mortel, et que les mouvemens convulsifs qu'on lui remarquoit souvent dans les muscles du visage, étoient une suite de l'état violent qu'il avoit éprouvé. Que cette imputation soit bien ou mal fondée, ce n'est pas le caractère de Sophie qui a pu la détruire, puisqu'elle entreprit de faire immoler ce frère par les strélitz, et qu'il fut obligé de se réfugier dans le château de la Trinité. Les boyards, leurs vassaux ou esclaves, les allemands établis en Russie, accoururent à son secours, détachèrent par leur exemple, les strélitz du parti de Sophie, et ramenèrent le jeune prince dans Moscou, où l'on fit périr dans les supplices, les complices de la princesse qui fut renfermée dans un couvent.

De ce moment, Pierre commença de régner; car Yvan n'eut jusqu'à sa mort (19 Janvier 1696) d'autre marque de la souve-

raineté que de partager le titre de czar. Pierre résolut alors d'aller chercher, en voyageant chez différentes nations, les lumières qu'il ne pouvoit pas trouver chez lui. Il avoit, avant son départ, pris ou cru prendre toutes les mesures possibles pour assurer pendant son absence la tranquillité de ses états. Mais le clergé, effrayé du progrès des connoissances de ce prince, et des premières lueurs de ce jour nouveau, craignant peut-être avec une bonne foi stupide, comme on le craint ailleurs par intérêt, de voir détruire la superstition, communiqua ses frayeurs au peuple. De vieux boyards attachés aux anciens usages, se joignirent aux prêtres. Dans une nation esclave, superstitieuse et féroce, une révolution est l'ouvrage d'un moment. Mais un moment aussi fait une révolution contraire. La Russie en a fourni plusieurs exemples en peu d'années de ce siècle. Les rebelles alloient remettre Sophie sur le trône, et comptoient fermer au czar l'entrée de ses états. Aux premiers bruits de la révolte, ce prince part de Vienne et se montre bientôt dans Moscou. Avant son arrivée, les troupes étrangères qu'il y avoit laissées,

avoient fait tête aux strelitz qui accouroient des frontières en faveur de Sophie. La présence du czar acheva de tout soumettre. Il déploye aussi-tôt les supplices les plus terribles, et jugeant que les strelitz conserveroient toujours un esprit de révolte, il résolut de les anéantir. Il les fit envelopper et désarmer par les troupes étrangères et par celles qui étoient restées fidèles. Dans un même jour, deux mille furent pendus, et environ cinq mille eurent la tête tranchée. Le czar donna le signal de l'exécution, en prenant une hache dont il coupa lui-même une centaine de têtes, ordonna à ses courtisans de suivre son exemple, et abandonna le reste à d'autres bourreaux moins distingués. Toutes ces têtes furent mises sur des pointes de fer autour des murs de Moscou, un grand nombre en face des fenêtres de la prison de Sophie, et y restèrent cinq à six ans, jusqu'à la mort de cette princesse en 1704.

Les strélitz n'étant que les instrumens de la rébellion, le czar entreprit de se soumettre ceux qui en étoient l'ame. Une administration municipale succéda dans les provinces à celle des boyards. La puis-

sance du clergé étoit encore un objet plus important. Les patriarches de Russie avoient souvent paru dans les cérémonies publiques à côté des czars, et quoique cette espèce d'égalité ne fût qu'une marque de respect pour la religion, Pierre savoit que sa famille avoit dû en partie son élévation au clergé. Il ne vouloit pas qu'une autre maison pût avoir un jour la même obligation aux prêtres dont il connoissoit le pouvoir sur un peuple superstitieux. Il abolit donc le patriarcat, en appliqua les revenus aux besoins de l'état, et principalement à la solde des troupes, qu'il intéressoit par là au succès d'une opération politique. Il fixa à cinquante ans les vœux monastiques. Cette ordonnance qui auroit pu servir d'exemple aux autres princes, bornoit tellement le nombre des moines, que c'étoit presque les détruire. Il réduisit enfin le clergé aux fonctions de son ministère; encore en exigea-t-il un serment nouveau dont la formule lui donnoit la suprématie ecclésiastique. Le czar sentoit si bien la grandeur de son entreprise et le mérite du succès, qu'ayant lu un parallèle de Louis XIV et de lui, par Steele, il en pa-

rut flatté; *mais cependant*, dit-il, *j'ai soumis mon clergé, et il obéit au sien.*

Pierre avoit épousé en premières noces, en 1689, Eudoxie Théodora Lapoukin, de la plus haute noblesse du duché de Nowogorod. Le mariage s'étoit fait suivant l'ancien usage. Toutes les filles, jeunes, belles et nobles, de quelque partie de l'empire que ce fût, averties par une proclamation générale, que le czar devoit choisir entre elles une épouse, se rendirent à ce concours. Le czar les ayant fait rassembler dans la plus grande salle du palais, et après les avoir examinées, se détermina en faveur d'Eudoxie. Un tel choix ne pouvoit tomber que sur la beauté. Dans cette foule de rivales, rien ne se manifestoit de tant de caractères que le desir de plaire, ou l'ambition d'être préférée. Eudoxie n'avoit pas les qualités propres à fixer un prince d'un tempérament bouillant qui ne fait pas les amans fidèles, même quand ils continuent d'aimer. Eudoxie, fière et jalouse, vouloit régner seule sur le cœur de son mari et avec lui sur l'empire. Elle oublia que ce mari étoit un maître, effrené dans ses desirs, incapable de souffrir la moindre contrainte,

et

et déjà réfroidi par la jouissance. En moins de deux ans, il en eut deux enfans mâles. L'aîné, nommé Alexandre, mourut jeune; le second fut l'infortuné Alexis.

Le czar, de jour en jour plus dégoûté par humeur de l'impératrice, la prit bientôt en aversion. Il devint éperduement amoureux d'Anne Moëns ou Moousen, née à Moscou, de parens établis dans le faubourg de la stabode allemande. Cette fille jeune, belle et de beaucoup d'esprit, lui inspira une passion d'autant plus forte, qu'elle ne marquoit à ce prince que de l'éloignement et même du dégoût. L'impératrice, transportée de fureur, accabla son mari de reproches, et recourut à mille artifices pour perdre sa rivale, qui loin d'en éprouver du ressentiment, ne cherchoit pour se délivrer d'un amant odieux, qu'à le reconcilier avec Eudoxie. L'aversion de la jeune allemande pour le czar, venoit de l'amour qu'elle avoit pour Kaiserling, envoyé de Prusse.

Le czar, également irrité des reproches amers d'Eudoxie et des froideurs d'Anne Moousen, résolut de se venger de la première en la répudiant, et se flatta de séduire ensuite l'autre par l'ambition, en lui

offrant sa main et sa couronne. Il consulta les théologiens de Russie, sur les moyens de nullité qu'ils pourroient trouver dans son mariage : leur réponse ne fut pas favorable à ses desirs ; c'étoit avant qu'il eût soumis son clergé. Le gênevois le Fort, favori, ministre, et tout ce qu'un homme d'une ame ferme, d'un génie étendu, d'un esprit décisif et plein d'expédiens, pouvoit être auprès d'un prince tel que le czar Pierre, se fit le casuiste de la question du divorce, et persuada à son maître de s'en faire le seul juge. Le Fort y trouvoit son intérêt particulier. Eudoxie, loin de le ménager, cherchoit continuellement à le traverser. Toute princesse ambitieuse, sans autorité et avide d'en avoir, n'osant faire éclater son dépit contre le maître, est naturellement ennemie des ministres qu'elle ne peut s'attacher.

Le czar prononça lui-même l'arrêt de répudiation, et pour ôter à Eudoxie tout espoir de retour, il la fit enfermer dans un couvent et l'obligea d'y faire des vœux (1).

(1) Voltaire dit que ce fut dans un couvent de Susdal, en 1696 ; je lis dans des mémoires très-exacts, que ce fut en 1693, et dans un couvent de Rostow, établi pour des filles de condition. Les intrigues qu'Eudoxie eut dans

Il y a toute apparence que ce prince trop puissant pour dissimuler, avoit réellement le dessein de placer sa maîtresse sur le trône, si elle-même en avoit eu le desir; car il n'avoit plus rien à satisfaire du côté des sens. Anne Moousen étoit entrée en esclave dans le lit de cet amant terrible et absolu; mais elle ne pouvoit s'empêcher de laisser paroître son dégoût; quelquefois l'aveu lui en échappoit. Si elle en cachoit le principe, c'étoit pour ne pas exposer Kaiserling aux fureurs d'un prince jaloux, orgueilleux, despotique, et qui dans sa vengeance n'eût eu aucun égard au titre dont son rival étoit revêtu. Le refus constant d'Anne Moousen de recevoir la main du czar, étoit seul capable d'affermir un prince de ce caractère dans le dessein de la lui donner. Cependant après une infinité de transports d'amour, de fureur, de combats entre la passion et le dépit, le czar absolument rebuté, se livra pour se guérir, à la débauche, où il étoit assez porté par

la suite, par le moyen de l'Archevêque de Rostow, avec Glebow, frère du prélat, appuyeroient mon sentiment. Au surplus, cela est assez indifférent, et cette note n'est que pour l'exactitude historique.

son tempérament. Il n'eut plus de passion décidée; car ce qu'il fit dans la suite pour Catherine, fut l'effet non de l'amour, mais de la reconnoissance pour cette femme extraordinaire.

Anne Moousen ne fut pas plutôt sorti de son brillant esclavage, et libre de disposer de sa main, qu'elle s'empressa de la donner à son véritable amant.

Pierre avoit épousé Eudoxie, et l'avoit déjà répudiée avant ses premiers voyages qu'il ne commença qu'en 1697, après la mort de son frère. Il les interrompit pour venir châtier la révolte des strélitz, et ne les reprit qu'en 1716. Le tems qui s'étoit écoulé jusque-là fut principalement rempli par ses guerres dont l'histoire est trop connue pour la rappeler ici. Ce qui regarde le second mariage du czar et surtout les commencemens de la fortune de l'impératrice Catherine est moins connu. Jusqu'ici tous les ouvrages imprimés, sans exception, en ont supprimé, altéré ou déguisé les circonstances les plus singulières. Je vais y suppléer d'après des mémoires très-sûrs.

Catherine d'Alfendeyl naquit en 1686, dans le village de Ringen du district de

Dorpt, en Livonie, de paysans catholiques de Pologne. On a même prétendu qu'elle étoit bâtarde d'un gentilhomme nommé Rosen, seigneur de ce village, parce qu'il fournissoit la subsistance à la mère et à l'enfant. D'autres, tel que Hubner, lui donnent pour père Albendiel ou Alfendeyl, gentilhomme voisin et ami de Rosen. Le mari de la paysane étoit si ignoré, et cette généalogie alors si peu intéressante, que l'enfant fut inscrit sur le registre baptistaire, *fundling*, c'est-à-dire, enfant naturel. D'ailleurs, le plus ou moins de bassesse dans son origine, est assez indifférent relativement au rang où elle parvint. Elle dut tout à la fortune et à son mérite personnel. Orpheline, presqu'en naissant, car elle perdit à trois ans sa mère et Rosen, le vicaire de Ringen, son parrain, s'en chargea par charité. Elle avoit treize ou quatorze ans, lorsque le sur-intendant ou archi-prêtre de Riga, nommé Gluk, faisant sa tournée, la trouva chez le vicaire, qui étant pauvre, pria l'archi-prêtre de se charger lui-même de l'orpheline. Gluk l'emmena, et la mit auprès de sa femme qui en fit une espèce de servante. En croissant, sa taille

et ses traits se développèrent, et sa beauté se faisoit remarquer. Gluk vit qu'elle faisoit un peu trop d'impression sur le cœur de son fils, et pour en prévenir les suites, il la maria à un traban suédois de la garde de Charles XII, d'autres disent un soldat du régiment de Schlippenback. Il pouvoit bien avoir d'abord servi dans ce régiment. Au reste, une discussion sur cette différence d'état du mari, n'est pas plus importante que sur la légitimité de la femme, dans l'obscurité où elle étoit née. Le mariage se fit à Marienbourg où le mari étoit en garnison, et trois jours après il eut ordre de joindre l'armée. Il fut du nombre des prisonniers faits à la bataille de Pultava, et envoyé en Sibérie, où il ne mourut qu'en 1721.

Le peu de tems que les mariés passèrent ensemble, a fait supposer depuis, que le mariage n'avoit pas été consommé, et pouvoit être regardé comme nul, ce qui seroit difficile à imaginer d'un soldat jeune et amoureux d'une femme également jeune et belle. Cette question a eu un objet plus important que les précédentes, parce qu'il s'agissoit de la légitimité des enfans du

second mariage, tous nés du vivant du premier mari. Le pour et le contre a été soutenu par les mêmes personnes, mais en différens tems et suivant divers intérêts. Quoiqu'il en soit, le welt-maréchal Scheremetow, ayant pris Marienbourg en 1722, y trouva Catherine, qu'il mit parmi ses esclaves, et en usa avec elle comme avec d'autres, en vainqueur russe.

Menzicow qui, de garçon pâtissier, étoit devenu, depuis la mort de le Fort, ministre et favori du czar, étant venu relever Scheremetow dans le commandement; celui-ci céda Catherine à son successeur, qui la mit encore dans une espèce de sérail de campagne. Un jour le czar, en visitant les quartiers de son armée, vint souper chez Menzicow, y vit Catherine (1),

(1) Ce qui concerne la naissance, le premier mariage de Catherine et tout ce qui a précédé le tems où le czar la trouva chez Menzicow, est si obscur, que des hommes qui méritent une égale confiance, ne laissent pas d'en parler avec des circonstances assez différentes. Par exemple, Campredon, ministre de France en Russie, depuis 1723 jusqu'en 1728, dit dans sa correspondance, que Catherine avoit un frère, qui fut tué par le czar, et une sœur qu'elle tenoit à Revel, avec une pension de 300

la trouva à son gré, lui dit en sortant de table, de prendre le flambeau pour le conduire dans sa chambre, et la fit coucher avec lui. Le lendemain, il lui donna en partant un ducat; encore pensoit-il avoir payé noblement sa nuit : non qu'il fût avare, mais il prétendoit que les plaisirs de l'amour étoient comme tous les autres besoins de la vie, dont le prix doit avoir un tarif. Suivant celui qu'il avoit fixé, un soldat ne devoit qu'un sol de sa paye pour trois accolades. Le bon marché de cette denrée, lui avoit fait proscrire sévèrement la sodomie parmi les troupes. Il avoit sur cet article plus d'indulgence pour les moines. Un de ceux-ci ayant violé un jeune esclave,

roubles, et qu'elle finit de faire renfermer pour ses débauches. Campredon prétend encore qu'un capitaine Suédois, nommé Thiesenhausen, eut un enfant de Catherine, chez Gluk; que celui-ci la voyant grosse, la chassa, et que le capitaine la maria à un cavalier de sa compagnie, avec qui elle vécut trois ans, jusqu'à la prise de Narva, où le mari et la femme furent faits prisonniers et envoyés à Moscou. Depuis que le czar eût pris Catherine chez Menzicow, elle voyoit secretement son mari; le czar les ayant surpris ensemble, leur donna des coups de bâton, et envoya le mari en Sibérie.

fut simplement condamné à s'en défaire. Il sembleroit par là que le crime ne fût que dans la violence. On y voit encore, que l'excès de la dépravation des mœurs, se trouve plus dans la barbarie, que chez les nations policées. Dans les accès de fureur amoureuse, les ardeurs de tempérament du czar, un sexe suppléoit à l'autre.

Peu de tems après sa première entrevue avec Catherine, le czar revint la voir, s'entretint avec elle, et la jugea digne d'un meilleur usage, que de satisfaire un goût de fantaisie. Sans avoir jamais su ni écrire, ni lire, elle parloit quatre langues, et entendoit le françois. Beaucoup d'esprit naturel, actif, juste et flexible, une ame courageuse, le tout joint aux agrémens de la figure, devoient plaire à un prince qui trouvoit à la fois dans la même personne, une maîtresse aimable et un supplément de ministre. Il dit à Menzicow qu'il falloit la lui céder, et s'en empara. Depuis ce moment, elle suivit partout son nouveau maître, partageant les fatigues, l'aidant de ses conseils, et finit par être sa femme et impératrice.

L'archevêque de Novogorod qui fit la cérémonie du mariage, voulant profiter de cette circonstance, pour obtenir le titre de patriarche, représenta au czar que cette fonction n'appartenoit qu'à un patriarche. Le czar, pour réponse, lui appliqua quelques coups de canne, et l'archevêque donna la bénédiction nuptiale.

Ce ne fut qu'après avoir marié son fils Alexis, à la princesse Charlotte de Brunswich Wolfenbutel, sœur de l'impératrice, épouse de Charles VI, que le czar fit ou (1)

(1) L'auteur de l'histoire du Nord, tome premier, page 532, dit sur l'an 1712, que le czar frappé d'admiration pour les qualités éminentes de Catherine à qui il devoit son salut à la journée du Pruth, l'éleva au rang de son épouse. Cette manière de s'exprimer feroit juger que les princesses Anne et Elizabeth ne furent légitimées que par un mariage subséquent à leur naissance.

Voltaire prétend au contraire que Pierre avoit épousé secretement Catherine dès 1707, qu'il déclara ce mariage le 17 mars 1711, le jour même de son départ pour la guerre contre les Turcs, et qu'il ne fit en 1712 que célébrer avec plus d'appareil un mariage déja fait et reconnu. Voltaire le place en 1707, pour établir la légitimité des deux princesses. Mais outre qu'un mariage secret n'étoit guéres du caractère d'un prince qui avoit répudié sa première femme, la plus grande difficulté resteroit encore,

célébra son mariage avec Catherine. Il en avoit alors déjà eu deux filles, Anne en 1708, et Elizabeth en 1710. Il en eut depuis un fils en 1715, mort en 1719, un autre en 1717, qui naquit et mourut le même jour à Wesel, et une fille née en 1718, et morte en 1725. Catherine, née catholique romaine, avoit été élevée dans le Luthéranisme qu'elle abjura pour la communion grecque, en montant sur le trône. Aussi-tôt qu'elle se vit un fils, elle conçut l'espérance et forma le projet de le faire régner après son père. Cette ambition étoit contraire à la justice et aux droits du sang; mais elle pouvoit être utile à l'état. La czarine espérant que son fils vivroit, se flattoit de vivre elle-même assez, pour en faire un prince digne de succéder à son père.

Le czarovitz Alexis au contraire, pa-

puisque le mari de Catherine vivoit et n'est mort qu'en 1721.

La princesse Anne fut mariée en 1726 au duc de Holstein Gotorp, fils de celui qui avoit épousé la sœur de Charles XII. Elizabeth régna dans la suite depuis le 6 décembre 1741, jusqu'au 5 janvier 1762, jour de sa mort.

roissoit le successeur le moins propre à suivre et perfectionner les projets du czar. Un caractère sombre, des mœurs grossières et crapuleuses, un esprit borné et asservi à toutes les superstitions religieuses et politiques, menaçoient de replonger l'empire dans la barbarie. Les intrigues d'Eudoxie, et surtout la conduite que des prêtres ignorans et fanatiques inspiroient à la mère et au fils, précipitèrent la perte de l'un et de l'autre.

A peine le czar et la czarine furent-ils partis de la Russie, que les mécontens commencèrent à cabaler. Aux premiers soupçons que le czar en conçut, il manda au czarovitz de le venir trouver. Mais ce prince, au lieu d'aller joindre son père, s'enfuit à Vienne, auprès de son beau-frère Charles VI, et delà passa à Naples, où le czar le fit arrêter et ramener à Moscow.

Pierre apprit encore qu'Eudoxie avoit, dans son couvent, quitté l'habit de religieuse, et pris les ornemens d'impératrice; qu'un officier nommé Glebow, avoit avec elle un commerce criminel, par l'entremise de l'archevêque de Rostow; que l'officier parmi les troupes, et le prélat dans

le clergé, étoient les chefs d'une conspiration en faveur du czarovitz et de sa mère.

Le czar part à l'instant; tout ce qui étoit coupable ou soupçonné de l'être, fut arrêté et immolé à sa vengeance. Abraham Lapoukin, frère d'Eudoxie, fut décapité, l'archevêque roué vif. Eudoxie effrayée de l'appareil de la question, avoua tout ce qu'on voulut; on prétend que les lettres seules de sa main suffisoient pour la convaincre d'adultère. Mais Glebow, au milieu des tourmens de la plus cruelle question, soutint toujours l'innocence d'Eudoxie, rejetant son aveu sur la crainte des supplices. Il fut ensuite empalé, et persista jusqu'à la mort à défendre la vertu de cette malheureuse princesse. Avant qu'il expirât, le czar qui avoit été présent à la question, et qui voulut l'être encore à la dernière exécution, au milieu de la grande place de Moscow, s'avança vers le patient, et le conjura, par tout ce qu'il y a de plus sacré, d'avouer son crime, et la complicité d'Eudoxie. Glebow, ranimant ce qui lui restoit de forces, et regardant le czar avec une indignation mêlée de mépris: *Il faut*, dit-il, *que tu sois aussi imbécile que barbare, pour*

croire que, n'ayant pas voulu consentir à flétrir la vertu d'Eudoxie, au milieu des supplices inouis que tu m'as fait souffrir, à présent que je n'ai plus d'espérance de vivre, j'irai accuser l'innocence et l'honneur d'une femme vertueuse, en qui je n'ai jamais connu d'autre tache que de t'avoir aimé. Va, monstre, ajouta-t-il, en lui crachant au visage, *retire toi, et laisse-moi mourir en paix*. Glebow expira un quart-d'heure après; le czar lui fit ensuite couper la tête, la prit par les cheveux, et la montrant au peuple, s'oublia assez pour la charger encore d'imprécations.

Quelque désir qu'il eût de condamner Eudoxie, il ne voulut pas se charger lui-même du jugement, et le renvoya à une assemblée d'évêques et de prêtres, qui se bornèrent à la condamner à recevoir la discipline par les mains de deux religieuses, ce qui s'exécuta en plein chapitre; après quoi elle fut conduite dans un couvent sur le bord du lac Ladoga. La princesse Marie, sœur du czar, fut condamnée, comme complice d'Eudoxie, à recevoir cent coups de baguettes, qui lui furent appliqués sur les reins, en présence du czar et de toute la cour, qui

avoit eu ordre d'y assister. Elle fut ensuite enfermée dans le château de Schlusselbourg, où elle mourut peu de temps après. Les confesseurs et domestiques des deux princesses, après avoir été foüettés publiquement par le bourreau, et qu'on leur eût fendu le nez et coupé le bout de la langue, furent envoyés en Sibérie.

Le czar procéda ensuite au jugement de son fils. On sait qu'il fut condamné à mort, et que son arrêt et sa grace, qui lui furent annoncés presque en même tems, lui causèrent une révolution si violente, qu'il mourut le jour suivant. Le czar manda aux ministres, qu'il avoit dans les différentes cours (1), que son fils étoit mort d'une apoplexie, causée par le saisissement qu'il avoit éprouvé. Quelques personnes qui paroissent instruites, prétendent que le czar dit au chirurgien, qui fut appelé pour saigner le malheureux prince : *Comme la révolution a été terrible, ouvrez les quatre veines*. Ainsi le remède seroit devenu l'exécu-

(1) La lettre du czar au prince Kourakin, son ministre en France, sur l'arrêt de condamnation, et sa perplexité sur l'exécution, est du 5 juillet 1718, et celle où il mande la mort, est du 7 du même mois.

tion de l'arrêt. Le corps du czarowitz fut exposé à visage découvert, pendant quatre jours, à tous les regards, et ensuite inhumé dans la citadelle, en présence du czar et de la czarine. Cette princesse avoit prié le père d'accorder la grace au fils, de ne pas même lui prononcer l'arrêt, et de se contenter de lui faire prendre le froc. Une telle prière n'est nullement incompatible avec le désir et la certitude de ne rien obtenir.

Les jésuites qui s'étoient glissés en Russie, et qui cherchoient à s'y établir, furent chassés à cette occasion.

Eudoxie passa six ans, c'est-à-dire le reste de la vie du czar, dans une chambre, au pain et à l'eau, avec quelques liqueurs. Après la mort de ce prince, la czarine Catherine la fit transférer dans un cachot de la forteresse de Schusselbourg, seule avec une vieille naine pour la servir, et qu'elle étoit souvent réduite à servir elle-même, suivant les infirmités qu'elles éprouvoient l'une et l'autre.

Pierre, après avoir sacrifié son fils aîné, eut la douleur de perdre celui qu'il avoit eu de Catherine, et fait reconnoître pour héritier de l'empire. Il fut tué d'un coup de

tonnère

tonnère entre les bras de sa nourrice. Au chagrin qu'il en ressentoit, se joignit l'humeur que donne ordinairement l'altération de la santé aux hommes accoutumés à l'action, et qui ont joui constamment de toutes leurs facultés. La czarine en éprouvoit quelquefois des bourasques; la plus violente de toutes précéda de peu de tems la mort du czar. Ce prince crut remarquer entre Catherine et un chambellan qu'elle avoit, nommé Moëns (1), beau et bien fait, des familiarités très-vives. Soit qu'il n'osât manifester sa jalousie, soit qu'il ne voulût pas deshonorer sa famille, il employa, pour faire périr Moëns, un prétexte qui devroit être une loi sous un prince juste. Il n'est que trop ordinaire de rencontrer dans les cours de ces gens qui, par une concussion vile et sourde, vendent leur crédit à ceux qui le réclament. Pierre avoit défendu, sous peine de mort, à tout homme en place, de recevoir aucun présent. Il n'est pas difficile de trouver à cet égard des coupables, et la loi

(1) J'ignore si Mousen ou Moëns étoit frère ou parent de la Moëns que le czar avoit aimée; mais ce Moëns avoit une sœur, dame d'atour de la czarine.

étoit apparemment restée sans exécution, puisqu'elle avoit été renouvellée plusieurs fois. Le czar jugea à propos d'en faire l'application au chambellan, et pour dérober d'autant mieux au public la connoissance du vrai motif de cette sévérité, la sœur de Moëns, impliquée dans l'accusation, fut simplement condamnée à recevoir quelques coups de knout; mais son frère fut décapité, et sa tête resta sur une pique jusqu'à la mort du czar. On trouva après l'exécution le portrait de l'impératrice dans les habits du malheureux chambellan. Le czar, quelques jours après, mena Catherine avec lui dans une calèche découverte, et affecta à plusieurs reprises de la faire passer auprès de la tête de Moëns, observant d'un regard cruel l'impression que cet objet faisoit sur le visage de la czarine, qui tint toujours les yeux baissés.

La jalousie du mari ne pouvoit tomber que sur les sentimens de sa femme; le reste devoit lui être assez indifférent, si l'on en juge par la conduite qu'il tint dans l'aventure de Villebois. C'étoit un gentilhomme Breton, qui, partagé de peu de biens et de beaucoup de valeur, avoit cherché à se

procurer dumoins un peu d'aisance, en faisant la contrebande sur un petit bâtiment qu'il commandoit et gouvernoit lui-même contre les fermiers généraux. Les tracasseries de la justice financière l'avoient obligé de s'expatrier. Après avoir essuyé les révolutions de la bonne et de la mauvaise fortune, le hasard le fit rencontrer par le czar sur un petit vaisseau Hollandois. Une tempête assez forte pour déconcerter le pilote et l'équipage, accueillit le bâtiment. Villebois, simple passager, s'empare du gouvernail, ordonne la manœuvre, et s'en acquitte si bien, que tout échappa au danger. Le czar, frappé de l'intelligence et de l'intrépidité de Villebois, qualités très-propres à plaire à ce prince, lui proposa de s'attacher à la Russie. Villebois, qui menoit une vie d'aventurier, et ne recevoit de vocation que des accidens, accepta le parti, et suivit un prince qui se trouvoit fait pour lui (Villebois), autant que celui-ci étoit fait pour le prince. Le czar l'employa dans sa marine, lui confia le commandement de quelques galères, et le chargeoit souvent de commissions.

Un jour, et peu de tems après son second

mariage, le czar l'envoya à Strelemoitz, maison de plaisance où étoit la czarine, pour lui communiquer une affaire dont elle seule devoit avoir connoissance. Le commissionnaire aimoit à boire, l'ivresse le rendoit violent, et le froid étoit si vif, que pour y résister, il but en chemin beaucoup d'eau-de-vie. La czarine étoit au lit, lorsqu'il arriva; il attendit devant un poële qu'on l'eût annoncé. Le passage subit du froid au chaud, développa les fumées de l'eau-de-vie; de sorte qu'il étoit à-peu-près ivre lorsqu'on l'introduisit. L'impératrice ayant fait retirer ses femmes, Villebois commençoit à s'acquitter de sa commission; mais à la vue d'une femme jeune et belle, dans un état plus que négligé, une nouvelle ivresse le saisit; ses idées se brouillèrent; il oublie le sujet du message, le lieu, le rang de la personne, et se précipite sur elle. Étonnée, elle crie, appelle à son secours; mais avant qu'il fût arrivé, tout ce qu'on eût voulu empêcher étoit fait. Villebois est saisi et jeté dans un cachot où il s'endort aussi tranquillement que s'il eût bien fait sa commission, et n'eût eu rien à se reprocher ni à craindre. Le châtiment, en effet, ne répondit pas à

la témérité. Le czar, qui n'étoit qu'à cinq lieues de-là, fut bientôt instruit de ce qui venoit de se passer. Il arrive, et pour consoler sa femme, que les brusques efforts de Villebois avoient blessée au point qu'il fallut la panser, il lui dit que le coupable qu'il connoissoit de longue main, étoit certainement ivre. Il le fait venir, et l'interroge sur la manière dont il a fait sa commission. Villebois, encore à demi-ivre, lui répond qu'il a sûrement exécuté ses ordres, mais qu'il ne sait plus où, quand, et comment. Quoiqu'il fût difficile qu'il eût perdu toute idée de ce qu'il avoit fait, le czar jugea à propos de l'en croire, parce qu'il s'en étoit plusieurs fois servi utilement, et pouvoit encore l'employer. Mais par une sorte de police, et pour ne pas laisser absolument impunie une violence, qui, exercée sur la femme du plus bas étage, et sous le gouvernement le plus doux, mériteroit le dernier supplice, le czar se contenta d'envoyer le coupable forçat sur les galères qu'il commandoit auparavant, et six mois après le rétablit dans le même poste.

La Czarine lui pardonna sans doute aussi : car dans la suite elle lui fit épouser la fille

de Gluk cet archi-prêtre de Riga, à qui elle avoit eu obligation dans sa jeunesse. Quand elle fut sur le trône, elle témoigna sa reconnoissance à tous ceux qui l'avoient obligée, et particulièrement à Gluk et à sa famille qu'elle établit à la cour. Le Villebois dont on voit quelquefois le nom dans les gazettes à l'article de Russie, pourroit bien être le fils ou le petit-fils de celui dont je viens de parler.

De simples soupçons que le czar eut de la témérité de Moëns, le portèrent plus loin que n'avoit fait l'attentat de Villebois. La mort de ce prince ayant suivi de près l'exécution du chambellan de l'impératrice, elle fut soupçonnée d'avoir hâté la mort d'un mari qui dépérissant de jour en jour n'en devenoit que plus terrible, et dont elle redoutoit les fureurs pour elle-même. D'un autre côté, le prince Menzicow, autrefois favori, et encore ministre du czar, mais particulièrement livré à Catherine dont il avoit été un des premiers maîtres, avoit été près de succomber sous des accusations trop fondées de concussions et de tyrannie ministérielles. Il conservoit encore sa place; mais il avoit perdu sa faveur, et

craignoit à chaque instant sa chute. L'intérêt que Catherine et lui pouvoient avoir à la mort du czar, étoit l'unique raison qui les en faisoit soupçonner (1). Il est sûr que ce prince mourut d'un abcès à la vessie, fruit de ses débauches ; l'orgie de son dernier *conclave* acheva de rendre le mal incurable, et le fit périr en peu de jours.

Ainsi finit Pierre Ier plus recommandable par de grandes qualités que par des vertus. Supérieur par son esprit et ses connoissances à sa nation, il en conserva toute la barbarie dans ses mœurs. Féroce jusques dans ses plaisirs, il n'avoit pas la moindre

(1) Voltaire prétend au contraire que la czarine avoit un grand intérêt à la conservation de son mari ; mais les preuves qu'il croit en donner, loin de dissiper les soupçons, les fortifieroient. Catherine, dit-il, n'étoit pas sure de succéder au trône. On croyoit même que le czar nommeroit son petit-fils, Pierre, fils du czarovitz, ou sa fille aînée, Anne Petrowna, conjointement avec son mari le duc de Holstein. Il me semble au contraire, que dans ces circonstances, Catherine auroit eu le plus grand intérêt à la mort du czar, avant qu'il eût disposé de sa succession, d'autant plus que n'y ayant point encore d'héritier nommé ou reconnu, elle pouvoit, comme elle le fit, se servir du crédit de Menzicow, sur les troupes, pour s'emparer du trône, à l'instant de la mort du czar.

idée du respect qu'un prince se doit à lui-même. Barbara Arseniow, sœur de la femme de Menzicow, en peut servir d'exemple. *Tu es si laide,* lui dit un jour le czar, *que personne ne t'a jamais rien demandé : je veux t'en consoler, outre que j'aime les choses extraordinaires.* Il tint parole, et cette galanterie brutale, soutenue de propos assortis, eut pour témoins ceux qui s'y trouvèrent. *Il ne faut pas*, dit-il ensuite, *se vanter de ses bonnes fortunes ; mais celle-ci doit se publier, ne fût-ce que pour inspirer la même charité envers les pareilles de cette pauvre Barbara.* Tel fut le réformateur de la Russie, qu'on prétend avoir poli sa nation.

Jamais despotisme ne fut plus cruel que le sien. De simples soupçons de crimes étoient souvent pour lui des preuves. Les coupables mêmes paroissoient moins abandonnés à la justice que sacrifiés à la vengeance. Il repaissoit ses yeux de leurs supplices ; et quelquefois en fut l'exécuteur. Il avouoit qu'il n'avoit pu vaincre son caractère : l'avoit-il combattu? Quelques-uns de ses projets furent vastes, mais peu combinés, et au-dessus de ses talens. Il vouloit

à la fois éclairer ses sujets, et appésantir les despotisme qui heureusement s'anéantit tôt ou tard chez les peuples éclairés, pour faire place à un gouvernement légal aussi favorable aux princes qu'aux sujets. Mais ce n'étoit pas le but de Pierre Ier. Il a saisi l'imagination des hommes, et ce n'est pas l'effet d'un mérite médiocre; mais l'imagination et le préjugé n'apprécient pas comme la raison le mérite des princes. Cependant si on ne le compte pas parmi les grands hommes, on ne peut lui refuser une place distinguée, pour avoir mis en Europe une nation dont il vouloit être le créateur, après s'être créé lui-même. Jusqu'à son règne, les Russes n'avoient point fait partie du système politique de l'Europe, et le nom du czar paroît pour la première fois en 1716, dans la liste des souverains qui s'imprime en France.

Ce *conclave* qu'il célébroit annuellement dans une partie de débauche, le jour des Rois qui étoit aussi consacré à la bénédiction des eaux, étoit une dérision assez grossière de la cour de Rome. Elle n'en étoit que plus propre à faire impression

sur un peuple également grossier à qui il vouloit faire prendre en mépris le pape et l'église latine. Il avoit eu autrefois quelque dessein, comme je l'ai dit ailleurs, d'y réunir l'église grecque : mais il avoit été révolté du despotisme papal; et dès ce moment il voulut le rendre odieux en Russie, et fortifier la barrière de séparation. Ce fut ce qui lui fit imaginer son burlesque *conclave*. Un de ses fous étoit élu pape, les autres étoient créés cardinaux, et l'assemblée se passoit en folie et à s'enivrer.

La bénédiction des eaux s'étant faite le même jour, le plat et mercenaire écrivain le baron de Huissen qui s'est caché sous le nom de Nestchuranoy, dit que Pierre mourut d'un catarre causé par le froid excessif qu'il éprouva à cette cérémonie, *à laquelle il assista*, dit l'auteur, *avec sa piété ordinaire*, et je n'en doute point, sur-tout en se préparant à son orgie.

Dans les derniers momens de la vie du czar, les sénateurs s'étant assemblés pour délibérer sur sa succession, Menzicow fit entourer le palais par les troupes dont il avoit le commandement en qualité de welt maréchal, et dès que le czar eût expiré, en-

tra dans l'assemblée et proposa de déférer la couronne à la czarine. Le parti opposé à Menzicow, prévoyant le crédit qu'il auroit sous cette princesse, reclama en faveur du fils du czarovitz Alexis, proposa de consulter dumoins le peuple assemblé dans la place, et se mettoit déja en devoir d'ouvrir les fenêtres pour cet effet, lorsque Menzicow qui sentoit le prix du moment, dit qu'il faisoit trop froid pour ouvrir des fenêtres et le défendit. Dans le moment, les officiers à la tête des gardes entrèrent dans la salle et appuyèrent l'avis du welt maréchal ; l'archevêque de Novogorod étoit gagné, et celui de Flescow affirma que la veille du couronnement de la czarine, le czar avoit déclaré que cette cérémonie n'étoit que pour la faire régner après lui. Le respect pour le prélat et sur-tout la vue des troupes empêchèrent d'en douter. Tous passèrent à l'avis de Menzicow, et n'osèrent le combattre, et Catherine fut proclamée impératrice le même jour que le czar mourut, le 28 janvier 1725.

Catherine, pendant un règne de 15 à 16 mois, prouva qu'elle étoit digne de succéder à son mari. Elle suivit les plans de

gouvernement et ceux des établissemens qu'il avoit commencés, ce qui ne l'empêcha pas de se délasser des affaires par quelques plaisirs. Elle prit d'abord pour amant le comte de Lewenvolden, et ensuite le comte de Sapieha (1) à qui elle maria sa nièce. Menzicow eut, sous le régne de Catherine, le principal crédit. Elle lui avoit obligation : mais la reconnoissance pèse aux princes ; et il crut s'en appercevoir de la part de la czarine, qui d'ailleurs pouvoit mourir, et disposer de sa succession en faveur de quelqu'un qui, ne devant rien au ministre, pourroit lui en préférer un autre. Catherine en avoit le droit en vertu d'une constitution de Pierre Ier du 16 Février 1722, dont l'observation fut jurée par tous les sujets de Russie, et par laquelle il fut statué que les souverains de la Russie pourroient se choisir tel successeur qu'ils jugeroient à propos. Menzicow résolut donc, à tout événement, de se préparer un appui, en prenant des mesures plus légales que celles qu'il avoit employées pour Catherine. Il entama une négociation secrete avec la cour de Vienne, pour assurer la couronne

(1) Il étoit cousin du roi Stanislas et de sa femme.

au fils du czarovitz Alexis, et neveu par sa mère de l'impératrice d'Allemagne, femme de Charles VI. Il eut soin de stipuler que le czar futur deviendroit son gendre en épousant sa fille. Ce traité ne fut pas plutôt conclu et signé, que Catherine mourut, et au même instant le czarovitz fut proclamé et reconnu sous le nom de Pierre II le 17 Mai 1727.

Menzicow n'avoit pas oublié de faire exiler, écarter ou intimider d'avance tous ceux qui auroient pu reclamer en faveur du duc et de la duchesse de Holstein, fille aînée de Pierre Ier. L'un et l'autre se retirèrent dans leurs états d'Allemagne, où la duchesse mourut l'année suivante.

La mort de Catherine arrivée si fort à point nommé pour les projets de Menzicow, le fit violemment soupçonner de l'avoir empoisonnée, et les présomptions en étoient si fortes, qu'elles ne firent que se fortifier dans la suite; mais qui que ce soit n'eût osé l'en accuser, tant sa puissance devint redoutable. Sa première attention fut de retirer de prison Eudoxie aïeule du nouveau czar; il lui envoya des habits et un cortège digne de son rang, et lui demanda son agrément

pour le mariage de son petit-fils avec la princesse Menzicow, fille aînée de ce ministre. Il s'étoit fait créer vicaire général de l'Empire. Sa fille fut fiancée avec le jeune czar, en attendant l'âge de consommer le mariage. Menzicow craignant l'esprit inquiet d'Eudoxie, son goût pour l'intrigue, et le crédit qu'elle pouvoit prendre sur l'esprit de son petit-fils, eut assez d'adresse et d'autorité pour l'obliger à garder le voile, se contenter d'être abbesse d'un couvent de filles nobles avec 60 mille roubles de pension. Il régnoit également sur la Russie et sur son souverain qu'il traitoit même avec hauteur, lui réglant ses exercices et ses récréations, sans permettre le moindre écart sur ce qu'il lui prescrivoit. Ce qu'il y a de plus dangereux pour un sujet, il se faisoit craindre de son maître, se rendoit odieux à la cour, et ses richesses immenses excitoient la cupidité de tous ceux qui en le perdant, espéroient partager ses dépouilles. Sous les deux régnes précédens, une folle vanité l'avoit égaré. Pour faire oublier la bassesse de son origine, il avoit pris les moyens qui par leur contraste trop frappant la rappelloient davantage. Il s'é-

toit fait décorer des ordres de chevalerie des princes qui avoient eu besoin de lui. Il ambitionnoit fort celui du S. Esprit, et par ménagement, au lieu de lui opposer sa naissance, on avoit fondé le refus sur la différence de religion. La disgrace qu'il avoit vue de si près sous le czar Pierre Ier ne l'avoit pas rendu sage. Dès qu'il s'étoit cru hors de toute atteinte, un orgueil féroce avoit succédé à la vanité. Traitant avec mépris et dureté les boyards et les ministres, il avoit menacé de la roue le comte d'Osterman, pour avoir osé dans le conseil être d'un avis différent du sien. Un pouvoir précaire souvent plus que le légitime, est aussi plus révoltant, et quelques précautions que prennent les tyrans, leurs successeurs échappent toujours à leurs recherches.

La princesse Elizabeth qui a régné dans la suite, et le jeune prince Dolgorouki que j'ai connu dans sa jeunesse, étoient les seuls à qui Menzicow permît de partager les récréations du czar, comme étant par leur âge moins suspects d'intrigue. Mais ils servirent d'instrumens au parti qui les dirigeoit. Dolgorouki couchoit habituellement dans la chambre du czar, et fomentoit

le ressentiment du jeune monarque contre son ministre. Celui-ci avoit mené la cour à Petterhoff, maison de plaisance peu distante de Petersbourg. Une nuit le czar conseillé par Dolgorouki s'échappa avec lui par une fenêtre ; et traversant le jardin, sans être apperçus des gardes, ils trouvèrent une escorte préparée à les recevoir, et avec laquelle le czar arriva à Petersbourg. Il y fut reçu aux acclamations des mécontens, c'est-à-dire de tous ses sujets. La garde à l'instant fut changée, ou se joignit aux habitans, et lorsque Menzicow averti de la fuite du prince et courant après lui, entra dans la ville, il vit qu'il ne lui restoit plus d'espoir. Il fut arrêté à l'instant avec ordre de se retirer à Rennebourg une de ses terres. *J'ai fait de grands crimes*, dit-il en se voyant arrêté, *mais est-ce au czar à m'en punir* ? Ces paroles confirmèrent les soupçons qu'on avoit eu de l'empoisonnement de Catherine.

Menzicow sortit de Petersbourg avec sa famille dans le plus brillant de ses équipages, suivi de sa maison, et emportant ses effets les plus précieux ; mais ce faste ayant choqué ses ennemis, il n'étoit pas à deux lieues,

lieues, qu'un officier à la tête d'un détachement l'atteignit, le fit descendre de carosse, monter, lui, sa femme et ses enfans, chacun dans un chariot séparé, et ses équipages reprirent le chemin de Petersbourg. A mesure que Menzicow s'en éloignoit, on ajoutoit une nouvelle humiliation à sa disgrace. On les dépouilla des habits qu'ils portoient pour leur en donner de bure. Ce fut dans cet état que lui, son fils et ses deux filles, dont l'aînée avoit été fiancée avec le czar, arrivèrent à Yacouska, extrémité de la Sibérie. Sa femme, qui dans son élévation avoit témoigné autant de modestie et de bienfaisance, que son mari avoit déployé d'orgueil et de dureté, succombant à la fatigue et à la douleur que lui causoit l'état de ses enfans, étoit morte en chemin. Pour Menzicow, il ne commença d'être, ou de paroître grand que dans le malheur. Il ne laissa voir que le plus ferme courage auquel ressemble assez le désespoir d'une ame forte. Il ne lui échappa aucun murmure. Il reconnoissoit à son égard la justice du ciel, ne s'attendrissoit que sur ses enfans, et tâchoit de leur inspirer des sentimens conformes à leur état actuel. Dans la chaumière

qu'ils s'étoient construite au milieu de leur désert, chacun partageoit le travail pour la subsistance commune. Le père subit une nouvelle épreuve, en voyant expirer entre ses bras celle de ses filles qui avoit été désignée impératrice. Il succomba enfin sous le poids de son infortune, et sous les efforts qu'il faisoit pour la soutenir, et qui avoient usé les ressorts de son ame. Il mourut de la maladie des ministres disgraciés, laissant à ses pareils une leçon inutile, parce qu'ils ne la reçoivent jamais que d'eux-mêmes, et quand ils n'en peuvent plus faire usage.

En effet, les Dolgorouki qui avoient renversé et remplacé Menzicow, eurent le même sort. La sœur du jeune favori du czar, fut fiancée avec le monarque; mais le mariage n'eut pas lieu. Pierre II mourut de la petite vérole le 29 Janvier 1730, dans la troisième année de son régne, et la quinzième de son âge.

Anne Jowanowna, fille du czar Jean III, frere aîné de Pierre Ier, veuve du duc de Courlande, et tante à la mode de Bretagne de Pierre II, lui succéda. Les Dolgorouki père, mère et enfans furent exilés en Sibérie, traités avec la même sévérité que les

Menzicow, et eurent la douleur de voir rappeller le fils et la fille qui en restoient. Ceux-ci reconciliés par le malheur avec les Dolgorouki, jadis leurs ennemis et auteurs de leur ruine, leur laissèrent leur habitation en meilleur état qu'ils ne l'avoient eu d'abord, les plaignirent, et promirent d'agir pour eux autant qu'on ose le faire à la cour pour des malheureux.

La grace accordée à Menzicow et à sa sœur n'étoit pas de la part du gouvernement absolument désintéressée; c'étoit pour jouir des sommes immenses que Menzicow leur père avoit placées dans la banque de Venise et d'Amsterdam, et que les directeurs refusoient de remettre à tout autre qu'à Menzicow ou à ses enfans en liberté. La czarine leur en abandonna la cinquiéme partie.

La czarine continua de faire rendre à Eudoxie les honneurs dûs à une femme veuve et aïeule de czars, et payer la pension de 60 mille roubles. Mais elle ne survécut pas long-tems à son petit-fils; une maladie de langueur termina ses jours le 8 Septembre 1731.

Anne régna plus de dix ans, et mourut le 27 Octobre 1740, laissant la couronne

à son petit-neveu Yvan, fils d'Antoine Ulric, prince de Brunswic-Bevern, et d'Elizabeth de Meckelbourg, celle-ci fille de Catherine Jowannowna, sœur aînée de la czarine Anne. Cet enfant, si connu sous le nom du petit prince Yvan, et dont la fin a été si tragique, né le 22 Août précédent, n'avoit que deux mois lorsqu'il fut couronné sous le nom de Jean IV.

Quelques jours auparavant, la czarine sa grande tante l'avoit nommé son successeur, en vertu de la constitution de Pierre Ier du 5 Février 1722, sur le pouvoir des souverains de Russie, de disposer arbitrairement de leur succession. En conséquence il avoit été proclamé grand duc de Moscovie; et les ministres, les généraux, les grands officiers lui avoient prêté serment. Le comte de Biren, duc de Curlande, étoit nommé régent; mais trois semaines après la mort de la czarine Anne, le duc et la duchesse de Brunswic, père et mère du nouveau czar, firent enfermer Biren, prirent la régence, et laissèrent sous leur nom l'administration de l'empire au grand chancelier comte d'Osterman.

Cet espèce de régne ne fut que de qua-

torze mois. La nuit du 5 au 6 décembre 1741, Elizabeth Petrowna, conseillée par un François, nommé Lestoc, son chirurgien, et à la tête de huit grenadiers, se transporte aux casernes des gardes, les engage à la suivre, marche au palais, fait arrêter le duc et la duchesse de Bevern, les comtes d'Osterman et de Munic, entre dans la chambre du jeune czar, le prend dans ses bras, le baise, et le confiant à ses gens affidés, recommande qu'on en ait le plus grand soin, et qu'il ne soit exposé à d'autre malheur que la perte de la couronne. A six heures du matin, la révolution étoit terminée, et sans répandre une goutte de sang : Elizabeth fut reconnue impératrice par tous les ordres de l'état.

Son entreprise étoit d'autant plus juste, que Pierre Ier avoit, par une disposition testamentaire, ordonné que si le czar son petit-fils mouroit sans enfans, la princesse Elizabeth Petrowna succéderoit à ce prince. Le comte d'Osterman, grand chancelier, avoit soustrait ce testament. Mais une copie s'en étant trouvée, Osterman avoua son crime, et fut condamné à perdre la tête. Elizabeth lui fit grace de la vie, et se contenta de l'exiler en Sibérie où il est mort. Quelque

coupable que ce ministre fût envers cette princesse, elle ne voulut pas manquer au vœu qu'elle avoit fait, de ne permettre sous son règne aucune exécution à mort. Si elle montra de la clémence envers Osterman, elle eut peu de reconnoissance pour Lestoc qui avoit eu à la révolution plus de part que personne. Il fut exilé en Sibérie par les intrigues du chancelier Bestuchef et d'Apraxin, président du collège de guerre, qui se partagèrent les affaires. Il étoit d'autant plus facile de s'en emparer, qu'Elizabeth ne s'étoit déterminée à monter sur le trône, que pour se livrer sans contrainte aux plaisirs dont elle a été uniquement occupée pendant plus de vingt-un ans de regne (1).

( ) Il avoit fallu user presque de violence, c'est-à-dire, l'intimider, pour la placer sur le trône. Lestoc, la nuit même de la révolution, ne triompha de la crainte de cette princesse, sur les suites de l'entreprise, qu'en lui inspirant une frayeur plus forte. Il lui présenta un dessin, où l'on voyoit d'un côté, Elizabeth sur le trône et Lestoc assis à ses pieds, et de l'autre, cette princesse sur un échaffaut, prête à avoir la tête tranchée, et Lestoc sur la roue. Vous avez encore en ce moment le choix, lui dit-il; demain il n'y a plus de trône, et l'échaffaut est sûr.

Elizabeth a eu huit enfans naturels, dont aucun n'a

Ses favoris qu'elle varioit et qui lui étoient plus chers que ses ministres, faisoient tous la plus grande fortune. Telle a été celle des deux frères Razomouski, cosaques d'une naissance obscure, mais jeunes, beaux et bien faits, qualités fort recommandables auprès d'Elizabeth. Ce fut à pareil titre que Ziervers, fils d'un laquais du feu duc de Biren, fut fait comte, et envoyé à Vienne dans des occasions d'éclat. L'intrigue de Peters Schevalow et la figure de son cousin Yvan Schevalow portèrent l'un et l'autre au plus haut dégré de faveur. Le premier commença à se faire jour, en épousant une favorite de l'impératrice; il plaça ensuite son cousin auprès d'elle en qualité de page, bien sûr de ce qui en arriveroit. Celui-ci devenu chambellan et favori de sa maîtresse à tous les titres, eut et procura à son cousin beaucoup de part dans le gouvernement. Peters formoit les projets, et Yvan les faisoit adopter. Ces deux nouveaux comtes se firent bientôt adjoindre à Bestuchef et Apraxin qui, n'osant luter de cré-

été reconnu, et qu'une de ses favorites, italienne, nommée Jouanna, prenoit sur son compte.

dit, furent obligés de s'y soumettre. Yvan Schevalow avoit auprès de lui un secrétaire dont la cour de France auroit pu tirer un grand parti, pour détacher la Russie de l'Angleterre, par la confiance que son maître avoit en lui, et en profitant de la haine de la femme de Peters Schevalow contre Bestuchef dévoué aux Anglois. Ce secrétaire étoit François, fils d'un conseiller de Metz, nommé Eschoudy. Le dérangement de sa conduite l'avoit fait quitter sa patrie sous le nom de chevalier de Lussy. Après avoir parcouru l'Europe en aventurier, il fut obligé d'entrer dans la troupe des comédiens françois d'Elizabeth. Il fit aussi quelques romans et un journal intitulé : le Parnasse françois. Ses talens et la facilité avec laquelle il parloit plusieurs langues, l'ayant fait connoître d'Yvan Schevalow, ce favori le tira de la comédie, lui fit donner la place de secrétaire de l'académie, et le prit en même tems pour le sien, sous le nom de comte de Putelange. S'il vit encore, il ne peut guère avoir que 40 ans, (en 1764.)

Elizabeth avoit fait reconnoître pour son successeur le duc de Holstein-Gottorp, fils

unique d'Anne Petrowna sa sœur aînée, marié à Catherine d'Anhalt-Zerbst. Mais elle ne lui donna jamais aucune part au gouvernement. Le mari et la femme étoient exactement observés, et surveillés par des espions. Nul étranger n'en approchoit. A l'éloignement qu'Elizabeth montroit pour eux, on la soupçonnoit de vouloir leur préférer leur fils encore enfant, et au défaut de celui-ci, le prince Yvan prisonnier dans un château près d'Arcangel. Quoiqu'il en soit des intentions secretes de cette princesse, elle mourut le 5 Janvier 1762, et le duc de Holstein fut proclamé le même jour empereur, sous le nom de Pierre III.

Son règne fut court. Personne n'ignore qu'au mois de juillet de la même année, sa femme le fit arrêter; qu'il mourut peu de jours après dans sa prison d'une prétendue colique hémoroïdale, et qu'au préjudice du fils, la mère se fit proclamer impératrice sous le nom de Catherine II. N'étant pas aussi instruit des causes et des circonstances de cette révolution que des faits que j'ai rapportés jusqu'ici, je termine à cette époque ce qui concerne la Russie. Peut-être donnerai-je dans la suite, d'après des

mémoires très sûrs, l'état actuel de cet empire ; et je préviens que s'il ne se trouve pas absolument conforme à ce qui a été écrit, il n'en sera pas moins vrai.

M. le duc et la marquise de Prie avoient trouvé dans la reine toute la reconnoissance et la complaisance qu'ils s'en étoient promises. Cette princesse, uniquement occupée du desir de plaire au roi, ne pensoit nullement aux affaires ; et le roi distrait par la chasse, les fêtes et les voyages de Chantilly, Rambouillet ou Marly, se seroit trouvé fort importuné des détails du gouvernement, ou des négociations politiques. Ainsi M. le duc, avec sa maîtresse et les Paris en sous ordre, régnoit absolument. Il alloit chaque jour, à l'exemple du régent, faire sa cour au roi, lui parler sommairement de quelques affaires, comme pour y travailler avec lui, ou plutôt en sa présence. L'évêque de Fréjus ne manquoit jamais de s'y trouver en tiers. Ce tiers éternel incommodoit M. le duc, et déplaisoit fort à la marquise qui regrettoit toujours la feuille des bénéfices, et projettoit de s'en emparer sous le nom de son amant. Pour se délivrer du vieil évêque, elle imagina

un moyen par lequel elle devoit elle-même le remplacer, et entrer presque ouvertement dans le conseil d'état. Elle persuada son amant d'engager le roi à venir travailler chez la reine qu'il aimoit alors, dumoins de cet amour que sent tout jeune-homme pour la première femme dont il jouit. Le précepteur n'ayant point là de leçons à donner, n'y suivroit pas son élève, de manière que sans être trop rudement poussé, il glisseroit de sa place, et se trouveroit naturellement à terre. Alors la marquise, appuyée des bontés de la reine, s'introduiroit en quatrième, et de-là gouverneroit l'état. Quoique le plan lui parût admirable, le succès n'y répondit pas.

M. le duc ayant donc un jour engagé le roi à venir travailler chez la reine, l'évêque de Fréjus qui l'ignoroit, se rendit à l'heure ordinaire dans le cabinet du roi qui n'en étoit pas encore sorti. Mais après quelques momens, M. le duc n'arrivant point, sa majesté, sans rien dire à l'évêque, sortit et passa chez la reine où M. le duc s'étoit rendu. L'évêque, resté seul à attendre, voyant l'heure du travail plus que passée, ne douta point qu'on n'eût voulu l'exclure.

Il rentra chez lui, écrivit au roi une lettre d'un homme affligé, même piqué, mais tendre et respectueuse, dans laquelle il prenoit congé de sa majesté, et annonçoit qu'il alloit finir ses jours dans la retraite. Il chargea Niert, premier valet de chambre, de remettre cette lettre, et partit aussitôt, pour se rendre à Issy dans la maison des Sulpiciens, où il alloit quelquefois se délasser.

Le roi étant rentré, reçut la lettre, et en la lisant, se crut abandonné. Ses larmes coulèrent, et pour dérober sa douleur aux yeux de ses valets, il se réfugia dans sa garde-robe. Niert alla sur le champ instruire de ce qui se passoit, le duc de Mortemart, premier gentilhomme. Celui-ci accourut chez le roi, le trouva dans la désolation, et eut beaucoup de peine à lui faire avouer le sujet de sa douleur. Mortemart prenant alors le ton du zèle et du dépit : eh! quoi, sire, lui dit-il, n'êtes-vous pas le maître? faites dire à M. le duc, d'envoyer à l'instant chercher M. de Fréjus, et vous allez le revoir. Mortemart voyant le roi embarrassé sur l'ordre à donner, offrit de s'en charger. Le jeune prince, fort soulagé, accepta

l'offre, et Mortemart alla notifier l'ordre à M. le duc qui en fut consterné. Il voulut faire des difficultés : mais Mortemart sentant pour lui-même le danger d'échouer dans une commission dont M. le duc le regarderoit bientôt comme l'auteur, autant que le porteur de l'ordre, parla si ferme, qu'il fallut obéir.

Dès que l'exprès fut parti, M. le duc, la de Prie et leurs confidens, tinrent conseil sur leur position. Il y en eut un qui ouvrit l'avis d'arrêter l'évêque sur le chemin d'Issy à Versailles, et de lui faire prendre tout de suite celui d'une province éloignée, telle que la sienne, où une lettre de cachet le retiendroit en exil. Le coup étoit hardi; mais il y a apparence qu'il auroit réussi. On auroit fait accroire au roi que l'évêque auroit refusé de revenir, et se seroit éloigné de lui-même. Qui que ce soit n'eût osé contredire un prince, premier ministre; et le roi étant encore fort jeune, et alors plus occupé de la reine que d'un vieux précepteur, l'absent eût été oublié. Heureusement pour l'état, en proie à une femme forcenée, tandis que le conciliabule déli-

béroit, l'évêque arriva chez le roi, qui le reçut comme son père.

Horace Walpole, ambassadeur d'Angleterre, et frère de Robert, ministre de la même cour, cultivoit beaucoup l'évêque de Fréjus dont il prévoyoit la puissance, et sentoit déjà le crédit solide et caché. Il fut le seul qui, à la première nouvelle, courut à Issy, faire à l'évêque des protestations d'amitié. Comme c'étoit avant le dénouement de l'affaire, tout défiant qu'étoit le vieux prélat, par caractère et par expérience, il eut toujours depuis en Walpole une confiance dont celui-ci tira grand parti, au préjudice de notre marine et de notre commerce.

Après la scène que nous venons de voir, il est aisé de juger quels sentimens M. le duc et l'évêque de Fréjus eurent l'un pour l'autre. Le premier voyant qu'il falloit désormais compter pour quelque chose, un homme si cher au roi, commença à lui marquer les plus grands égards; et l'évêque qui n'estima jamais que le réel du crédit, évita tout air de triomphe, et continua de marquer à M. le duc le respect dû à sa nais-

sance. Pour la marquise de Prie, fort attachée à la fortune de ce prince et nullement à sa personne, elle comprit aisément qu'il falloit renoncer à la feuille des bénéfices, et borner beaucoup d'autres prétentions. Elle fit la cour au prélat, et n'oublioit rien pour l'engager à la distinguer de M. le duc, qu'on regardoit, disoit-elle, comme son amant, quoiqu'elle n'eût jamais été que son amie, mais qu'elle cessoit de l'être, voyant l'inutilité des bons conseils qu'elle lui donnoit. Il est sûr que la meilleure preuve qu'elle eût pu alléguer de son peu d'amour pour M. le duc, étoit les infidélités qu'elle lui faisoit; mais il ne lui étoit pas si aisé de tromper le vieil évêque qu'un jeune prince. Il étoit bien déterminé à délivrer l'état de tout ce qui avoit eu part au gouvernement depuis la régence, et ne tarda pas à l'exécuter. Il ne paroît pas que M. le duc, avant sa chûte, en eût le moindre soupçon : car en se retirant de lui-même, il eût évité l'exil, et peut-être prévenu en partie l'humiliation qui accompagna la disgrace de la marquise.

Quoiqu'il en soit, le roi devant aller à Rambouillet où M. le duc étoit nommé

pour le suivre, partit le premier, en disant à ce prince de ne se pas faire attendre, ce qui peut-être étoit de trop; mais l'évêque de Fréjus avoit vraisemblablement arrangé tout le plan de l'exécution et dicté jusqu'aux paroles.

A peine le roi étoit-il hors de Versailles, qu'un capitaine des gardes notifia à M. le duc l'ordre de se retirer à Chantilly, pendant qu'on en portoit à la marquise un autre qui l'exiloit à sa terre de Courbe-épine en Normandie. Pour finir ce qui la concerne et n'y plus revenir, elle regarda d'abord sa disgrace comme un nuage passager. Un de ses amis particuliers, qui dîna avec elle le jour de son départ, m'a dit qu'elle lui avoit demandé s'il croyoit que cet exil fût long. Il étoit trop au fait de la cour pour en douter; mais il lui fit une réponse consolante. Soit que l'espérance la soutînt, soit que le chagrin n'étouffât pas en elle tout autre sentiment, une heure avant de partir, elle passa dans un cabinet où elle avoit fait venir un amant obscur, dont elle prit congé. Ils étoient apparemment trop occupés l'un de l'autre, ou trop pressés pour songer à fermer les fenêtres, de sorte que

que de celles d'une maison voisine, quelques personnes furent témoins de ces tendres adieux. Elles n'en gardèrent pas le secret, et comme elles n'étoient pas assez près, pour distinguer exactement le rival favorisé de M. le duc, et qu'elles étoient fort éloignées d'en soupçonner le secrétaire du mari, on en fit honneur et des plaisanteries au p.... le seul homme qu'on sût avoir dîné avec elle ce jour là et qui me l'a conté.

La fermeté de madame de Prie ne se soutint pas long-tems. A peine étoit-elle à Courbe-épine, qu'elle apprit que sa place de dame du palais de la reine lui étoit ôtée et donnée à la marquise d'Alincourt. Elle vit clairement alors que c'étoit être chassée de la cour, à n'y jamais reparoître. Le désespoir la saisit, le chagrin la consumoit, sans qu'elle eût même la consolation de persuader au médecin qu'elle fit venir, et à Silva, médecin de M. le duc, dont elle recevoit des consultations, qu'elle fût réellement malade. Ils prétendoient toujours que ce n'étoit que des vapeurs ou des attaques de nerfs, maladie qui commençoit à être à la mode, qui a supplanté les vapeurs, et du nombre de celles dont les médecins cou-

vrent leur ignorance. Ils n'ont pas sans doute le pronostic des morts de désespoir; car ils avoient encore traité madame de Prie de malade imaginaire, le jour qu'elle mourut, à vingt-neuf ans, après avoir séché quinze mois dans son exil.

DU CARDINAL DE FLEURY.

L'évêque de Fréjus, ouvertement honoré de la confiance du roi, qu'il avoit toujours eue, auroit pu se faire nommer principal ministre; mais satisfait d'en avoir la puissance, il en fit supprimer le titre et les fonctions visibles, et vraisemblablement conseilla au roi de ne le jamais rétablir. Le cardinal Mazarin avoit, en mourant, donné le même conseil à Louis XIV. Le département de la guerre fut rendu à M. le Blanc; Pelletier des Forts eut le contrôle général des finances, et Bertelot de Montchene, frère de madame de Prie, et pour qui elle avoit fait créer une sixième place d'intendant des finances, fut obligé de s'en démettre. Toute l'administration de M. le duc fut changée, et ceux qui furent forcés de se retirer, furent censés avoir demandé leur

retraite. C'est toujours ainsi que sont annoncés dans les nouvelles publiques, les gens chassés de leurs places avec le plus d'éclat et souvent avec justice. Qui ne sait l'histoire que par les imprimés du tems, en conçoit à peine le squelette.

L'opération la plus intéressante pour le public, fut la suppression du cinquantième. L'évêque de Fréjus, sans changer le plan du gouvernement qu'il trouvoit établi, et qui auroit besoin d'une autre forme dans la partie des finances, établit dumoins une administration économique, qu'il suivit constamment dans tout le cours de sa vie, que dura son ministère. On peut lui reprocher trop de confiance dans les financiers. Il ne pouvoit ignorer que leur prétendu crédit n'est que celui qu'ils tirent eux-mêmes du roi, quand ils paroissent le lui prêter. Ils les soutint, faute de connoître les moyens de s'en passer, ou craignant peut-être d'entreprendre à son âge une réforme qu'il n'auroit pas le tems d'achever ou de consolider. Il y suppléa par l'ordre et l'économie, qui dans quelque gouvernement que ce soit, doivent être la base de toute administration. Ce qu'il y a de plus essentiel pour la

règle, il en donnoit l'exemple. Jamais ministre ne fut si désintéressé. Il ne voulut en bénéfices que ce qui étoit nécessaire, sans rien prendre sur l'état, pour entretenir une maison modeste et une table frugale. Aussi sa succession eût à peine été celle d'un médiocre bourgeois, et n'auroit pas suffi à la dixième partie de la dépense du tombeau que le roi lui a fait élever. Sa mort pourroit rappeler ces tems éloignés, où des citoyens, après avoir servi leur patrie, mouroient si pauvres, qu'elle étoit obligée de faire les frais de leurs funérailles. Les financiers pour qui il avoit trop de complaisance, n'auroient pourtant osé afficher le faste que nous avons vu depuis étalé par des échappés de la poussière des bureaux. Sous le ministre dont je parle, la perception étoit moins dure, et les payemens plus exacts. En peu d'années, il égala la dépense à la recette, améliorant celle-ci par l'économie seule.

Comme je ne veux que rendre justice, et non faire un éloge, je ne dissimulerai pas qu'on reproche avec raison à ce ministre d'avoir laissé tomber la marine. Son esprit d'économie le trompa sur cet article. Sa confiance en Walpool lui fit croire qu'il

pourroit entretenir avec les anglois une paix inaltérable, et en conséquence s'épargner la dépense d'une marine. Il devoit sentir que la continuité de la paix dépendoit du soin qu'il prenoit de la conserver, qu'elle tenoit à son caractère, et que des circonstances imprévues et forcées, pouvoient toujours allumer la guerre avec les anglois, nos ennemis naturels. Par une contrariété singulière, il craignoit d'entreprendre des réformes que son grand âge ne lui permettroit pas d'achever, et en d'autres occasions il agissoit comme s'il se fût cru immortel.

S'il a porté quelquefois trop loin l'économie, ceux qu'elle gênoit en murmuroient, et tâchoient de persuader qu'il ne voyoit pas les choses en grand, et mille sots qui ne voyent ni en grand ni en petit, répétoient le même propos. Mais le peuple et le bourgeois, c'est-à-dire, ce qu'il y a de plus nombreux, de plus utile dans l'état, et en fait la base et la force, avoient à se louer d'un ministre qui gouvernoit un royaume comme une famille. Quelque reproche qu'on puisse lui faire, il seroit à desirer pour l'état, qu'il n'eût que des suc-

cesseurs de son caractère, avec une autorité aussi absolue que la sienne. Ce qui enfin est décisif, on n'a pas regretté la régence, on a maudit le ministère de M. le duc, on voudroit ressusciter son successeur, et nous savons à quoi nous en tenir sur ce que nous avons vu depuis. J'en parlerai.

L'évêque de Fréjus s'est sans doute trop occupé de la constitution, qu'il pouvoit laisser à l'écart mourir avec les opposans. Mais il étoit presque contre nature, qu'un prélat assez satisfait de sa position, eût assez de hauteur pour ne pas ambitionner le cardinalat, et ne pas saisir le plus sûr moyen de l'obtenir. Il n'avoit pas pris le titre de principal ministre ; il voulut dumoins se procurer la décoration que ses prédécesseurs ecclésiastiques avoient eue dans sa place. On imagine bien qu'il ne trouva pas de difficulté. La première promotion de cardinaux qui devoit se faire, étoit celle des couronnes, et le roi donna sa nomination à l'évêque de Fréjus. Mais cette promotion n'étoit pas prochaine, et le prélat étoit pressé de jouir; il falloit donc le faire nommer hors de rang par anticipation. L'agrément de l'empereur et du roi d'Espagne

étant nécessaire, le roi, pour l'obtenir, leur déclara qu'il ne demandoit que d'anticiper de peu de tems la nomination de la France, qui se trouveroit remplie lors de la promotion des couronnes. Les deux princes qui n'y perdoient rien, donnèrent leur consentement, et vraisemblablement auroient permis au pape, de donner un chapeau *proprio motu* à un ministre puissant, sur la reconnoissance duquel ils s'acquerroient des droits. Mais l'évêque, à qui il importoit peu qu'il y eût en France un cardinal de plus, n'y prétendoit pas, et se contenta d'une distinction qui n'avoit rien de trop éclatant (1). Cela étoit d'ailleurs de son caractère. Il avoit refusé le cordon du Saint-Esprit et l'archevêché de Reims dans un tems où tout autre en auroit été ébloui.

Sans faste, avec un extérieur modeste, préférant le solide à l'ostentation du pouvoir, il en eut un plus absolu et moins contredit que Mazarin, avec ses intrigues, et Richelieu en coupant des têtes.

Un ministère de près de dix-sept années,

(1) Le cardinal de Fleury fut nommé le 11 septembre 1726, et la promotion des couronnes se fit en novembre 1727.

a été un heureux interrègne; ce qui l'a suivi n'a été qu'une anarchie, et le cardinal de Fleury me fournira moins d'événemens d'histoire dans l'intérieur de l'état, qu'un an de la régence. C'est que toute l'autorité fut constamment entre les mains du cardinal, et que toutes les volontés si souvent partagées entre différens ministres avec égalité de pouvoir, et dès-là si pernicieuses à l'état, se concentrèrent dans une seule. Tout marchoit sur la même ligne; qui que ce soit de raisonnable n'osa jamais rien tenter auprès du roi contre son ministre. La reine même en sentit les conséquences. Quelque mécontente qu'elle pût être de la disgrace du duc de Bourbon et du changement de ministère, elle ne chercha pas à influer dans le gouvernement, et se renferma dès-lors dans ses devoirs dont elle n'est sortie depuis dans aucune circonstance.

La conduite de la reine, l'obéissance des sous-ministres, et la soumission des courtisans, me rappellent l'extravagance de quelques jeunes étourdis de la cour qui s'avisèrent un jour de vouloir jouer un rôle. Le cardinal les avoit fait admettre aux amusemens du roi, et dans une sorte de familia-

rité. Ils la prirent naïvement pour de la confiance de la part de ce prince, et s'imaginèrent qu'ils pourroient se saisir du timon des affaires. Le cardinal en fut instruit, et vraisemblablement par le roi même. Sous Richelieu, qui savoit si bien faire un crime de la moindre atteinte à son autorité, et trouver des juges dont la race n'est jamais perdue, l'étourderie de ces jeunes-gens auroit pu avoir des suites fâcheuses. Le cardinal de Fleury, qui ne prenoit pas les choses si fort au tragique, en rit de pitié, les traita en enfans, envoya les uns mûrir quelque tems dans leurs terres, ou devenir sages auprès de leurs pères, et en méprisa assez quelques autres, pour les laisser à la cour en butte aux ridicules qu'on ne leur épargna pas. Il est inutile aujourd'hui de rechercher leurs noms : ils ne s'en sont fait depuis en aucun genre, et sont parfaitement oubliés. C'est ce qu'on appela alors, la *conjuration des marmousets*.

On pourroit d'avance caractériser l'administration du cardinal de Fleury, par une seule observation ; c'est qu'en détaillant un mois de son ministère, on auroit le tableau de plus de seize années. Il faut en excepter

la guerre de 1733 et celle de 1741; situations forcées, où il fut plutôt entraîné qu'il ne s'y porta.

Lorsqu'après avoir reçu la barette des mains du roi, il vint lui faire son remerciement, ce prince lui fit l'honneur de l'embrasser aux yeux de toute la cour, et témoigna autant de joie que le nouveau cardinal en pouvoit renfermer.

Chacun crut avoir part à la reconnoissance du cardinal de Fleury, et voulut en tirer parti. Le pape s'en servit pour reprendre sous œuvre sa constitution chancelante. Sinzindorf, grand chancelier de l'Empire, eut bientôt lieu de se savoir gré d'avoir été employé par l'empereur dans la négociation du chapeau, et le duc de Richelieu, notre ambassadeur à Vienne, d'avoir eu cette correspondance. Tous deux eurent besoin du cardinal dans une aventure qui leur étoit personnelle, et qui ne seroit pas digne de l'histoire, si elle ne contribuoit pas à faire connoître des hommes qui jouoient un rôle dans les affaires.

L'abbé de Sinzindorf, fils du grand chancelier, le comte de Vesterloo, capitaine des hallebardiers de l'empereur, et le duc de

Richelieu, étoient à Vienne en liaison de plaisirs. Un de ces imposteurs, qui vivent de la crédulité de certains esprits-forts, moins rares qu'on ne pense, qui croient à la magie et autres absurdités pareilles, persuada à nos trois seigneurs, que, par le moyen du diable, il feroit obtenir à chacun la chose qu'il désireroit le plus. On dit que le vœu du duc étoit la clef du cœur des princes ; car il se tenoit sûr de celui des femmes. Le rendez-vous pour l'évocation du diable, étoit dans une carrière, près de Vienne. Ils s'y rendirent la nuit. C'étoit l'été, et les conjurations furent si longues, que le jour commençoit à poindre, lorsque les ouvriers qui venoient à leur travail, entendirent des cris si perçans, qu'ils y coururent, et trouvèrent l'assemblée avec un homme vétu en arménien, noyé dans son sang, et rendant les derniers soupirs.

C'étoit apparemment le prétendu magicien, que ces messieurs, aussi barbares que dupes, et honteux de l'avoir été, venoient d'immoler à leur dépit. Les ouvriers, craignant d'être pris pour complices, s'enfuirent aussitôt, et allèrent faire la déclaration de ce qu'ils avoient vu. Les officiers de jus-

justes craintes au père et au fils. Une complicité de magie auroit été à Rome d'un plus grand scandale que les mœurs de Strickland et l'assassinat de l'arménien. Les crimes d'opinion, tout absurdes qu'ils peuvent être, l'emportent sur ceux qui blessent la morale et outragent la nature.

Le chancelier étouffa, autant qu'il le pût, cette affaire à Vienne, en écrivit au cardinal de Fleury, et le pria de le seconder dans cette circonstance, en soutenant le duc de Richelieu, et traitant de calomnie les bruits qui pourroient parvenir en France. Le cardinal, pour qui le chancelier venoit de s'employer au sujet du chapeau, et à qui le duc de Richelieu avoit persuadé qu'il l'avoit beaucoup servi, se prêta volontiers à ce qu'on désiroit.

Cependant tout n'étoit pas encore fait: il falloit sur-tout empêcher que l'affaire ne perçât à Rome trop défavorablement pour Sinzindorf. La seule présomption de crime de magie emporte excommunication. Le chancelier prit le parti d'envoyer au pape un mémoire, où l'aventure n'étoit présentée que sous l'apparence d'une imprudence de jeunes-gens, dont la calomnie pouvoit

abuser, mais pour laquelle cependant on demandoit une absolution *ad cautelam*. On obtient assez facilement à Rome une absolution, quand on y reconnoît le pouvoir de la donner, et qu'un ministre puissant la demande. Elle fut donnée en particulier à l'abbé de Sinzindorf et au duc de Richelieu. Peu de tems après, l'abbé obtint la pourpre, et pour dissiper tout soupçon, le duc fut compris dans la première promotion de chevaliers du Saint-Esprit, avec permission d'en porter les marques avant sa réception. A l'égard de Vesterloo, qui n'avoit point de père ministre, ni de crédit personnel, il fut le bouc émissaire de l'aventure, s'enfuit de Vienne, perdit son emploi, et revint en Flandre, sa patrie, vivre et mourir dans l'obscurité.

Le duc de Richelieu, après s'être tenu renfermé quelque tems dans son hôtel, muni de son absolution secrète, et décoré de son cordon, se montra dans Vienne plus brillant que jamais, et détruisit une partie des soupçons par l'assurance avec laquelle il les bravoit. Il ne tarda pourtant pas à prendre congé, parcourut l'Italie, sans cependant passer par Rome, où il ne se soucioit pas

de faire confirmer son absolution par le pape. Il osa encore moins approcher de Modène. Les familiarités qu'il y avoit eu entre la duchesse et lui, lorsqu'elle étoit mademoiselle de Valois, lui faisoient craindre de la part du mari, un accès et un coup de jalousie italienne. Il revint en France, et y fut très-bien reçu du cardinal, qui l'initia auprès du roi. Il en a toujours été assez bien accueilli, en a reçu des graces distinguées, sans avoir jamais joui d'une certaine confiance. Nous le verrons, chargé d'emplois importans, avoir de brillans succès, et ne conserver que le coup-d'œil d'un homme à la mode.

Le cardinal qui, pendant tout son ministère, n'a jamais cessé de travailler à conserver ou rétablir la paix dans le royaume, s'occupoit aussi du soin de l'entretenir chez toutes les autres puissances de l'Europe. Il savoit, et personne ne l'ignore, qu'elles n'entrent jamais en guerre les unes contre les autres, sans que la France y soit entraînée par quelque circonstance. Il s'appliqua donc, et parvint à concilier les intérêts de l'empereur, de l'Angleterre, de l'Espagne, et de leurs alliés. Le ressentiment de la cour de Madrid contre la France, sur le renvoi

de l'infante, attira particulièrement l'attention du cardinal. L'accouchement de la reine d'Espagne, fut l'occasion qu'on saisit pour entamer la réconciliation. Le roi écrivit aussitôt à son oncle sur la naissance de l'infant, une lettre de félicitation et d'amitié, dont Philippe fut si touché, qu'il déclara sur le champ que la réconciliation étoit faite. La reine n'étoit pas si aisée à ramener, et quoiqu'elle fût obligée de contraindre ses sentimens, il fallut que le comte de Rothembourg, chargé de porter à l'infant le cordon du Saint-Esprit, se soumît à des formalités qui auroient été humiliantes, si elles n'eussent pas été puériles, et uniquement destinées à appaiser la reine comme un enfant. Elle exigea que, dans une audience particulière que le roi et elle donneroient au comte de Rothembourg, il se mît à genoux en entrant, et les priant d'oublier les torts de notre précédent ministère. La reine, assise à côté du roi, et occupée d'un ouvrage de femme, ne leva pas les yeux sur l'ambassadeur, lorsqu'il entra, et ne parut pas seulement y faire attention; mais le roi le fit relever, et le présentant à la reine, la pria de ne plus considérer en France qu'un roi,

roi, son neveu, et l'union qui devoit être entre les deux couronnes.

Philippe V fut toujours si attaché à sa maison, que sa réconciliation fut sincère; la reine, paroissant par degrés oublier son ressentiment, en montra toujours assez, pour persuader combien on avoit à réparer avec elle, et tirer de la France les plus grands services pour les infans.

C'est ici le lieu de parler de l'altération qui parut dans l'esprit de Philippe. Quoique le public sût confusément la mélancolie où le roi étoit plongé, peu de personnes en connoissoient les accidens. Les entrées particulières, que la reine ne pouvoit pas toujours éviter d'accorder à nos ministres, comme ambassadeurs de famille, les mit à portée de rendre à notre cour compte de l'état du roi d'Espagne. D'ailleurs, ce prince vouloit quelquefois les voir dans des momens où la reine auroit voulu les écarter, et d'autres fois la reine étoit forcée de recourir à eux dans des circonstances où il lui devenoit nécessaire de tout avouer. Les dépêches du comte de Rothembourg et du marquis, depuis maréchal de Brancas, nos ambassa-

deurs, offrent le triste tableau de l'intérieur de la cour d'Espagne.

On a vu que Philippe, élevé dans un respect craintif devant le roi, et la soumission à l'égard d'un frère dont il pouvoit devenir le sujet, avoit contracté un caractère d'obéissance pour quiconque entreprendroit de le gouverner. La princesse des Ursins s'en étoit prévalue, et la reine, en la chassant, n'eut qu'à suivre un plan tracé. La solitude dans laquelle ce prince étoit continuellement retenu, le jeta dans une mélancolie et des vapeurs, qui alloient jusqu'à la folie. Sans aucune incommodité apparente, il étoit quelquefois six mois sans vouloir quitter le lit, se faire raser, couper les ongles, ni changer de linge; et lorsque sa chemise tomboit de pourriture, il n'en prenoit point que la reine n'eût portée, de peur, disoit-il, qu'on ne l'empoisonnât dans une autre. Il mangeoit, digéroit, dormoit bien, quoiqu'à des heures différentes. Celles de la messe, qui se disoit dans sa chambre, n'étoient pas plus réglées. Un jour, c'étoit le matin, le lendemain à sept heures du soir. L'hiver, sans feu, il faisoit ouvrir les fenêtres, et les faisoit fermer certains jours brû-

lans de l'été; au point qu'on geloit ou qu'on étouffoit dans sa chambre, sans qu'il en parût affecté. Il supportoit trois couvertures de flanelle dans les plus grandes chaleurs, rejetoit la plus légère dans le froid le plus vif, et se montroit d'une manière assez indécente. Tant qu'il gardoit le lit, il ne se confessoit point ; mais il marmottoit quelquefois des prières.

Quand il se levoit, il auroit pu marcher sans appui, si la douleur que les ongles allongés de ses pieds lui faisoit dans sa chaussure, ne l'en eût empêché. Avec ses ongles longs, tranchans et durs, il se déchiroit en dormant, et prétendoit ensuite qu'on avoit profité de son sommeil, pour le blesser, d'autres fois que des scorpions étoient autour de lui et le piquoient. Dans des momens il se croyoit mort, et demandoit pourquoi on ne l'enterroit pas. Il gardoit pendant plusieurs jours un morne silence, et sortoit souvent de cette tristesse par des fureurs, frappant, égratignant la reine, son confesseur, son médecin et ceux qui se trouvoient auprès de lui, se mordant les bras avec des cris effrayans. On lui demandoit ce qu'il sentoit. Rien, disoit-il, et un

moment après chantoit ou retomboit dans la rêverie. Il lui arrivoit de se lever brusquement dans la nuit, et vouloit sortir en chemise et nu-pieds. Le reine couroit pour le ramener, alors il la frappoit au point qu'elle étoit souvent meurtrie de coups.

Après avoir gardé le lit des mois entiers, dans la plus horrible malpropreté, il en passoit autant sans vouloir se coucher, dormant dans son fauteuil, de sorte que ses jambes toujours pendantes en devenoient enflées. Quoiqu'il fît peu d'exercice, son ordinaire étoit très-fort; il vouloit les alimens les plus substantiels, les viandes les plus solides; à dix heures du matin il prenoit un consommé, dînoit à midi, mangeoit pendant deux heures, s'endormoit ensuite pendant cinq ou six, sans quitter la table, mangeoit à son réveil six ou sept biscuits, et prenoit à onze heures un fort consommé.

Il changeoit et dérangeoit les fonctions de jour et de nuit; se couchant à dix heures du matin, dînant dans son lit, travaillant avec quelques ministres, et se relevant à cinq heures pour la messe. Il dormoit quelquefois douze ou quatorze heures, et le

lendemain ne s'assoupissoit que quelques minutes. Il se faisoit apporter sur son lit plusieurs breviaires, et faisoit réciter par la reine les pseaumes ou antiennes qu'il lui indiquoit, pris alternativement des uns et des autres. Au milieu de ces pratiques dévotes, il s'apperçut un jour que sa chienne étoit chaude, envoya chercher un chien, la fit couvrir devant une assemblée de 50 personnes, et s'étendit sur la génération en discours plus sales que savans. Dans d'autres occasions, sa dévotion ne l'empêchoit pas de tenir des propos très-gaillards. Je ne m'arrêterai pas davantage sur des alternatives de folie et de raison. Je supprime des détails aussi fatigans pour moi que les extraits des dépêches (1) le seroient pour les lecteurs, si jamais ceci paroissoit.

Il falloit que Philippe V fût du plus fort temperament, pour ne pas succomber à sa manière de vivre et aux remèdes qu'il imaginoit. Il prenoit une boête de thériaque à la fois pendant plusieurs jours de suite, disant que ses médecins étoient des coquins qui soutenoient qu'il n'étoit pas malade,

(1) Particulièrement de celles des 1, 8, 11 mars, avril 1728, 24 mai 1729, juillet 1730, &c.

quoiqu'il se sentît près de sa mort qui arriveroit bientôt.

Malgré ses égaremens, il conservoit pour les affaires le sens le plus droit et la mémoire la plus sûre. Il refusa un jour une affaire qu'on lui proposoit. Il y a un an, dit-il, que je l'ai rejettée. Ses vapeurs se dissipèrent apparemment dans la suite; car je ne trouve ces détails que dans les lettres du comte de Rotembourg et du marquis de Brancas, qui se succédèrent dans l'ambassade d'Espagne.

Je remarquerai encore que le tempérament violent de Philippe pour les femmes, s'étant fort affoibli, la reine fut privée d'une grande ressource pour le gouverner; et la nature ne la servant plus si bien, elle recourut, dit-on, à des remèdes excitans qui produisent rarement leur effet. Elle s'en servit inutilement un jour (1), pour inspirer des désirs, bien résolue de ne les pas satisfaire, qu'elle n'eût obtenu ce qu'elle vouloit. Il s'agissoit d'engager le roi à travailler avec Patino que ce prince avoit

(1) Le cardinal de Fleury, dans une de ses lettres du mois d'août 1740, prétendoit que Philippe V étoit alors absolument *nul*.

pris en aversion. Il battit très-rudement la reine à cette occasion, la traitant de malheureuse, qui, non contente d'avoir ruiné son royaume, vouloit attaquer son honneur et sa gloire. Pour se persuader sans doute qu'il avoit raison dans ses violences, après l'avoir battue, il l'obligea un jour de lui demander pardon. *Je veux*, disoit-il à ses domestiques, *qu'elle se défasse de ses quatre évangélistes*. Il appelloit ainsi Patino, le marquis Scoti, l'archevêque d'Amida, confesseur de la reine, et la cameriste Pellegrine. Le roi entroit en fureur à leur sujet. A ces emportemens succédoient souvent des propos aigres qui marquoient encore plus que des fureurs, un cœur ulcéré, une ame aliénée. On jugeoit au commerce intérieur du roi et de la reine, qu'elle n'avoit dû qu'au tempérament ardent de son mari, que la dévotion seule rendoit fidèle, un crédit soutenu depuis par la force de l'habitude. Philippe étoit dans cette sorte d'esclavage, dont on secoue la chaîne par dépit, sans pouvoir et même sans vouloir absolument la rompre.

Quoique Philippe aimât tous ses enfans,

il affectoit souvent de dire devant la reine, que Ferdinand, fils de sa première femme, étoit le meilleur de tous. Ce prince relevant de maladie, la reine lui marqua devant le roi, la plus grande joie de son rétablissement; et le roi, par un clin d'œil et un sourire amer, fit entendre à son fils qu'elle le trompoit. Elle est, disoit-il, d'une fausseté inouïe. Elle haïssoit en effet le prince Ferdinand, quoiqu'il lui témoignât la plus grande soumission; mais son tort étoit de vivre, et d'être destiné à régner sur les enfans du second lit et sur elle-même; ce qui étoit continuellement sur le point d'arriver. Depuis la mort de Louis premier, en faveur de qui Philippe avoit abdiqué, il conservoit le désir d'une nouvelle abdication, que la reine redoutoit. Il écrivit un jour (mai 1729) au président de Castille, d'assembler le conseil, d'y déclarer son abdication, et qu'on eût à reconnoître pour roi le prince des Asturies, Ferdinand. La reine qui en fut informée, se jetta aux pieds de son mari, et à force de larmes, l'engagea à consulter du moins le marquis de Brancas, alors notre ambassadeur. Le marquis l'exhorta au nom

du roi de France, à garder la couronne, et Philippe, sur qui ce nom de chef de sa maison étoit très-puissant, se laissa persuader, se fit rapporter le billet et le déchira. Le maréchal de Tessé avoit rendu le même service à la reine, après la mort de Louis premier, en engageant, au nom de la France, Philippe à reprendre la couronne. Son amour et même son respect pour la branche aînée de sa maison, étoient tels, qu'au plus fort de ses vapeurs, ayant appris la naissance du dauphin, il sortit à l'instant du lit où il étoit depuis plusieurs mois, se fit raser, décrasser, vétir magnifiquement, et fut de la plus grande gaieté.

Depuis l'orage que le marquis de Brancas avoit calmé, la reine ne laissoit au roi ni plume ni encre; et pour le distraire, elle lui fournissoit de petits pinceaux de papier roulé, et des lumignons de bougie, délayés dans de l'eau, au moyen de quoi il s'amusoit à dessiner. Mais si la reine l'empêchoit d'abdiquer, elle ne pouvoit lui en faire perdre le désir, et c'étoit un combat perpétuel.

Philippe, en voulant cesser de régner, et ne régnant pas en effet, n'en étoit pas

moins jaloux de son autorité. Comme tous les princes foibles qui, se trouvant incapables de l'exercer dans les choses importantes, s'imaginent en faire montre dans des bagatelles, Philippe disoit quelquefois qu'il étoit le maître, et le prouvoit par quelque puérilité. Par exemple, étant au port de Sainte Marie, dans sa galère, près de partir, il vit lever l'ancre, demanda pourquoi cela se faisoit sans son ordre, la fit rejetter, et relever une minute après.

Comme il sentoit qu'il n'avoit pas un ministre qui fût proprement de son choix, il leur marquoit souvent de l'humeur. S'il soupçonnoit, en signant les expéditions, qu'ils en affectionnoient quelqu'une préférablement à d'autres, il les méloit toutes avant de signer, ou mettoit dessous la liasse, celles qu'il trouvoit dessus, et les renvoyoit à un autre travail. Il brusquoit ceux, tels que Patino, en qui il voyoit des talens dont ils pouvoient abuser. Il traitoit beaucoup mieux les plus bornés, qu'il supposoit plus honnêtes gens. *C'est une bête*, en parlant de quelqu'un d'eux, *mais c'est un bon homme* : opinion assez commune, souvent très-fausse et fort utile aux sots.

La reine avoit de l'esprit naturel, mais sans la moindre culture, l'avoit souvent faux, et la passion l'égaroit encore. Cherchant toujours son intérêt personnel, elle s'y trompoit dans bien des occasions, et prenoit de fausses routes pour y parvenir. Elle avoit de l'ambition, sans élévation d'ame. Incapable d'affaires, faute de connoissances, les défiances et les soupçons faisoient toute sa prudence. Elle avoit la finesse et le manège des gens du peuple. Violente par caractère, elle se contenoit par intérêt. Employant l'artifice, où la candeur l'eût mieux servie, elle supposoit toujours qu'on vouloit la tromper, parce qu'elle en avoit le dessein. Elle aimoit les rapports, disposition dans un prince, qui remplit sa cour de délateurs. Jusqu'au moment de son mariage, elle avoit eu le cœur autrichien. Sa fortune dût naturellement la changer à cet égard; mais à sa haine contre la France, succéda une jalousie plus préjudiciable pour nous en Espagne, qu'une haine impuissante à Parme. Elle rechercha la France par nécessité, et auroit désiré dans l'union des deux cou-

ronnes, que tous les efforts fussent mutuels ou supérieurs de notre part, et les intérêts séparés.

HISTOIRE
DES CAUSES
DE LA GUERRE
DE 1756.

Comme je me suis moins proposé d'écrire une histoire en forme, que de laisser des mémoires aux historiens, je suspends pour quelque temps ceux que j'ai commencés, pour passer au plus grand, au plus malheureux et au plus humiliant événement de ce règne; je veux dire à la guerre allumée en 1755, par la piraterie des Anglois, et terminée cette année par la paix dont ils ont dicté les conditions.

Je ne veux pas laisser échapper de ma mémoire les connoissances que j'ai été à portée de me procurer. Je sais que si ces annales paroissent bientôt, elles doivent trop heurter l'opinion commune, pour obtenir d'abord la confiance qu'elles méritent. Certains personnages qui ont paru sur la scène, sont trop intéressés à me contredire, pour ne le pas faire avec d'autant plus de vivacité et de fiel, qu'ils rendront

intérieurement justice à la vérité des faits. Je suis encore plus sûr que lorsque le temps aura levé le voile qui couvre aujourd'hui tant d'intrigues, lorsque les pièces, les instrumens secrets seront devenus sans conséquence, la postérité verra que je n'aurai fait qu'anticiper son jugement. Combien d'opinions admises comme vraies par une génération, et dont la fausseté se trouve démontrée par la génération suivante!

La reine de Hongrie, humiliée de n'avoir pu faire la paix avec le roi de Prusse, qu'en lui abandonnant la Silésie, en conserva le plus vif ressentiment, et ne regarda la paix que comme une trève dont elle comptoit bien se servir, pour chercher les moyens de reprendre les armes avec plus d'avantage.

Elle cessa dès ce moment de regarder ou de traiter la France comme sa rivale. Une politique flexible lui fit rechercher l'alliance de cette couronne. Blondel étoit alors chargé des affaires de France à Vienne. La reine lui tint d'abord quelques propos vagues sur la différence qu'il y avoit entre la situation actuelle des maisons de France et d'Autriche, et celle qui, 200 ans aupara-

vant, les avoit armées l'une contre l'autre. Elle ajoutoit que l'équilibre étoit aujourd'hui si parfait entr'elles, qu'elles ne devoient plus prétendre à le rompre, et que leur union assureroit la tranquillité de l'Europe, ou que si quelque puissance du second ordre tentoit de la troubler, les deux cours principales seroient en droit et en état de la réduire.

Blondel, flatté d'être le négociateur d'un tel plan, s'empresse d'en instruire le marquis de Puisieux, ministre des affaires étrangères, qui ne jugea pas à propos d'en parler au roi, et défendit à Blondel de suivre ce projet. La reine voyant notre ministre contraire à ses desseins, en suspendit la poursuite, mais ne les abandonna pas; et lorsque le marquis d'Hautefort vint à Vienne en qualité de notre ambassadeur, elle s'expliqua plus ouvertement avec lui, qu'elle n'avoit fait avec Blondel, dans l'espérance qu'un homme de condition auroit plus de poids qu'un simple agent auprès de nos ministres. Outre les raisons politiques qui pouvoient toucher les deux cours, elle ne dissimula pas son ressentiment contre le roi de Prusse. J'ai sacrifié, dit-elle, mes

y déroger, et qu'il falloit attendre un tems plus favorable.

Dès ce moment, le comte de Kaunits cessa d'insister, étala beaucoup de faste extérieur, s'en dédommagea par une grande économie domestique, et se borna à vivre habituellement dans la classe opulente de la finance où je l'ai fort connu.

Le terme de son ambassade étant arrivé, il retourna à Vienne, et fut remplacé par le comte de Staremberg muni des mêmes instructions, chargé d'en suivre le plan et d'épier les circonstances. Elles ne tardèrent pas à se présenter. Une escadre Angloise, sans déclaration de guerre, sans même avoir annoncé le moindre mécontentement contre la France, attaqua et prit, au mois de juin 1755 deux de nos vaisseaux, l'Alcide et le Lys.

Nous avions alors pour ambassadeur à Londres le maréchal de Mirepoix, homme plein d'honneur et de courage, un vrai chevalier de guerre et de tournois des tems de François Ier, mais d'un esprit borné; il demanda justice au ministre Anglois de l'acte d'hostilité qui venoit d'arriver. Le caractère franc de cet ambassadeur ne servit qu'à fa-

voriser l'artifice et la duplicité de ceux avec qui il traitoit. Le roi Georges ne craignit pas de dégrader la majesté, en partageant les manœuvres de ses ministres et autorisant leurs réponses. Ils protestèrent du desir qu'ils avoient d'entretenir la paix, ne comprenant pas, dirent-ils, les motifs de cette aventure ; ils alléguèrent que les contestations que nous avions avec eux sur les limites du Canada pouvoient avoir eu des suites en Amérique, qui avoient occasionné le combat dont il s'agissoit ; mais qu'ils attendoient des éclaircissemens qui sans doute affermiroient la paix. Le maréchal plein de franchise, ne douta pas de celle des ministres, et encore moins de la droiture d'un roi. Il se rendit caution auprès de notre gouvernement qui se laissa presqu'aussi facilement abuser.

Il étoit pourtant fort facile de pénétrer les desseins de l'Angleterre. Nous n'ignorons pas combien cette puissance, notre ennemie naturelle, dont toute la prospérité se fonde sur le commerce, étoit jalouse du nôtre qui balançoit le sien depuis long-tems. Son plan suivi étoit de détruire notre marine, et de s'attribuer privativement l'em-

pire de la mer. Il n'est pas bien décidé si les premières infractions à la paix en Amérique sont venues de la part des Anglois ou des François ; mais il est très certain que les Anglois désiroient la guerre, et que pour la faire avec avantage, ils étoient déterminés à la commencer par des hostilités imprévues et multipliées, qui diminuant nos forces, augmentassent les leurs, et leur assurassent déjà la supériorité, avant que nous nous missions en état de défense. En effet, pendant qu'on se bornoit en France à demander justice aux Anglois, ceux-ci laissant leur ministère amuser le nôtre par des réponses obscures, se saisissoient de tous les vaisseaux François qu'ils rencontroient à la mer. Cette piraterie dura six mois avant que nous usassions de représailles. Le maréchal de Mirepoix, dupe jusqu'à l'imbécillité, répondoit toujours des dispositions pacifiques du roi d'Angleterre, et notre ministère, aussi aveugle que le maréchal, attendoit humblement justice. On vouloit, disoit-on, que l'Europe témoin de notre modération s'indignât contre l'Angleterre, et applaudît à la justice de notre cause. Ces sentimens pouvoient être méritoires devant Dieu; mais

si une vengeance heureuse ne les justifie pas bientôt, un état se trouve dégradé aux yeux des nations qui n'applaudissent jamais qu'aux vainqueurs. La paix humiliante qui vient de terminer une guerre honteuse, a donné atteinte à notre considération en Europe, où la France a peut-être perdu de son rang. Les Anglois nous avoient déjà pris dix mille matelots, avant que nous songeassions à les combattre; et comme la misère ou la violence en fit employer la plûpart sur leurs vaisseaux, leurs forces augmentèrent en raison doublée de nos pertes. Telle fut la première et la principale source de nos disgraces. Sans rejetter la négociation, si nous n'eussions traité qu'en prenant les armes au premier signal d'hostilité, les malheurs de la guerre se partageant sur les deux nations, il y auroit eu plus d'égalité dans la discussion des droits ou des prétentions.

Il est presqu'impossible qu'une guerre s'allume entre deux grands états, sans que les autres y prennent part. Il étoit d'ailleurs visible que les Anglois, pour nous obliger à faire une diversion dans nos forces, chercheroient à nous susciter une guerre de

terre de la part de leurs alliés. Nous avions alors avec le roi de Prusse une alliance qui devoit subsister encore un an, (jusqu'au mois de juin 1756), sauf à la renouveller. Le baron de Knipausen, son ministre en France, offrit aussitôt le secours de son maître. Il prétendoit que les Anglois s'étoient déjà assurés de la reine de Hongrie, mais que nous pouvions déconcerter leurs mesures, et que si la France vouloit attaquer les pays-bas, le roi de Prusse entreroit en Bohème avec 100,000 hommes. D'un autre côté, Staremberg saisit l'occasion d'offrir l'alliance avec la reine; cette offre dissipoit les soupçons qu'on vouloit nous donner contre la cour de Vienne, et sembloit assurer la paix dans le continent.

Notre conseil, dont les principaux membres avoient leur intérêt particulier, fut très partagé. D'Argenson, ministre de la guerre, la désiroit ardemment, et vouloit qu'on acceptât la proposition du roi de Prusse. Machault, ministre de la marine, soutenoit qu'on devoit se renfermer dans la guerre de mer; que l'état de nos finances ne suffiroit pas en même tems aux dépenses qu'exigeroient la terre et la mer;

que jusqu'ici les Anglois étoient nos seuls ennemis ; que si l'on cédoit aux sollicitations du roi de Prusse, la reine de Hongrie se déclareroit pour l'Angleterre ; que si l'on s'engageoit au contraire dans une alliance avec elle, le roi de Prusse la regarderoit comme une infraction au traité qui l'unissoit à nous ; qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre que d'entretenir notre union avec la Prusse, de lier avec la reine une négociation qui préviendroit ou dumoins retarderoit sa jonction avec l'Angleterre, et nous donneroit le tems de porter tous nos efforts contre notre véritable ennemi. Le comte d'Argenson objectoit que tous nos ménagemens n'éviteroient pas une guerre dans le continent ; que nous devions donc la commencer avec avantage, agir sur le plan du roi de Prusse, déconcerter la lenteur Autrichienne, et mettre la reine hors d'état d'être utile aux Anglois.

Quelques fussent les raisons d'état du comte d'Argenson, son intérêt personnel étoit d'engager la guerre de terre, qui occupant tout ce qui habite ou suit la cour, feroit prévaloir son département sur celui de Machault, son rival de crédit.

L'attention qu'on donne à la marine a toujours été subordonnée aux faveurs qu'on accorde à une armée de terre. Si la capitale étoit un port de mer, la marine prévaudroit; tant le moral et le politique dépendent des circonstances locales et physiques ! Puisieux, St.-Severin et le maréchal de Noailles se rangèrent à l'avis de Machault. Rouillé et l'abbé, comte de Bernis, adoptèrent celui de d'Argenson. Le comte de Bernis n'étoit pas encore du conseil; mais tout lui étoit communiqué par madame de Pompadour et par les ministres témoins de la faveur dont il jouissoit auprès d'elle. Il arrivoit de l'ambassade de Venise; l'on voyoit assez qu'il n'y retourneroit pas, et qu'il joueroit bientôt à la cour le plus grand rôle. Ce fut lui, qui, penchant pour les offres du roi de Prusse, proposa que, si on ne les acceptoit pas, on envoyât dumoins auprès de lui un homme considérable, qui fût du goût de ce prince, pût le ménager et pénétrer ses desseins. Il fit tomber le choix sur le duc de Nivernois, et l'on n'en pouvoit pas faire un meilleur; mais on ne le fit partir qu'au mois de Décembre (1755). Ce retard, involontaire de sa part, nuisit à

sa négociation. Les talens les plus rares étoient d'ailleurs assez inutiles auprès d'un prince qui, en distinguant le mérite, discernoit encore mieux ses propres intérêts; et le duc de Nivernois n'arriva à Berlin que pour être témoin de la signature du traité entre l'Angleterre et la Prusse, au mois de Janvier 1756. On s'étoit borné, en se fixant à la guerre de mer, à remercier amiablement le roi de Prusse de ses offres, sans accepter celles de la reine de Hongrie. Ce prince, ne doutant pas que les événemens n'allumassent la guerre dans le continent, craignit d'en être la victime. Il n'ignoroit pas les démarches de l'impératrice pour se lier avec la France et changer l'ancien système. Si elle y parvenoit, ce ne pouvoit être que pour tourner ensuite ses armes contre lui, et recouvrer la Silésie. Quand la reine ne seroit restée que dans la neutralité contre la France et l'Angleterre, elle auroit encore été en état d'attaquer avec supériorité un prince peu affermi dans la Silésie, très mal avec le roi d'Angleterre, et en faveur duquel la France ne feroit point de diversion. Les Russes, que les Anglois faisoient venir, augmentoient son inquiétude, et il

pouvoit raisonnablement craindre de se voir écraser entre tant de puissances.

On ne peut donc le blâmer d'avoir cherché sa sûreté dans une alliance avec le roi d'Angleterre. Il la signa pendant qu'on agitoit dans notre conseil si l'on accepteroit ou refuseroit ses offres. Il ne lui étoit pas difficile d'être informé de nos débats. Les maîtresses, les amis, les clients de nos ministres étoient initiés, suivant notre usage, dans tous les secrets des délibérations; et les soupers brillans de Compiégne où la cour étoit, furent pendant tout le voyage les comités où les matières politiques, traitées à la Françoise, parmi les jolies femmes, les intrigues galantes et les saillies, se préparoient pour le conseil. Pendant que le roi de Prusse s'arrangeoit avec l'Angleterre, Knipausen son ministre, pour en écarter les soupçons et pour justifier son maître après la conclusion, affectoit de répandre les propositions qu'il avoit faites secretement à notre ministère. Cette indiscrétion étoit trop forte pour n'être pas suspecte, et dès ce moment, le comte de Bernis ne douta plus de l'intelligence du roi de Prusse avec l'Anglois. Il en avertit inutilement

les autres ministres. Ils n'étoient pas encore bien persuadés que les Anglois voulussent sérieusement la guerre, et se reposoient tranquillement de l'affaire d'état la plus importante sur une négociation de banquiers qui la traitoient comme un simple mal-entendu et une tracasserie de commerçans.

Il ne fut pas possible de s'aveugler sur les desseins de l'Angleterre après l'ouverture du parlement ; la harangue du roi fut une déclaration de guerre et un manifeste. Le comte de Bernis, dont les soupçons étoient justifiés par l'événement, prit dès ce moment plus d'autorité dans les comités. Il proposa donc de faire au roi d'Angleterre une réquisition sur la restitution de nos vaisseaux, d'exiger une réponse prompte et précise, et sur son refus, de rompre à l'instant toute négociation, et d'attaquer Minorque.

Staremberg n'oubliant rien pour nous engager dans une alliance avec l'impératrice, nous avoit souvent avertis de celle que le roi de Prusse négocioit avec l'Angleterre, par le duc de Brunswic. On commença à écouter plus favorablement ce qui partoit

de la cour de Vienne. L'impératrice avoit eu dessein de s'adresser au prince de Conti, qui ayant alors un travail réglé avec le roi, sembloit avoir un crédit indépendant de madame de Pompadour. Il étoit d'ailleurs en liaison avec madame de Coislin qui cherchoit à supplanter la favorite. Le goût du roi pour madame de Pompadour étoit usé : elle avoit été obligée de recourir à des fêtes, des ballets, des comédies dont elle étoit la principale actrice. Ces amusemens qui n'avoient jamais beaucoup flatté ce prince, étoient épuisés ; l'ennui prévaloit toujours. Les agaceries de madame de Coislin tirèrent le roi de cette langueur ; elle auroit pu réussir : mais au lieu d'amener son amant par dégrés à un hommage d'éclat qui eût fait éloigner sa rivale, au lieu de fortifier les desirs en les irritant, elle y céda si vîte, qu'elle les éteignit ; elle se livra comme une fille, et fut prise et quittée de même. Elle ne laissa pas de donner beaucoup d'humeur et de chagrin à madame de Pompadour, qui comprit que ce qu'une rivale mal-habile n'avoit pas fait, seroit exécuté par une autre ; elle conclut qu'elle ne se soutiendroit pas long-tems comme maî-

tresse, et résolut de se faire ministre. Elle y est parvenue ; les affaires lui ont procuré une consistance moins fragile, et les galanteries de passage que le roi a eues n'ont fait qu'assurer à madame de Pompadour l'état d'amie nécessaire.

Elle n'en étoit pas encore au point où nous la voyons depuis bien des années ; mais elle y tendoit. Le hazard, les circonstances l'y ont portée, sans projet formé ni plan suivi. Le comte de Kaunits, informé du tableau de notre cour qui n'exige jamais que des yeux et non de la pénétration, jugea que madame de Pompadour, toute chancelante qu'elle paroissoit, étoit encore la voie la plus sûre pour déterminer le roi, et en l'engageant dans les affaires, il la rendit ce qu'il désiroit qu'elle fût, et ce qu'elle n'auroit encore osé prétendre, maîtresse de la France.

L'impératrice sentoit de la répugnance à lier une correspondance qui choquoit également sa dignité, sa morale et la hauteur Autrichienne ; mais le comte de Kaunits dissipa ces préjugés par le grand principe de l'intérêt si puissant sur les princes. Il en obtint un billet flatteur pour madame de

Pompadour à qui le comte de Staremberg s'empressa de le rendre.

Madame de Pompadour fut si enchantée de se voir rechercher directement par l'impératrice, qu'elle la regarda sinon comme son égale, dumoins comme une amie dont elle résolut de servir les projets à quelque prix que ce fût. Elle connoissoit trop l'opposition du ministère pour y recourir. Le comte de Bernis qui lui devoit les commencemens de sa fortune, et dont cette affaire pouvoit achever l'élévation, lui parut le seul homme qu'elle pût consulter et prendre pour guide; mais elle éprouva de sa part, plus de contrariété que de tout autre. Aux raisons politiques, il joignit l'intérêt de l'amitié. Il lui fit observer qu'il ne s'agissoit pas ici de ces traités qui ne roulent que sur de légers objets, mais du renversement total d'un système qui subsistoit depuis Philippe II et faisoit la base de toute la politique; combien il étoit dangereux de choquer l'opinion publique, ne fût-elle qu'un préjugé; qu'une alliance entre les deux premières puissances de l'Europe, annonceroit la servitude des autres; que dès cet instant, le roi deviendroit suspect au corps germa-

nique, qui l'avoit jusqu'ici regardé comme protecteur de sa liberté. Sur quel titre se porteroit-il désormais pour garant du traité de Westphalie? L'impératrice n'avoit d'autre objet que d'attaquer en sûreté le roi de Prusse, de nous engager nous-mêmes dans sa querelle, et de nous faire supporter les frais de la guerre, qui ne sont jamais fournis que par la France et l'Angleterre. Le roi se verroit donc forcé à une guerre de terre qu'il vouloit éviter. Si le succès en étoit malheureux, quels reproches n'auroit-elle pas à se faire comme françoise, et à essuyer du roi? Le comte de Bernis finit par l'exhorter à continuer de plaire à son amant, à l'amuser, à ne lui point montrer d'humeur, et surtout à éviter les affaires qui pouvoient la perdre en la rendant odieuse à la Nation.

Madame de Pompadour ne parut pas mécontente du comte de Bernis; mais elle n'abandonna pas son idée, et résolut de hasarder une tentative auprès du roi, sauf à ne pas insister si elle sentoit trop de résistance; elle n'en trouva point. Ce prince, prévenu d'estime pour la reine de Hongrie à qui nous avons fait une guerre assez in-

juste, n'avoit pas les mêmes sentimens pour le roi de Prusse hérétique, bel-esprit et avantageux. Le roi étoit blessé de quelques plaisanteries qui lui étoient revenues de Berlin, encore plus révolté de l'irréligion que le roi de Prusse professoit pour le moins avec indiscrétion, et peut-être jaloux de la gloire qu'un petit souverain s'étoit acquise. Il y avoit long-tems que le roi desiroit une alliance catholique qui pût balancer le parti protestant, déjà supérieur en Europe. Il comptoit que la réunion de la France et de la maison d'Autriche contiendroit toutes les autres puissances, écarteroit à jamais la guerre, et feroit perdre à l'Angleterre son allié naturel. Cependant le roi, avant que de se déterminer, proposa à madame de Pompadour, de charger le comte de Bernis d'en conférer avec Staremberg. Madame de Pompadour connoissant les dispositions du comte de Bernis, et ne voulant pas l'exposer à contredire un système du goût du roi et qu'elle desiroit ardemment, représenta que le comte de Bernis, n'étant pas ministre, conviendroit moins que tout autre membre du conseil; mais le roi persistant, elle eut soin de lui

faire remarquer, et de le prier de se souvenir qu'elle ne l'avoit pas proposé, et que le choix venoit uniquement de sa majesté.

Le lendemain (22 Septembre 1755), madame de Pompadour, les comte de Bernis et de Staremberg, se rendirent à Babiole, petite maison au-dessous de Bellevue.

On ne peut pas mettre plus de franchise que le comte de Staremberg en mit dès la première conférence. L'impératrice jugea qu'il étoit de la dignité des deux premières couronnes de l'Europe, de traiter sans le moindre détour. Toutes les vues, les prétentions, les propositions de la cour de Vienne furent exposées, et elles étoient telles qu'il étoit difficile de ne pas en être touché. On les verra bientôt; mais ce nouveau système étoit d'une si grande importance, que le comte de Bernis demanda pour la décision le concours du conseil; et dans tout le cours de cette affaire, il eut la précaution de faire signer par le roi tous les ordres qu'il en reçut.

Pour rédiger le plan qui doit être présenté au conseil et ne le pas laisser pénétrer d'avance, les comtes de Bernis et de Staremberg

remberg eurent quelques entrevues dans un logement que j'avois au Luxembourg et que je n'occupois pas, où ils se rendoient, l'un par la rue de Tournon, et l'autre par la rue d'Enfer.

Le plan proposé par l'impératrice étoit si séduisant, que le roi ne doutoit presque pas de l'approbation du conseil. Cependant quelques intérêts personnels pouvoient faire naître des discussions incommodes. Puisieux et St.-Severin seroient blessés d'un plan qui étoit la rectification de leur traité d'Aix-la-Chapelle. Le comte d'Argenson seroit peu favorable à un ouvrage affectionné par madame de Pompadour. Pour obvier à ces contradictions, le roi voulut que l'affaire, au lieu d'être rapportée en plein conseil, le fût dans un comité composé de Machault, Rouillé, Séchelles et du comte Saint-Florentin. C'étoit d'ailleurs le moyen d'admettre dans les conférences, le comte de Bernis qui n'entroit pas au conseil. Le premier comité se tint le 20 Octobre 1755, et l'on y fit l'exposé d'un plan qui sembloit détruire tout germe de guerre entre la France et la maison d'Autriche. L'infant passoit d'Italie dans les Pays-Bas. L'impé-

ratrice abandonnoit à jamais l'Angleterre, et les ports que la maison de France acquéroit à la porte de la Hollande, empêchoient cette république d'oser se déclarer contre nous en faveur des Anglois. Mons nous étoit cédé, et Luxembourg rasé. La couronne de Pologne étoit rendue héréditaire, en conservant toujours la liberté de la république pour ménager la Porte. La Suède gagnoit la Poméranie. L'arrangement du nord et du sud de l'Europe, faisoit partie du plan général, et le poids des puissances contractantes sembloit en assurer l'exécution. Les avantages qu'on nous offroit, étoient si frappans, qu'on ne pouvoit être arrêté que par le respect des anciens principes. Est-il sage, dirent quelques-uns, de renoncer à un système établi depuis près de deux siècles, suivi par Henri IV, Richelieu, Mazarin, d'Avaux, Servien, et devenu un axiôme de politique nationale? D'ailleurs, comment deux cours si long-tems opposées et toujours rivales seront-elles constantes dans leur alliance? La France peut-elle compter sur la fidélité de la cour de Vienne, après l'avoir rendue plus puissante? La France va s'aliéner tous les princes de

l'Empire qu'elle soumet à la maison d'Autriche. Elle perd le parti protestant et le donne à l'Angleterre. Après avoir maintenu la liberté de Pologne, on l'expose au démembrement ou à l'asservissement de la part de la Russie, ou de la cour de Vienne qui voudroit donner une couronne à l'un des archiducs. Dès cet instant, nous perdons la confiance et l'amitié de la Porte, si jalouse de la liberté polonoise.

On répondoit à ces objections, que lors de la naissance de l'ancien système, la maison d'Autriche possédoit la couronne impériale, celles d'Espagne et de Naples, une partie des états du roi de Sardaigne, et la servie pour barriere contre le turc. Elle n'a plus aujourd'hui que l'Empire. Par le système proposé, la cour de Vienne ne s'aggrandit pas relativement à la maison de France qui gagne les Pays-Bas et devient relativement plus puissante, surtout contre les Anglois, par les places maritimes de Flandres. Les deux puissances contractantes se lient directement par les sermens et l'honneur; mais de plus, leurs arrangemens respectifs, leurs avantages réciproques sont si sensibles, que l'intérêt, la première loi des

princes, devient encore le garant de l'honneur. Le traité de Westphalie restant inaltérable, les protestans sont rassurés. L'union de la Suède, pour la garantie, est une nouvelle sûreté, et le Danemarck offre d'entrer dans l'union. La liberté des Polonois fait une des bases du traité. La Russie devenue notre alliée, entreprendra moins sur la Pologne. Notre alliance avec la Russie ne nous oblige de lui fournir aucun secours contre le turc, ce qui assure la neutralité de la Porte entre les François et les Anglois. D'ailleurs, il étoit impossible que la guerre de mer n'excitât bientôt celle de terre; les Anglois armeroient infailliblement contre nous l'impératrice. Il ne nous restoit donc que le choix de l'ennemi. Devions-nous préférer pour allié le roi de Prusse à l'impératrice qui nous faisoit les plus grands avantages?

Les différentes alliances que le nouveau système exigeoit, étoient si compliquées, qu'une défection pouvoit faire tout crouler; mais c'est l'inconvénient de toutes les guerres de ligue, et toutes les puissances étoient intéressées dans celle-ci. L'impératrice renonçoit à jamais à l'Angleterre; le succès de la guerre paroissoit infaillible, et n'a

manqué en effet que par les généraux.

Quoiqu'on parût répondre à toutes les objections, le comité resta dans une telle indécision qu'on se borna à répondre, qu'avant de se déterminer, on vouloit observer les démarches de l'Angleterre et de la Prusse. L'impératrice assez mécontente, nous fit demander de proposer nous-même un plan, puisque le sien n'étoit pas accepté. Le comte de Bernis proposa alors entre les deux cours, un traité d'union et de garantie de leurs états respectifs en Europe, ceux du roi de Prusse y étant compris, l'Angleterre seule exceptée, à cause des hostilités, et qu'à cet égard l'impératrice garderoit la neutralité. Tout le comité approuva le projet.

La cour de Vienne fit les plus grandes difficultés sur la garantie des états de Prusse. Le roi même, porté à une alliance plus étroite, craignit que la négociation ne fût rompue, et en témoigna quelque chagrin. Mais enfin, l'impératrice jugea que le traité d'union la mettroit dumoins à couvert des hostilités de la France, et que celles du roi de Prusse pourroient bientôt faire naître la guerre.

Le traité alloit être signé, lorsqu'on reçut la nouvelle de celui qui venoit de l'être à Londres, le 16 Janvier 1756, entre l'Angleterre et la Prusse. La cour de Vienne déclara aussitôt que dans ces circonstances, on ne pouvoit pas, sans lui inspirer une défiance très-fondée, persister dans la garantie des états du roi de Prusse. Elle vouloit dumoins une convention de neutralité qui mît les Pays-Bas à couvert. Le comte de Bernis trouvoit la demande juste; Machault ne rougit pas de s'y opposer, d'autant plus, dit-il, que si nous avions de mauvais succès contre l'Angleterre, nous pourrons nous en dédommager sur les Pays-Bas. Ce qu'il y eut de plus singulier, c'est qu'un avis si deshonorant pour le roi, parut le trait d'une haute politique à plusieurs membres du comité, qui d'abord vouloient qu'on agît offensivement contre le roi de Prusse.

Sur les plaintes que le duc de Nivernois fit à ce prince de son traité avec l'Angleterre, il répondit que cela n'avoit rien de contraire à celui qu'il avoit avec la France, qu'il étoit même prêt à le renouveller, et qu'il ne trouveroit pas mauvais qu'elle en fît de son côté avec la cour de Vienne. Le

duc de Nivernois eut ordre de revenir ; et le marquis de Vallory alla le remplacer, sans autres instructions que de veiller sur la conduite d'un prince que nous devions déjà regarder comme notre ennemi, mais avec qui nous n'avions point encore de guerre ouverte. D'un autre côté, le duc de Duras, à la première nouvelle des hostilités des Anglois et sans mission de notre cour, tâcha d'engager celle de Madrid, où il étoit ambassadeur, à se déclarer contre l'Angleterre. Sa proposition fut fort mal reçue, et dans la crainte qu'il ne nous engageât légèrement dans quelques fausses démarches, il eut ordre de revenir. Le comte de Bernis fut destiné à lui succéder. La suite des événemens le fit bientôt après nommer pour aller à Vienne ; mais comme il étoit encore plus nécessaire à conduire ici les différentes branches de la négociation, qui prenoit à chaque instant plus d'activité, il ne partit point. Le comte d'Aubeterre alla de Vienne relever le duc de Duras à Madrid, et le marquis de Stainville, aujourd'hui duc de Choiseuil, se rendit à Vienne.

Le roi de Prusse n'eut pas plutôt ratifié le traité de Londres, que l'impératrice en

exigea un de nous pour la neutralité des Pays-Bas, et défensif en cas d'hostilités du roi de Prusse. Le comte de Bernis, que le roi chargea de le rédiger, ne voulant rien prendre sur lui dans une affaire de cette importance, demanda la réunion de tout le conseil en comité.

Le roi, piqué du procédé du roi de Prusse, et madame de Pompadour excitée et flattée par l'impératrice, desiroient que le traité fût offensif. Le comte de Bernis fut presque le seul qui s'y opposa. Il sentoit que pour peu que la guerre s'engageât, tout le fardeau en retomberoit sur nous, que nous n'avions point de généraux en qui l'armée eût de confiance, et que nos finances étoient en fort mauvais état. Il représenta qu'on seroit toujours à tems de prendre des mesures offensives; qu'il étoit dangereux de s'engager avec la cour de Vienne plus qu'elle ne l'exigeoit elle-même. Il parvint enfin à suspendre le ressentiment du roi, à tempérer l'engouement de madame de Pompadour pour l'impératrice, à résister à l'ardeur que tous les militaires avoient pour la guerre. Le traité fut donc fait, tel qu'il est imprimé. (V. le traité).

Le comte de Bernis exigeoit que le traité fût secret, persuadé que le roi de Prusse bien armé, et ne doutant pas que l'offensif ne suivît bientôt le défensif, se prévaudroit de sa situation pour attaquer la reine d'Hongrie. Il demandoit de plus et comme un préalable nécessaire, qu'on mît le roi de Pologne, électeur de Saxe, en état de défense contre le roi de Prusse. Tout le conseil se récria que ce secret n'étoit pas de la dignité du roi, que le roi de Prusse consterné n'oseroit jamais prendre les armes, et que les précautions pour la défense de la Saxe seroient d'une dépense fort inutile. Le comte d'Argenson fut le seul qui approuva l'avis du comte de Bernis de ne pas négliger la Saxe, parce que c'étoit faire agir des troupes, ce qui est toujours du goût d'un ministre de la guerre ; mais il n'appuya point la proposition du secret, parce que la publicité pouvoit engager l'affaire. Aussitôt que le traité fut connu, l'applaudissement fut général. Ce fut une espèce d'ivresse qui augmenta encore par le chagrin que les Anglois en montrèrent. Chacun s'imagina que l'union des deux premières puissances tiendroit toute l'Europe en respect. On proposa

même dans l'académie, de donner pour sujet du prix de vers, le traité entre les deux cours; et je ne pus l'empêcher d'être admis, qu'en représentant, qu'il falloit dumoins avant que de se décider, consulter le ministère sur un sujet qui tenoit à la politique. Cela en fit choisir un autre. Depuis les ministres jusqu'aux derniers sous-ordres, tous vouloient avoir concouru au traité. Rouillé qui n'avoit été qu'assistant, proposa naïvement de nommer le traité, *traité de Joui*, du nom de a maison de campagne, où les préliminaires avoient été arrêtés; c'étoit toute la part qu'il y avoit eue. On rit de sa prétention et on le rappella à lui même. Il prétendit encore qu'on ne devoit pas moins que de faire duc le petit Beuvron son gendre. Le roi ne fut pas de son avis, et Rouillé fut obligé de se contenter de 16000 livres de pension dans sa famille.

Je sais que les idées ont bien changé depuis; mais on oublie les époques. Sans vouloir prononcer sur le traité en lui-même, je rapporte les faits, et j'avance que, jusqu'à la bataille de Rosbac, le traité soutint sa faveur. Voyons, maintenant, comment et

pourquoi les choses changèrent si fort de face.

Tout parut d'abord nous réussir. Le maréchal de Richelieu s'empare de Minorque; la Galissonnière bat et disperse la flotte angloise, commandée par l'amiral Bing. On a prétendu que l'attaque du fort St.-Philippe, à Mahon, étoit une entreprise folle. Il est vrai qu'on ne s'y fût peut-être pas engagé, si on l'eût connu exactement. On s'étoit déterminé sur un plan fourni par l'Espagne; mais on ignoroit l'état de la place depuis que les Anglois la possédoient, et il n'y eut que l'intrépidité du soldat François qui suppléa à tout. Quoi qu'il en soit, cette conquête produisit un tel effet chez les Anglois, qu'ils craignirent une descente dans leur île, et de voir les François dans Londres. J'en ai su depuis les détails dans mon séjour en Angleterre. Leurs terreurs n'auroient pas été vaines, si nous eussions eu encore le maréchal de Saxe et Dugué-Trouin : ils ont disparu, et n'ont point eu de successeurs. Les Anglois tirèrent de leur disgrace un parti que nous ne connoissons point. Bing, malheureux, fut jugé en coupable, et passé par les armes. Cet acte de sévérité dissipa la

frayeur de la nation, lui fit croire qu'elle n'avoit été que mal servie, et apprit à leurs généraux la nécessité, et peut-être, par là, les moyens d'être heureux.

Pour nous, quelques chansons furent les plus agréables fruits de notre victoire ; le premier de nos succès en fut le terme, et n'a presque été suivi que de malheurs et d'humiliations.

Des généraux de cabinet, avides d'argent, inexpérimentés ou présomptueux ; des ministres ignorans, jaloux ou mal intentionnés ; des subalternes prodigues de leur sang sur un champ de bataille, et rampans à la cour devant les distributeurs des graces : voilà les instrumens que nous avons employés.

Le seul, capable de suivre le système qu'il avoit adopté forcément, mais le seul capable de le suivre, puisqu'il en avoit combiné tous les ressorts, n'étoit pas maître de leur donner le mouvement. Le comte de Bernis enfin, avec plus de faveur que de crédit, n'avoit pas l'autorité active. Rouillé, jaloux d'un associé qu'il ne peut s'empêcher de regarder comme son maître, lui dérobe la connoissance de ce qui se passe chez l'étranger,

et ce qui est incroyable, continue d'agir dans toutes les cours suivant l'ancien système, quoiqu'il eût été un instrument du nouveau dont il prétendoit tirer sa gloire.

Le roi sentit les inconvéniens de cette discordance, et voulut faire entrer au conseil le comte de Bernis, pour le mettre en état de connoître tout ce qui étoit relatif à son plan. Le petit Rouillé en est alarmé, et le prince conserve encore six mois, au détriment des affaires, une représentation de ministre, dont le seul mérite étoit d'avoir excité la pitié.

Le comte de Bernis voulant se prévaloir de la prise de Minorque, pour finir la guerre sur mer, et prévenir celle de terre, proposa de renouveler à l'Angleterre la réquisition de nous restituer les prises, avec l'affranchissement de Dunkerque, en offrant à ce prix de rendre Minorque. Les Anglois auroient sans doute accepté la proposition; mais elle fut unanimement rejetée par notre conseil. Le sentiment du comte de Bernis, étoit de n'agir offensivement contre le roi de Prusse, qu'en cas d'aggression de sa part; mais ce prince voyoit très-clairement que la cour de Vienne n'avoit recherché la France

que pour n'être pas inquiétée dans ses desseins sur la Silésie; il connoissoit la haine personnelle que lui portoit l'impératrice de Russie, Elisabeth, et son inclination pour la reine de Hongrie. Elles se réuniroient sans doute, et le ressentiment que l'électeur de Saxe conservoit contre lui de la dernière guerre, éclateroit alors. Il résolut de les prévenir; il avoit 150,000 hommes bien armés et bien disciplinés; l'électeur avoit consumé dans des fêtes et des plaisirs insipides des trésors qu'il auroit dû employer à réparer ses pertes et à se faire respecter. Dans cette situation, le roi de Prusse fait notifier à la reine de Hongrie, qu'il est alarmé des préparatifs de guerre qui se font dans l'Empire, et lui demande de déclarer hautement qu'elle n'a aucun dessein de l'attaquer, dumoins pendant cette année et la suivante. La reine fait répondre, qu'une telle déclaration seroit trop irrégulière, puisqu'elle convertiroit en trève une paix subsistante.

Sur une réponse si peu précise, le roi de Prusse prend un parti prompt. Soixante mille Prussiens, commandés par le prince Ferdinand de Brunswick, entrent en Saxe, et s'emparent de Léipsik, et le roi de

Prusse marche à Dresde. Le roi Auguste lui abandonne sa capitale, et se renferme avec 17,000 hommes dans le camp de Pyrna, où il se trouve aussitôt bloqué. Le roi de Prusse, déclaré à l'instant ennemi de l'Empire, pour toute réponse, s'avance vers la Bohême, livre bataille au comte de Brown à Lokowits, le bat, et sans perdre de tems, revient sur le camp de Pyrna. Le roi Auguste se retire avec le prince Royal dans le château de Konigstein, et abandonne son armée, qui se rend prisonnière de guerre, et qui, à l'exception des officiers, fut incorporée et dispersée dans les troupes prussiennes. Auguste fait des propositions de paix, on les rejette. Il demande au vainqueur de prescrire les conditions: Frédéric répond, qu'il n'en a point à faire; qu'il n'est pas entré en Saxe comme ennemi, mais comme dépositaire. Auguste le prie de lui rendre dumoins ses gardes; Frédéric les refuse, et prétend qu'il ne veut pas avoir la peine de les reprendre. Toutes les réponses de Frédéric sont des insultes ou des marques de mépris, et toute la conduite d'Auguste semble excuser le vainqueur. Le malheureux prince se borna enfin à demander des passe-ports

pour s'éloigner. Ce fut la seule grace que Frédéric lui accorda; il lui offrit même des chevaux de poste.

Auguste, exilé de ses propres états, se réfugia en Pologne, où la République lui témoigna une compassion humiliante, et ne lui offrit aucuns secours. La reine de Pologne, au contraire, montra toute la fermeté que sa situation comportoit. Jamais elle ne voulut sortir de Dresde; mais enfin elle succomba sous les chagrins et les duretés qu'elle eut à essuyer, et mourut.

Nous avions jusque-là suspendu l'exécution du traité de Versailles; mais l'aggression du roi de Prusse, ne nous laissant plus de raisons de différer, on donna les ordres pour faire marcher les 24,000 hommes, 18,000 d'infanterie, et 6,000 de cavalerie, stipulés par le traité. Le comte de Bernis vouloit qu'on s'y restraignît exactement; ce n'étoit pas l'intérêt du comte d'Argenson, qui auroit désiré employer toutes les troupes de France, pour étendre son département. Appuyé des larmes de la dauphine, qui crioit vengeance pour son père, il tâcha de persuader au roi, qu'un secours de 24,000 hommes n'étant pas suffisant, ce seroit les sacrifier

sacrifier sans fruit; qu'ils seroient toujours les plus exposés; qu'il faudroit continuellement les recruter, et que, sans rien opérer d'avantageux pour l'impératrice, ni de glorieux pour nous, la France s'épuiseroit d'hommes et d'argent par des campagnes multipliées: au lieu qu'en déployant d'abord des forces considérables, on arrêteroit les progrès du roi de Prusse, et qu'on le réduiroit à accepter les conditions qui lui seroient imposées. Deux campagnes, disoit-on, suffiroient pour rétablir la paix dans le continent, et pour faire jouir la France et la reine de Hongrie des avantages respectifs de leur traité.

Le roi fut séduit d'un plan conforme à ses dispositions personnelles, à l'égard de l'impératrice et du roi de Prusse. Il voulut cependant, avant de se déterminer, que l'affaire fût examinée au conseil (nov. 1755). Machault fut très-opposé à d'Argenson. Il n'ignoroit pas qu'une armée de terre attire toujours l'attention et les soins de la cour, préférablement à la marine. Les courtisans servent presque tous sur terre, au lieu que les marins fréquentent peu la cour, et valoient encore mieux quand ils y paroissoient

moins. Machault qui, étant contrôleur général, avoit tout refusé pour la marine au comte de Maurepas, craignit d'avoir donné un fâcheux exemple pour lui-même. Il fit voir le danger de ne pas nous occuper particulièrement de la guerre contre les Anglois, nos vrais ennemis, et prétendit ne pouvoir soutenir la marine, à moins de soixante millions.

Le comte d'Argenson, soutenu de Séchelles, contrôleur général, en offrit 65. Cet offre ne dissipoit pas les défiances de Machault: mais elle détruisoit ses objections; ainsi, le sentiment du comte d'Argenson commençoit à prévaloir. Il n'y eut encore rien de décidé, et la question politique fut renvoyée au comité, afin que le comte de Bernis, qui n'étoit pas encore du conseil, pût opiner sur la matière. Il n'étoit pas de l'avis du comte d'Argenson, dont il prévoyoit les suites; mais le penchant du roi pour l'impératrice, l'engouement de madame de Pompadour pour cette princesse, qu'elle regardoit naïvement comme son amie, et dont elle se flattoit presque d'être la protectrice; l'obsession du prince de Soubise, du comte depuis maréchal d'Estrées, du duc de Ri-

chelieu, et de tous ceux qui, sans être des personnages, vouloient jouer des rôles; tout fit voir au comte de Bernis, que s'il ne consentoit pas à l'augmentation du secours, en le limitant, il seroit porté beaucoup plus loin que l'état de nos finances ne le comporteroit. Il essaya inutilement de montrer le peu de confiance que la nation avoit dans nos généraux : enfin il consentit à porter le secours jusqu'à 45,000 hommes, pourvu que ce fût des troupes étrangères, la moitié de la dépense d'une armée française suffisant à cet objet. L'impératrice eût été très-satisfaite de cette augmentation ; mais le comte d'Argenson n'étoit pas encore content; les troupes étrangères ne lui convenoient pas : il falloit employer les courtisans, ses cliens, ses créatures, et sur-tout ses protégés, en formant une armée de munitionnaires, dont l'état se ressentira long-tems.

Voilà par quels degrés, par quelles intrigues, nous parvînmes à dénaturer le traité, et sacrifier les forces et les finances du royaume à des intérêts particuliers.

Le conseil de Vienne ne fut pas trompé comme nous dans son plan, qui étoit de nous rendre les principaux acteurs de la

guerre sous le simple titre d'alliés. Il faut convenir que depuis Philippe II, nulle cour n'a mieux suivi son objet. Lorsqu'elle paroît s'écarter de son plan, c'est pour y rentrer par une route détournée. On y apperçoit le même esprit, un système constant, qui se plie aux circonstances, sait les préparer et les saisir.

Ainsi, le cardinal de Fleury avoit bien raison de dire ce que je viens de lire dans une de ses lettres, du tems où nous étions en guerre contre les Autrichiens (juin 1741). *La reine de Hongrie est dans le cas d'une boutique, où la mort du maître n'apporte aucun changement, quand les garçons gouvernent à sa place; elle a le même conseil, et agit comme ses ancêtres.* Dans une autre lettre : *l'empereur est faux, et nous hait souverainement. Il s'est servi de l'estampille du dernier empereur, pour décider beaucoup d'affaires après sa mort, et cela est prouvé.*

Pendant qu'on faisoit les préparatifs de guerre, le comte de Bernis, car Rouillé n'avoit que le titre de ministre, négocioit avec toutes les puissances de l'Europe. La Russie accéda au traité de Versailles, malgré tous

les efforts de Bestuchef, livré à la cour d'Angleterre, où il avoit été élevé page du roi Georges II. La Suède prit les armes pour la même cause. On jetta les fondemens d'une union d'armes avec le Danemarck. On traita avec la Bavière, le Palatin et le Wirtemberg. La diète de l'Empire empêcha que cette guerre ne fût présentée par le roi de Prusse, comme guerre de religion. La Hollande confirma sa neutralité. Ces négociations furent conduites avec tant de promptitude et d'habileté, que toutes étoient consommées au mois d'avril 1757, et les mauvais succès de la guerre ne détachèrent dans la suite aucune des puissances contractantes jusqu'à la mort de l'impératrice Elisabeth.

Le comte d'Estrées partit en même-tems pour aller à Vienne concerter le plan des opérations militaires. Cet arrangement ne se fit pas sans difficultés; nous exigions de l'impératrice qu'elle renoncât pour toujours à l'alliance de l'Angleterre; et la répugnance qu'elle y montroit, ne servoit qu'à nous prouver la nécessité de l'exiger. Enfin elle y consentit, pourvu que la France se détachât pour jamais de la Prusse, ce qui fut convenu des deux parts. Il fut ensuite ques-

tion de la neutralité d'Hanovre. Le comte de Bernis la proposa, et le roi d'Angleterre s'en seroit d'autant moins éloigné, que nos succès en Amérique lui faisoient craindre que les Anglois, maîtres de l'application de leurs finances, ne préférassent la défense de leurs colonies à celle de son électorat. En effet, les événemens n'avoient pas répondu à leurs projets sur le Canada.

Bradock, suivant les ordres qu'il avoit reçus de Londres dès 1754, avoit compté s'emparer de nos possessions. Boscaven, en conséquence de pareils ordres du mois d'avril 1754, devoit nous attaquer sur mer. Ces faits, et plusieurs autres des années antérieures, prouvent assez que depuis longtems les Anglois méditoient l'invasion du Canada; qu'ils étoient déterminés à nous déclarer la guerre, et que, pour en assurer le succès, ils devoient, contre la foi des traités, agir dans l'ancien et le nouveau monde, par des hostilités combinées. Voyons-en les premiers effets.

En Canada, Jumonville, officier François, va comme négociateur porter des paroles de paix aux Anglois, au milieu des Sauvages, leurs alliés; il est odieusement

assassiné par les Anglois, à la vue des Sauvages, indignés d'un tel attentat contre l'humanité et le droit des gens. Les Anglois se virent abandonnés de la plupart de ces Sauvages; d'autres, furieux qu'on eût eu la barbarie de les proscrire, en mettant leurs têtes à prix, se répandirent dans les possessions angloises, portant par-tout le fer et le feu.

Le général Bradock périt dans le combat du 5 juillet, et les papiers qu'on trouva dans ses poches, dévoilèrent les projets suivis de la cour de Londres, que des ministres plus éclairés, ou plus attentifs que les nôtres, auroient dû prévoir. Les marquis de Vaudreuil et de Montcalm eurent, dans les commencemens de cette guerre, les plus grands succès en Canada. Il étoit donc très-probable que les Anglois auroient alors accepté la neutralité d'Hanovre, pour ne s'occuper que de leur propre défense; mais notre gouvernement se persuada que le roi d'Angleterre, maître suivant la constitution de l'état, de faire la guerre ou la paix, prendroit ce dernier parti, dès qu'il se verroit dépouillé de son électorat, et que c'étoit l'affaire d'une campagne.

Ce raisonnement paroissoit décisif, à la noblesse qui demandoit de l'emploi, et au ministre de la guerre qui vouloit la faire. Il n'étoit pas même sans vraisemblance, si au lieu de considérer les puissances, on eût fait attention à ceux qui devoient les faire agir, si au lieu de compter les troupes, on eût comparé ceux qui devoient les commander.

L'influence que le comte de Bernis devoit avoir dans les négociations, trouva moins d'obstacles, dès qu'il fut entré au conseil, le 2 janvier 1757. Le roi, ennuyé des petits manèges sourds de Rouillé, avoit pris le parti d'appeler le comte de Bernis au conseil; et quelques mois après, Rouillé remit le département des affaires étrangères, dont il voyoit qu'il n'étoit que le prête-nom. Ce fut trois jours après l'entrée du comte de Bernis au conseil, qu'arriva l'attentat sur la personne du roi par Damiens. Je ne m'arrêterois pas ici sur cet affreux événement, dont j'ai fait un point d'histoire séparé.

Les discussions entre le parlement et le ministère, étoient alors dans leur grande force. Les enquêtes, les requêtes, et partie de la grand'chambre, avoient donné la dé-

mission de leurs charges, aussitôt après le lit de justice du 13 décembre. Ce malheur, du 5 janvier, auroit sans doute réuni tous les esprits, si le premier président de Maupeou et les principaux ministres, d'Argenson et Machault, l'eussent voulu de bonne-foi; mais ces trois hommes suivoient la maxime de Tibère : *divide et impera.* Trois semaines après (2 février), les deux ministres furent exilés par des intrigues de cour. Jamais on ne prit plus mal son tems pour renvoyer deux ministres expérimentés, surtout si l'on considère leurs successeurs. Machault fut remplacé par Moras, et le marquis de Paulmy succéda à son oncle d'Argenson. Tels étoient les principaux instrumens de l'ouvrage qu'on alloit commencer.

Les arrangemens étant faits, les plans arrêtés, et les opérations fixées, on fit marcher (1757) en Allemagne une armée, sous les ordres du maréchal d'Estrées, et dans laquelle le prince de Soubise commandoit une division. Le maréchal s'avançant vers l'électorat d'Hanovre, traversa la Westphalie, s'empara d'Embden, soumit la Hesse, passa le Wéser, sans combattre. Le duc de Cumberland, qui commandoit l'armée an-

gloise, fortifiée de celle de Brunswick et de la Hesse, se retiroit toujours devant le maréchal, et finit par se retrancher dans un camp avantageux, près de Hastembeck. Peut-être le maréchal ne l'auroit pas attaqué, si les plaintes de la cour, les plaisanteries des sociétés de Paris, et l'avis qu'il eut qu'on travailloit à le faire rappeller, ne l'eussent tiré de son indécision. La cabale du prince de Soubise, aidée des intrigues de sa sœur, la comtesse de Marsan, ne cessoit de crier contre la lenteur du maréchal, et demandoit un général plus entreprenant. Des misères de cour y déterminent ordinairement les partis les plus graves. Madame de Pompadour étoit très-mécontente de ce que le maréchal d'Estrées trouvoit mauvais que le prince de Soubise, ne commandant qu'une division, fît timbrer ses lettres *armée de Soubise*. Outre cet important motif, le maréchal avoit eu la sotte hauteur de ne vouloir pas concerter ses opérations avec Duvernay, munitionnaire général, homme nécessaire, plein de ressources, et qui entendoit mieux la guerre que la plupart de nos généraux. Duvernay fut sensible à ces ridicules marques de mépris. Il étoit consi-

déré du roi, fort accueilli de madame de Pompadour, à qui il avoit rendu des services dans des temps où elle en pouvoit recevoir de beaucoup de monde. Le maréchal de Richelieu saisit lestement cette occasion de s'offrir. Madame de Pompadour n'auroit encore osé faire commander en chef le prince de Soubise, et le substituer au maréchal d'Estrées; elle auroit révolté tous les maréchaux de France et les officiers généraux, plus anciens que son ami; mais le général qui se proposoit, lui répugnoit plus que tout autre. Elle n'a jamais aimé le maréchal de Richelieu, qui, sans la braver ouvertement, avoit, par des propos légers sur elle, toujours cherché à la faire regarder du roi sur le pied d'une bourgeoise déplacée, d'une galanterie de passage, d'un simple amusement qui n'étoit pas fait pour subsister dignement à la cour. Ce qu'il y a de plus admirable, c'est que l'opinion du maréchal de Richelieu ne lui étoit pas particulière; ce fut long-tems celle de la cour. Il sembloit que la place de maîtresse du roi exigeât naissance et illustration. Les hommes ambitionnoient l'honneur d'en présenter une,

leur parente, s'ils pouvoient; les femmes, celui d'être choisies.

Peu s'en falloit qu'elles ne criassent à l'injustice sur la préférence donnée à une bourgeoise. J'en ai vu plusieurs douter dans les commencemens, si elles pourroient décemment la voir. Bientôt elle forma sa société, et n'y admit pas toutes celles qui la recherchèrent.

Le maréchal de Richelieu, devenu plus circonspect à l'égard de madame de Pompadour, eut recours au crédit de Duvernay, le rechercha avec empressement, le combla de caresses et d'éloges, l'assura qu'il ne vouloit se conduire que par ses conseils; et Duvernay, peut-être aussi séduit par l'amour-propre, que par son ressentiment contre le maréchal d'Estrées, entreprit de faire donner le commandement au maréchal de Richelieu. Pour y parvenir, il pria le comte de Bernis de lui procurer une audience particulière de madame de Pompadour, et lui ajouta qu'il ne lui feroit pas long-tems un secret de son dessein, mais qu'il le prioit de ne pas l'exiger pour le moment. Le comte de Bernis ne força point Duvernay de ques-

tions, et lui procura la conférence qu'il désiroit. Le comte de Bernis n'étoit pas personnellement suspect : mais sa liaison avec le maréchal de Belle-Isle, fit craindre qu'il ne lui fît part du projet, et que le maréchal, ami de d'Estrées, ne le lui mandât. On verra bientôt que toutes ces petites réserves n'empêchèrent pas l'intrigue de s'éventer.

Duvernay exposa son plan au roi, en présence de madame de Pompadour et de Paulmy. Celui-ci, petit fantôme de ministre, n'étoit pas en état de discuter contre Duvernay, ni peut-être de l'entendre. Plus fait pour figurer dans quelque cotterie obscure et crapuleuse que dans un conseil, il ne fut qu'assistant. L'objet étoit d'attaquer le roi de Prusse par l'Elbe et l'Oder. Les François et les Impériaux devoient se porter sur Magdebourg ; les Suédois et les Russes sur Stétin. Les approvisionnemens se faisoient sur la Meuse, le Rhin et le Wéser. On prenoit toutes les précautions contre les malheurs des guerres éloignées.

Le plan, bien développé, promettoit les suites les plus heureuses et les plus sûres ; le roi l'approuva fort. Le concours de Duvernay étoit nécessaire pour l'exécution, et

le maréchal d'Estrées, ne sympatisant pas avec lui, il falloit absolument un autre général. Duvernay en fit convenir le roi, et tout de suite proposa le maréchal de Richelieu. Il fit valoir la confiance que le vainqueur de Minorque inspireroit aux troupes dont l'ardeur se réfroidissoit sous le temporiseur d'Estrées. Il ajouta, pour se concilier madame de Pompadour, que le prince de Soubise auroit sous ses ordres 35,000 hommes, à la tête desquels il entreroit en Saxe, l'enleveroit au roi de Prusse, et se feroit la plus haute réputation. Le maréchal d'Estrées, très-brave de sa personne, mais toujours inquiet, a paru timide, dès qu'il a commandé en chef. Moins occupé du désir de vaincre que du soin d'assurer sa retraite en cas d'échec, il craignoit de s'engager trop avant. Un autre motif l'arrêtoit encore. Le marquis de Puisieux, son beau-père, et Saint-Severin, ses oracles en politique, lui avoient inspiré leurs préventions contre le nouveau système ; et l'on exécute très-mal un plan qu'on n'affectionne pas. Cependant il falloit agir, ou ne pas rechercher le commandement. Le roi, presque décidé sur le plan de Duvernay, le communiqua au dau-

phin, en lui ordonnant d'y réfléchir, et de lui en marquer son sentiment par écrit. Ce prince le discuta avec beaucoup de justesse, et sur le compte qu'il en reudit, le roi fit assembler le conseil; et sans y mettre l'affaire en délibération, pour éviter tous les débats sur un parti pris, il ordonna l'exécution du plan proposé.

Le maréchal de Richelieu qui avoit promis à madame de Pompadour tout ce qu'elle avoit voulu en faveur du prince de Soubise, fut nommé aussitôt pour remplacer le maréchal d'Estrées, et reçut ordre d'aller prendre le commandement de l'armée. Quelque secret qu'on eût gardé jusque-là avec le maréchal de Belle-Isle, s'il ne l'avoit pas absolument pénétré, il en avoit assez soupçonné par les comités secrets, les mouvemens du maréchal de Richelieu, les déclamations aigres de la comtesse de Marsan, et tant d'indiscrétions de fait, qui en disent autant et plus que les paroles. Il en avoit, dis-je, assez vu pour écrire au maréchal d'Estrées son ami, que s'il vouloit avoir l'honneur de sa campagne, il devoit se presser, sans quoi un autre lui en raviroit la gloire. Ce fut ce

jusque-là avoit peu reconnu ses services, lui envoya un brevet de pension de 2,000 livres ; Bréhan répondit qu'il n'avoit jamais désiré de récompenses pécuniaires, et qu'il supplioit le roi de partager cette pension à quelques officiers de son régiment qui en avoient plus de besoin. On lui demanda les noms de ceux qui s'étoient distingués. Sa réponse que j'ai lue, fut : *aucun de nous ne s'est distingué ; tous ont combattu vaillamment, et tous sont prêts à recommencer. Je suis donc obligé d'en donner la liste par ordre d'ancienneté. Quant à moi, ce que j'ai demandé jusqu'ici m'ayant été refusé, ce n'est pas après d'aussi foibles services que ceux du 26 (jour de la bataille) qu'on peut se flatter d'obtenir. Je mets et fais désormais consister ma fortune dans l'estime et l'amitié des soldats, que personne ne peut m'arracher.*

Le nouveau général ne fut pas si difficile sur l'argent. Comme on connoissoit son avidité sur cet article, et qu'on vouloit détruire dans les troupes ce vil esprit de rapine, qui en fait plutôt des brigands que des soldats, il ne falloit pas que le

général en donnât le scandaleux exemple. Le comte de Bernis avoit été chargé de proposer au maréchal de Richelieu, avant son départ, de fixer lui-même ses appointemens, et de les porter aussi haut qu'il le voudroit. Le maréchal rejetta absolument toute fixation, et colorant son avarice d'un air de dignité, prétendit qu'il ne devoit renoncer à aucuns des droits de général, tels que les contributions, les sauve-gardes &c., et qu'il ne seroit pas dit qu'il eût donné atteinte aux prérogatives de sa place. Ce fut avec ces dispositions qu'il partit, et jamais général n'y fut plus constant. N'ayant pu recueillir l'honneur de la victoire, il résolut bien de s'en dédommager par les frais. Il retira par toutes sortes de voies, des sommes immenses de la Westphalie et de l'électorat. Les soldats, excités par l'exemple et enhardis par l'impunité, pillèrent partout, et ne nommoient entr'eux leur général, que *le père la maraude*. Loin de rougir ni même de cacher ce brigandage, il déploya le plus grand faste à son retour dans Paris. Il s'imaginoit être un de ces triomphateurs qui étaloient les dépouilles des vaincus. Il fit bâtir aux

yeux du public, ce pavillon que le peuple nomma et continue de nommer le *pavillon d'Hanovre.*

Le maréchal d'Estrées, après avoir remis le commandement de l'armée à son successeur, revint sans être rappellé, et parut à la cour avec cette noble modestie qui sied si bien au mérite outragé et triomphant.

Les troupes qui restent pendant la campagne à la garde du roi, allèrent en corps saluer et complimenter le maréchal. Sa présence déconcertoit la cabale ennemie. Il ne s'en prévalut pas. Il rendit compte au roi de l'état de l'armée, et lui demanda la permission d'aller dans ses terres, sans voir le ministre de la guerre, qu'il nommoit cet excrément de Paulmy. Le roi le laissa libre sur tout.

Cependant le maréchal de Richelieu profitant de la victoire de son prédécesseur, s'avança dans l'électorat, et fit prendre possession de la capitale, par le duc de Chevreusse. Tout le tems que celui-ci y fut, les habitans n'eurent qu'à se louer de ses procédés nobles, et ont continué de lui donner des éloges après son départ. Les

villes de Brunsvick et de Wolfembutel se soumirent. Le duc de Cumberland fuyant toujours devant le maréchal, lui fit faire plusieurs proprositions, auxquelles le maréchal répondit d'abord qu'il n'étoit pas envoyé pour négocier, mais pour combattre. Sa réponse fut approuvée du roi, et on le lui marqua. Il seroit à désirer qu'il eût persisté dans les mêmes sentimens.

A peine eût-il appris qu'on approuvoit sa conduite, qu'il en changea. Le duc de Cumberland, réfugié dans Stade avec des troupes effrayées, et près de se voir écraser, fit entamer avec le maréchal une négociation par le comte Lynard, ministre de Danemarck, et pensionnaire des Anglois. Ce négociateur vint offrir la médiation du roi de Danemarck, donna les plus grands éloges au maréchal, sur la gloire qu'il auroit de terminer la guerre sans effusion de sang. On lui rappella les titres brillans de pacificateur, de conservateur de Gênes, de vainqueur de Minorque. Le roi de Prusse, dans une lettre que j'ai lue en original, l'enivra des mêmes éloges.

Le maréchal écrivit alors au comte de Bernis, qu'il avoit dessein d'enfermer l'ar-

mée hanovrienne dans Bremen, Verden et Stade, ajoutant qu'il en avoit déjà fait part au président Ogier, notre ministre en Danemarck. Celui-ci ne doutant point que le maréchal ne fût autorisé par notre cour, avoit agi en conséquence auprès du roi de Danemarck.

Peu de jours après la lettre écrite au comte de Bernis (8 septembre) et sans en attendre de réponse, le maréchal conclut la fameuse convention de Closter-Seven, par laquelle les François restant maîtres de l'électorat d'Hanovre, du landgraviat de Bremen, et de la principauté de Verden, les troupes de Brunsvick, de Hesse, de Saxe-Gotha, et généralement tous les alliés d'Hanovre, devoient se retirer dans leurs pays respectifs, garder la plus parfaite neutralité jusqu'à la fin de la guerre, et que les hanovriens passeroient au-delà de l'Elbe.

Il faut observer que le duc de Cumberland et le maréchal, n'étoient autorisés ni l'un ni l'autre de leurs maîtres; aussi les événemens réduisirent-ils bientôt cette convention à sa juste valeur, en la rendant illusoire. C'est la faute la plus capitale qui se soit faite dans cette guerre, et qui fut

la source de tous nos malheurs. La cour de Vienne et la Suède, la blâmèrent hautement. Nous aurions dû prendre le même parti, rappeller le maréchal, qui n'en auroit pas été quitte pour cela chez les Anglois, et lui substituer un vrai général. Le comte de Maillebois qui servoit sous le maréchal, obéit en silence à tout ce qu'il voulut, et se garda bien de s'opposer à une faute qui devoit naturellement perdre son général, dont il auroit alors pris la place. C'est ainsi que nos officiers-généraux en ont usé les uns à l'égard des autres, dans le cours de cette guerre. Tous se sont montrés ignorans ou mauvais citoyens. Ceux qui auroient supposé que le traité de Closter-Seven devoit perdre le maréchal de Richelieu, auroient fait beaucoup trop d'honneur à notre gouvernement. Le comte de Bernis vit clairement que le maréchal avoit donné dans un piége; mais qu'à la fin d'une campagne, il n'y avoit d'autre remède que d'autoriser le général, dans la crainte qu'en le désavouant, on ne fournît aux ennemis le prétexte de violer la convention à la première circonstance favorable. On lui envoya donc sur le champ

les pouvoirs de ratifier, en lui recommandant surtout de prendre les précautions nécessaires pour faire exécuter un traité qui auroit dû être une capitulation militaire, et qu'il avoit eu la sotise de rendre une convention politique, dont l'exécution dépendroit de la bonne-foi des Anglois, puisqu'elle avoit besoin de leur ratification.

Lorsque les suites malheureuses de cette convention la firent reprocher au maréchal, il prétendit qu'on lui avoit trop fait attendre notre ratification, et que par-là on lui en avoit fait perdre le fruit. Il est vrai que le *parallèle de la conduite du roi et de celle d'Angleterre*, que notre ministère fit imprimer quelques mois après, charge peu, ou même ne charge point le maréchal; mais on avoit alors intérêt d'établir l'authenticité d'une convention dont nous voulions reprocher la violation aux anglois. Ajoutons que l'ouvrage a été fait par Bussy, créature et jadis secrétaire du maréchal.

D'ailleurs on n'ignore pas les ménagemens que notre cour a toujours pour les grands coupables. Ceux qui pourroient les faire punir, sentent qu'ils ont ou auront eux-

mêmes un jour besoin d'une pareille indulgence.

Le duc de Duras, que le maréchal envoya porter à la cour ce grand ouvrage, fut accueilli. Il sollicitoit depuis long-tems la place de premier gentilhomme de la chambre : croiroit-on que d'être porteur d'une telle pièce, fut ce qui lui fit donner la préférence sur son concurrent le duc de Nivernois, à qui il auroit peut-être dû la céder en reconnoissance des procédés qu'il en avoit éprouvés, et qui depuis a fait la paix la plus difficile, sans en avoir eu d'autre récompense que l'estime publique?

Pendant que nous perdions en Allemagne le fruit de nos succès, les Anglois tâchoient de réparer leurs pertes. La mort de Byng, exécuté le 14 mars à la vue du peuple, lui persuada que le malheur de Minorque, n'étoit que le crime d'un particulier.

Une flotte formidable, commandée par l'amiral Hawke, et portant 20,000 hommes de débarquement, sous les ordres du général Mordaunt, parut sur les côtes d'Aunis le 21 septembre, et mouilla le 23 à l'île d'Aix, à l'embouchure de la Charente.

Depuis long-tems le vieux du Barail, un de nos vices-amiraux, qui ne pouvoit plus servir sa patrie que par ses conseils, sollicitoit notre ministère de mettre cette île en état de défense. Il en présentoit des plans qui n'exigeoient pas une grande dépense; mais il ne fut pas écouté, ou l'argent qu'il falloit parut peut-être plus nécessaire à quelque fille de cour. Nous avons éprouvé les effets de cette négligence, et l'on ne songera pas à la réparer à la première guerre. Les Anglois se proposoient de détruire les magasins de Rochefort, de s'emparer de la Rochelle, de porter le fer et le feu par toute la côte. Ils pouvoient réussir dans une partie de leurs projets; mais la contenance du peu de troupes ramassées sur les côtes les tint en respect. Ils n'osèrent tenter la descente, et après avoir jetté quelques bombes perdues, ils reprirent le premier Octobre la route d'Angleterre. Milord Holdernesse, long-tems ministre, avec qui j'en ai parlé depuis à Londres, m'a dit que de toutes les entreprises qui s'étoient faites sur nos côtes, c'étoit la seule qu'il eût approuvée, et qui dût réussir si elle eût été mieux conduite.

Les Anglois n'étoient pas plus heureux dans le Canada. Le marquis de Vaudreuil détruisit leurs forts sur la belle rivière, brûla plusieurs bâtimens et magasins où ils avoient des munitions pour 15,000 hommes. Il chargea le marquis de Montcalm d'assiéger le fort St. Georges, pourvu de tout et défendu par 3000 hommes, partie dans le fort, partie dans un camp retranché joignant le fort. Montcalm s'en rendit maître après cinq jours de tranchée ouverte, et le rasa aussitôt. L'amiral Holbourne tenta le siége de Louisbourg; mais il fut accueilli d'une si furieuse tempête, qu'un de ses vaisseaux de 70 pièces de canon fut brisé contre les rochers. La partie la plus maltraitée de sa flotte se réfugia dans les colonies, l'autre revint en Angleterre.

Jusqu'ici nous avions fait des fautes, nous n'avions pas tiré avantage de nos succès, mais nous n'avions pas éprouvé des malheurs. Les affaires changèrent bientôt de face. Le roi de Prusse laissant un corps de troupes pour garder la Saxe, marcha dès le mois d'Avril vers la Bohême. Le 5 Mai il se trouva en présence de l'armée Autrichienne, commandée par le prince Charles de Lor-

raine, beau-frère de l'impératrice reine, ayant sous lui le feldt maréchal comte de Broune. Le lendemain 6, il attaqua à la tête de 100,000 hommes le prince Charles qui en avoit environ 50,000. La victoire se déclara pour les Prussiens, mais ils ne purent empêcher que les débris de l'armée vaincue se réfugiassent au nombre de 35 à 40,000 hommes dans Prague, assez bien pourvue de munitions. Une garnison si nombreuse n'en imposa point au roi de Prusse. Il en forma le siége. Broune, quoique mortellement blessé dans le dernier combat, donnoit avec la plus grande tranquillité d'esprit les ordres pour la défense de la place ; mais Fréderic n'en pressoit le siége qu'avec plus d'activité. Il fit jetter une prodigieuse quantité de bombes, et tirer tant à boulets rouges que tout étoit embrâsé ou bouleversé dans la ville. Le siége duroit depuis six semaines, lorsque le maréchal comte de Daun ayant rassemblé une armée, s'avança pour dégager Prague. A la vue de celle de Prusse, il fit une marche retrograde, pour donner à quelques troupes le tems de le joindre, et pour n'attirer contre lui qu'une partie des Prussiens. Fréderic prit

cette manœuvre pour une marque de timidité, et laissant au maréchal Keith la conduite du Siége, marcha avec le prince de Bevern au devant du comte de Daun. Celui-ci avantageusement posté à Costernitz, attendit les Prussiens sans branler. Ils l'attaquèrent avec impétuosité à quatre reprises différentes, et quatre fois ils furent repoussés avec perte. A la cinquième attaque, Daun s'appercevant que les assaillans se rebutoient et perdoient du terrein, saisit ce moment pour les attaquer à son tour. Il les chargea si vigoureusement, qu'il les culbuta les uns sur les autres, et les mit en déroute. Le roi de Prusse ne pouvant rallier ses troupes, se retira précipitamment.

A cette nouvelle, le prince Charles sort et attaque le maréchal Keith dans ses lignes, force les retranchemens (20 Juin) tue plus de 2000 hommes, et met le reste en fuite. Six jours après, Broune mourut dans Prague des blessures qu'il avoit reçues à l'action du 6 Mai, avec la consolation d'avoir vu venger sa défaite. Le roi de Prusse ne pouvant pas tenir la campagne, distribua son armée en Silésie et dans la Saxe, et abandonna la Bohême. Cet échec fut suivi de plusieurs

autres. Les Russes entrèrent dans la Prusse Ducale. Le général Haddik à la tête d'un corps d'Autrichiens, pénétra dans le Brandebourg, poussa jusqu'à Berlin, et y leva des contributions. La terreur fut telle à son approche, que la famille royale craignant d'être enlevée, se réfugia dans Spandaw, et ne s'y croyant pas encore en sûreté, alla se renfermer dans Magdebourg.

Les états de l'Empire, qui d'abord consternés des conquêtes rapides du roi de Prusse, n'avoient osé se déclarer, s'empressèrent de fournir leur contingent. Cette armée combinée sous le commandement du prince de Saxe-Hilburgausen, joignit en Saxe celle que commandoit le prince de Soubise.

D'un autre côté, les Suédois étoient entrés dans la Poméranie prussienne, dont ils occupoient plusieurs places.

Tout annonçoit la perte du roi de Prusse. Les différentes armées qui le pressoient, sans rien hazarder qui pût lui fournir l'occasion de déployer ses talens militaires, l'auroient réduit à demander la paix aux conditions qu'on eût voulu lui imposer. Ce fut dans cette détresse qu'il contribua par ses

éloges à séduire le maréchal de Richelieu, et à le porter à la convention de Closter. Aucun prince ne connoît mieux les hommes que lui, n'a plus l'art de les corrompre, ou de tirer parti de leur corruption. J'ajoûterai, car je dois une justice impartiale à nos ennemis comme à nous, que les situations fâcheuses où le roi de Prusse s'est trouvé, ne lui ont jamais fait perdre le courage, ni la présence d'esprit qui sait l'appliquer. Il conservoit au milieu de ses revers un ton de plaisanterie, qui marque un homme qui jouit pleinement de son ame. *Si je suis dépouillé de tout*, disoit-il, *je me flatte du-moins qu'il n'y a point de souverain qui ne veuille bien me prendre pour son général d'armée.*

Ayant su que le roi d'Angleterre étonné de nos succès, montroit du penchant pour la paix, il lui écrivit, et fit répandre cette lettre fière, dans laquelle il le rappelle à leurs engagemens mutuels, et lui parle en supérieur. Je voudrois pouvoir donner les mêmes éloges à sa morale qu'à ses qualités brillantes. Celles-ci ont fait une telle impression sur l'imagination françoise, que la plupart de nos officiers, en marchant contre

lui, tenoient tous les propos qui pouvoient refroidir le courage de leurs soldats. Lorsque ce prince eut reprit l'ascendant, on rencontroit dans les sociétés, les cercles, les promenades, les spectacles de Paris, plus de Prussiens que de François. Ceux qui s'intéressoient à la France, étoient presque réduits à garder le silence. Il est vrai que dans la guerre précédente contre la reine de Hongrie, ces partisans de Fréderic avoient également été Autrichiens; au lieu que dans les disgraces de Louis XIV, nous ressentions nos malheurs; mais les vœux de tous les François étoient toujours pour la nation. On n'entendoit point retentir dans Paris les éloges d'Eugêne et de Marleboroug. Peut-être le gouvernement doit-il s'imputer le changement qui est arrivé. Quand un peuple manifeste son estime pour un ennemi, quelque estimable qu'il soit, c'est toujours la preuve du mécontentement national. Le ministre ne doit s'en prendre qu'à soi-même; quand le cœur des sujets se détache, il commet le plus grand des crimes.

Le roi de Prusse, sans trop se flatter de triompher de tant d'ennemis puissans, n'oublioit rien pour y parvenir. Il tâchoit de

persuader aux protestans que leur religion étoit très intéressée dans cette guerre. Malgré l'indifférence ou même le mépris qu'il affichoit pour les différentes communions, il se portoit pour le protecteur du protestantisme. Il est certain que les protestans ne pouvoient s'accoutumer à regarder comme tel l'électeur de Saxe, depuis que le roi Auguste et son fils ensuite, avoient abjuré leur religion, pour obtenir le titre précaire de roi de Pologne, que leur postérité ne gardera pas.

Les protestans de l'armée de l'Empire ne marchoient qu'à regret contre le roi de Prusse. Ce prince, toujours maître de la Saxe, avoit rassuré son armée et se tenoit en état de défense, en attendant l'occasion d'attaquer; elle ne tarda pas à se présenter.

Le plan de campagne, prescrit au prince de Soubise, étoit de harceler les Prussiens, sans engager d'actions, et il n'étoit pas fort porté à outre-passer ses ordres. Il demandoit depuis l'ouverture de la campagne, le renfort que le maréchal de Richelieu s'étoit engagé de lui fournir, et qu'il ne se pressoit pas d'envoyer. Celui-ci, malgré les fureurs de madame de Pompadour, prenoit toutes

toutes les mesures possibles pour faire échouer le prince de Soubise. Après avoir si mal à propos fait la convention de Closter-Seven, il l'assuroit encore plus mal. Au lieu de rester en force pour la faire exécuter, il laissa Villemur avec six bataillons et six escadrons, pour contenir quarante-cinq mille hommes, qui certainement saisiroient la première occasion de violer le traité. Sous prétexte d'aller lui-même secourir Soubise, il marcha, pendant quatorze jours à Halberstat et y demeura six semaines. Ce qui prouve qu'il y avoit dans sa conduite autant d'incapacité que d'artifice, c'est qu'il fut tout ce tems là oisif à six lieues de Magdebourg, où il savoit qu'il n'y avoit pour toute défense que deux mille hommes de recrues. Il se détermina enfin à envoyer trente bataillons au prince de Soubise, en garda cinquante avec un corps de cavalerie, et sépara le reste qu'il mit en quartier sur les bords du Rhin, sous prétexte du défaut des subsistances qu'il avoit vendues ou dissipées.

Depuis que le prince de Soubise eût joint son armée à celle de l'Empire, il se trouva comme simple auxiliaire, subordonné au

prince de Saxe-Hilburgausen, général de l'armé impériale. Il fut sur le point d'être enlevé par un parti prussien, et ne fut manqué que d'un quart-d'heure. La France n'eut pas ce bonheur-là; mais il ne tint qu'au prince de Soubise, de s'appercevoir qu'il étoit trahi par la cour de Gotha et par Hilburgausen livré d'inclination, et peut-être vendu au roi de Prusse.

Frédéric, attentif à tout ce qui se passoit, jugea qu'il avoit peu à craindre de l'armée de l'Empire, composée de parties discordantes, mal organisée et encore plus mal affectionnée à la cause commune. Il s'avança en se postant toujours avantageusement. D'un autre côté, Paris et la cour crioient contre la conduite timide du prince de Soubise. Sa sœur, la comtesse de Marsan, avoit peine à la défendre.

La réputation du général françois n'en imposoit pas plus à Frédéric, qu'elle n'inspiroit de confiance à nos troupes. Après avoir vaincu plusieurs fois les Autrichiens, il auroit été très flatté de remporter quelque avantage sur les François, mais il ne vouloit rien risquer légèrement. Il savoit combien un premier succès bon ou mauvais in-

flue parmi nous sur la suite d'une guerre. Ce fut avec ces dispositions, et les mesures les mieux prises, dans le poste le mieux choisi, qu'il se campa en face de l'armée impériale.

Soit imprudence, soit présomption, soit intelligence avec le roi de Prusse, le prince d'Hilburgausen voulut l'attaquer. On tint plusieurs conseils, et le prince de Soubise fidèle à ses instructions, répugnoit beaucoup à risquer la bataille. Revel, cadet du duc de Broglio, emporté par la valeur naturelle à leur famille, appuyoit vivement l'avis d'Hilburgausen. Le prince de Soubise résistoit encore. Ce qui le décida, fut un billet que le marquis de Stainville, depuis duc de Choiseuil, notre ambassadeur de Vienne, lui écrivit, et par lequel il lui conseilloit et le pressoit de combattre. Je tiens ce fait d'un ministre à qui Stainville l'a dit dans un de ces momens d'indiscrétion qui lui sont plus familiers que la sincérité, et qui le trahissent quelquefois.

Le prince de Soubise consentit donc à la bataille de Rosback et la perdit avec toutes les circonstances dont il y a tant de relations. Revel n'ayant pu vaincre, s'y fit

tuer. Je ne m'arrêterai pas sur ce malheureux événement, ni à peindre l'embarras des courtisans, la honte des favoris, les cris du public, l'indignation des bons citoyens. Pourquoi, disoient les plus indulgens, le prince de Soubise ne se borne-t-il pas à sa réputation d'honnête-homme, respectueux pour le roi dont il est aimé, affable, obligeant, inaccessible à la cupidité, au lieu d'ambitionner un commandement dont il est incapable? La seule consolation étoit que cette première campagne seroit sa dernière et qu'il se feroit lui-même justice. On se rappelloit qu'après la déroute de Ramillies, Louis XIV avoit assez respecté la nation pour rappeller le maréchal de Villeroi qu'il aimoit et qui étoit soutenu par madame de Maintenon. Madame de Pompadour n'eut pas la même discrétion; elle vouloit porter son ami à la place de connétable : mais il falloit dumoins une victoire, et la faveur n'en fait remporter qu'à la cour. On ne rougit point de calomnier les troupes, pour disculper le général. L'incapacité prouvée du prince de Soubise, ne l'empêcha pas d'être maréchal de France l'année suivante, et de conti-

nuer de commander. Pendant que le roi de Prusse triomphoit à Rosback, il perdit la Silesie. Le général Nadasti avoit pris Schweidnitz, et le prince Charles, secondé de ce général, attaqua le 22 Novembre le prince de Bevern, le força dans un camp retranché près de Breslau, lui fit beaucoup de prisonniers, et deux jours après entra dans Breslau même.

Le roi de Prusse, à la tête de son armée, part avec une diligence incroyable, arrive en Silesie, joint Bevern, attaque le prince Charles près de Lissa, le 5 Décembre, et remporte la victoire la plus complette. L'action dura peu, mais près de quarante mille hommes furent pris ou dispersés, et Frédéric rentra dans Breslau. Dès ce moment, le roi de Prusse parle en vainqueur et annonce des projets de vengeance contre les états de l'Empire qui avoient fourni leur contingent. Il se proposoit surtout de ravager les électorats ecclésiastiques, ce qu'il appelloit *faire une course dans la rue des Prêtres*. Ces trois états qui font nombre dans les dietes, n'en valent pas un en campagne. Le comte d'Argenson, dans son exil, instruit de tout par son neveu Paulmy, sai-

sit ce moment pour faire répandre dans Paris un mémoire assez bien fait contre le traité de Versailles, et qui le paroissoit encore mieux par les circonstances où l'on affectoit de le produire. Le petit nombre de ceux qui n'avoient pas approuvé le traité, déclamèrent hautement contre ceux qui l'avoient regardé comme le chef-d'œuvre de la politique, oublièrent ou désavouèrent leurs éloges, et le gros du public, qui ne peut se décider que par les événemens, le regarda comme la source de nos malheurs.

A la première nouvelle de la déroute de Rosback, le comte de Bernis, qui n'avoit pas été le plus vif partisan du traité, quoiqu'il l'eût signé, jugeant que rien ne pouvoit réussir avec un conseil divisé et des généraux incapables, déclara ouvertement au roi, qu'on ne devoit pas se flatter de faire la guerre plus heureusement qu'on ne l'avoit commencée; que la France ni l'impératrice n'avoient point de généraux à opposer au roi de Prusse et au prince Ferdinand de Brunswic; qu'il falloit donc se presser de faire la paix, et réserver pour des conjonctures plus favorables les effets du traité d'amitié qui pourroit encore subsister.

Madame de Pompadour regardant le traité comme son ouvrage et l'impératrice comme une amie, se révolta contre la proposition du comte de Bernis ; pourquoi dès ce moment, elle commença à se réfroidir. Elle se récria sur la honte et le danger d'abandonner l'impératrice, qui dans ce moment, venoit de recouvrer presque toute la Silésie; car l'affaire de Lissa n'étoit pas encore arrivée. Elle ajouta que cette princesse pourroit dans son mécontentement, traiter avec le roi de Prusse, et s'unir avec l'Anglois contre nous. Le roi plus piqué que découragé de l'affaire de Rosback, n'étoit pas porté pour la paix, et venoit d'écrire une lettre de consolation au prince de Soubise. Il sentoit de plus la difficulté de déterminer l'impératrice à la paix ou même de la lui proposer.

Sur ces entrefaites, on apprit la déroute des Autrichiens à Lissa. Le comte de Bernis profita de cette circonstance, et représenta au roi que dans la consternation où se trouvoit la cour de Vienne, il ne seroit pas impossible de la déterminer à la paix. Les Hanovriens, les Hessois et leurs alliés, enhardis par nos disgraces et par les succès

du roi de Prusse, rompirent la convention de Closter, et fournirent au comte de Bernis, de nouveaux moyens de solliciter pour la paix, et le conseil se trouvant du même avis, le roi permit d'entamer la négociation avec l'impératrice. Nous verrons quel en fut le succès.

Le maréchal de Richelieu voyant les suites de sa convention, en craignit encore de plus funestes, et passa de la confiance à la crainte. Il fit proposer par Dumesnil, son protégé, au prince Ferdinand, une neutralité pour l'hiver, entre les François et les Prussiens. L'impératrice en fut indignée, en écrivit au roi, et le maréchal eut défense de passer outre. Le roi de Prusse ne laissa pas de se servir de la proposition seule pour inspirer contre nous des défiances que nos projets de conciliation pouvoient encore augmenter.

Le maréchal de Richelieu partit alors d'Halberstat avec ce qu'il avoit de troupes, et rappella celles qu'il avoit envoyées en quartier sur le Rhin. A peine y étoient-elles arrivées, que la longueur des marches, la rigueur de la saison, au mois de Décembre, en fit périr une partie. Lorsqu'elles furent rassemblées, il tint conseil de guerre sur le

parti qu'il y avoit à prendre. Tous les officiers voulant se rapprocher de la France, opinoient pour l'évacuation de l'électorat: le maréchal seul s'y opposa, et marcha le 25 Décembre au prince Ferdinand, qu'il fit reculer.

Les deux armées rentrèrent alors dans leurs quartiers. Le maréchal manda avec sa confiance ordinaire, que les siens étoient inattaquables et revint à la cour, où la crainte de sa cabale dont les femmes ont toujours fait la force, le firent recevoir mieux que le public ne s'y attendoit. Il ne tarda pas à s'appercevoir qu'il ne commanderoit pas la campagne suivante, et crut remarquer qu'une mauvaise disposition à son égard, perçoit à travers l'accueil qu'on lui faisoit. Les propos publics sur ses exactions, ne lui donnèrent ni remords, ni honte; il alla dans son gouvernement de Guyenne, et obéra encore cette province par les dépenses et les profusions qu'il en exigea pour sa réception et son séjour. Au défaut des victoires, il se procuroit des triomphes.

Lorsqu'il partit pour la Westphalie, il auroit trouvé bon que je le suivisse; le car-

dinal de Bernis m'en dissuada, et lui sauva le ridicule d'avoir emmené l'historiographe qui n'auroit eu que des fautes à écrire.

Pendant qu'on prenoit des mesures pour amener l'impératrice à une conciliation, le comte de Bernis, au cas que l'on ne pût persuader la cour de Vienne, négocioit avec la cour de Danemarck une union d'armes. Elle se traitoit de cabinet à cabinet par le président Ogier, et sans la participation de Vedelfrise, ministre de Danemarck à notre cour. Les conditions étoient de céder l'Ostfrise à cette puissance avec six millions d'avance, et en déduction des subsides ordinaires. Lorsqu'il fallut les payer, le contrôleur général manqua totalement à la parole qu'il avoit donnée. Nous eûmes à la vérité l'avantage d'empêcher par là le Danemarck d'accepter les offres des Anglois; mais cela ne fit pas honneur à notre gouvernement.

On engagea aussi le duc de Mecklembourg à nous donner un passage sur l'Elbe et une communication avec les Suédois.

On ne pouvoit pas alors être plus mal que nous ne l'étions en ministres de la guerre et des finances, le marquis de Paulmi et

Moras, celui-ci absolument nul, l'autre incapable et quelque chose de pis. Ils se firent eux-mêmes justice, et se retirèrent. On a vu des ministres chassés par l'intrigue ou par la haine publique; ceux-ci le furent par le mépris, ce qui les priva de l'honneur de l'exil. Le public ne fait pas les ministres, mais quelquefois il les renverse. Les gens en place, au lieu de payer les délateurs, devroient avoir des agens fidèles qui leur rendissent compte des jugemens du public, au lieu de calomnier des particuliers.

Le contrôle général fut donné à Boulogne, et le ministère de la guerre au maréchal de Belle-Isle, qui prit pour adjoint Crémille, lieutenant-général, honnête homme et instruit, frère de la Boissiere, trésorier des états de Bretagne, où il sera long-tems regretté.

Pour fortifier le conseil dans ses différentes parties, le cardinal de Bernis proposa le rappel de l'ancien garde des sceaux Chauvelin, et du comte de Maurepas; le premier fut rejetté par le roi, l'autre par madame de Pompadour. Le comte de Bernis essaya dumoins de faire admettre Gilbert

pour les affaires concernant le parlement, où il jouoit alors un grand rôle; madame de Pompadour fit adjoindre Berryer dont elle vouloit faire son homme d'affaires. Il est sûr qu'il les fit mieux que celles de l'état; elle en fit depuis un ministre de la marine. Dans cette place, à force de grossièreté, il parvint à se faire détester, sans avoir même l'honneur de se faire craindre; il eut enfin celle de garde des sceaux, au scandale de la haute magistrature, à la dérision de la cour, et sans mérite qui pût réparer sa naissance. Il est mort en faveur, et il n'étoit pas fait pour la perdre. Madame de Pompadour l'avoit tiré de la police de Paris pour le transplanter à la cour où il parut toujours étranger. On a remarqué que la lieutenance de police est un grand titre de faveur auprès de madame de Pompadour, par les secrets qu'on peut lui dévoiler. Je crois pourtant qu'un lieutenant de police réussit autant par les choses qu'il lui cache sur elle, que par celles qu'il lui confie sur tout le reste. On prétend que Berryer n'a pas peu contribué à la disgrace du comte d'Argenson, par l'interception d'une lettre à la

comtesse d'Estrades, où madame de Pompadour étoit maltraitée et le roi peu ménagé.

Le comte de Bernis essaya inutilement de faire entrer au conseil le duc de Nivernois; la connoissance qu'on avoit de ses talens ne put triompher de la répugnance que madame de Pompadour a toujours eu pour ceux qui sont liés de sang ou d'amitié avec le comte de Maurepas, et le duc de Nivernois avoit ce double titre de réprobation.

Quoique le comte de Bernis eût reçu l'ordre de traiter de la paix entre les cours de Vienne et de Berlin, ou dumoins de nous dégager de cette guerre, il sentoit bien que cet ordre n'étoit qu'unepermission arrachée au conseil. Le conseil et sur-tout le dauphin désiroient la paix; mais le roi n'y étoit pas fort porté, et madame de Pompadour en étoit très-éloignée. Elle désiroit toujours, contre le vœu public, de faire commander son cher Soubise qui prétendoit effacer la honte de Rosback.

On avoit arrêté qu'il y auroit un corps de 24000 hommes avec lequel il joindroit le général Daun.

Le comte de Clermont, prince, fut nommé pour remplacer le maréchal de Richelieu. On crut qu'un prince du sang, respectable par sa naissance, estimé par sa valeur, inspireroit de la confiance aux troupes, ou dumoins rétabliroit la discipline et proscriroit le caractère de brigandage qui avoit passé du général aux soldats. Il se rendit dès le commencement de Février à Hanovre, et dès le 28 n'étant pas en état, avec des troupes ruinées par les maladies, de faire face au prince Ferdinand, il évacua l'électorat, pour se rapprocher du Rhin et des subsistances.

Le prince Ferdinand commandoit les Hanovriens, unis aux troupes de Hesse et de Brunsvic depuis la rupture de la convention de Closter.

Le roi d'Angleterre avoit désavoué le duc de Cumberland son fils, quoique le roi de Danemarck fût dépositaire des paroles données. Le duc de Brunsvic, fidèle à la sienne, donna ordre à son fils de ramener ses troupes, et par là condamnoit hautement les infractions de la convention. Le prince Ferdinand n'eut aucun égard aux ordres de son père, et força les Brunsvicois de s'unir

aux autres. Le premier exploit de ce prince avoit été de prendre Harbourg où Pereuse fit la plus belle défense, et résolu de s'ensevelir sous les ruines, obtint du prince la capitulation la plus honorable.

Les places que les François abandonnoient successivement, inspiroient de plus en plus la confiance aux ennemis. Le prince Ferdinand poussa le comte de Clermont jusqu'au de-là du Rhin, lui livra bataille à Crevelt (23 Juin) et resta maître du champ de bataille. Cette affaire fut d'autant plus malheureuse, que si le comte de Clermont ne se fût pas retiré, les ennemis se retiroient eux-mêmes. Le comte de Gisors, fils du maréchal de Belle-Isle, y fut tué à 25 ans. Ce fut une perte nationale. Ce jeune-homme, dans un âge où les meilleurs sujets ne donnent que des espérances, étoit regardé comme un capitaine expérimenté et un homme d'état.

Je vais présenter rapidement les principaux faits militaires dont les écrivains des différentes nations, et les mémoires particuliers donneront assez de détails. Je m'étendrai davantage sur des intrigues de cour qui sont les vrais resssorts des plus grands

événemens, et dont j'ai été à portée de m'instruire.

Le prince de Soubise, pour obliger le prince Ferdinand à repasser le Rhin, et venir au secours de son pays, entra dans la Hesse et battit (23 Juillet) un corps de troupes commandé par le prince d'Isembourg.

Le premier succès du prince de Soubise fut suivi d'un autre (10 Octobre) près de Lauterbourg, et fournit le prétexte de lui donner le bâton de maréchal. Il le dut principalement au lieutenant général Chevert, officier de fortune, et qui auroit le même honneur, si ceux de ses concurrens qui n'ont que de la naissance, n'étoient parvenus à persuader qu'elle doit l'emporter sur le mérite. Il faut dumoins que l'histoire le dédommage en lui rendant justice.

Le comte de Clermont fut si consterné de sa défaite, qu'il vouloit toujours ramener son armée en arrière, et abandonner les pays-bas aux Prussiens. Le roi le lui défendit, et le rappella, sous prétexte de lui permettre de revenir pour sa santé. Contades prit la place, et pour lui donner plus d'autorité,

d'autorité, on le décora de la dignité de maréchal de France.

Dans le cours de cette guerre, chaque général en faisoit désirer un autre pour le remplacer, sans qu'on sût où le prendre, et nous n'étions pas plus heureux sur mer que sur terre. La Clue, sans autre mérite que d'avoir été gouverneur du duc de Penthièvre amiral de France, est chargé du commandement d'une escadre approvisionnée de tout, et après s'être laissé bloquer dans Carthagêne, pendant près de six mois, il rentre dans Toulon avec la moitié de son escadre en désordre; ce qui ne seroit pas arrivé, si le commandant et la plupart de ses officiers se fussent conduits aussi vaillamment que le comte de Sabran. J'ai vu le roi au retour de cet officier à Versailles, le présenter à toute la cour, en disant: voilà un des premiers gentilshommes et des plus braves de mon royaume. Cet accueil est sans doute une récompense précieuse et digne d'un François; mais aucun des autres officiers n'a éprouvé la moindre marque de mécontentement. Les rois d'Angleterre et de Prusse, en conséquence de leur traité renouvellé le 11 Avril de cette année,

faisoient les plus grands efforts pour attaquer en même tems et de toutes parts la France et l'impératrice. Louisbourg qu'une tempête avoit défendu l'année précédente contre les Anglois, tomba celle-ci en leur pouvoir. Cette place pour laquelle on avoit employé ou fourni des sommes immenses, étoit si peu fortifiée, que les bêtes de somme y entroient aussi facilement par les brêches des murailles que par les portes.

En Europe, l'amiral Anson parut sur les côtes de France avec une flote de 26 vaisseaux de ligne, 12 frégates, une quantité de brulots et de galiotes à bombes, et cent vaisseaux de transports qui portoient 16000 hommes de débarquement commandés par le lord Marleboroug. Anson avec 20 vaisseaux bloqua le port de Brest, et Marleboroug avec le reste de la flote vint débarquer à Cancale, (le 7 Juin) s'avança vers S. Malo, et le 7 s'empara du fauxbourg de S. Servan qui n'est séparé de la ville que par le port. Il brûla les corderies, les magasins et près de 80 bâtimens marchands ou corsaires; mais il n'osa attaquer la ville, et sur la nouvelle que les troupes de la province s'avançoient au secours, il se

rembarqua (10 Juin) fut retenu par les vents jusqu'au 22 à Cancale, et repassa en Angleterre.

La même flotte repartit d'Angleterre peu de tems après (30 Juillet). Anson bloqua une seconde fois le port de Brest, et l'amiral Howe vint mouiller (6 Août) devant Cherbourg, commença par bombarder la ville, et le lendemain débarqua ses troupes sous le commandement de Bligh qui avoit succédé dans ce poste au lord Marleboroug. Bligh entra sans obstacle dans une ville ouverte, enleva ce qu'il y avoit de canons, brûla 25 à 30 vaisseaux marchands, obligea la ville de se racheter du pillage par une forte contribution, ravagea les campagnes voisines, et se rembarqua le 4 Septembre à S. Lunaire à deux lieues de la ville dont ils étoient séparés par la rivière de Rance. Les forts avancés empêchant les Anglois de rien tenter contre la place, ils pillèrent et ravagèrent les campagnes avec férocité. Marleboroug avoit exercé des rigueurs que la guerre autorise; mais Bligh se conduisit en brigand, et il acheva dans sa fuite d'en montrer le caractère.

Quoiqu'il eût dans une forte armée l'é-

lite des troupes Angloises, un corps de volontaires de la première qualité, parmi lesquels se trouvoit même le prince Edouard frère du roi d'aujourd'hui Georges III, il prit l'épouvante aux approches de quelques régimens, et des milices formées de gardes-côtes, de paysans ramassés à la hâte, et conduites par des gentilshommes Bretons, et ne sorgea plus qu'à se rembarquer précipitamment. Si le duc d'Aiguillon commandant en chef dans la province, eût répondu au zèle des habitans, il ne se seroit pas rembarqué un Anglois. Il craignit de se commettre dans une occasion où une gloire facile venoit s'offrir d'elle-même. Je n'ai jamais eu qu'à me louer de lui ; je voudrois avoir à lui rendre une justice plus favorable ; mais je dois encore davantage à la vérité et à la patrie. Quand il fut à portée de combattre, il ne vouloit profiter de la terreur de l'ennemi, que pour en hâter la retraite. Il ignoroit combien une attaque audacieuse peut augmenter la frayeur d'un ennemi qui, se croyant une ressource pour la fuite dans ses vaisseaux, y court en désordre, et ne cherche pas son salut dans le désespoir.

Les Anglois se pressoient de s'embarquer, et les Bretons frémissoient de voir échapper de leurs mains la vengeance qu'ils pouvoient tirer de leurs ennemis. M. d'Aubigny, qui servoit sous le duc d'Aiguillon, las de demander, et impatient de ne point recevoir l'ordre d'attaquer, engagea l'action, en faisant marcher en avant le régiment de Boulonnois. Les gentilshommes Bretons, qui formoient un corps de volontaires, se joignirent au premier rang des grenadiers.

Le chevalier de la Tour-d'Auvergne, colonel de Boulonnois, voyant la manœuvre des gentilshommes, quitta son poste du centre, et vint leur demander la permission de se mettre à leur tête. Les régimens de Brie, de Marbeuf, le bataillon de milice accoururent. Les François attaquant les Anglois dans leurs retranchemens, malgré le feu de la mousqueterie et celui du canon de la flotte, les dépostent, les poussent jusques dans la mer, y entrent jusqu'à la ceinture, où l'on combat corps à corps. Le carnage y fut grand; plus de 2,000 Anglois furent tués ou noyés; un pareil nombre qui ne put regagner la flotte, cherchoit à fuir en grim-

pant à travers les rochers, et fut pris après le combat.

On vit, dans cette occasion, ce que peut la persuasion la plus légère d'avoir une patrie.

Les Anglois, dans leur descente en Normandie, province qui fournit autant qu'aucune autre d'excellens soldats, ne trouvèrent aucune défense de la part des habitans. En Bretagne, les paysans s'assemblent; 45 embusqués dans des haies arrêtent un corps de troupes angloises à un passage, coupent ou retardent leur retraite, donnent le tems aux nôtres d'arriver, et contribuent à la victoire. Les écoliers de Droit, à Rennes, forment une compagnie de volontaires, engagent un ancien officier retiré du service à les commander, et marchent à l'ennemi : des bourgeois, des gens de robe, se firent tuer en combattant. Si le même esprit eût régné par-tout, et principalement dans les troupes, cette guerre auroit été glorieuse pour la nation, au lieu qu'elle a perdu de son éclat dans l'opinion des étrangers. L'impératrice, en apprenant nos défaites, s'écrioit : *les François ne sont donc invincibles que contre*

moi ! La plupart de nos officiers réfroidissoient le courage des soldats, en les étourdissant des éloges du roi de Prusse et du prince Ferdinand. Au lieu de chercher à en mériter de pareils, de ne voir en eux que des ennemis et des modèles estimables, ils se livroient à un luxe scandaleux, que ces princes se gardoient bien d'imiter ; mais leurs soldats n'étoient pas dans la disette que les nôtres éprouvoient quelquefois.

Le comte de Bernis, songeant toujours à négocier la paix, voulut dumoins, s'il n'y réussissoit pas, connoître, par l'état de nos finances, quels moyens nous avions de fournir aux dépenses de la guerre. Le roi ordonna à Boulongne de communiquer cet état, souvent ignoré de celui qui les gouverne. Tel qu'il étoit, le comte de Bernis en fut effrayé. Il négocia en conséquence, et obtint de l'impératrice la réduction de la moitié du subside, et la quittance de ce qui étoit dû de l'ancien.

Il entreprit en même-tems une opération plus difficile, et où les ministres ont toujours échoué : c'étoit nne réforme dans la dépense de la maison royale (en juin 1758).

Il n'y a point de genre de dépradation qui trouve plus de protecteurs. Chaque valet est en droit de crier, et sûr d'être appuyé par quelque grand, aussi valet et plus en crédit. Un abus, tranchons le mot, un brigandage domestique, qu'une longue durée ne rend que plus punissable, devient un titre. Le roi, importuné des clameurs, avoit la complaisance de solliciter lui-même contre ses intérêts; on se borna à de frivoles retranchemens, dont les courtisans plaisantent, et qui en effet annoncent plus la misère qu'ils n'y remédient. Le comte de Bernis, devenu ministre des affaires étrangères, par la retraite de Rouillé, trouva dans son plan d'économie plus de facilités à la cour de Vienne qu'à celle de France. Il y fit approuver une seconde diminution de subside dont le duc de Choiseul, dès qu'il fut en place, usurpa hardiment l'honneur, et qu'on eut la bonté de lui laisser. Toutes les réductions ne mettoient pas encore en état de faire face aux dépenses et ne créoient pas des généraux. Le comte de Bernis résolut donc de faire tous ses efforts pour conclure la paix. Mais pour ne pas choquer madame de Pompadour, et même

pour qu'elle l'aidât aussi à déterminer le roi, il eut avec elle une conférence, où il lui démontra, sans pouvoir la persuader, l'impossibilité absolue de continuer la guerre. La conversation devint vive; il trouva plus de résistance qu'il n'en éprouva ensuite de la part de l'impératrice. Il lui représenta inutilement que toutes nos disgraces étoient imputées à eux deux seuls. Le public n'étoit pas instruit de l'opposition qu'il avoit mise à la première proposition du traité avec la cour de Vienne, des objections qu'il avoit faites, des précautions qu'il avoit prises, des préalables qu'il avoit exigés, qu'on lui avoit promis, et qu'on n'avoit pas tenus, le tout avant que de signer. Le public ignoroit les articles secrets du traité, si avantageux à la France, et dont le succès étoit infaillible avec d'autres généraux que les nôtres. Les ministres qui avoient le plus applaudi au traité, s'en défendoient, depuis que les événemens ne répondoient pas à leurs espérances. Sans se démentir comme eux dans les propos, il falloit céder au tems. Il représenta que ce public savoit seulement que lui, comte de Bernis, avoit signé un traité, dont les

suites étoient si malheureuses, en étoit regardé comme le seul auteur, et qu'elle étoit accusée avec plus de justice de l'avoir suggéré, et de vouloir continuer la guerre, pour faire commander le prince de Soubise. Madame de Pompadour, loin de se rendre à ces raisons, ne les écouta pas tranquillement, et sur ce que le comte de Bernis ajouta que s'il ne pouvoit déterminer le roi à la paix, il étoit résolu de se retirer, pour se disculper de vouloir continuer la guerre, elle lui répondit que ce seroit manquer de reconnoissance, et qu'après toutes les graces dont il avoit été comblé, il ne paroîtroit pas faire un grand sacrifice à son honneur. Le roi, répliqua-t-il, et le public en jugeront plus favorablement que vous ne le pensez, quand on me verra remettre mes abbayes, renoncer à la promesse du chapeau, et me borner au simple prieuré de la Charité, auquel tout abbé de qualité pourroit prétendre sans avoir rendu le moindre service.

Le comte de Bernis ayant fait tout ce qu'il devoit à l'égard de madame de Pompadour, parla en plein conseil avec la même franchise. Il fit voir que le traité ne

pouvoit se suivre quant au moment présent, que la bonne intelligence subsisteroit cependant entre les cours de France et de Vienne; mais que le coup étoit manqué des deux côtés, par la différence des généraux, par la rupture de la convention de Closter, par l'anéantissement de la marine. Il ajouta que l'armée rétrograderoit infailliblement derrière le Rhin, et que l'impératrice ne pourroit agir que foiblement, faute des subsides ordinaires; qu'il n'y avoit plus d'autre parti que d'engager l'Espagne à être médiatrice armée. Quoique le roi parût incliner à continuer la guerre, tout le conseil, et surtout le dauphin fut pour la paix. En conséquence le roi autorisa le comte de Bernis à négocier sur ce plan avec la cour de Vienne.

L'impératrice eut un chagrin très vif, d'être obligée de suspendre son ressentiment contre le roi de Prusse, mais ne pouvant combattre nos raisons, elle donna son consentement aux négociations de la paix. Le marquis de Stainville, notre ambassadeur à Vienne, par qui l'affaire se traitoit avec l'impératrice, avoit exactement suivi les instructions du comte de Bernis, tant

qu'il l'avoit regardé comme le ministre favori de madame de Pompadour, et qu'il n'avoit pas imaginé qu'elle et le comte de Bernis pussent penser différemment. Mais quoiqu'il eut négocié et envoyé le consentement de l'impératrice pour la paix, dès qu'il s'apperçut par les lettres de madame de Pompadour, combien elle regrettoit les premiers engagemens, étant d'ailleurs à portée de voir que l'impératrice ne donnoit qu'un consentement forcé, il comprit que le comte de Bernis ne devoit plus être dans la même faveur. Il savoit avec quelle facilité madame de Pompadour passoit de l'engouement au dégoût. Il profita de l'instant et forma le plan de perdre le comte de Bernis, dont il avoit été jusqu'alors le plus flexible instrument, et de s'élever sur ses ruines.

Il dit à l'impératrice et manda à madame de Pompadour, que le comte de Bernis perdoit trop aisément courage, qu'il n'y avoit rien de désespéré, et qu'il étoit encore aisé de nous relever avec avantage. Ces idées s'accordoient si fort avec les desirs de l'une et de l'autre, qu'elles furent aussitôt adoptées. Madame de Pompadour n'étoit pas en peine de ramener le roi à un

parti qu'il n'avoit abandonné qu'à regret. Il fut donc arrêté de continuer la guerre.

Le comte de Bernis, persuadé qu'on ne feroit qu'aggraver nos maux, le représenta inutilement. Voyant qu'il ne pouvoit avec honneur, demeurer l'instrument d'un système qu'il désapprouvoit, il offrit la démission de son département, qui seroit plus convenablement entre les mains du marquis de Stainville. Puisqu'il jugeoit si facile le rétablissement des affaires, il savoit sans doute les moyens d'y réussir.

Après toutes les petites faussetés d'usage à la cour pour faire croire à celui qu'on va chasser, qu'on veut le retenir, il fut convenu que le marquis de Stainville prendroit le département des affaires étrangères, et que le cardinal de Bernis, car il venoit de recevoir la calote, concourreroit, agiroit de concert avec le nouveau ministre, et seroit de plus chargé en particulier de ce qui concernoit les parlemens, dont les démêlés avec la cour, exigeoient presque un département séparé. Le cardinal de Bernis sentoit bien que l'union même apparente entre lui, son collégue et madame de Pompadour, ne subsisteroit pas long-tems. Il s'apperçut qu'il

les gênoit; et pour les mettre à leur aise, voulut s'expliquer devant eux avec candeur, leur parla de la contrainte où il les mettoit, leur déclara que ne pensant pas comme eux sur les affaires, il paroîtroit toujours les traverser en opinant au conseil; que le meilleur moyen de rester amis étoit de se séparer pour un tems, et qu'il alloit demander au roi la permission de s'absenter quelques mois, sous prétexte de sa santé qui en avoit effectivement besoin.

Madame de Pompadour et Stainville, fait duc de Choiseul, dès le premier conseil où il assista, se confondirent en protestations d'amitié, d'instances de demeurer avec eux, et peu de jours après le firent exiler.

Il semble que cette perfidie étoit de trop, et qu'ils devoient être contens d'une retraite; mais cela ne les rassuroit pas. Madame de Pompadour avoit souvent dit qu'elle n'avoit jamais vu le roi se prendre d'un goût aussi vif que pour le cardinal de Bernis. Le duc de Choiseul en craignoit les effets. La marquise et lui imaginèrent qu'il n'y avoit rien de mieux pour les prévenir, que de faire exiler le cardinal par une lettre

du roi, dont ils firent ensemble le modèle, persuadés que le prince ne voudroit jamais recevoir un homme qu'il auroit maltraité; dumoins n'y en a-t-il point encore eu d'exemple. Le cardinal étoit disgracié *in petto* plusieurs mois avant son exil et même avant qu'il reçût la calote; mais ayant déjà fait au roi des remerciemens publics sur l'agrément que sa majesté avoit donné à la proposition du pape Benoît XIV, il ne fut pas possible aux ennemis du cardinal désigné, de faire rétracter l'agrément, ni d'empêcher Clément XIII (Rezzonico) d'acquitter la parole de son prédécesseur, quoiqu'on y ait employé toutes les noirceurs ecclésiastiques. M. Girard qui tenoit la feuille des bénéfices, et recevoit à ce sujet les sollicitans sous le cardinal de Fleury, m'a dit qu'on ne pouvoit donner l'idée des horreurs que les concurrens imaginent. Dans les autres classes de la société, on ne trouve sur la rivalité que des enfans en comparaison des ecclésiastiques. Quelques raisons concoururent encore à faire différer l'exil du cardinal. Le clergé étoit extraordinairement assemblé, au sujet d'un nouveau don gratuit; le cardinal y servoit très bien le roi,

et le clergé en fut si content, qu'il auroit demandé un archevêché pour le cardinal, si celui-ci ne s'y étoit opposé. De plus, le ministère vouloit faire passer au parlement un édit bursal, et comme cette compagnie affectionnoit fort le cardinal, on craignit qu'elle ne prît de l'humeur sur l'exil du seul homme à qui elle devoit la réunion de ses membres.

Le cardinal étant déplacé, madame de Pompadour donna toute sa confiance au duc de Choiseul. Ce nouveau ministre qui devoit rétablir les affaires et relever l'honneur de nos armes, ne prolongea la guerre de quatre ans, que pour nous plonger dans de nouveaux malheurs, et finir par une paix honteuse. S'il eût eu autant de politique et de vues que d'ambition, il auroit profité des mesures que le cardinal avoit prises pour la paix, l'auroit conclue à des conditions supportables, et auroit été regardé comme le réparateur des disgraces, dont on imputoit le germe au traité signé par son prédécesseur.

Le duc de Choiseul auroit, à la vérité, paru contredire les promesses qu'il avoit faites à l'impératrice et à madame de Pompadour;

padour; mais il auroit allégué, que voyant les objets de plus près, il en jugeoit mieux, et il auroit encore usurpé la réputation d'un vrai citoyen, qui ne craint point de se rétracter pour le bien de l'état. Le public ignoroit alors que le crime du cardinal fût d'avoir voulu la paix. Il étoit trop fraîchement disgracié pour que sa justification l'eût fait rappeller, ou même eût été reconnue et encore moins avouée. Dans l'engouement où madame de Pompadour étoit pour le duc de Choiseul, il n'y avoit rien qu'il ne pût lui faire croire, puisqu'il lui avoit persuadé qu'il étoit la plus belle ame qu'elle eût connue; car c'étoit ainsi qu'elle s'en expliquoit. On va voir sur quoi j'ai déjà déclaré que je ne m'étendrois pas sur les opérations militaires. Ces grands, tristes et uniformes événemens dont les histoires sont pleines, n'intéressent pas les lecteurs, comme ceux qui en ont été les victimes. Les faits me serviront d'époques, pour développer quelques ressorts qui entrent dans l'histoire de l'humanité. C'est dans cet espoir que je vais exposer la situation, les intérêts et le caractère des principaux acteurs.

La marquise de Pompadour s'étant soutenue contre l'ennui du roi, par les fêtes, les dissipations, et ce qu'on nomme vulgairement les plaisirs, se flata de régner par les affaires. Elle avoit réellement eu quelque part à la paix précédente. Le roi faisoit alors les campagnes; ces longues absences chagrinoient la favorite; elle avoit donc un grand intérêt à desirer la paix. Mais dans la guerre présente, le roi ne la faisant que par ses généraux, madame de Pompadour se trouvoit flatée d'influer dans le choix des ministres et des commandans, d'être enfin au lieu d'une maîtresse d'amusement un personnage d'état. D'ailleurs cette guerre étoit son ouvrage; elle se croyoit l'amie de l'impératrice, et il auroit fallu une tête plus forte pour n'en pas être enivrée.

Le duc de Choiseul connut le foible de madame de Pompadour et en tira grand parti. Il est d'une naissance distinguée, d'une figure petite et désagréable, avec de la valeur, de l'esprit et encore plus d'audace. Il choisit en entrant dans le monde, le rôle d'homme à bonne fortune, ce qui prouve que tout le monde y peut prétendre. Il ambitionnoit en même tems une

réputation de méchanceté pour laquelle il avoit de merveilleuses dispositions et en tiroit vanité. On ne laisse pas avec cela d'en imposer aux sots et de s'en faire craindre. Ses procédés le servoient pourtant mieux que ses saillies. On se plaignoit des uns, on ne citoit pas les autres. Je l'ai connu et assez pratiqué dès sa jeunesse, jusqu'au tems où il est entré dans le ministère. Avant qu'il jouât un rôle, je l'ai vû écarté de plusieurs maisons; il s'en falloit peu qu'on ne le regardât comme une espèce ; je l'ai une fois entendu défendre sur cette imputation qu'il n'a jamais méritée; mais il étoit dumoins fort humiliant pour lui que cela fît question. Sa première liaison avec madame de Pompadour, vint d'une perfidie qu'il fit à la comtesse de Choiseul (Romante) qui avoit avec le roi une intrigue de passage. Elle l'avoit pris pour confident et guide dans cette affaire, et comme il avoit une grande sagacité dans ce genre de négociation, il s'apperçut que sa cousine n'auroit pas un long régne, ce qui lui fit prendre le parti de la sacrifier à madame de Pompadour. Il lui rendit compte de tout, lui communiqua les lettres qui circu-

loient entre le roi et la comtesse de Choiseul, et fournit par ce manege les moyens d'abréger l'interrégne. Telle fut l'origine de sa première faveur auprès de madame de Pompadour. Le comte de Bernis en avoit alors une si décidée, que le duc de Choiseul, ne jugeant pas qu'il fût tems de l'attaquer, rechercha son amitié.

Le comte de Bernis est homme de qualité, d'ancienne race, aussi bonne et non moins illustrée que celle des Choiseul. Destiné à l'église dès son enfance, il fut d'abord chanoine comte de Brioude.

Après avoir passé quelques années de sa jeunesse au séminaire de St. Sulpice, avec aussi peu de fortune que tous les cadets de noblesse qui tendent et parviennent à l'épiscopat, il entra dans le chapitre de Lyon, et n'y alla que pour s'y faire recevoir, et revint à Paris.

De la naissance, une figure aimable, une physionomie de candeur, beaucoup d'esprit, d'agrément, un jugement sain et un caractère sûr le firent rechercher par toutes les sociétés; il y vivoit agréablement; mais cet air de dissipation déplut au vieux cardinal de Fleury, ami du père, et qui s'étoit chargé de la fortune du fils. Il le fit venir

et lui déclara qu'il n'avoit rien à espérer, tant que lui cardinal de Fleury vivroit. Le jeune abbé faisant une profonde révérence, répondit : *monseigneur, j'attendrai,* et se retira. Le vieux ministre sourit de la réponse, la rapporta même à plusieurs personnes, n'en fit pas davantage, et ne jugea pas qu'une bonne plaisanterie valût un bénéfice.

Pour l'abbé de Bernis, il continua de vivre comme il faisoit, sans avoir rien à se reprocher vis-à-vis de ses concurrens, que d'être plus fêté et de manquer d'hypocrisie. Sa réponse au cardinal de Fleury, étoit plaisante; mais pour la rendre bonne, il ne falloit pas se tromper dans son attente. Le cardinal de Fleury étoit mort, et la fortune de l'abbé de Bernis n'avançoit point. Il ne s'en occupoit nullement, et ne doutoit point que parmi les grands, dont plusieurs étoient de ses parens, et qui le recherchoient, il ne s'en trouvât quelqu'un qui le servît utilement; mais aucun ne s'y portoit. On se contentoit de dire que jamais homme de condition n'avoit supporté la pauvreté de son état avec plus de dignité, sans humeur

et même avec gaieté ; c'est qu'il n'y faisoit pas seulement attention.

Le hazard l'ayant lié avec madame de Pompadour, elle prit pour lui l'estime et l'amitié la plus vive. Le premier usage qu'il fit d'un si puissant crédit, fut pour les autres. Il étoit de l'académie françoise, et le titre d'académicien étoit la seule chose, qui sans lui donner précisément d'état, lui en tenoit lieu. Il rendit service à tous ceux de ses confrères qu'il put obliger, procura de l'aisance à plusieurs, et en tira quelques-uns de l'indigence. Ses amis furent obligés de l'avertir de penser pourtant un peu à lui-même. Ce qui prouvoit son peu d'ambition, c'étoit la borne qu'il y mettoit. Boyer, l'ancien évêque de Mirepoix, avoit alors la feuille des bénéfices, et jamais aucun ministre n'a été si maître dans son département que ce mince sujet, sans naissance, d'une dévotion peu éclairée, et tiré du cloître pour l'épiscopat, par la protection de quelques vieilles dévotes de la cour. L'église et l'état se ressentent aujourd'hui des choix imbéciles qu'il a faits.

Le roi daigna lui recommander l'abbé de Bernis; Boyer ne pouvant se dispenser

de déférer à une recommandation qu'il auroit dû prendre pour un ordre, trouva moyen de l'éluder. Il proposa à l'abbé de Bernis de prendre la prêtrise, en lui promettant de le nommer bientôt évêque. L'abbé répondit que ne se sentant pas les dispositions nécessaires pour cet état, il se bornoit à une abbaye. Boyer le refusa et fit entendre au roi que les biens de l'église ne pouvoient absolument se donner qu'à ceux qui la servoient actuellement; mais il vanta fort la franchise de l'abbé qui n'étoit pas hypocrite. Il sembloit que Boyer n'en avoit jamais vu d'autres, tant il en paroissoit surpris. Le roi, *ne pouvant rien obtenir*, donna à l'abbé une pension de 1500 livres sur sa cassette. Cela ne suffisant pas au nécessaire de son état, il chercha à se procurer quelques petits bénéfices particuliers, et s'il avoit pu porter toute sa fortune à 6000 livres de rente, il n'eût prétendu à aucune autre. Ne trouvant que des obstacles dont j'ai été souvent témoin, il résolut de faire une grande fortune, puisqu'il ne pouvoit parvenir à une petite, et il n'y trouva que des facilités. Il y en a eu peu d'aussi rapides. Il se fit nommer à l'ambassade de Venise, où il se fit

aimer et estimer. Bientôt il fut fait conseiller d'état pendant son absence. Le marquis de Puisieux (Brulart) alors ministre des affaires étrangères, ne lui fut pas contraire; il ne haissoit pas les gens de qualité, parce qu'il en est. St.-Contest (Barberie) ayant succédé au marquis de Puisieux, ne fut pas si favorable à l'abbé de Bernis, par une raison contraire à celle de Puisieux, et surtout par la haine secrete que les sots ont pour les gens d'esprit. St-Contest mourut avant le retour de l'abbé, et fit bien pour les affaires et pour la société. Son père étoit homme de mérite, et c'étoit tout ce qu'on avoit pu employer, pour faire valoir le fils. Je ne m'arrêterai pas davantage sur lui, ni sur la nombreuse liste de ses pareils, qui ont rempli ou plutôt occupé les différentes places du ministère. Si l'on faisoit les portraits de chacun, la galerie seroit longue et peu intéressante; je les citerai simplement lorsque les faits l'exigeront. Pendant que l'abbé de Bernis étoit encore à Venise, ses envieux affectèrent de faire imprimer quelques ouvrages de sa jeunesse, qui suivant nos préjugés sont des ridicules dans les grandes places, et qui font honneur en Angleterre, en Italie, où les grands

ont renoncé à la grossièreté gothique. Il n'en est pas ainsi parmi nous, où le plus inepte de nos seigneurs se pique d'esprit, en ambitionne vivement la réputation, & veut être même soupçonné de grands talens qu'il renferme par dignité. Voilà ce qui surcharge nos académies de tant de sots ou bizares honoraires. J'en pourrai donner un jour la liste avec des notes.

L'abbé de Bernis à son retour de Venise, prit, comme on l'a vu, le plus grand vol du crédit dans toutes les affaires. Celle du chapeau mérite que je m'y arrête, parce qu'elle entre dans mon dessein de faire connoître la cour et les hommes.

Parmi les emplois qu'on destinoit à l'abbé de Bernis, on avoit proposé l'ambassade de Pologne; mais le roi conseillé par quelque ministre ou de lui-même, ne le voulut pas, dans l'idée que cette ambassade procureroit à l'abbé nomination au chapeau plutôt que sa majesté ne le jugeroit à propos. On fait plus d'attention aux ambassades d'Espagne et de Pologne qu'aux autres. L'espoir de la grandesse dans l'une et du chapeau dans l'autre, peut inspirer aux ambassadeurs plus de complaisance qu'il ne faudroit pour ces

deux états. Une négociation dans l'intérieur du royaume, procura le chapeau à l'abbé de Bernis plus promptement que n'ausoit fait la Pologne (1). Les démêlés du parlement avec la cour n'avoient jamais été plus vifs qu'ils l'étoient, lorsque l'abbé de Bernis entra au conseil le 2 Janvier 1757. Cette lutte du parlement contre le ministère, a commencé dès la régence du duc d'Orléans, subsiste encore, et il seroit difficile d'en prévoir ni la fin ni la manière de finir. Les trèves qui se font de tems en tems n'étouffent pas une fermentation sourde; un feu caché éclate à chaque occasion sur les affaires de l'église, ou celles de l'état; sur les entreprises des prêtres ou celles des magistrats; sur un refus de sacremens, un plan de finances; sur le choix d'une supérieure d'hôpital, enfin sur des misères sai-

(1) La Pologne a droit comme les autres puissances catholiques, de donner sa nomination au chapeau dans la promotion des couronnes; mais elle ne la donne jamais à d'autres Polonois que l'archevêque de Gnesne, primat du royaume. Lorsque celui-ci est cardinal, elle choisit toujours des étrangers. La raison en est que les sénateurs ne céderoient pas la préséance aux cardinaux; or l'archevêque de Gnesne l'ayant déjà comme primat, le chapeau de cardinal n'y ajoute rien.

sies et exagérées par l'humeur. La querelle que l'abbé de Bernis fut chargé de pacifier, étoit née à l'occasion du lit de justice du 13 Décembre 1756, pour l'enregistrement de deux déclarations du 10 et d'un édit du même mois.

Les ministres se sont avisés sous ce régne, de multiplier les lits de justice pour leurs intérêts particuliers, toujours contre le gré du roi, et sans s'embarrasser de compromettre son autorité. Il s'agissoit, dans celui dont il est question, d'imposer un silence impossible sur des disputes de religion, et de supprimer deux chambres des enquêtes. Le parlement protesta contre l'enregistrement ; les cinq chambres des enquêtes, les deux des requêtes et partie de la grand'chambre remirent la démission de leurs charges au chancelier, de façon que le parlement se trouva dans le jour réduit aux présidens à mortier et à douze conseillers de grand'chambre. Ceux-ci demandèrent au roi la réunion de leurs confrères ; le ministre répondit par la bouche du roi, que les démissions étant acceptées, les offices étoient vacans, et seize des démissionnaires ayant été exilés, les lettres de cachet

leur furent portées par des gens du guet, pour leur montrer qu'on ne les regardoit plus que comme de simples bourgeois. Ce fut pendant ce schisme qu'arriva l'attentat du 5 Janvier contre la personne du roi. C'étoit la circonstance la plus propre à la réunion du parlement. Elle se seroit faite si l'on eût suivi le sentiment du président de Ménieres, excellent citoyen et magistrat éclairé ; mais le premier président et les ministres s'y présentèrent si mal, qu'il n'étoit pas possible de ne les regarder que comme mal-adroits. La grand'chambre fortifiée des princes et des pairs, jugea le scélérat Damiens; mais toutes les affaires des particuliers furent suspendues pendant plus de sept mois. Quelques conseillers, soit crainte, soit besoin, ou par avis de parens, redemandoient leurs démissions, mais on étoit encore bien loin d'entrevoir un parlement en forme. Les murmures du public qui fait la loi aux ministres les plus insolens, qui affectent de le mépriser, inquiétoient la cour. On y étoit plus embarrassé des démissions, que ceux qui les avoient données, n'étoient empressés de les recevoir. Dans ces circonstances, le roi chargea l'abbé de

Bernis de chercher les moyens de rapprocher les esprits. L'abbé se conduisit avec tant d'habileté, que tout fut pacifié, et que le parlement réuni reprit ses fonctions.

La cour de Rome avoit alors avec la république de Venise, une discussion qui tendoit à un schisme ouvert, à une séparation totale. Le pape Benoît XIV fut si frappé de la sagesse avec laquelle l'abbé de Bernis avoit terminé l'affaire du parlement, qu'il écrivit en France au nonce, de concerter avec l'abbé les moyens de ramener la république de Venise. L'abbé qui avoit laissé à Venise la meilleure opinion de sa candeur, fut à l'instant avoué de la république. Il ménagea tellement les intérêts de part et d'autre, que tout fut arrangé et conclu à la satisfaction des deux parties. Le pape conçut tant d'estime pour l'esprit de conciliation du négociateur, qu'il écrivit aussi-tôt au cardinal de Tencin à Lyon et au marquis de Stainville, notre ambassadeur à Vienne, et qui l'avoit précédemment été à Rome, et les consulta pour savoir si le chapeau de cardinal donné *proprio motu* à l'abbé de Bernis, feroit plaisir au roi. Le cardinal de Tencin, quelque fût

son dessein, envoya au roi la lettre du pape sans en prévenir l'abbé, et ce fut certainement le plus grand service qu'il eût jamais pu lui rendre. Le marquis de Stainville, sans prendre l'ordre du roi, ne consultant que son zèle pour un ministre qu'il croyoit inébranlable, et qui par reconnoissance n'oublieroit rien ponr faire duc celui qui l'auroit fait cardinal, répondit de son chef directement au pape, que cette promotion flatteroit infiniment le roi, et manda ce qu'il venoit de faire à l'abbé de Bernis. Celui-ci ne doutant point que le roi n'imaginât que ce chapeau ne fût une affaire d'intrigue entre Stainville et un ambitieux qui vouloit forcer la main à son prince, alla sur le champ trouver sa majesté, lui dit combien il étoit affligé ; qu'il le supplioit de croire qu'il n'avoit aucune part au procédé du marquis de Stainville, dont il blâmoit fort la démarche et dont il n'avoit pas eu la moindre connoissance. Le roi, instruit par le cardinal de Tencin de tout ce que l'abbé ignoroit, le laissa parler, et lui répondit en souriant : l'abbé, soyez tranquille, je sais que vous n'avez aucune part à ceci. Si le pape veut vous faire cardinal, il faudra bien qu'il

m'en demande l'agrément; encore une fois soyez tranquille. L'abbé de Bernis fort soulagé par la réponse du roi, s'en remit aux événemens. Bientôt le roi ayant donné son agrément, l'impératrice et le roi d'Espagne donnèrent le leur, et le pape fit annoncer à l'abbé de Bernis, que sa promotion ne tarderoit pas. Rien n'avoit encore transpiré à la cour, et l'abbé de Bernis vouloit en garder encore le secret, pour ne pas éveiller l'envie; mais l'abbé Delaville, premier commis des affaires étrangères, lui déclara qu'il n'y avoit rien de plus pressé pour assurer l'effet de la promesse que d'en faire un remerciement public; que cette publicité seroit la plus forte barrière contre l'envie; que le secret cesseroit bientôt de l'être, et qu'alors l'envie pouvoit faire suspendre jusqu'à la mort du pape, l'exécution d'une promesse que le successeur n'acquitteroit peut-être pas; au lieu que le roi ayant reçu un remerciement public, croiroit sa gloire intéressée à la promotion. L'abbé de Bernis suivit le conseil, et fit bien: car peu de tems après, sa persévérance pour la paix, l'ayant rendu incommode, le roi pressa même la promotion pour sacrifier le ministre à la maîtresse. Benoît XIV mourut à la veille

de la faire ; mais Clément XIII, Rezzonico, son successeur, respecta l'engagement de Benoît. La reconnoissance y contribua encore. Rezzonico devoit en partie la thiarre à l'abbé de Bernis. Cavalchini alloit être élu, lorsque l'abbé lui fit donner l'exclusion, et détermina les suffrages en faveur de Rezzonico, qui étant vénitien, mit par son élection, le sceau à la réconciliation de la cour de Rome avec la république.

Les plus grands obstacles à la promotion vinrent de Versailles. Tout ce que peut l'envie des ministres, la rage des prélats, la malignité des indifférens, fut mis en œuvre. On alla jusqu'à faire passer au pape les vers les plus scandaleux, dont on faisoit l'abbé de Bernis l'auteur. L'excès de la calomnie en empêcha l'effet. Le pape s'en expliqua ouvertement.

Au milieu de toutes les traverses qu'on employoit contre l'abbé de Bernis, et dans le tems même où il voyoit déjà baisser son crédit, il déclara hautement, en plein conseil, que les retardemens qu'on mettoit à sa promotion, le touchoient moins que le manque d'égards de la part du pape pour la recommandation du roi; qu'il renonçoit donc

donc au chapeau. Pour qu'on n'en doutât point, il lut la lettre par laquelle il l'annonçoit au pape, la remit au roi en le suppliant de l'approuver et de donner ordre qu'elle partît. Le roi prit la lettre, et dit que si la promotion ne se faisoit pas avant le 3 d'Octobre, il lui promettoit d'y renoncer. Le roi étoit apparemment instruit de ce qui se passoit à Rome, car la promotion se fit le 2.

Je ne m'arrêterai pas davantage sur cette intrigue de cour. J'aurai encore occasion de dévoiler quelques-uns de ces manèges vils des courtisans qui les regardent comme des chefs-d'œuvres de politique, parce qu'ils ne sont ni capables, ni dignes d'employer la vérité et la droiture qui déconcertent cependant toutes les petites finesses. Combien en ai-je encore vûs en d'autres circonstances qui, par un amour propre risible, et un secret sentiment de leur nullité, s'annoncent comme étant faits pour le grand, sans en fournir d'autres preuves que l'aveu naïf de ne pouvoir saisir les moindres détails!

Je ne m'étendrai pas non plus sur nos

malheurs que nos ennemis célébreront assez.

Récapitulons seulement nos sottises : car nous n'avons presque rien à imputer à la fortune ; et nous verrons pourquoi un système, bon ou mauvais, mais approuvé par tout le conseil, approuvé du public, où chacun vouloit d'abord avoir eu part, a échoué dans l'exécution.

Commençons par la jalousie de Rouillé, ministre des affaires étrangères, qui ne se voyant plus que le représentant dans un système dont l'abbé de Bernis est le vrai mobile, continue à donner à nos ministres dans les cours étrangères des instructions, sinon contraires, dumoins peu conformes au nouveau plan.

Machault voit avec chagrin dans l'abbé de Bernis un rival qui partage, ou va lui ravir la confiance du roi et de madame de Pompadour.

D'Argenson, ministre de la guerre, uniquement occupé d'étendre son département, vouloit armer toute la France sur terre, et ruiner par-là le ministre de la marine. Hardi dans ses projets, timide dans les moyens d'y tendre, il veut faire son fils

officier général, et n'osant le faire passer par dessus ses anciens, ce qui n'auroit pas fait crier long-tems, il fait une multitude d'officiers-généraux qui surchargent, embarrassent les armées, dévorent les approvisionnemens par le luxe et ruinent les finances. Tous les gens du métier l'accusent d'avoir perdu le militaire. Il faudra bientôt imaginer un titre supérieur à celui de maréchal de France, devenu trop commun. Sans être avide d'argent pour lui-même, il a obéré l'état par les fortunes immenses qu'il a procurées dans les vivres, les hôpitaux, à mille de ses créatures, indépendamment du brigandage de sa famille. Avec beaucoup d'esprit, et le goût qu'il avoit inspiré pour lui au roi, il auroit pu se maintenir en place. D'ailleurs dégagé de tout principe moral, le bien et le mal lui sont indifférens; mais par foiblesse de caractère, il obéit souvent à la passion d'autrui, et s'est perdu. Il a voulu concourir avec la comtesse d'Estrades pour détruire la marquise de Pompadour, à qui la comtesse devoit tout. Il s'est cru si affermi auprès du roi, qu'il s'est refusé aux avances de la marquise. Elle a fini par le faire exiler le même jour que le

fut Machault, par d'autres motifs qui n'avoient pas plus de rapport à l'état que ceux de la disgrace du comte d'Argenson. L'abbé de Bernis eut le courage de représenter que dans la situation des choses, deux ministres expérimentés étoient une perte considérable.

Le comte d'Argenson avoit des talens dont il faisoit usage, quand son intérêt le permettoit.

Machault, avec moins d'esprit et plus de caractère, étoit estimé dans la marine; il s'y étoit même fait aimer. Cet homme fier et glacial avoit accueilli les marins plus que n'avoient jamais fait ses prédécesseurs. Il avoit aussi un avantage qu'ils n'avoient pas eu, le crédit de se faire donner l'argent nécessaire à ses entreprises. Les marins qu'on voyoit très rarement à la cour, commençoient à s'y montrer, et ne sont peut-être aujourd'hui que trop assidus dans un lieu dont l'air est dangereux pour tous les genres de devoirs. Ils en emportent chez eux ce goût de luxe qui les oblige à préférer l'argent à l'honneur.

Ces deux ministres furent remplacés par les sujets les plus incapables, Moras pour

la marine, le marquis de Paulmi pour la guerre.

Le maréchal de Belle-Isle qui succéda au marquis de Paulmi, suspendit à la vérité l'inclination secrette qu'il avoit toujours eu pour le roi de Prusse ; mais son indiscrétion habituelle a souvent nui à un plan dont le succès dépendoit du plus grand secret.

Berryer, avec la grossièreté de son caractère, passe de la police de Paris à la cour, dont il prend la fausseté, sans la politesse. Il est chargé de la marine. La marquise de Pompadour, passionnée pour le nouveau système, en veut l'exécution et en traverse les moyens. Elle devient jalouse de l'abbé de Bernis, dès qu'elle voit le roi avoir pour lui une estime personnelle. Il est le seul agent politique, et peut se faire instruire des choses nécessaires. L'état des finances ne lui fut communiqué que peu de mois avant son exil. Machault, Séchelles, Moras, Boulogne, tous les contrôleurs-généraux qui se sont succédés n'ont songé qu'à enrichir eux ou leurs créatures.

Tels ont été les premiers acteurs ; voyons les instruments. Le maréchal d'Estrées

nommé général, craint que le prince de Soubise, qui commande une réserve, ne lui soit substitué par la faveur ouverte de madame de Pompadour. Soubise qui auroit toujours eû à la cour la considération dûe à un grand seigneur, estimable par sa probité, respectueux pour son maître dont il est aimé, s'il se fût borné à cette existence honnête, veut, sans talens militaires, devenir maréchal de France, connétable, s'il peut, et ministre. La protection, malgré ses fautes, l'a aussi avancé que des victoires l'auroient pu faire. Le maréchal d'Estrées gagne, presque malgré lui, la bataille d'Hastembeck; il craint de s'engager trop avant; il ne suit qu'avec timidité un plan contre lequel il est prévenu par Puysieux son beau-père, et par St.-Severin qui n'avoit adopté qu'avec répugnance un système qui rectifioit le traité d'Aix-la-Chapelle, leur ouvrage.

Ajoutons l'impatience du courtisan françois dans les guerres qui l'éloignent de Paris pendant l'hyver. Les généraux ont toujours désiré de porter la guerre en Flandre pour leur commodité. La plupart de nos officiers se prêtoient à regret à des

opérations dirigées contre le roi de Prusse qu'ils s'étoient fait un tic d'exalter au lieu d'en imiter la vigilance et l'économie. Le public, depuis long-tems frondeur de la cour par la foiblesse et les fautes réelles du gouvernement, devint prussien, comme il avoit été autrichien dans la guerre précédente.

Maillebois, ennemi de la marquise pour son compte et pour celui du comte d'Argenson son oncle, homme d'esprit et de talent, favorise toutes les fautes des généraux pour les remplacer.

Le maréchal de Richelieu, ennemi actif et passif de la marquise, jaloux de Soubise, général de ruelle, protecteur et modèle en grand de la maraude, applaudi par le soldat dont il est l'exemple, chanté par Voltaire, sent qu'il ne peut réaliser ce fantôme de gloire, traite avec le roi de Prusse, au lieu de le combattre, ne veut que de l'argent, détruire le système, décrier la marquise, déplacer l'abbé de Bernis, parvenir au ministère, pour gouverner par l'intrigue.

Contades voit froidement, ou avec complaisance, les sotises d'autrui, qui peuvent

le faire arriver au commandement. Il perd une bataille qu'il devoit gagner; dumoins le roi de Prusse, bon juge en cette partie, a-t-il dit, après avoir examiné depuis les différentes positions des armées, qu'il ne concevoit pas comment Contades avoit été battu. Celui-ci prétend avoir été trahi. Malheureusement pour nos généraux, ils se font croire dans leurs accusations réciproques, et jamais dans leurs apologies.

Broglio, né avec le talent militaire, veut perdre tout concurrent, et cet esprit a été celui de tous nos généraux. Son frère, homme incompatible avec tout collègue, oblige le comte de Saint-Germain, bon officier, mais tout aussi exclusif, à s'expatrier.

Nous ne nous sommes pas mieux conduits sur mer que sur terre. Pendant six mois, nous avons laissé nos vaisseaux en proie à la piraterie des Anglois, sans oser faire de représailles.

Notre ministère prétendoit, disoit-il, faire éclater notre modération aux yeux de toute l'Europe; mais la modération est la vertu du fort et la honte du foible. Lorsque nous avons voulu recourir à la ven-

geance, nous avions déjà perdu dix mille matelots. La victoire de la Galissonniere a été pour nous un exemple sans émulation.

Le sacrifice, injuste ou non, que les Anglois ont fait de Bing aux cris de la nation, a ranimé l'esprit de leur marine, et nous a montré ce que nous devions faire avec plus de justice. Les coupables ne nous manquoient pas.

Le maréchal de Conflans perd notre flotte, celle des Anglois étant tout au plus égale à la nôtre. Il brûle un vaisseau, qui étoit une citadelle flotante; il ose s'en vanter comme d'un exploit. Quel est son châtiment? De n'être point présenté au roi, et d'aller journellement en public, affronter les mépris qu'on n'ose lui marquer. Il se plaint des officiers qui servoient sous lui; ceux-ci récriminent, et tout se borne-là. Sur terre et sur mer, nulle rivalité de gloire; ce sont des procès par écrit. Les mesures sont partout aussi mal prises que mal exécutées. Les vaisseaux de transport sont séparés de la flotte, parce que le petit orgueil du duc d'Aiguillon ne lui permet pas d'être subordonné dans Brest. Voilà ce qui l'engage à mettre les vaisseaux de trans-

port à Guiberon, pour y commander seul, au hazard de tous les périls de la jonction. C'est par une présomption pareille qu'il a fait perdre Belle-Isle. Les états de Bretagne voyant l'importance de cette place, l'avertissent un an d'avance de pourvoir à sa sûreté, et offrent les approvisionnemens nécessaires. Il répond avec une vanité puérile et une ironie amère, à une députation qu'il doit respecter, qu'il est obligé aux états de vouloir bien lui apprendre son métier. Il en avoit pourtant besoin, puisqu'il a laissé prendre Belle-Isle, faute des précautions offertes. Il n'a pas même profité de 14 jours que l'échec des Anglois à leur première descente lui avoit laissés, pour jetter des troupes dans l'île, qui n'est qu'à 4 lieues de la terre-ferme. On a vu ailleurs le peu de part qu'il a eu à l'affaire de Saint Cast, qui lui a cependant procuré une médaille à sa gloire. Les médailles modernes rendent bien suspectes les anciennes.

Dans nos colonies, les gouverneurs et les intendants ne s'accordent que pour exercer les monopoles les plus scandaleux. Le cri public oblige enfin d'en rechercher quelques-uns ; la protection payée sauve

la plupart, et ceux dont une mort infâme devoit faire un exemple, subissent des peines si légères, qu'elles ne peuvent effrayer personne.

On confie la défense de Pondichéry à un étranger avide d'argent et d'une tête mal saine, Lally. Il n'exerce sa férocité que contre ceux qu'il doit défendre. Il livre ou vend la place, il refuse même la capitulation offerte par l'ennemi. La trahison est si visible qu'on est obligé en France de le mettre en prison. N'avons-nous pas vu des capitaines de vaisseau éviter le combat, ou se mettre hors d'état de le soutenir, parce que les marchandises dont ils faisoient commerce chargeoient leurs navires, au point de rendre inutile leur plus forte batterie ?

Malgré tant de fautes, d'inepties, de brigandage, d'intrigues et de disgraces, le système politique devoit avoir une base bien posée, puisqu'il a subsisté dans son entier jusqu'à la mort de l'impératrice de Russie, Elizabeth. Le roi de Prusse, couvert de gloire, jugeoit lui-même que sa perte n'étoit que différée, lorsque la mort de cette

princesse donna pour alliés à Frédéric ceux qu'il avoit pour ennemis.

Mais ce n'a pas été uniquement à la cour de France que les intérêts particuliers ont contrarié ceux de l'état. Les Autrichiens étoient aussi opposés à l'alliance dès son origine, que nous avons pu l'être après nos disgraces. L'impératrice elle-même s'est trompée en portant la guerre en Silésie, sous prétexte que c'étoit le véritable objet. Son ressentiment précipité contre le roi de Prusse l'empêchoit de voir qu'en prenant Magdebourg et Stetin, on réduisoit ce prince à demander la paix en offrant la Silésie.

Quoique les projets de l'impératrice n'ayent pas réussi, ses mauvais succès n'ont pas été sans gloire, parce que le comte de Kaunits a toujours dirigé seul le système politique auquel le militaire a constamment été subordonné, comme instrument, au lieu que tout ce qui a été employé parmi nous a pu, sinon gouverner, du moins traverser le gouvernement.

Ce n'est pas que la cour de Vienne n'ait quelquefois déféré à de petits intérêts de cour.

Le commandement a été donné au prince Charles, par égard pour l'empereur son frère, et à Daun, dont la femme est la favorite de l'impératrice. On ne lui conteste pas les talens militaires ; mais sa lenteur, son indécision, les ménagemens réciproques du prince et du général, ont souvent tenu les ordres en suspens, et l'armée étoit alors gouvernée par les subalternes.

L'impératrice de Russie, avec le dessein d'accabler le roi de Prusse, étoit traversée dans ses projets par la jeune cour.

Le grand duc instruisoit le roi de Prusse de toutes les mesures de la czarine, et les alliés se communiquant leurs desseins respectifs, le roi de Prusse les apprenoit par la Russie.

Bestuchef élevé à Londres et livré aux Anglois, gouvernoit et trompoit facilement une princesse ennemie des affaires et abandonnée à ses plaisirs. Une excellente milice sans généraux, sans art pour les subsistances, ne pouvoit jamais tirer parti de son courage.

En Suède, le roi étoit gouverné par la reine, sœur du roi de Prusse, et du même

caractère, qui traversoit toutes les opérations.

Le Danemarck fut toujours flotant entre la jalousie contre la cour de Vienne, les puissances catholiques et l'inquiétude sur le roi de Prusse.

Dans l'Empire, le roi de Prusse et les Anglois excitoient les protestans, et l'on avoit dû s'y attendre, et que l'armée impériale auroit absolument l'esprit prussien; on lui donne pour général le prince de Saxe-Hildurgausen, partisan presque ouvert du roi de Prusse.

La reine d'Espagne, gouvernant le roi son mari, Ferdinand VI, l'empêche de se déclarer dans le tems où cela pouvoit être utile au système. Le duc de Choiseul engagea depuis le roi Charles III, successeur de Ferdinand par le pacte de famille, lorsque l'Espagne ne pouvoit plus unir que sa foiblesse à la nôtre, et partager nos pertes.

Les Anglois craignoient si peu cette réunion, qu'ils vouloient même avant le pacte déclarer la guerre à l'Espagne. Aussi le public appella-t-il ce traité les *folies d'Espagne*.

Cette puissance y a perdu sa marine et des richesses immenses qui ont fourni à nos ennemis les moyens de continuer la guerre, et de dicter impérieusement les conditions de la paix.

Tel est le tableau raccourci de l'origine du cours et de la fin de la guerre.

FIN.

N. B. On avoit intention de mettre une table au tome I; il a paru plus commode pour le lecteur de réunir les deux tables en une, qui suit.

TABLE

TABLE

DES MATIERES

Contenues dans cet Ouvrage.

Nota. Les chiffres romains indiquent le tome, et les chiffers arabes la page.

A.

Abbé de Saint-Pierre, exclu de l'académie ; la cause, I, 363.
Abbé de la Tour-d'Auvergne, archevêque de Tours, II, 41.
Adélaïde d'Orléans prend le voile à Chelles, I. 350.
Administration de M. le duc toute changée, II, 370.
Agiot, transféré de la rue Quincampoix à à la place Vendôme, II, 113.
Aguesseau (d') nommé chancelier ; ses qualités, I, 295. Exilé de nouveau ; pourquoi, II, 205.
Aiguillon (d') se comporte mal contre les Anglois débarqués ; carnage et prise que font les François, II, 484 ; son orgueil ; laisse perdre Belle-Isle, etc. 521.

Albéroni cabale avec les Italiens et la nouvelle reine à Madrid, I, 88; son origine, cause de son élévation; gouvernoit la reine à Madrid, 248; est fait cardinal, indignation du sacré college, regret du pape, vues d'Albéroni, 339; hauteur et fermeté de sa conduite en faveur de l'Espagne contre l'empereur, 365; évêque de Séville et de Malaga, sans bulle du pape, 367; sa disgrace, II, 59; l'intérêt commun des cardinaux le sauve de sa perte, sa mort, 155.

Albret (la duchesse d'), ce qu'elle obtient du régent pour ses deux fils, I, 298.

Aldovrandi, nonce en Espagne, y vient révoquer l'indult, conduite d'Albéroni, I, 345.

Alembert (d'); sa naissance, II, 45.

Alexis condamné à mort, pardonné, meurt le lendemain, II, 335; marié à Charlotte de Brunswick, 331.

Alliance de la France avec Vienne; Louis XV en écoute favorablement la proposition, II, 415.

Ambassade en Angleterre projettée en vain par Dubois, II, 138.

Ambassadeur du roi de Perse à la cour de Louis XIV, soupçons sur la vérité de cette députation, I, 134.

Amelot envoyé à Rome au sujet de la constitution, revient sans avoir rien fait, aveu du pape à ce sujet, I, 226.

Angleterre, changemens arrivés dans le gouvernement à la mort de la reine Anne, I,

106 ; son état du temps du régent, 259 ; haine du roi George pour son fils, cause, 342 ; étroitement amie avec la France, II, 25.

Anglois exigent que Philippe V renonce à la couronne de France, veulent que les états généraux le certifient, I, 49-63 ; nous prennent deux vaisseaux en juin 1755, Mirepoix réclame en vain, II, 401 ; ne cachent plus leur dessein lors de la guerre de 1756, 410 ; leurs projets long-temps inédités pour chasser les François du Canada, 438.

Anne-Marie de la Trémoille, princesse des Ursins ; détails sur cette favorite de Philippe V, I, 64-88.

Anne Jowanowa sur le trône de Russie, II, 354.

Anson bloque Brest, II, 483.

Antin (le duc d') part pour aller recevoir la reine, II, 305.

Archiduc (l') détesté des Espagnols, est en vain maître de Madrid, I, 23.

Argenson (d') bon lieutenant de police, I, 356 ; obtient les sceaux, et remplace de Noailles au conseil des finances, *ibid.* sacrifie les intérêts de la France à la maison d'Autriche, II, 32 ; exilé, 441 ; écrit en exil contre le traité de Versailles de 1756, opinions partagées, 465 ; ne respiroit que guerre, fautes de son ministere, et envers la Pompadour, 515.

Armée françoise proposée pour marcher au secours de l'Autriche, débats, II, 437.

Armée de l'empire, combinée, se joint à Soubise, II, 461.
Aubenton (d'), jésuite, fabrique à Rome la bulle *Unigenitus*, I, 92.
Aubeterre (comte d') remplace Dural à Madrid, II, 423.
Augsbourg (ligue d'), I, 170.
Auguste, électeur de Saxe ; sa négligence, sa fuite ; prise de son armée par le roi de Prusse, II, 430.
Autorité royale, premier dogme de la religion de Louis XIV, I, 118.
Autriche, fourberie de cette maison, II, 436.

B.

Banque générale, établie par Law : ses avantages, I, 271 ; royale : difficulté du parlement à l'enregistrer, 409.
Banqueroute générale proposée : raisons spécieuses pour l'autoriser, I, 267.
Barbara Arseniow : le Czar en jouit devant deux témoins, II, 344.
Barbésieux au département de la guerre, sous Louis XIV, I, 178.
Bauveau va au-devant de la reine, II, 305.
Belluga évêque de Murei, II, 48.
Bénéfices ecclésiastiques donnés par le Régent, II, 41.
Bentivoglio persécute le Régent au sujet de la constitution, I, 260.
Beringhen premier écuyer, II, 284.
Belle-Isle (les deux) arrêtés, II, 306.

Belle-Isle ministre de la guerre, II, 475.
Belle-Isle (maréchal de) indiscret, porté pour le roi de Prusse, II, 517.
Bernis, de retour de Venise, favori de la Pompadour, va jouer un grand rôle, II, 407; (comte de) son conseil à la guerre, en 1756, imminente, 410; se refuse aux propositions de la Pompadour en faveur de Vienne, 413; sa précaution pour négocier les préliminaires du traité de 1756, 416; son plan pour le traité de 1756 avec Vienne, 421; sa prudence lors du traité de 1756, 424; trahi par Bouillé, homme inepte, 429; veut faire la paix après la prise de Minorque, sa proposition rejettée, 429; négocie avec toutes les puissances de l'Europe en 1756, 436; entre au conseil, a plus d'influence, 440; propose de renoncer au traité de 1756, et insiste encore plus après la journée de Lissa, 470; négocie une alliance avec le Dannemarck, 474; reçoit l'ordre de négocier la paix entre Vienne et Berlin, 477; ses efforts pour parvenir à une paix, 487; effrayé de l'état des finances, réforme qu'il fait dans la maison du roi, diminue les subsides accordés à Vienne, 488; est fait cardinal, son exil un peu différé, motifs, 495; affectionné du parlement, 496; détails sur sa personne et sa fortune, ses négociations, 500, 518.
Berryer, créature de la Pompadour, ministre de la marine, garde des sceaux, II, 476.

Bertelot de Pléneuf, riche financier, mort de la Prie, II, 256.
Bertelot, frere de la Prie, remercié, II, 370.
Bestuchef dévoué aux Anglois, II, 360.
Billets, quantité énorme mise en cours par Law, II, 143.
Blamont, président, et deux conseillers enlevés, par ordre du roi, à trois heures du matin, I, 406.
Blondel chargé des affaires de France a Vienne; propositions vagues que lui fait la reine de Hongrie sur une alliance avec la France; il en écrit en cour, II, 399.
Bolingbrock réfugié en France, I, 106.
Bonneval, pendu en effigie, pacha, etc. I, 8.
Bonnivet devenu maître de la garde-robe, I, 249.
Bouflers, sa belle défense à Lille, I, 8.
Boulogne, contrôleur-général, II, 475.
Bourgogne (duc de), nouveau dauphin, portrait de ce prince, I, 37.
Bourgogne (duchesse de) meurt six jours avant son mari, trahissoit l'état, I, 43.
Brancas, ambasssadeur de France en Espagne, vient prévenir Louis XIV du mariage de son petit-fils avec Elisabeth Farnese, I, 84.
Brancas (duc de), un des *roués* du régent, I, 401.
Brancas, ambassadeur de France en Espagne, détourne Philippe V d'abdiquer la couronne, II, 393.
Brehau, colonel du régiment de Picardie, sa bravoure, son désintéressement, II, 448.

Breteuil au département de la guerre, cause, II, 259.
Bretons, impliqués dans le projet de révolte du duc du Maine, punis, II, 31 ; nobles exécutés à Nantes pour Félonie, 103 ; leur valeur contre les Anglois, 486.
Brevets de retenue prodigués, I, 264.
Broglie, Brancas, et autres compagnons des orgies du régent, I, 243.
Bulle unigenitus cause de nouveaux troubles à Louis XIV, détails sur cette affaire de religion, I, 108.
Bussy, auteur de la convention de Closter-Seven, II, 455.
Byng battu par la Galissonniere, II, 427 ; exécuté en Angleterre, II, 456.

C.

Cambrai, (Conférences de) leur peu d'effet, II, 293.
Camp de Darius à Compiegne ; spectacle extrêmement coûteux, I, 181.
Canada ; projet des Anglois pour en chasser les François, *voyez* Jumonville, II, 438.
Canillac refuse la pension de conseiller, et entre au conseil de régence, I, 408.
Cardinal del Giudice, envoyé en France par la princesse des Ursins, I, 84. Disgracié en Espagne, I, 281.
Cardinal (chapeau de) ne peut se quitter qu'avec la vie, II, 156.
Cardinal de Fleury, son attention à maintenir la paix au-dehors, II, 383.

Catherine de Russie; détails importans sur cette femme, II, 324.
Catherine proclamée impératrice après la mort de Pierre, czar, II, 347.
Catherine I, czarine, meurt, II, 349.
Catherine II fait arrêter son mari, Pierre III, et regne, II, 361.
Catinat envoyé en Italie, et rappellé, I, 3.
Cauché, valet-de-chambre du régent, libertin, I, 403.
Cellamere, complotte contre le régent, est arrêté, renvoyé, etc. I, 420.
Chaise, (la) confesseur du roi, portrait de cet homme, I, 113.
Chambanas, évêque de Vivier, I, 409.
Chambre de justice, ses effets funestes, I, 267; royale, établie par le régent, II, 119.
Chamillard, son ineptie, I, 5.
Chamilly, (le maréchal de) sa mort, I, 241.
Chamillart renvoyé, remplacé par Voisin, 10.
Chamlay appellé au département de la guerre, y renonce en faveur de Barbésieux, I, 178.
Chancellerie établie à la place Vendôme, I, 351.
Chanteloup, son origine : acheté par le duc de Choiseul, I, 68.
Charles XII, roi de Suède, tué pour le bonheur de ses peuples, I, sur la fin.
Charles de Lorraine (le prince) épouse une Noailles,

Noailles, I, 298; battu par le roi de Prusse, bat ensuite Keith, II, 459.
Charolois se réunit aux autres princes et pairs contre la force, II, 148.
Châteaurenaud, (le maréchal de) sa mort, I, 288.
Chausseran (la) sauve l'archevêque de Noailles de sa perte; détails sur cette aimable personne, I, 138.
Cherbourg pris par les Anglois, etc. II, 483.
Cherté du pain, monopole, etc. II, 309.
Chevalier d'Oppede, sa mort, I, 348.
Chevert, Soubise lui devoit le bâton de maréchal, II, 480.
Choin, maîtresse et femme secrette du dauphin, I, 33.
Choiseul envoyé à Vienne en 1756, II, 423; portrait de cet ambitieux ministre, II, 498.
Cinquantieme supprimé, II, 371.
Clément XI, pape, reconnoît Philippe V et l'archiduc d'Autriche pour rois d'Espagne, I, 86.
Clergé (assemblée du), don gratuit qu'on en exige, II, 495.
Clermont, sa retraite de Hanovre; perd la bataille de Crevelt, II, 478; rappellé, remplacé par Contader, 420.
Closter-Seven (convention de), II, 452.
Coëtlogon fait vice-amiral, I, 289.
Colbert fait fleurir tout en France, I, 169.
Colonel général de l'infanterie; place recréée par le régent en faveur du duc de

Chartres ; soupçons sur cette démarche ; II, 165.
Comédiens italiens rappellés, I, 264.
Commissaires nommés pour examiner l'origine des billets excédens mis en cours par Law, II, 145.
Compagnie des Indes de deux réunies, II, 68.
Compiegne, légéreté de la cour dans les affaires qu'elle y traite, II, 409.
Comte d'Evreux à la tête du détail de la cavalerie, I, 408.
Comte de Toulouse légitimé, I, 94 ; Toulouse (comte de) distingué de son frere au lit de justice sous le régent, 404.
Conclave célébré en Russie le jour des rois, II, 345.
Conflans perd notre flotte et impunément, II, 521.
Conjuration des Marmousets, II, 376.
Conseil des finances ; dispute qui y survient sur la préséance, I, 225.
Conseil de consience présidé par le cardinal de Noailles, I, 224.
Conseils différens ; tous les membres en sont remerciés, I, 408.
Conseils de France ; différence des opinions sur le parti à prendre pour la guerre, II, 406 ; de régence ordonnés par le testament de Louis XIV, I, 216 ; formé par le régent ; membres de ce conseil, 223 ; sa fin, II, 251.
Conseillers d'Arragon réduits à demander l'aumône, I, 20.

Conseillers de régence ; fantômes pensionnés, II, 142.
Constitution au sujet du janséniste Quesnel, troubles résultans, I, 121 ; reçue en Espagne, 345 ; Dubois la fait enregistrer par le grand-conseil, et sans succès, II, 524 ; affaire reprise par le pape sous le ministere de Fleury, 378.
Contald, son ineptie, II, 519.
Conti, cardinal, élu pape, II, 152.
Conti (prince), vol énorme qu'il fait à la banque, II, 143.
Conti et autres princes coalisés contre la force ; crainte du régent, II, 148.
Cour de Louis XIV devenue hypocrite, I, 189.
Cordon du Saint-Esprit porté par des gens non encore reçus chevaliers, II, 183.
Courcillon (la belle), I, 415.
Courson intendant tyrannique de Périgueux, plaintes de cette ville contre lui, I, 330.
Courtenay réclame le titre de prince du sang, famille éteinte, I, 288.
Courtines intendant de Picardie, trait de sa probité, I, 5.
Cumberland et ses alliés se retirent devant d'Estrées, II, 442.

D.

Damiens veut assassiner Louis XV, II, 440.
Daniel, jésuite, seconde dans son histoire les vues de Louis XIV, pour les princes légitimés, I, 98.

Dannemarck, le roi obtient du régent le titre de *majesté*, I, 360.
D'Argenson, lieutenant de police, interroge le cordelier Marchand, I, 28.
Dann sauve Prague et bat le roi de Prusse, II, 459.
Dauphin, fils de Louis XIV, son caractere, son esprit borné, I, 32; son mariage de conscience avec la Choin, 33.
Déclaration relative à la bulle, enregistrée au parlement, II, 133.
Départemens, distribution qu'en fait le régent, I, 408.
Dépense égalée à la recette par le ministre Fleury; ses autres points d'économie, II, 372.
Deuils de cour, réduits à moitié de leur tems, I, 263.
Diamant extraordinairement beau, acquis par le régent pour la couronne, I, 352.
Dixieme, imposé sous Louis XIV, fut le salut de l'état, I, 14.
Dolgorouki renverse Menzicow, et a le même sort, II, 352.
Dombes (prince de) gouverneur en survivance, I, 409.
Dubois (l'abbé), son origine, son caractere vicieux, I, 205; fait le mariage du duc de Chartres avec Mademoiselle de Blois, 207; éteint jusqu'aux principes des vertus dans le duc d'Orléans, 208; fait conseiller d'état, 241; marié dans sa jeunesse, comment il anéantit les preuves de son mariage, II, 259; arrête les articles d'un

traité à la Haye entre la France et l'Angleterre, I, 287 ; admis au conseil des affaires étrangeres, 299 ; faisoit tout dans les affaires étrangeres, 408 ; traité de maquereau par l'ambassadeur d'Espagne, 410 ; fait échouer le mariage de Mademoiselle Valois avec le prince de Piémont, II, 34 ; archevêque de Cambrai, 79, redevient favorable au parlement, cause, 127 ; occupé de devenir cardinal, mesures qu'il prend, 151 ; nommé cardinal le 16 juillet, cause, 153 ; sa progression vers la place de premier ministre, 157 ; modeste en recevant la calotte rouge des mains du roi, donne sa croix à Fleury, ses visites, 158 ; négocie avec succès le mariage de Louis XV avec l'infante et celui de Mademoiselle de Montpensier avec le prince des Asturies, 172 ; cardinal, veut entrer au conseil de régence, moyens qu'il emploie pour être premier ministre, 211 ; premier ministre, précautions qu'il prend pour se conserver, peu estimé du roi, sa grossiereté naturelle, 252 ; élu président de l'assemblée du clergé, sa mort, et la cause, ses richesses, ses qualités morales, 262.

Duc de Berri, sa mort, I, 92.

Duc de Chartres, Dubois tente envain de l'avoir dans son parti, II, 254.

Duc du Maine légitimé, I, 94 ; nommé chef des troupes de la maison du roi par le testament de Louis XIV, 216 ; dépouillé de tout ce que le testament de Louis XIV

lui donnoit d'autorité, 219; lui et sa femme fomentent des troubles, 353; sa dégradation au lit de justice, sous le régent, 403.
Duchesse du Maine, fuite et arrestation de ses complices, I, 415.
Duc du Maine arrêté à Sceaux, la duchesse arrêtée rue saint-honoré, leurs gens mis à la bastille, I, 416; arrêté avec sa femme, II, 5; mis en liberté, cause, 31; excusé par Alberoni, disgracié, 64.
Duc de Nivernois arrive trop tard à Berlin, où le traité entre l'Angleterre et la Prusse se signe, II, 408.
Duc d'Orléans rendu de nouveau suspect à Louis XIV, I, 104; sa conduite dans les préliminaires de la régence, comment il s'empare de toute l'autorité, 216; épouse la reine à Strasbourg pour Louis XV, II, 306; différence des sentimens que fait naître sa mort, 279.
Duc d'Orléans, fils du régent, sa dévotion monacale, due à son précepteur Mongault, II, 281.
Duc de Vendôme commande en Italie, I, 249.
Duc (M. le) et Law excitent le régent contre le parlement, II, 129; il remet 1500 actions, 143; son caractere, 255; nommé premier ministre, 278; subjugué par la Prie, fait faire le procès à le Blanc qui est innocenté, 307; lui et la Prie exilés, 368;
Duchesse, mere du duc premier ministre, sa conduite envers son fils, II, 289.
Duchesse du Barri, indécence de la recep-

tion qu'elle fait à l'ambassadeur de Venise, II, 9; infiniment plus vicieuse que son pere, ses discours impies, I, 212; elle traverse Paris, comme le roi seul a droit de le faire, 233; elle tombe malade, son mariage caché avec Riom, ses derniers momens, sa mort, II, 15.

Duchesse du Maine, son état convulsif après la dégradation du duc, I, 404; son complot avec Albéroni, Cellamare et autres pour rendre Philippe V régent de France, découvert, suites, I, 410.

Duchesse d'Orléans, sa résignation sur la dégradation du duc du Maine, I, 404.

Duels réitérés et non punis par le régent, I, 234.

Dugué-Trouïn n'a pas encore eu de successeur, II, 427.

Duras, ambassadeur à Madrid, veut engager l'Espagne dans la guerre de 1756, rappellé, II, 423; apporte à la cour la convention de Closter-Seven, récompensé, 456.

Duvernay, munitionnaire, digne d'éloges, en veut à d'Estrées, favorise Richelieu, II, 443.

E.

Ecclésiastiques admis en France au conseil du roi, II, 160.

Edit de Nantes révoqué par le fanatisme de la cour, I, 193.

Eglise primitive sujette à des fraudes, I, 137.

Elisabeth de Russie proposée pour femme de Louis XV, II, 302; détrône Yvan, czar, 357; la mort d'Elizabeth sauve le roi de Prusse de sa perte, 524.

Empereur (l') fait une promotion de grands d'Espagne, plaintes du roi d'Espagne, II, 180; lui et le roi d'Espagne en différentes négociations pour leur arrangement, I, 364.

Espagne (l') ne tire l'or de l'Amérique que pour l'Europe, I, 20; ses grands armemens leur but, 338; sa flotte aborde en Sardaigne : inquiétude des autres puissances, 342; le roi malade : inquiétude d'Albéroni, 342; sa rupture prochaine avec la France, à la fin; vie domestique du roi et de la reine, II, 194; se réconcilie avec la France sur le renvoi de l'infante, 384.

Espagnols battus sur mer par les Anglois, et sur terre par les François; II, 29.

Estrées (comte d') va à Vienne pour le plan des opérations militaires, II, 437; entre en Allemagne, 441; cabale pour le faire rappeler d'Allemagne; sa victoire d'Hastembeck, 448.

Estrées (maréchal d'), sa retraite volontaire à la campagne, II, 451.

Etat des affaires politiques externes sous le régent, I, 248.

Etiquette, variations sur ce point, II, 209.

Eudoxie répudiée par le Czar, II, 322; reprend dans le couvent les habits d'impératrice : vengeance excessive de Pierre, 332; enfermée dans un cachot par ordre de Catherine, 336; tirée de son cachot par Menzicow, devient abbesse, 349.

Eugene (prince); honneur qu'il rend à Boufflers : sa dureté envers les prisonniers François, I, 9; son mémoire contre la France : soupçonné de vouloir employer le poison, 29.

F.

Fare (l'abbé de la); colere qu'il essuye de la part de Dubois dans l'affaire du cardinal Mailly, II, 54.

Farnese (Elisabeth) devient reine d'Espagne, I, 74.

Faucault de Magni, arrêté, mis à la bastille, I, 416.

Fenêtre, cause des guerres que Louvois suscite à Louis XIV, I, 169.

Ferdinand, fils de Philippe V, du premier lit, haï de la reine, II, 392.

Fermentation extrême des corps étrangers durant la régence, I, 255

Filles de joie infectent l'armée de l'archiduc, et en font périr une grande partie, I, 21.

Finances, leur désordre à l'entrée de la régence, I, 227; leur état effrayant après Law, II, 142.

Financiers non fastueux sous le ministere de

Fleury, II, 370 ; Fleury l'évêque leur marquoit trop de confiance, 371.

Fontanieu, sa crainte sur la demande que lui fait le duc de Saint Simon, II, 400.

Fouquet : mort de sa veuve, I, 291.

Fleury (l'abbé) nommé confesseur du roi, I, 262.

Fleury, évêque de Fréjus, obligé de recevoir et porter la croix de Dubois, II, 159 ; chéri du roi : refuse l'archevêché de Reims, accepte un bénéfice simple, 169 ; oublie l'abbé de Castres : cause, 170 ; évêque : sa retraite et son retour à la cour, 244 ; sa politique à la mort du régent, 278 ; son ascendant sur le roi : considéroit peu M. le duc, 285 ; s'empare de la feuille des bénéfices ; colere de la Prie, 288 ; M. le duc et la Prie projettent de l'éloigner de la cour, 365 ; projet de le faire arrêter, et l'éloigner du roi, 363 ; prend un ascendant sur tous ceux qui approchent le roi, et sur toute la France, 367 ; est fait cardinal : son ministere, 370 ; son administration économique, 371 ; avoit reçu la *burette* des mains du roi, qui l'embrassa devant les courtisans, 378.

France, toujours impliquée dans les guerres étrangeres, II, 383 ; son état désespéré sous Louis XIV, I, 11 ; son démembrement projetté par le prince Eugene, 20 ; ses lenteurs funestes pendant les violentes pirateries des Anglois, II, 403 ; légéreté, indiscrétion avec lesquelles on s'y com-

porta au sujet de l'alliance avec la Prusse, 409 ; sans hommes de capacité, excepté Bernis à son époque, 428 ; son état ruineux à la retraite de Law : embarras du régent haï, 142.

François réduits à souhaiter l'excès du mal d'où sortira peut-être le remede, I, 165 ; différence de leur façon de penser, II, 135, morceau important ; découragés par leurs officiers, 487.

Frédéric : sa position critique le force à s'allier à l'Angleterre, II, 409 ; bat le prince Charles, et assiege Prague, est battu par Daun, 459 ; sa fermeté, sa gaîté même dans ses revers, 461 ; perd la Silésie, la reprend ; sa victoire à Lissa, 469.

G.

Gamache s'oppose à Rome aux vues de Dubois : se réunit à lui. II, 121.

Gentilshommes dégradés aujourd'hui jusqu'aux plus bas emplois de la finance. II. 136.

George d'Hanovre devient roi d'Angleterre : révolutions de plusieurs grands personnages. I, 105.

George et le prince de Galles : leur inimitié constante. II, 137.

Gertrindemberg (conférences de) ; propositions humiliantes qu'on y fait à Louis XIV. I, 17.

Gibraltar ; Albéroni fait manquer aux Espa-

gnols la seule occasion de le recouvrer. I, 279.
Gisors comte de) tué à Crevelt : regretté: II, 479.
Glebow, empalé, etc. II, 334.
Gouvernement de France : fait toujours les mêmes fautes. I, 2.
Grands, coupables, toujours ménagés en France. II, 455.
Grand le) signifie à Rome, au pape même, l'appel des quatre évêques de France. II, 28.
Grand duc de Toscane, et le duc de Holstein-Gotorp demandent le titre d'altesse royale. I, 359.
Grand prieur de Vendôme amoureux d'une maîtresse de Charles II en Angleterre. I, 209.
Grandesse, *excellence ;* observations de l'auteur sur ces titres en Espagne. II, 205.
Guerre de 1756 : événement le plus humiliant du regne de Louis XIV. I, 397.
Guerre déclarée à l'Espagne. II, 1.

H.

Haddick va lever des contributions à Berlin. II, 461.
Hanovre : neutralité proposée par ce pays ; suites. II, 438.
Hanovriens reprennent les armes contre Richelieu, qui repousse le prince Ferdinand. II, 472.

Harlai (de) ennemi des jésuites , comme tous les grands de son temps ; ami des oratoriens. I , 47.
Harlai, près de perdre la tête en Angleterre. I , 106.
Hastembeck : victoire de d'Estrées , due sur-tout à Chevert , et à Bréhan. II , 448.
Hautefort à Vienne ; la reine s'explique plus ouvertement à lui sur un traité d'alliance. II , 399.
Haw, amiral , mouille à l'île d'Aix. II , 456.
Heinsius , pensionnaire de Hollande , ennemi juré de la France ; sa mort. II , 140.
Helvétius sauve la vie à Louis XV. II , 162.
Holbourne, amiral : tempête qui bat sa flotte. II , 458.
Holderness approuvoit que l'amiral Haw descendît sur les côtes d'Aunis. II , 457.
Hollande, sa neutralité dans la guerre de 1756. II , 437.
Horn : détails sur cette famille. II , 102.
Horn (comte de) , assassin , pris et roué. II , 96.
Huxelles (d') signe avec difficulté le traité de la Haie. I , 293.

I.

Ibagnet, concierge du palais-royal, homme vertueux respecté du régent. I, 402.
Impôts : la dureté de leur perception sous Louis XIV. I , 12 ; excessifs , mis par M. le duc. II, 308.

Infante: passe en France: sa réception. II, 206; renvoyée en Espagne, 300.

J.

Jannel, arrêté par trop de prudence. II, 311.
Jansénisme: V. bulle *Unigenitus*.
Jesus-Christ: les nôces de Cana ne sont pas le plus bel endroit de sa vie. I, 240.
Jésuites: caisse de billes d'or qu'on leur envoie d'Amérique pour du chocolat confisquée, I, 20; opinion qu'on en avoit à la cour de Louis XIV au moment le plus brillant de ce prince, 44; leur fourberie pour perdre leurs adversaires, 111; dangereux, de l'aveu même de la Chaise, et du confesseur du roi de Sardaigne, 114; projet de les expulser du royaume, après la mort de Louis XIV, mais non exécuté, 155; enlevés de la Sicile en une nuit, 253; rentrent en Sicile. II, 139; jésuite donné pour confesseur au jeune Louis XV; cause, 187.
Jeux de hasard défendus. II, 3.
Joly de Fleury nommé procureur général. I, 296.
Jonchere, trésorier, etc. Sa banqueroute manque de perdre le Blanc. II, 258.
Joseph I, empereur; sa mort change le sort malheureux de la France sous Louis XIV, I, 18.
Jumonville assassiné par les Anglois au Canada; indignation des sauvages qui le vengent. II, 438.

K.

Kaunitz (comte de) ambassadeur de Vienne en France, muni d'instructions pour un traité. II, 400; presse Marie-Thérese d'écrire à la Pompadour, 413.

L.

La Clue se laisse bloquer avec sa flotte; rentre dans Toulon en désordre, II, 481.
La Force (duc) réalise ses billets de banque; dénoncé pour cause de monopole, son procès, II, 147.
La Haye, éperduement aimé de la duchesse de Berry, sa pudeur, I, 214.
Lally, inculpé par l'auteur, II, 525.
Lamoignon de Blancménil exerce pour le petit-fils de Novion, qui donne bientôt sa démission, II, 283.
Langallerie, pendu en effigie, I, 8.
Lassé, amant de madame la duchesse, II, 145.
Laura, nourrice de la reine d'Espagne, renverse Albéroni, II, 60.
La Pompadour n'ose parler au roi des vues que Kaunitz lui expose, II, 400.
La Prie, sa sagacité dans les affaires, II, 291; son impiété, 294; empêche que Mademoiselle de Vermandois ne soit femme de Louis XV, 301; veut regner avec M. le duc, 362; infidelle à M. le duc, ses

adieux à son amant, sa maladie, sa mort, 369.
La Valliere, (duchesse) maîtresse du roi, se retire aux carmélites, I, 188.
La Vrillère annonce au roi la mort subite du duc régent, II, 277.
Law, funestes conséquences de son système, I, 270; appuyé par Dubois, 354; près d'être condamné et pendu, par arrêt du parlement, 375; opposition que son système trouve dans le parlement; conçoit le projet d'anéantir cette cour, II, 39; fait abjuration à Melun, espérant être contrôleur-général, 46; catholique, est nommé contrôleur-général, sa vanité, 71; lui et le régent réduisent les effets royaux, 107; cause de l'exil des freres Paris, 290; son départ de France, détail sur cet homme fameux, mort à Venise, 134; conduisoit tout dans les finances, 408.
Le Blanc, utile au parlement dans l'affaire de la bulle, II, 127; ministre de la guerre, sa chûte, 258; rappellé au département de la guerre, 370.
Le chevalier d'Orléans, général des galeres, I, 264.
Leczinski, fille de Stanislas, devient reine de France, II, 304.
Le Fort autorise le czar à répudier Eudoxie, II, 322.
Lestoc, exilé en Sibérie, II, 358.
Lit de justice, résolu et tenu, pour casser les arrêts du parlement de Paris, sous la régence, I, 378; ses fâcheuses conséquences

conséquences pour le duc du Maine, 403.
Longueville, (le chevalier) premier fils naturel de Louis XIV, légitimé, I, 94.
Lorraine (le duc de) demande le titre d'altesse royale, et l'obtient, I, 357.
Louis XIV veut commander ses armées à 70 ans, et reprendre Lille, I, 9; moment de son extrême détresse, 11; moins despotique après ses revers, 16; ses malheurs domestiques après ses revers, 23; mort précipitée de ses enfans, 24; son inquiétude pour les princes légitimés, et pour son successeur, son testament, 101; tristesse de ses dernieres années, 107; détail de ses derniers jours, ses aveux, avis qu'il donne au dauphin, retraite de Maintenon, mort du roi, 142; détail sur son extérieur et son intérieur, 167; il n'aimoit que l'esprit qui contribuoit à sa gloire, 182; éclat de son regne, mais il a négligé le peuple, 197; il eut une mauvaise éducation, aveuglé par les éloges excessifs, 200; jugé défavorablement par ceux qui resterent les derniers de son tems, 202.
Louisbourg, pris par les Anglois, II, 482.
Louis XV, jour de sa naissance, I, 1; mineur, conduit à Vincennes, 221; remis aux hommes, différens élevés à ce sujet, 347; dangereusement malade en 1721, allarme de toute la France, Helvétius le sauve, joie universelle, II, 161; âgé de 12 ans, son air sombre et sa tristesse, au sujet de son mariage avec l'infante, conduite du régent dans cette affaire, 173; majeur,

251 ; malade, inquiétude de M. le duc qui fait renvoyer l'infante, 299; jeune, est distrait des affaires par les plaisirs que lui procure M. le duc ; 362 ; pleure à la retraite de Fleury, l'évêque, 364.

Louvois, contraste de son ministere avec celui de Colbert, I, 169; c'étoit un monstre, considéré comme citoyen, 170; il meurt subitement empoisonné, 177.

Luxembourg, (le) la duchesse de Berri en fait fermer les portes, I, 264.

Luzara, (bataille de) intrépidité de Philippe V à cette action, I, 19.

M.

Machault exilé à contre-temps, II, 441 ; il ne vit qu'un rival dans Bernis, 514; il fut estimé, aimé de la marine, etc. 516.

Madame, mere du duc régent, ses qualités personnelles, I, 211 ; elle meurt, II, 250.

Magistrats peu propres à l'administration, I, 357.

Maillebois laisse faire à Richelieu la convention de Closter-Seven, motif, II, 455 ; favorise les fautes de tous les généraux, motif, etc. 519.

Mailly, archevêque d'Arles, et ensuite de Reims, est fait cardinal ; colere du régent, II, 50.

Maintenon (la) fait exiler Chamillart et avorter le plan de campagne de Louis XIV, âgé de 70 ans, I, 10; veut perdre le duc d'Orléans, 27 ; sa correspondance avec la

princesse des Ursins, 65; changement qu'elle occasionne à la cour, 189; ses craintes de la part du duc d'Orléans, 100; ses dernieres entrevues avec le roi, sa retraite à Saint-Cyr, 150; mariée avec Louis XIV, 173; projette la perte de Louvois, pourquoi, 174; elle meurt, II, 24.

Maison du roi, brigandage qui s'y commet, II, 488.

Malborough, belle réponse que lui fait un soldat françois, I, 7; ses égards pour les prisonniers, 9; disgracié, remplacé par d'Ormond, 19.

Mancannas, fameux jurisconsulte, écrit contre la cour de Rome, I, 86.

Mansera âgé de cent ans, sa fidélité à Philippe V, I, 21.

Marchand, cordelier, surpris avec de l'arsénic, soupçonné de vouloir empoisonner Philippe V, I, 28.

Marcieu envoyé à la rencontre d'Albéroni, disgracié, II, 63.

Marie d'Est, veuve de Jacques II, roi d'Angleterre; son douaire, I, 62.

Marie, sœur du czar, fouettée, de son ordre, par des religieuses; sa mort, II, 334.

Marie-Thérese, son ressentiment sur la perte de la Silésie, pense à se réunir à la France, proposition vague qu'elle fait à Blondel, II, 397; demande un traité défensif avec la France pour les Pays-Bas, il est conclu, 424; renonce avec repugnance à toute alliance avec l'Angleterae, 437.

Marine tombée par la négligence du ministre Fleury, conséquence, II, 372.
Marleboroug débarque à Cancale, ravage qu'il fait, II, 482.
Marquis de Pompadour, dernier de ce nom, arrêté, mis à la Bastille, I, 415.
Marquis d'O et Hautefort dissuadent au comte de Toulouse de suivre le sort de son frere dégradé, II. 405.
Marquise de Mouchy confidente des débauches de la duchesse de Berry, II, 111.
Marquise d'Arpajon mise parmi les dames de la duchesse de Berry, I, 249.
Marseille, port jouissant de franchise, II, 140.
Martinique (la) vexée par la Varenne et Ricouart, les renvoye en France, I, 328.
Masseï, cardinal et nonce en France, fils d'un trompette, remplace Bentivoglio, II, 138.
Massillon nommé évêque de Clermont, I, 348.
Maupou, une des causes qui prolonge les troubles, etc. II, 441.
Mendians, déclaration publiée contre eux, réflexions sur leur proscription, II, 294.
Menzicow, garçon pâtissier, devient favori et ministre du czar, II, 327; fait proclamer Catherine impératrice à l'exclusion du fils d'Alexis, 347; soupçonné d'avoir empoisonné Catherine I, czarine, 349; sa fille fiancée au jeune czar, sa grande autorité, sa disgrace, son humiliation, 350.

Meute (le château de la) donné à la duchesse de Berri, I, 263.
Ministres de France, leur incapacité, I, 6; sont tout dans la faveur, et vils dans la disgrace, 181; vexateurs, abusent toujours impunément du nom du roi, 334; disgraciés, leur maladie, II, 354.
Ministre, quand devient-il très-coupable? II, 463.
Ministere de M. le duc de Bourbon ou celui de l'effréné Prie, il remplit d'abord les places vacantes, II, 282; de Fleury, évêque de Fréjus, 370.
Minorque prise par Richelieu, II, 427.
Mississipi, Law fait porter son système sur les prétendues richesses de la Louisiane, foule d'émigrans qu'on y envoie, II, 106.
Moëns ou Moousen (Anne de), aimée de Pierre I, czar, II, 321.
Moëns Chambellan, aimé de Catherine I; est victime de sa galanterie, II, 337.
Mongault fait un bigot du duc d'Orléans, fils du régent, II, 281.
Moliere protégé par le roi contre les faux dévots, I, 182.
Montcalm, heureux d'abord en Canada, II, 439; prend le fort Georges, etc. 458.
Monnoies, leur augmentation ou diminution, opérations dangereuses, II, 298.
Monopole, idées vagues sur ce mot, réflexions, II, 150, fortifié par les magistrats, 309.
Montpensier (mademoiselle de) demandée en mariage, II, 179.

Mortemart premier gentilhomme, II, 364.
Moras remplace Machault, II, 441.
Montespan (la) succede à la Valliere, I, 188.

N.

Nangis, chevalier de la reine future, II, 284.
Néricault Destouches s'intéresse pour Dubois auprès du roi Georges, II, 82.
Nesmond, évêque de Bayeux : sa charité envers Jacques II, I, 241.
Niert, premier valet-de-chambre, II, 364.
Nivernois (duc de) : ses plaintes à Berlin au sujet de l'alliance du roi de Prusse avec l'Angleterre, II, 422; craint de la Pompadour, 477.
Noailles (duc de) administrateur des biens de S. Cyr, I, 298 ; maître du conseil des finances : portrait qu'en fait l'auteur, 229 ; justice qu'il refuse aux habitans de Périgueux, 331 ; remplacé au conseil des finances par d'Argenson, entre à celui de régence, 356 ; archevêque de Paris : le Tellier machine sa perte, 119 ; projet pour le faire dégrader à Rome ; il échoue, 137 ; il est fait cardinal. Troubles que lui suscitent Bissy et Rohan, 260 ; son appel au futur concile, 407 ; son corps de doctrine ; détail de cette affaire, II, 57 ; son mandement promis relativement à la bulle ; trouble résultant, 126 ; il remet son mandement au régent, 130.

Nobles confédérés contre les princes du sang, I, 305.
Novion devient premier président : qualités et caractere de ce magistrat, II, 282.

O.

Offres que font le roi de Prusse et la reine de Hongrie, au moment où les Anglois nous attaquent, II, 405.
Orange (prince d') reconnu roi d'Angleterre par Louis XIV à la paix de Riswick, I, 179.
Ordre de la jarretiere offert à Louis XIV, I, 65.
Ordre du S. Esprit refusé par plusieurs hommes d'honneur, I, 223.
Orléans (Marie d') reine d'Espagne, empoisonnée par l'ambassadeur de Léopold, I, 29.
Orléans (duc d'), soupçonné d'avoir empoisonné les enfans de Louis XIV, I, 25; son esprit, ses mœurs crapuleuses, 28, Pontchartrain empêche qu'on ne lui fasse son procès en France, 31.
Ormond (duc d') réfugié en France, I, 106.
Ossone (duc d') vient en France faire la demande de mademoiselle de Montpensier; sa réception, II, 179.
Osterman soustrait le testament de Pierre I, est exilé en Sibérie par Elizabeth, II, 357.

Oxfort (comte d') près de perdre la tête en Angleterre, I, 106.

P.

Pairs : quel tribunal doit les juger, II, 148.
Paix d'Utrecht : conférences préliminaires, I, 47 ; signée le 11 avril 1713, 61 ; signée le 6 mars à Bastadt par le prince Eugene, Villars, et le 7 septembre conclue avec l'empire à Bade, 63.
Paix entre l'Espagne et la France, II, 91.
Palatinat, brûlé, dévasté par ordre de Louvois ; indignation de Louis XIV contre lui, I, 174.
Pape : le régent nomme une commission pour aviser au moyen de s'en passer en France, I, 364.
Papiers royaux ; leur énorme quantité ; mauvais expédiens pour les éteindre, II, 298.
Paris (les) sont produits auprès de M. le duc par la Prie, II, 289.
Paris, capitale, haïe de Louis XIV à cause des troubles de la fronde, I, 184.
Parlement assemblé après la mort du roi pour décider de la régence, I 216 ; dispute le pas au régent à la procession : conduite du régent, 336 ; veut qu'on lui rende compte de l'état des revenus et des dépenses du roi, 337 ; se roidit contre le régent, mais en vain, 367.
Parlement de Rennes appuie celui de Paris contre

contre le régent ; états turbulens de Bretagne, I, 372.

Parlement de Paris prend acte de l'installation d'un garde des sceaux qui n'avoit pas présenté sa requête; mauvaise suite de cette affaire ; 1, 406 ; inquiete de nouveau le régent II, 37 ; a conservé la couronne dans la maison régnante : services qu'il a rendus, 40 ; exilé à Pontoise sous le régent, 117 ; Dubois lui rend le régent favorable : cause, 126 ; le régent projette de le supprimer : l'exile à Blois, change, et l'envoye à Pontoise, 129 ; rappelé le 16 décembre de Pontoise, 133 ; ses fortes discussions avec le ministere, 440.

Parquet. Les princes légitimés ne le traversent pas comme les princes du sang, I, 96.

Passarini apporte la barrette à Dubois, II, 159.

Pavillon d'Hanovre (à Richelieu), II, 451.

Paulmy remplace d'Argenson, II, 441 ; c'étoit un homme vil et crapuleux : appelé *excrément* par le maréchal d'Estrées, 445; lui et Moras, deux hommes ineptes, se retirent, 475.

Pelletier, contrôleur-général : son rapport effrayant sur l'état des finances, II, 141,

Périgueux, voy. *Courson*.

Peuple épuisé par les impôts, sous Louis XIV, I, 12.

Phalaris (duchesse de) seule avec le régent, qui tombe mort entre ses bras, II, 276.

Philippe V. Par quelles puissances il est d'abord reconnu, I, 2 ; maintenu sur le trône d'Espagne par les seuls Espagnols, 21 ; renonce à la couronne de France, comme l'exigent les Anglois, 49 ; ses qualités personnelles : caractere de sa femme, II, 200 ; abdique la couronne, et se retire avec Grimaldo, 295 ; tableau de l'état de ce prince, dont l'esprit étoit égaré ; ce morceau est superbe, 385.

Philippiques : leur époque, II, 4.

Pierre I, czar, vient en France, sa réception. Journal abrégé de son séjour. Sa prédiction sur le luxe de la France, I, 309, meurt du fruit de ses débauches : prince cruel, etc. II, 313.

Pierre II en Russie ne regne que 3 ans, II, 354.

Pierre III (duc de Hosltein), czar en 1762. arrêté par ordre de sa femme, meurt peu de jours après, II, 361.

Polignac : fermeté de ce cardinal devant et chez les Hollandois, I, 48.

Pompadour (la) au déclin de son crédit va se rendre importante, II, 411, favorise Soubise ; méprisée à la cour, fait agréer au roi Richelieu pour général en Hanovre, 442 ; soutient les intérêts de Marie-Thérese auprès du roi, 471 ; s'oppose à la paix entre Vienne et Berlin : fait exiler Bernis, remplacé par Choiseul, 489 ; sa suffisance. guerre de 1756, son ouvrage, 498.

Pontchartrain ; sa retraite et sa cause, I, 99.

Pragmatique-sanction de Charles VI empereur : son but, II, 296.

Premier ministre : place supprimée par les conseils de Fleury évêque, et de Mazarin, II, 370.
Président de Mesmer, convaincu de trahison par sa propre lettre, II, 76.
Prétendant (le) sauvé du complot de Stairs, I, 237.
Prie (la marquise de) : détails sur cette femme, maîtresse de M. le Duc, II, 256.
Prie (marquis de) parrain du roi, épouse la fille de Pléneuf, II, 257.
Prie (la) s'applique la pension que l'Angleterre faisoit à Dubois, II, 292.
Princes et fils naturels de Louis XIV, légitimés, déclarés habiles à succéder à la couronne, I, 93.
Princes légitimés : actes préparatoires de Louis XIV pour assurer leur succession au trône, I, 97.
Princes du sang exclus du conseil sous Louis XIV, I, 181.
Princes et laquais ont l'ame formée de boue, I, 210; N. B.
Princes du sang (les) présentent requête contre les princes légitimés : autre requête des ducs et pairs contre les mêmes, I, 276; troubles que causent leurs démarches contre les légitimés, 303.
Prince de Modene (le) épouse mademoiselle de Valois, II, 89.
Prisonniers de la bulle élargis par ordre du régent : leur état horrible, I, 222.
Protestans en fermentation, inquietent le

régent : il pense à leur rendre la liberté du culte, I, 271 ; persécutés par M. le Duc, II, 293.

Port-Royal, asyle des plus célebres partisans du Jansénisme, I, 110 ; séjour des savans les plus respectables, détruit par les sollicitations du Jésuite le Tellier, I, 118.

Poste (secret de la) violé d'abord par Louvois, I, 185.

Prusse : ressentiment de Marie-Thérese contre le roi, II, 399.

Puiségur se met en possession des Pays-Bas, I, 2.

Puisieux se refuse aux avis que lui donne Blondel, II, 399.

Puissances de l'Europe ; leur grande agitation, I, 346.

Punitions exemplaires de plusieurs grands personnages, sous Louis XIV, I, 7.

Q.

Quadruple alliance (traité de la), I, 367.

R.

Récapitulation des causes des malheureuses révolutions du regne de Louis XV, principaux auteurs, II, 514; principaux instrumens, 517.

Réduction des rentes, opposition du parlement au régent, II, 105.

Régence (conseil de), établi par le testament

de Louis XIV, I, 103 ; n'a pas toujours été donnée au plus proche parent, 104 ; projets divers, imaginés en faveur du duc d'Orléans à la mort de Louis XIV, 161 ; du duc d'Orleans, 203 ; époque et cause principale d'une corruption sans voile, II, 280.

Régent (duc d'Orléans), portrait de ce prince, I, 203, 208, 209 ; se livroit aux débauches, sur-tout les jours de fête, 210 ; annulle les lettres-de-cachets qui retenoient nombre de prisonniers, 221 ; peu jaloux de regner, incapable d'un bon gouvernement, sa régence a perdu les mœurs, 258 ; circonstances critiques où il se trouve, 369 ; indécis sur les démarches hardies du parlement, 377 ; son désouci pour les affaires, traits relatifs, 400 ; lui et Law dans le plus grand embarras, haine publique contre Law, ressources précaires, II, 106, 113 ; soupçonné d'avoir empoisonné Louis XV, malade en 1721, mais injustement, 165 ; son aveu sur les abus de Law, 143 ; il étoit esclave de Dubois, fait premier ministre, meurt subitement, 277 ; très-secret, 289.

Russie, le souverain peut s'y choisir son successeur, II, 348.

Reine (la), ses soins pour plaire au roi, II, 362 ; ne se mêle pas du gouvernement sous le ministre Fleury, 377.

Reine d'Espagne, femme de Philippe V, tableau de son individu, elle est bien peinte, II, 396.

Reine de Pologne, retirée à Blois, I, 165.
Religion (liberté de), réflexions de l'auteur à ce sujet, I, 272.
Renonciation de Philippe V à la couronne de France, et celles des ducs de Berri et d'Orléans à la couronne d'Espagne, formalités de ces actes, I, 49.
Remontrances (droit de) rendu au parlement par le régent. I, 223.
Révolte projetée en France par le duc du Maine. I, 30.
Richelieu dupe d'un magicien à Vienne; conséquences. II, 379; nommé pour commander en Hanovre; son retard à Strasbourg, 448; son avidité, ses extorsions; nommé *pere la Maraude*, 449; de retour à Versailles; bien reçu en arrivant d'Hanovre, 473; son portrait en bref, 519; à la bastille avec Saillant ou d'Estaing, 7; mis en liberté, 33.
Riom, amant de la duchesse de Berri, I, 244.
Riswick (paix de), I, 179.
Rohan Guémenée, archevêque de Reims, II, 171.
Rohan (le prince de) obtient un brevet de retenue, I, 299.
Roi de Prusse, mécontent de la réponse de Vienne, entre en Saxe avec une armée, II, 429.
Rothembourg, sa déférence en Espagne, II, 384.
Rouillé du Coudray, ivrogne et débauché, mais honnête homme, I, 228; sa morgue, II, 426; sa jalousie contrarie le nouveau

plan de politique, 514; il manque à Bernis et à la France, 429.
Russes entrent dans la Prusse, II, 461.
Russie, révolutions, etc. II, 314; accede au traité de Versailles en 1756, 437.

S.

Sabran (comtesse de) questionne en vain le régent sur une affaire, quoiqu'une jolie réponse qu'il lui fait, I, 401.
Sacre de Louis XV, II, 246.
Sechelles, arrêté, II, 306.
Saint-Aignan (duc de), ambassadeur, se retire d'Espagne en fugitif, I, vers la fin.
Saint-Albin, bâtard du régent, évêque de Laon, I, 403; II, 171.
Saint-Esprit (chevalier du); promotion faite par M. le duc. II, 292.
Saint-Simon envoyé en Espagne pour le double mariage, II, 185: notice sur cet homme, 194; il défend la Force, 149.
Samuel Bernard se rend aux demandes de Louis XIV, I, 17.
Sardaigne donnée à Victor pour lui conserver le titre de roi, II, 139.
Sartine, son origine, II, 185.
Savoie (duc de) trahit la France, I, 3.
Saxe (maréchal de) n'a pas encore eu de successeurs, II, 427.
Saxe, plan concerté par Duvernay pour y entrer, II, 445; le prince électoral se déclare catholique, 348.

Seroni, médecin italien, meurt empoisonné, après Louvois, I, 177.

Sicile, frappée d'interdit par la cour de Rome, cause, I, 251 ; au pouvoir de l'empereur, II, 139.

Sinzindorff, (l'abbé) dupe d'un magicien, suite de cette affaire, II, 379.

Sorbonne, appelle de la constitution au futur concile avec quatre évêques, I, 302.

Soubise, heureux par ses sottises mêmes, II, 518; commande sous les ordres de d'Estrées en Allemagne, leur succès, 441 ; fait maréchal de France, continue de commander, 468 ; bat le prince d'Isembourg; autre succès à Lauterbourg, fait maréchal, 480; ordres qu'il avoit en Saxe, Richelieu veut le faire échouer, il est battu à Rosback, 464.

Stairs fait proposer au duc d'Orléans de s'unir d'intérêt avec le roi George, I, 235, 257.

Stainville (Choiseul) va à Vienne, II, 423.

Staremberg remplace Kaunitz en France, et vient avec les mêmes vues d'un traité d'alliance, II, 401 ; presse l'alliance de Versailles avec Vienne, 410 ; sa premiere conférence pour le traité de Versailles en 1756, 416.

Stanislas, fugitif, trouve du secours auprès du duc régent; sa fille demandée par M. le duc pour reine de France, II, 302.

Succession d'Espagne ; guerre qu'elle occasionne à Louis XIV, I, 1.
Suede (la) invite les protestans françois persécutés, II, 294 ; se joint aux ennemis du roi de Prusse, 437.
Suédois entrent en Poméranie Prussienne, II, 461. tués en grande partie sous Charles XII, ne laissent que des vieillards et des femmes ; sénat rétabli, I, à la fin.
Supplice, honte résultante pour les familles ; reflexions de l'auteur, II, 99.
Surintendance des postes rétablie en faveur de Torci, et celle des bâtimens en faveur du duc d'Antin, I, 287.
Système de Law ; son discrédit, II, 93.

T.

Tabouret (le) accordé aux femmes depuis le chancelier Seguier, observations, I, 361.
Tellier (le) jésuite, dit à Louis XIV qu'il est le maître de tous les biens du royaume, I, 16 ; ses odieuses manœuvres contre Port-Royal et de Noailles, 119 ; succede au P. la Chaise, 115 ; rend son ame atroce quelques mois avant Quesnel, II, 69.
Tencin (la), ses aventures, II, 43.
Tencin, ses intrigues à Rome en faveur de Dubois, II, 151 ; sa ruse pour être cardinal, 154.
Tessé (maréchal de), premier écuyer de la reine future, II, 284 ; empêche Philippe V d'abdiquer la couronne, II, 393.

Testament de Louis XIV déposé au parlement, I, 103.
Tolérance religieuse, I, 194; civile, prudence requise à cet égard, 274.
Torci; sa réponse menaçante à Stairs, ambassadeur d'Angleterre, I, 107.
Toulouse (comte de) déclare son mariage avec la marquise de Gondrin, II, 285.
Traité négocié par le régent avec l'Angleterre, I, 259.
Traité de 1756, son plan séduisant rapporté en plein conseil, II, 417; difficultés, 419; ce traité a soutenu sa faveur jusqu'à la bataille de Rosbac, cause du changement d'opinion, 426.
Traité d'alliance entre Londres et Berlin, signé en 1756, II, 408; renouvellé, 481.

U.

Université (l') de Paris obtient du régent l'éducation gratuite, II, 68.
Ursins (princesse des) arrête plus d'un an la conclusion de la paix d'Utrecht, I, 64.

V.

Vaisselle du roi convertie en monnoie sous Louis XIV, I, 13.
Vaudreuil, ses succès en Canada, II, 439; détruit les forts anglois sur l'Ohio, &c. 458.
Venier, bénédictin défroqué, secrétaire de Dubois, II, 273.

Ventadour (la duchesse de) remet le roi entre les mains des hommes, sa récompense, I, 298.
Vermandois (Mademoiselle de), fille de M. le duc, qui projette de la donner pour épouse à Louis XV, II, 300.
Versailles, séjour triste et rêveux pour la France, I, 184.
Villars, (maréchal) entre au conseil d'état, II, 285.
Villebois, Breton, rétiré en Russie, viole Catherine I, étant ivre, sa punition, son pardon, &c. II, 338.
Villeroi, son incapacité, pris à Crémone, I, 4; faux sentimens qu'il inspire à Louis XV, II, 166; ignorance qu'il montre en instruisant le roi, I, 337; bassesse de sa conduite, 353; enlevé, exilé à Lyon, II, 236.
Vittemant, devenu lecteur du roi, réfuse une abbaye : rare exemple, dit l'auteur, I, 265.
Voisin, aussi maladroit ministre que Jamillart, I, 11; nommé chancelier, se prête aux vues ambitieuses de Maintenon et de Louis XIV, 99; meurt, 295.
Walpole, ambassadeur d'Angleterre vole à Yssy, pour saluer Fleury retiré, II, 366.

Y.

Yvan, czar, sous le nom de Jean IV, II, 357.

00565312 4